

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A NANTES, EN 1856,

A VERNEUIL, AU NEUBOURG ET A LOUVIERS,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Le Compte-rendu du Congrès parait, chaque année, au mois de mai. Le prix de la cotisation des membres souscripteurs est de 10 fr.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

—

1857.







CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

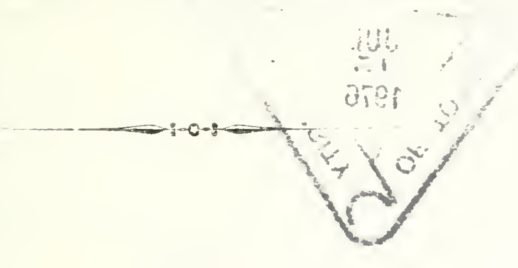
A NANTES, EN 1856,

A VERNEUIL, AU NEUBOURG ET A LOUVIERS,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.



PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;

CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1857.

Les publications de la Société française d'archéologie se composent des volumes suivants :

Bulletin monumental, 23 vol. in-8°. ornés de planches et de figures.
(Un vol. par an.)

Congrès archéologique de France, 20 vol. in-8°.
(Cette publication a commencé à être complètement distincte du Bulletin monumental en 1844. Mais dès l'origine des Congrès archéologiques en 1837, lorsque les procès-verbaux paraissaient d'abord dans le Bulletin, ils étaient tirés à part et envoyés aux membres de la Compagnie. Ce volume est conséquemment le vingtième de la collection ; les premiers volumes sont épuisés depuis long-temps).

La Société a fait tirer à part et répandre gratuitement un grand nombre de Mémoires et de Rapports extraits du Bulletin monumental ou de ses autres publications.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE,

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

BUREAU CENTRAL.

MM. DE CAUMONT, fondateur et directeur de la Société, à Caen, rue des Carmes, 23, et à Paris, rue Richelieu, 63.

L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire, doyen de Tilly-sur-Seulle, *Secrétaire-général.*

L'abbé VARIN, chanoine honoraire, curé de Vaucelles, *Secrétaire-adjoint.*

L. GAUGAIN, *Trésorier.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Conseil se compose de MM. les Inspecteurs divisionnaires, des Inspecteurs des départements et de quarante membres résidants dans les différentes parties de la France, indiqués dans la Liste générale par des caractères italiques.

Les Ministres, le Directeur-général des Cultes, l'Inspecteur-général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications sur leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire-général de la Société.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont distingués par le caractère italique.)

1re. DIVISION DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS, DE LA SOMME ET DE L'OISE.

Inspecteur divisionnaire : * M. LE GLAY, archiviste du département, à Lille.

Nord.

Inspecteur : * M. le comte de Courcelles, à Lille.

Bigant, président de chambre à la Cour impériale de Douai.
Caulaincourt (le comte Anatole de), à Lille.
* Cuvelier (Auguste), id.
Godefroy de Mesnilglaise (marquis de), ancien sous-préfet, id.
Hespel (le comte d'), à Haubourdin.
Hespel-d'Hogron (Albéric d'), à Lille.
Lenclart (Louis), propriétaire, id.
Minard, conseiller à la Cour impériale de Douai.
* Mgr. *Regnier*, archevêque de Cambrai.
Vallée (l'abbé), vicaire-général, id.
Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, id.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : * M. Deschamps de Pas, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St.-Omer.

Cardevaque (Alphonse de), propriétaire, à St.-Omer.
* Dovergne, à Hesdin.
Givenchy (Charles de), à St.-Omer.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 20 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures.

* GIVENCHY (Louis de), à St.-Omer.

GRIGNY (Alexandre de), architecte, à Arras.

HAGÉRUC (Amédée de Beugny d'), au château de Sozinghem.

HAIGNERÉ, professeur, à Boulogne-sur-Mer.

* *Héricourt* (le comte d'), à Arras.

* HERMAND (Alexandre), à St.-Omer.

HERMAND (Octave), à St.-Omer.

LE FEBVRE (l'abbé F.), à Lens.

LEQUETTE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand séminaire, à Arras.

* *Linas* (le chevalier de), id.

* Mgr. *Parisis*, évêque d'Arras, id.

VAN DRIVAL (l'abbé), chanoine honoraire, professeur au grand séminaire, id.

Somme.

Inspecteur : M. MAGDELEINE, ingénieur en chef en retraite, à Amiens.

CLERMONT-TONNERRE (le marquis de), à Amiens.

COSETTE-EMONT, propriétaire, id.

* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.

ERMIGNY (d'), à Péronne.

LABOURT, ancien magistrat, à Doullens.

RENNEVILLE (le comte de), à Amiens.

Oise.

Inspecteur : * M. l'abbé BARRAUD, chanoine titulaire, à Beauvais.

* CAYROL (de), ancien député, à Compiègne.

* *Danjou*, juge au Tribunal civil de Beauvais.

* DANSE, président du Trib. civil, id.

DECROUY, ancien notaire, à Compiègne.

LE FRANC (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.

VOILLEMER, docteur-médecin, id.

* VUATRIN, avocat, à Beauvais.

WEIL, architecte du Gouvernement, id.

2e. DIVISION DE L'AISNE ET DES ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire : * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à St.-Quentin.

Aisne.

Inspecteur : M. l'abbé POQUET, chanoine honoraire, à Villers-Coterets (Aisne).

CHAUVENET (de), juge d'instruction au Tribunal civil, à St.-Quentin.

COURVAL (le vicomte de), au château de Pinon, canton d'Anisy.

DELBARRE, architecte, à Château-Thierry.

DERSU, juge au Trib. civil de Laon.

HIDÉ, propriétaire, à Bruyère.

LE CLERC DE LA PRAIRIE (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

LE MAIRE (l'abbé), à Cugny.

LE ROUX, docteur-médecin, à Corbény, canton de Craonne.

MARTIN, membre du Conseil général de l'Aisne, à Cosoy-sur-Serre.

MELLEVILLE (de), membre de plusieurs académies, à Laon.

ROMAIN (l'abbé), professeur au petit séminaire de Liesse.

TAVERNIER (l'abbé), chanoine hon., archiprêtre de St.-Quentin.

Tévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

VIGNOINE (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Vervins.

WILLIOT, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteurs : MM. BÉGLOT, propriétaire, à Attigny; SERRAULT, inspecteur de l'Université, à Mézières.

3e. DIVISION DE LA MARNE, DE SEINE ET-MARNE ET DE LA MEUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET.

Marne.

Inspecteur : * M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

ALBA, chef de division à la préfecture de la Marne, id.

ALLONVILLE (le comte Pierre d'), au château de Somsois.

ALBER (l'abbé), curé desservant de Juvigny.

AUBRIET (le docteur), à Vertus.

BARA (l'abbé), vicaire-général du diocèse de Reims.

BIGAULT DE GRANRUT, architecte, à Châlons.

BOUQUET, instituteur, à Poix.

BOULARD, capitaine en retraite, id.

CHASSAIGNE, préfet de la Marne.

CLÉMENT aîné, ancien adjoint au maire, à Fismes.

COSQUIN, membre du Conseil général.

DAMPIERRE (le général comte de), à Hans.

DECOSTE, médecin-vétérinaire, à Sézanne.

DÉRODÉ (Em.), président de l'Académie impériale de Reims.

DOMMANGET, ancien membre du Conseil général, à Ste.-Ménehould.

DROUET, greffier du Trib. civil, à Châlons.

DUHAMEL, percepteur des contributions directes, à Vitry-le-Français.

DUPLESSIS, notaire honoraire, à Reims.

DUQUENELLE, membre de l'Académie, id.

* GARINET (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.

* GIVELET, membre de l'Académie impériale de Reims.

GODART (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.

GOULET (François-André), à Reims.

* Mgr. *Gousset*, cardinal archevêque de Reims.

LAMBERT-DESSAIN, ancien notaire, à Épernay.

LAPOULLE, membre du Conseil général, à Châlons.

NITOT, membre du Conseil général, id.

PARCHAPPE, membre du Conseil général, id.

PERRIER (Louis), adjoint au maire d'Épernay, membre du Conseil d'arrondissement, à Épernay.

PINTEVILLE DE CERNON, à Cernon.

POISEL, architecte, à Châlons.

QUERRY (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

REGNAULD, notaire et maire, à Fismes.

REMY père, instituteur, à Livry.

SAUBINET, membre de l'Académie, à Reims.

SCHECK-PAUL, négociant, à Ay.

* SELLIER, membre du Conseil général, à Châlons.

VISMES (de), ancien maire de Sézanne.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : * M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue St.-Guillaume, 29.

Meuse.

Inspecteur : * M. LIÉNARD.

BUVIGNIER (Amand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.

JEANTIN, président du Tribunal civil, à Montmédy.

* LIÉNARD, secrétaire de la Société philomatique, à Verdun.

4e. DIVISION DU CALVADOS, DE LA MANCHE, DE L'ORNE, DE L'EURE ET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE CAUMONT.

Calvados.

Inspecteur : * M. Bouet, à Caen.

Achard de Vacognes (Amédée), à Bayeux.
* *Aubert*, membre du Conseil de l'Association normande, rue des Chanoines, à Caen.
Auvray (l'abbé), curé de Moult.
Auvray, architecte, chef de division à la mairie de Caen.
Bazin (Alphonse), courtier de navires, id.
Beaucourt (de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.
* Beaujour, notaire, à Caen.
Beaurepaire de Louvagny (le comte de), ancien ambassadeur, au château de Louvagny.
* Bellefond (Mme. la comtesse de), à Caen.
* *Bertrand*, doyen de la Faculté des lettres, maire de Caen.
* *Billon*, docteur-médecin, à Lisieux.
* *Blanchetière*, conducteur des ponts-et-chaussées, à Caen.
Bonnechose (de), à Monceaux.
Boscain, graveur, à Caen.
Boscher, curé de Maisoncelles-sur-Ajon.
Bourmont (le comte Charles de), à Caen.
* Brébisson (de), à Falaise.
* *Briges* (le marquis de), au château de Dampierre.
* *Caix* (de), à Quesnay.
* Campion, avocat, chef de bureau à la préfecture de Caen.
Caumont (Mme. de), à Caen.
Coquart (l'abbé), curé de Guibray, à Falaise.
Courty, avocat, à Caen.
* Cussy (Ch. de), id.
Cussy (le vicomte Fritz de), à Vouilly.
Daléchamps, fabricant de dentelles, place Royale, à Caen.
* *Dan de La Vauterie*, docteur-médecin, id.
* *De la Chouquais*, président honoraire à la Cour impériale, id.
Delaunay, architecte, à Bayeux.
Deschamps, architecte, à Caen.
Deshayes, architecte, à Caen.
Desnoyers, avocat, à Bayeux.
* Dion (Henri de), ingénieur, à Bayeux.
* Douesnel (Alexandre), ancien député, id.
Dubourg, juge au tribunal civil de Falaise.
Du Ferrage, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

Dumesnil-Dubuisson (le comte), à Falaise

* Du Moncel (vicomte de), à Caen.

Dupont, sculpteur, id.

* *Dupray-Lamahérie*, substitut du Procureur impérial, id.

Durécu, inspecteur de l'Association normande, id.

Eudeline (l'abbé), doyen de Villers-Bocage.

* *Faucon-Duquesnay*, docteur-médecin, à Caen.

* Flocquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados), et rue d'Anjou-St.-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de La Londe* (de), à Caen.

Focques (l'abbé), curé de Trois-monts.

Fournier (l'abbé), aumônier de Beaulieu.

Fresnaye (le baron de La), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, au château de St.-Denis-Maisoncelles.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du musée de peinture, id.

* *Guy*, architecte de la ville, id.

* *Hardel*, imprimeur de la Société, à Caen.

* Heudreville (d'), vice-président de la Société d'émulation, à Lisieux.

* Houdetot (le comte d'), ancien pair de France, député, à Étreham, près Bayeux.

* Jonquoy, membre du Conseil général, à Mondeville.

* *Laffetay* (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

Lallier, maître de poste, à l'Hôtellerie.

* *Lambert*, conservateur de la Bibliothèque, à Bayeux.

Lamotte, architecte, à Caen.

* *Le Bard*, maire de Baron.

* *Le Boucher*, rue de l'Academie, à Caen.

Le Cerf, avoué, à Caen.

Leclerc, ancien maire de Falaise.

Le Court, avoué, à Pont-l'Évêque.

Le Couvreur (l'abbé), principal du collége, id.

Le Flaguais (Alphonse), conservateur de la Bibliothèque de Caen.

Mgr. *Le Herpeur*, évêque de St.-Pierre-de-la-Martinique.

* *Levavasseur*, employé des douanes, à Caen.

Louvel (l'abbé), chanoine honoraire, principal du collége de Bayeux.

Mallet, ancien notaire, à Bayeux,

Marguerit de Rochefort (Léonce de), à Vierville.

Marie (l'abbé), curé d'Évrecy.

MONTARAN (la baronne de), à Mondeville, près Caen.

* *Morière*, directeur des Cours spéciaux au lycée de Caen.

NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* *Noget-Lacoudre* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire de Sommervieu.

* *Nozan* (de), inspecteur des télégraphes, à Caen.

* OILLIAMSON (le marquis d'), au château de St.-Germain-Langot.

* OLIVE, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* OLIVIER DE BOUGY (le marquis), au château de Bougy.

OLIVIER, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

PANNIER, avocat, à Lisieux.

PAYSANT (Ch.), propriétaire, à Creully.

PELFRESNE, architecte, à Caen.

PETIVILLE (de), à Bons-Tassilly.

Pezet, président du Tribunal civil de Bayeux.

PIQUOT (l'abbé), missionnaire, à la Délivrande.

* QUENAULT, sous-préfet, à Vire.

REGNIER (l'abbé), doyen du canton de Dozulé, curé de Dives.

* RENAULT, conseiller à la Cour impériale de Caen.

* SAINTE-ALDEGONDE (le comte de), à Outrelaise, près Falaise.

SCELLES (l'abbé), curé de Gavrus.

SEVIN, propriétaire, à Falaise.

* *Souëf*, premier président de la Cour impériale, à Caen.

TAVIGNY DU LONGPRÉ, avocat, à Bayeux.

TIRARD (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Notre-Dame de Vire.

* TORSAY (Mme. la comtesse de), à Mouen.

TOUSTAIN (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres de l'Académie de Caen.

TRANCHANT (l'abbé), curé de Jort.

* TURGOT (le marquis de), sénateur, ministre plénipotentiaire, au château de Lantheuil.

* *Valette*, négociant, à Caen.

* VASSEUR (Charles), à Lisieux.

* VAUTIER (Abel), député, à Caen.

VAUTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Thury-Harcourt.

VENGEON (l'abbé), curé de Luc.

VIGAN (de), inspecteur des forêts, à Caen.

* *Villers* (Georges), adjoint au maire de Bayeux.

VINCENT (l'abbé), curé, à Sept-Vents.

* *Youf* (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * M. Renault, conseiller à la Cour impériale de Caen.

* Aigneaux (le marquis Paul d'), à l'Isle-Marie.

* Beaufort (le comte de), à Picauville, et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 22.

Beaufort (le vicomte de), au château de Plain-Marais.

Beaurepaire (de), ancien élève de l'École des chartes, à Avranches.

Bonvouloir (le comte de), près Mortain.

Castel, agent-voyer chef, à St.-Lo.

* *Daniel* (Mgr.), évêque de Coutances.

Deschamps, D. M. P., à Thorigny.

* Desponts (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Nicolas, à Coutances.

* *Guiton* (le vicomte de), au château de Montanel, près Avranches.

Lainé, vice-président de la Société archéologique, à Avranches.

Le Creps, propriétaire, à St.-Lo.

Le Peltier, avocat, à Avranches.

Milly (Alphonse de), à Milly, canton de St.-Hilaire-du-Harcouet.

* Pontgibaud (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

Sauvage, avocat, à Mortain.

Sesmaisons (le comte Yves de), au château de Flamanville, canton des Pieux.

Saint-Germain (de), député, à Apilly, près Avranches.

Orne.

Inspecteur : * M. Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

* Ferrière (le comte de La), au château de Ronfougeray.

La Garenne (de), conseiller de préfecture, à Alençon.

Lautour, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne.

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

Picquenot, sculpteur, rue des Ardreilles, à Séez.

* Royer de Sainte-Suzanne (le comte de), sous-préfet, à Mortagne.

Vigneral (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Ry.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, à Évreux.

Anisson du Péron, au château de St-Aubin d'Écrosville.

Barrey (le comte de), à Verneuil.

Bigottière (de La), à la Bigottière, par St.-André-en-la-Marche.

* Blosseville (le marquis de), au château d'Amfréville-la-Campagne.

* *Bonnechose* (Mgr. de), évêque d'Évreux.

Boury (le comte de), à Amfréville-la-Campagne.

* Brigode (le comte de), à Romilly.

Caresme (l'abbé), curé du Bec-Hellouin, canton de Brionne.

Chennevière fils, à Louviers.

* Dibon (Paul), propriétaire, à Louviers.

Dumesnil-Dubuisson (le comte), au château de la Garenne, à Giverville.

* Gardin, percepteur surnuméraire, à Bernay.

Graveron (Gabriel de), à Cailly, canton de Gaillon.

Guillard (Émile), avoué, à Louviers.

* *Jouen* (l'abbé), chanoine, à Évreux.

Laluy, architecte, à Louviers.

La Roncière Le Noury (le baron Clément de), capitaine de vaisseau, au château de Cracouville, près d'Évreux.

Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

Lebreton, notaire honoraire, à Évreux.

Le Lyon (l'abbé), chanoine, id.

Lenormant (François), à La Chapelle-St.-Éloi, Fontaine-la-Sorêt.

Le Reffait, conseiller général, à Pont-Audemer.

* Loisel, maître de poste, à La Rivière-Thibouville.

Marcel (Léopold), adjoint au maire de Louviers.

Méry (Paul), à Évreux.

* Métayer-Masselin, inspecteur de l'Association normande, à Bernay.

Montreuil (le baron de), député, au château de Tierceville (Gisors).

* *Philippe-Lemaître* (Mme.), à Illeville, canton de Montfort.

* Poncet, maire des Andelys.

* Pretavoine, maire de Louviers.

* Quesné (Victor), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg.

Renault, avocat, adjoint au maire de Louviers.

Rostolan (de), à Évreux.

Senevas (le baron Raoul de), au château de Montaure, près de Louviers.

Vigan de Cernières (le baron de), à Verneuil.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce de Glanville, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

* *Barthélemy*, architecte, à Rouen.

Bertre (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, 6, à Rouen.

Bligny, propriétaire, id.

Bouelles (le comte de), en son château, près Neufchâtel.

Bourdin, rue Impériale, n°. 2, à Rouen.

Caze (de), membre de l'Académie, id.

* *Cochet* (l'abbé), ancien aumônier du collége, à Dieppe.

Collas (l'abbé), chapelain de la maison des Saints-Anges, à Rouen.

Cusson, secrétaire-général de la mairie, id.

Decorde (l'abbé), curé de Bures (canton de Londinières).

* Duranville (Léon de), propropriétaire, à Rouen.

* Ernemont (d'), membre du Conseil général, à Ernemont, près Gournay.

Estaintot père (le comte d'), inspecteur de l'Association normande, à Mondeville, près Yvetot.

* Estaintot fils (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

Gironcourt (de), à Varimpré, près Neufchâtel.

La Londe (Artur de), rue La Rochefoucault, à Rouen.

La Londe (de), ancien officier de cavalerie, à Rouen.

Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Hâvre.

* Le Roy, instituteur-supérieur, à Cany.

Mabire, maire de Neufchâtel.

Mathon, bibliothécaire, à Neufchâtel-en-Bray.

Mélicieux (l'abbé), curé, doyen de Gournay.

* *Mouquet*, receveur particulier des finances, à Dieppe.

* Rondeaux, ancien député, à Rouen.

Sémichon, membre du Conseil général, à Neufchâtel.

* Simon, architecte, boulevard Beauvoisine, à Rouen.

5e. DIVISION DE LA SEINE, DE SEINE-ET-OISE, DE L'YONNE, DE L'AUBE ET D'EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte DE CUSSY, rue Caumartin, 26, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. Darcel, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, 6, à Paris.

Arribault, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.

* Arthus-Bertrand (Mme veuve), rue Hautefeuille, à Paris.

Bastard (Léon de), archiviste-paléographe, place du Palais-Bourbon, 3, id.

* Beaulny (Camille de), rue d'Aguesseau, 9, id.

* Beaufort (le comte Ch. de), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

Bernard-Chevalier, rue Cassette, 17, id.

* Blacas (le comte Stanislas de), rue Grenelle-St.-Germain, 79, id.

Blanche, secrétaire-général du ministère d'État, id.

* Blancmesnil, (le comte Léon de), rue de la Ville-l'Évêque, 23, id.

Blum (l'abbé), de la congrégation de Picpus, id.

Boisrenaud (le comte de), rue St.-Guillaume, 3, id.

* Bonand (Henri de), rue du Bac, 92, id.

* Bonneuil (le comte de), rue St.-Guillaume, 29, id.

Bossin, horticulteur, quai de la Mégisserie, à Paris.

Bréda (le comte Raymond de), rue de l'Université, 3, id.

Breval (Henri), graveur, rue du Dragon, 15, id.

Briquet, docteur en médecine, rue de la Chaussée-d'Antin, 4, id.

* *Bucaille* (Gustave), inspecteur de l'Association normande, boulevard du Temple, 42, id.

* Bethune (le comte de), rue d'Iéna, 13, id.

* Bethisy (le marquis de), rue de Lille, 56, id.

* Champagny (le général, vicomte de), rue de Varennes, 57, id.

Chatelain, architecte, rue Rochechouart, 47, id.

Chaubry de Troncenord (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, id.

Chossotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.

* *Contencin* (le baron de), directeur-général de l'Administration des cultes, rue de Las-Cases, 8, à Paris.

Coutant (Lucien), membre de plusieurs Sociétés savantes, quai aux Fleurs, 9, à Paris.

* Croze (le baron Charles de), rue du Cherche-Midi, 15, id.

* De Bouis, docteur-médecin, rue Saint-Louis, au Marais, 44, id.

* Deligand, statuaire, rue du Cherche-Midi, 72, id.

* Des Cars (le duc), rue de Grenelle-St.-Germain, 79, id.

* *Didron*, ancien secrétaire du Comité des arts, directeur des *Annales archéologiques*, rue St.-Dominique, 23, id.

Dion (Albert de), rue de la Ville-l'Évêque, 19, id.

* Erceville (le comte Gabriel d'), rue de Grenelle-St.-Germain, 13, id.

* *Ernouf* (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47, id.

Foulogne, peintre, id., rue...

Gaultier, conseiller à la Cour de cassation, id.

Hubert-Ménage, fabricant d'ornements d'église, rue d'Enfer-St.-Michel, 5, id.

Joly de Villiers, contrôleur des contributions, id.

Kergorlay (de), de l'Institut des provinces, rue de Las-Cases, 24, id.

Labille (Amable), architecte, boulevard Pépinière, 24, id.

* Lasteyrie (le comte Ferdinand de), rue du Bac, 32, à Paris.

Lechaudé-d'Anisy, propriétaire, à Paris, rue...

Le Fèvre du Rufflé, sénateur, ancien ministre, rue de Vaugirard, 46, id.

Liger, architecte, rue Blanche, 5, cité Gaillard, id.

* Le Harivel-Durocher, rue du Cherche-Midi, 57, id.

Le Normant (François), rue Neuve-des-Petits-Champs, 14, id.

* Lusson, peintre-verrier, id.

* *Luynes* (le duc de), rue St.-Dominique, 33, id.

* *Marion*, inspecteur de la Côte-d'Or, rue Gaudot de Mauroy, 39, id.

* Martainville (le marquis de), rue de l'Université, id.

Maufras, professeur au collége Rollin, rue des Postes, id.

Millet, inspecteur des forêts, rue du Marché-St.-Honoré, 6, id.

Migne (l'abbé), au Petit-Montrouge, barrière d'Enfer, à Paris.

Minoret (E.), avocat à la Cour impériale, rue Faubourg-St.-Martin, 13, à Paris.

Moll, architecte, id.

* *Montalembert* (le comte de), ancien pair de France, membre de l'Académie française, rue du Bac, 40, id.

Moquin-Tandon, conservateur du jardin botanique de l'École de médecine, à Paris.

* MOSSELMAN, propriétaire, passage Cendrier, 6, à Paris.

NAUDIN, rue Florentin, 14, id.

NETTANCOURT (de), colonel en retraite, rue de Madame, 37, Paris.

NUGENT (de), place Vendôme, id.

* OILLIAMSON (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, id.

* OUDINOT DE LA FAVERIE, rue de Fleurus, 35, à Paris.

PARIS (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, id.

* *Pastoret* (le marquis Amédée de), place de la Concorde, 6, id.

PERNOT, peintre, rue Ste.-Hyacinthe-St.-Honoré, id.

* *Petit* (Victor), membre de l'Institut des provinces, rue de Lille, 23.

MAUREXQ, rue de Tivoly, 9, id.

PARIS (Louis), directeur du cabinet historique, rue d'Angoulême-St.-Honoré, 26, id.

* PETIBON, rue de Monsieur-le-Prince, 26, id.

PINIEUX (le chevalier de), rue Caumartin, id.

* POMEREU (le vicomte Armand de), rue de Lille, id.

* PONTOIS DE PONT-CARRÉ (le marquis de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 42, id.

POUSSIELGUE-RUSAND (Placide), orfèvre, rue Cassette, 34, id.

* REIZET (le comte de), secrétaire d'ambassade, rue d'Amsterdam, 35 bis, à Paris.

ROBIN (Mlle.), propriétaire, rue Basse, 18, à Passy.

ROTSCHILD (le baron de), rue Lafitte, 25, à Paris.

* RUILLÉ (de), rue d'Anjou-St.-Honoré, 80, id.

* SAGOT, membre de plusieurs Académies, à Paris.

* SERAINCOURT (le comte de), rue de Berry-St.-Honoré, 22, id.

SOLICOFFRE, rue de Clichy, 28, id.

TERRAY DE MONT-VINDÉ (le vicomte), conseiller à la Cour impériale, id.

* TESTE-DOUET, membre du Comité des arts et monuments, id.

* THIOLLET, dessinateur au dépôt central d'artillerie, id.

TIBLE, id., id.

VANIN, conseiller à la Cour impériale de la Seine, membre du Conseil général de la Marne, id.

VAUTHIER fils, notaire, id.

VERDIER, architecte, rue Cassette, 20, id.

* *Villefosse* (Héron de), archiviste, rue de Laval, 23, id.

* VILLEGILLE (de La), secrétaire du Comité historique, id.

VOGÜÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

WALSH (le vicomte Édouard), rue de l'Université, 42, id.

* WINT (Paul de), id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : * M. Duchatellier, membre de l'Institut des provinces, à Quimper (Finistère).

Yonne.

Inspecteur : * Mgr. Joly, archevêque de Sens.

Brulé (l'abbé), aumônier de Ste.-Colombe, à Sens.

Canchy (de), propriétaire, id.

* *Challes*, membre de l'Institut des provinces et du Conseil général, à Auxerre.

Clermont-Tonnerre (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

Dormois (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

* *Lallier*, juge au Tribunal civil, membre du Conseil général, à Sens.

La Tour du Pin-Gouvernet (le marquis de), à Chaumont-sur-Yonne, par Villeneuve-la-Guyard.

Laureau (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

Le Maistre (le chevalier), membre correspondant de la Société archéologique, à Tonnerre.

Quentin, archiviste du département, à Auxerre.

Roze (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

* Salmon, avoué, id.

* Tonnelier, greffier en chef du Tribunal civil, id.

Tonnelier, président du Tribunal civil, à Joigny.

Vibraye (le comte de), à Bazoches, près Avallon.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé Desnoyers, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Buzonnière (de), * membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Dupuis, vice-président du Tribunal civil, à Orléans.

Jacob, imprimeur-libraire, id.

Marchand, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare.

Rocher (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société archéologique, à Orléans.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé Tridon, chanoine honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.

Adnot, notaire, à Chappes, canton de Bar-sur-Seine.

Angenoust, vice-président du Tribunal civil de Troyes.

Argence, avocat, id.

Arson de Rosières, propriétaire, à Rosières.

Babeau-Rémond, propriétaire, aux Riceys.

Batier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Bar-sur-Seine.

Bonnemain (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire de Ste.-Madeleine, id.

Bourlon père, ancien receveur particulier des finances, au château de Beaulieu.

* Camusat de Vaugourdon, vice-président de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

Cazelles fils, négociant, à Troyes.

* *Coffinet* (l'abbé), chanoine, ancien vicaire-général du diocèse, id.

Gaussen, artiste peintre, auteur du *Portefeuille archéologique*, id.

Doyen (le baron) receveur-général de l'Aube, id.

* Fléchey-Cousin, architecte, id.

Fontaine-Gris, président de la Chambre de commerce, id.

* *Gayot* (Amédée), ancien député, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

Gréau (Jules), manufacturier, id.

Hervey, docteur-médecin, id.

Huot (Charles), manufacturier, id.

Huproye (Truchy de La), propriétaire, id.

Mauroy (de), propriétaire, id.

Millot, architecte, à Troyes.

Parigot, maire, id.

Prié, docteur-médecin aux Riceys.

Roizard (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, vicaire-général, à Troyes.

Royer (Jules), architecte, aux Riceys.

Saussier (Louis), manufacturier, à Troyes.

Sesmé (Isidore), commissaire priseur, id.

Simonnot-Gervaisot, propriétaire, id.

Tezenas (Prosper), propriétaire, id.

* Vendeuvre (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

Vernier (Alphonse), propriétaire, à Troyes.

Vincent-Larcher, peintre-verrier, id.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles D'ALTIMARE, à Dreux.

* *Durand* (Paul), à Chartres.
LA MÉSANGE, architecte de la ville, à Dreux.
MORISSURE fils (de), secrétaire du Comice agricole, à Nogent-le-Rotrou.
* TELLOT (Henri), propriétaire, à Dreux.

6e. DIVISION DE LA SARTHE, DE MAINE-ET-LOIRE ET DE LA MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roque de Vaux, près le Mans.

Inspecteur honoraire : M. CH. DROUET.

Sarthe.

Inspecteur : M. DAVID, architecte, au Mans.

ANJUBAULT, bibliothécaire du Mans.
BAUCHET (Paul), architecte, id.
BLOTTIÈRE, sculpteur, id.
Bource (l'abbé), curé de Neuvy.
BOURDON-DUROCHER, officier en retraite, au Mans.
CHARLES (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.
* *Chevereau* (l'abbé), vicaire-général du Mans.
CLERMONT-GALLERANDE (le comte de), au Mans.
DAMIENS, statuaire; au Mans (Sarthe).
Delarue, architecte du département, id.
DESNEUFBOURG, substitut du procureur impérial, au Mans.
* DUBIÉ, maire de Vallennes.
* *Espaulart* (Adolphe d'), propriétaire, adjoint au maire, au Mans.
ÉTOC DE MAZY, médecin de l'Asile des aliénés, id.
FOUCAULT (le comte de), id.
GAUMÉ, professeur de dessin, id.
GUÉRANGER (Dom), abbé de Solesmes.
HAMON, membre du Conseil général, au Mans.
* *Hucher*, membre de l'Institut des provinces, id.
JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, id.
LANDEL, ancien conseiller de préfecture, id.
* LE BAILLIF (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Benoît, id.
LE GRIS DE LA POMMERAYE, propriétaire, id.

Le Normand de Lourmel, directeur des contributions directes, au Mans.

Le Prince, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, id.

Livet (l'abbé), premier aumônier de l'hôpital, id.

* Longueval (de), membre du Conseil général, à Brette.

Lorière (Gustave de), avocat, à Asnières, canton de Sablé.

* Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

* Loyac (le marquis de), à Vendeuvre.

Moussenon, propriétaire, au Mans.

* Nanquette (Mgr.), évêque du Mans.

* Nicolaï (le marquis de), à Montfort.

* Paillart-Ducléré, membre du Conseil général, au Mans.

Picot de Vaulogé (le comte de), à Vaulogé.

* Provost, juge de paix, à Sillé-le-Guillaume.

Riancey (Henri de), avocat, à Paris et au Mans.

Richard, adjoint au Maire du Mans.

Riobé, procureur impérial, à La Flèche.

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

Ruillé, sous-préfet, à St.-Calais.

* Salmon, membre du Conseil général, à Sablé.

* Singer, directeur de la Compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

Vallée (Gustave), juge suppléant, id.

Verdier, professeur de mathématiques, en retraite, id.

Voisin (l'abbé), de l'Institut des provinces, id.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Baillon de La Brosse, propriétaire, à Saumur.

Belleuvre, à Angers, boulevard de Saumur, 15.

Boutton-Lévêque, maire des Ponts-de-Cé.

Briffaut (l'abbé), curé à Saumur.

* Chevalier (l'abbé), vicaire, à St.-Georges-sur-Loire.

* *Joly-le-Terme*, archit^te, à Saumur.

* Joubert (l'abbé), chanoine honoraire, à Angers.

Leclerc-Guillory, propriétaire, id.

Lestoille (de), à Landes-Chasle, près Angers.

* Lorière (Léon de), avocat, rue des Lices, 14, à Angers.

Ragueneau, à Montfaucon.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

Villers (François), architecte, id.

Mayenne.

Inspecteur : * M. de La Beauluère, à Laval.

* Champagney (Mme. la marquise de), au château de Craon.
* *Denys*, membre de l'Institut des provinces, à Fontaine-Daniel.
Descars (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'Institut ecclésiastique de Château-Gonthier.
* Destouches, propriétaire, à Laval.
Faubert, artiste sculpteur, à Champgenetteux.
Garnier, agent-voyer, à Laval.
* Le Fiselier, secrétaire de la Société de l'industrie, id.
Maubué (de), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, id.
Ozouville (d'), propriétaire, id.
Philippe, substitut, à Mayenne.
Sebeaux (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Laval.
* Wicart (Mgr.), évêque de Laval.

7e. DIVISION DE LOIR-ET-CHER, DU CHER, D'INDRE-ET-LOIRE, DE L'INDRE ET DE LA NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire : M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis de Vibraye, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny, près Blois.

Joral (de), propriétaire, à Blois.
Launay, professeur au collége de Vendôme.

Cher.

Inspecteur : M. Berry, conseiller à la Cour impériale.

Bussières (Émile), architecte, à Bourges.
Le Noir (l'abbé), curé de Charly.
Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : * M. le comte de Galembert, propriétaire, à Tours.

Bacot de Romans (Jules), à Tours.
Boislève-Desnoyers, maire, à Langeais.

BOULART (Émile), ancien juge de paix, à Richelieu.

* *Bourassé* (l'abbé), chanoine titulaire, à Tours.

* *Guérin* fils, architecte, id.

* *Lambron de Lignim* (le baron), id.

* LA PONCE (de), conservateur du musée d'antiquités de Tours.

LOBIN (Léopold), directeur de la manufacture de vitraux peints, à Tours.

ROZE-CARTIER, propriétaire, id.

* SARCÉ (de), au château de Hodbert-St.-Christophe.

SOURDEVAL (de), juge au Tribunal civil, à Tours.

Indre.

Inspecteur : M. MAURENQ, rue de Tivoly, 9, à Paris.

* CHARON (l'abbé), curé de St.-Marcel, canton d'Argenton.

MIGNÉ, imprimeur-lithographe, à Châteauroux.

Nièvre.

Inspecteur : * M. l'abbé CROSNIER, vicaire-général de Nevers, membre de l'Institut des provinces.

CHAILLOU DES BARRES (le baron), aux Barres, par Entrains-sur-Nohain, arrondissement de Clamecy.

CHOLLOT (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.

CLÉMENT (l'abbé), doyen de Châtillon-en-Bazois.

* *Dufêtre* (Mgr.), évêque de Nevers.

MILLET (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de St.-Amand-en-Puisaye.

VÉE (l'abbé), chanoine honoraire, curé d'Entrains.

VIOLETTE (l'abbé), archi-prêtre de Cosne.

8e. DIVISION DU PUY-DE-DOME, DU CANTAL, DE LA HAUTE-LOIRE, DE LA LOIRE ET DE LA LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. THIBAULT, peintre-verrier, à Clermont.

* CHARDON DU RANQUET, à Clermont.

* CROIZET (l'abbé), doyen de Neschers.

* Desbouis, bibliothécaire de la ville, à Clermont.

Largé, inspecteur de l'Académie, id.

* Mallay, architecte du département, id.

* *Thévenot*, peintre-verrier, membre de l'Institut des provinces, à Clermont.

* Sédaignes (le vicomte Jacques-Alfred de), au château de l'Oradon, près Clermont-Ferrand.

Haute-Loire.

Inspecteur : * M. Albert de Brives, membre du Conseil général de l'Agriculture, au Puy.

* Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.

Bretagne, directeur des contributions directes, au Puy.

* Macheco (Mme. la comtesse de), au château d'Alleret.

Loire.

Inspecteur : * M. Paul d'Albigny de Villeneuve, à St.-Etienne.

* Barbeau (André), archiviste du département, à St.-Etienne.

* Buhet (Eugène), notaire, id.

* Gérard, agent-voyer en chef à St.-Etienne.

* Thollière, négociant, id.

Lozère.

Inspecteur : M. Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

* Chapelain (le baron de), à Mende.

* Moré (Émile de), à Serverette.

Le Franc, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Mende.

9e. DIVISION D'ILLE-ET-VILAINE, DES COTES-DU-NORD, DU FINISTÈRE, DU MORBIHAN ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. A. RAMÉ, membre de l'Institut des provinces, rue La Fayette, 2, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : * M. Langlois, architecte, à Rennes.

Audren de Kerdrel, ancien député, à Rennes, rue St.-Sauveur, 3.

Bezier-Lafosse, architecte, à St.-Servan.

* Breil de Landal (le comte), au

château de Landal.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

DE LA BIGNE-VILLENEUVE, à Rennes.

Delafosse, propriétaire, ancien député, id.

FRUGLAYE (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

* GONIDEC DE TRESSAN (Le), propriétaire, à Vitré.

* HARDOUIN, membre de plusieurs académies, à Valformand, près Rennes.

* *Langle* (le vicomte de), à Vitré.

LESTRAC (de), ancien officier d'artillerie, rue Nantaise, 29, à Rennes.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : * M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St.-Brieuc.

FRÉMAINVILLE (Raoul de), à St.-Brieuc.

GAUTIER-DU-MOTTAY, à Plérin, canton de St.-Michel de St.-Brieuc.

SIGAMOIS, officier de l'Université, à St.-Brieuc.

Finistère.

Inspecteur : * M. DU MARHALLA, à Quimper.

* *Blois* (A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

COETLOSQUET (le comte Maurice de), id.

* DU CHASTELLIER, membre de l'Institut des provinces, au château de Kernuz, près Pont-Labbé.

* HALLÉGUEN, docteur-médecin, à Châteaulin.

HERSAT DE LA VILLEMARQUÉ, président de la section archéologique, de l'Association bretonne, au château de Kéransker, près Quimperlé.

LE BASTARD DE MESMEUR, à Lescoat-en-Crozon.

LEVOT, conservateur de la bibliothèque du Port, à Brest.

Morbihan.

Inspecteur : * M. DE KÉRIDEC, à Hennebont.

JACQUEMET, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, président de la Société archéologique du Morbihan, à Vannes.

KÉRANFLEC (de), propriétaire à Karnac.

LALLEMAND (Alfred), juge de paix, à Vannes.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. Nau, architecte, à Nantes.

Amouroux (Louis), architecte, rue Lafayette, à Nantes.

Anizon, docteur-médecin, rue des Halles, id.

Aubinais, docteur-médecin, membre du Conseil municipal et du Conseil général, id.

Audiffret (le comte d'), receveur général, id.

Auneau (l'abbé), supérieur du petit séminaire, id.

Bacqua (Auguste), membre du Conseil génér., place Louis XVI, id.

Baudoux, haute rue de la Casserie, id.

Bertrand-Geslin (le baron), membre du Conseil général, boulevard de l'Orne, id.

Besnard de La Giraudais, membre du Conseil général, id.

Beuchet (l'abbé), id.

Bizeul, membre de l'Institut des provinces, à Blain.

Blanchard-Mervau, avocat, quai Turenne, à Nantes.

Blanchet, docteur-médecin, place Royale, id.

Boquet jeune, peintre, rue de Briord, id.

Borderie (de La), ancien élève de l'Ecole des Chartes, secrétaire de l'Association bretonne, rue de l'Évêché, id.

Bourgerel, architecte, à Nantes.

Bouteiller (de), rue Royale, 8, id.

Buron, architecte, rue Jean-Jacques Rousseau, id.

Cahour, aumônier du Lycée impérial, id.

Caillaud (Frédéric), membre de l'Institut des provinces, rue des Arts, 29, id.

Caillé (Adolphe), membre de la Commission administrative des Hospices, quai Turenne, id.

Caillé aîné, place Royale, id.

Chevreau, préfet de la Loire-Inférieure, id.

Colin, chanoine, secrétaire de l'évêché, id.

Coquebert, avocat, rue Racine, 7, id.

Cornulier (Hippolyte de), rue Royale, 15, id.

Cornulier (René de), capitaine de vaisseau, rue Haute-du-Château, id.

Couprie, conseiller municipal, id.

Cuissard, premier adjoint au maire, id.

Dague-Dubois, rue du Marais, 7, id.

Dandé (l'abbé), vicaire-général, rue Royale, id.

Demangeat, membre de la Société académique, quai Brancas, 8, id.

Denis (Eugène), peintre-verrier, rue Boileau, id.

Desplanchettes, notaire, à Nantes.

Douillard, architecte, rue de l'Ecluse, id.

Driollet, architecte de la ville, id.

Dubois, chanoine, rue Fénelon, id.

Ducoudray-Bourgault, vice-président de la Société académique, id.

Dugast-Matifeux, rue de Clisson, id.

Echappé, peintre-verrier, rue du département, id.

Favreau, directeur de la Société d'assurance *La Bretagne*, id.

Farré, notaire au Pouliguen, canton du Croisic.

Foulon, docteur-médecin, rue de l'Héronière, 6, à Nantes.

Fournier (l'abbé), ancien député, curé de St.-Nicolas, id.

Francheteau, rue de Rennes, 65, id.

Gautier-Blanchardière, ancien magistrat, rue Royale, id.

Girardot (le baron de), secrétaire-général de la Préfecture, rue de Sully, 4, id.

Gournerie (de La), capitaine d'État-Major, id.

Gournerie (Eugène de La), place de la Préfecture, id.

Guéraud (L.-A.), imprimeur-libraire, passage Bouchaud, id.

Guignard, avocat, boulevard Delorme, 33, id.

Guillet, directeur de l'École professionnelle, rue des Couleis, à Nantes.

Heurtin, architecte, quai Cassart, id.

Hillereau, architecte, rue des Arts, id.

Hillereau, curé de St.-Omer.

Houdet, propriétaire, à Nantes.

Huette, membre du Conseil municipal, place Royale, id.

Hugot (Victor), inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement de Châteaubriand, rue de Rennes, 3, id.

Hyrvoix, place Royale, id.

Izarn (le baron Armand d'), propriétaire, id.

Jacquemet (Mgr.), évêque de Nantes.

Jubineau (l'abbé), supérieur des missionnaires diocésains, id.

Kergos (de), membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, rue de Rennes, 54, id.

Kersabiec (Siochan de), conseiller de Préfecture, id.

La Tour du Pin Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, id.

Le Bouteiller, directeur de l'Enregistrement, rue Cambronne, id.

Lenoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Lièvre de La Morinière, employé des Postes, rue du Calvaire, id.

Le Maczon (l'abbé), chanoine,

rue Royale, 10, à Nantes.

Le Mesle, ancien élève de l'École des Chartes, rue Tournefort, 2, id.

Lepré, chanoine, secrétaire de l'évêché, id.

Le Petit, fils aîné, île Faydeau, id.

Le Ray, docteur-médecin, rue Racine, id.

Louis (Alexandre), sculpteur, rue des Marchands, id.

Lemaignan (Henri), place de la Préfecture, id.

Liberge, architecte, rue Haute-du-Château, id.

Marchand, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, rue du Calvaire, 22. id.

Marion de Beaulieu (le général), rue St.-Laurent, id.

Marion, président de la Commission administrative des hospices, rue St.-Laurent, id.

* Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

Mauclerc, vicaire de Ste.-Croix, id.

Martel, directeur du grand séminaire, id.

Martineau, docteur en droit, rue Rubens, id.

Menard (Anthime), président de la Commission administrative de la bibliothèque, rue du Calvaire, 20, id.

Menard (Charles), sculpteur, rue des Marchands, id.

Méry aîné, conseiller municipal, à Nantes.

Monnier, avoué, place Royale, id.

Parenteau, numismate, place Delorme, id.

Pelan (de), maire de Guérande.

Perrott, professeur, rue Rameau, 1, id.

Phelippes-Beaulieux, avocat, rue des Arts, 29, id.

Phelippes-Beaulieux (Emmanuel), avocat, id., id.

Pouvreau (Augustin), notaire à Aigrefeuille.

Pradal, membre de la Société académique, place Royale, à Nantes.

Ramet, archiviste du département, id.

* Raymond (Charles de), architecte, id.

Richard (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, id.

Roch, propriétaire, à Aigrefeuille.

Rostaing de Rivas, docteur-médecin, rue Crébillon, à Nantes.

* Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au petit séminaire de Nantes.

Saint-Pern (de) père, à Nantes.

* *Séheult*, architecte du département, id.

Sesmaisons (le comte Rogatien de), rue Tournefort, id.

Sesmaisons (le comte Olivier de), ancien représentant.

Thibault, avocat, rue Paré, id.

Tilly (le marquis Henri de), rue

Tournefort, 1, à Nantes.

TROTREAU, architecte, rue Crébillon, id.

VANDIER, membre de la Société académique de Nantes, rue Sully, 2, id.

* VAN-ISEGHEM (Henri), architecte, rue Félix, n°. 1er., id.

WISME (le baron de), rue Royale, à Nantes.

VERGER (Constant), membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, place de la Monnaie, id.

VIAU, peintre-décorateur, id.

VINCENT-CHAUVIEU, secrétaire de l'évêché, id.

10e. DIVISION DE LA VIENNE ET DES DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. LE COINTRE-DUPONT.

*CARDIN, ancien magistrat, à Poitiers

LA BROSSE (de) propriétaire, id.

LA CROIX (l'abbé), curé de St.-Jean-de-Montierneuf, id.

LE COINTRE (Eugène) propriétaire, à Poitiers.

MÉNARDIÈRE (Camille-Arnault), avocat, docteur en droit, rue Sous-St.-Cybar, id.

MONTAULT (L'abbé BARBIER de), place St.-Didier, id.

PILLOTELLE, conseiller à la Cour impériale de Poitiers.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, id.

ROBERT (l'abbé), curé de Notre-Dame, id.

TAUNAY, juge-suppléant près le Tribunal civil de Rochefort.

TOURETTE (Gilles de La), propriétaire, à Loudun.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : * M. AVRIL DE LA VERGNÉE, propriétaire, à Niort.

ARNAULD (Charles), corresp. du Ministère d'Etat, à Niort.

BEAULIEU, membre de l'Institut, id.

DAVID, député au Corps législatif, id.

GAROTEAU, notaire, à Champdeniers.

* RAVAN, trésorier de la Société de Statistique, à Niort.

RONDIER, juge d'instruction, à Melle.

* Roulière (Victorin de La), à Niort.

Rousseau (l'abbé), curé de Verruyes, canton de Mazières.

Segrestin, architecte du département, à Niort.

Sénéchaut (l'abbé), curé de St.-Varent.

11e. DIVISION DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE ET DE LA VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Brisson : secrétaire en chef de la Mairie de La Rochelle.

Avril de la Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.

Beauchamp (Charles de), à Pons.

Bourgeois (Justin), à Saintes.

Briand (l'abbé), chanoine honoraire, id.

Chollet (l'abbé), curé-doyen d'Aigrefeuille.

Clervaux (Jules de), à Saintes.

Dumorisson, juge de paix du canton de Pons.

* Landriot (Mgr.), évêque de La Rochelle.

Limal, juge au Tribunal civil de Saintes.

Menut, employé des Douanes, à La Rochelle.

Morin, avoué, à Saintes.

Peponnet (l'abbé), professeur au séminaire de Montlieu, à La Rochelle.

Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.

* Phelippot, propriétaire, au Bois (île de Ré).

Rochet (l'abbé), aumônier de l'hôpital civil, à St.-Jean-d'Angély.

Romieux (Gaston), secrétaire de l'Académie, à La Rochelle.

* Viault, ancien maire, id.

Vendée.

Inspecteur : * M. Léon Audé, conseiller de Préfecture, à Bourbon-Vendée.

Bastière (de La), à St.-Julien-des-Landes, canton de La Motte-Achard.

Delamarre (Mgr.), évêque de Luçon.

Fillon (Benjamin), à Fontenay.

Godet de La Riboullerie, au château de l'Hermenault.

Pœydavant, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Maillezais.

Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.

* Le Roy de La Bruyère, receveur-général, à Bourbon.

12e. DIVISION DE LA HAUTE-VIENNE ET DE LA CREUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Félix de VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Puirazeau, près Nontron (Dordogne).

Haute-Vienne.

Inspecteur : * M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, membre de l'Institut des provinces, à Limoges.

Duboys (Auguste), pharmacien, id.

* Jacquet, receveur de l'Enregistrement, à Magnac-Laval.

Le Roy-Pierrefitte (l'abbé), à Limoges.

Tarnaud (F.), banquier, id.

Texier (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du séminaire du Dorat.

Creuse.

Inspecteur : M. Bonnafoux, bibliothécaire de la ville de Guéret.

13e. DIVISION DE LA GIRONDE, DES LANDES, DE LA DORDOGNE, DE LA CHARENTE ET DE LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Charles DES MOULINS, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur : * M. Léo Drouyn, à Bordeaux.

Alaux (Gustave), architecte, rue de la Taupe, à Bordeaux.

* Alzac de La Martinié (d'), propriétaire, à Pujol, près Castillon-sur-Dordogne.

* *Castelnau d'Essenault* (Guillaume de), à Bordeaux.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue des Remparts, 73, id.

Cirot de La Ville (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

* Jabouin, sculpteur, id.

Kercado (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, place Dauphine, 30, id.

* Lapouyade, président du Tribunal civil de La Réole.

Le Roy (Octave), juge au Tribunal civil, à Bordeaux.

MONTAIGNE (Octave de La), à Castelmoron-d'Albret, canton de Monségur.

* MOULS (l'abbé), curé d'Arcachon.

* PAQUEREE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Castillon-sur-Dordogne.

* PARDIAC (l'abbé J.-B.), premier vicaire de Notre-Dame, rue J.-J.-Rousseau, 21, à Bordeaux.

Landes.

Inspecteur : * M. Auguste DU PEYRAT, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

LAURANCE, principal du Collége, à Mont-de-Marsan.

Dordogne.

Inspecteur : M. le vicomte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

AUDIERNE (l'abbé), à Périgueux.

SAGETTE (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Bergerac.

* VERNEILH (de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

VERNEILH (Jules de), propriétaire, id.

VIDAL, pasteur, à Bergerac.

Charente.

Inspecteur : * M. DE CHANCEL, président de la Société archéologique, à Angoulême.

* *Cousseau* (Mgr.), évêque d'Angoulême.

FRUCHAUD (l'abbé), vicaire-général d'Angoulême.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M.

* BÉCHADE, ancien percepteur, à St.-Barthélemy.

LA BORIE-SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot.

MANIN, avocat, à Lauzun.

14e. DIVISION DE TARN-ET-GARONNE, DU TARN, DE L'AVEYRON ET DU GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le baron de CRAZANNES, membre de l'Institut.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M.

Tarn.

Inspecteur : * M. DE LEUTRE, président du Tribunal civil de Gaillac.

BELLET (Maurice), substitut du procureur impérial, à Gaillac.

Aveyron.

Inspecteur : * M.

* BION-MARLAVAGNE (L.), archiviste du département.

Gers.

Inspecteur : * M. l'abbé de MONLEZUN, chanoine, à Auch.

15e. DIVISION DE LA HAUTE-GARONNE, DES HAUTES-PYRÉNÉES, DES BASSES-PYRÉNÉES, DE L'AUDE, DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'ARRIÉGE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le vicomte DE JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. DE SAINT-SIMON, rue Tolosane, 6, à Toulouse.

* MOREL, avocat, à Saint-Gaudens.

* LOUPOT, architecte, à Bagnères-de-Luchon.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur : * M. LOUPOT, architecte, à Luchon (Haute-Garonne).

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. H. DURAND, inspecteur du département, à Bayonne.

Aude.

Inspecteur : M. MAHUL, ancien préfet, à Carcassonne.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : * M. DE BONNEFOY, à Perpignan.

* BARTHÉLEMY (Édouard de), conseiller de préfecture, à Perpignan.

16e. DIVISION DES BOUCHES-DU-RHONE, DU VAR, DE L'HÉRAULT, DU GARD ET DE VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. ROUX, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Marseille.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : * M. MARCELLIN DOL, avocat.

ALPHANDERY (Joseph), avocat à la Cour, rue du Collége, 9, à Aix.

AMOREUX (Albin d'), sous-intendant militaire, id.

AUTHEMAN (François-Nicolas), propriétaire, géologue, à Cassis.

BALTHASAR, à Arles.

* BERLUC DE PÉRUSSIS (Léon), à Aix.

BOUSQUET (Casimir), conservateur de la bibliothèque de la Société de Statistique, à Marseille, rue St.-Jacques, n°. 68.

DESVOYES, commissaire central, membre de la Société d'archéologie de Lorraine, place des Prescheurs, à Aix.

DOL, avocat, cour du Chapitre, 2, à Marseille.

GIRAUX (l'abbé Magloire), à Ceyreste.

GARIDEL (Augustin-Joachim de), conseiller municipal, rue d'Italie, 12, à Aix.

GAUT, secrétaire-général, à la mairie, rue des Cordeliers, 48, à Aix.

GIBERT (Joseph), conservateur du musée, id.

LUCAS (l'abbé), supérieur du séminaire, id.

MASSE (Étienne-Michel), à la Ciotat.

MAZEL, substitut du Procureur impérial, à Marseille.

MICHEL (Ferdinand), sculpteur, rue du Louvre, 16, à Aix.

PAYAN (Pierre-Scipion), docteur-médecin, id.

ROUARD, bibliothécaire, id.

SAPORTA (Gaston de), rue Grande-Horloge, 21, id.

TASSY (Gaspard), conseiller municipal, id.

TACUSSEL, secrétaire-général de la mairie, Cours, 55, id.

TALON (Henri), avocat, rue St.-Louis, 18, id.

VINAS (l'abbé), curé, à Jonquières.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin.

Hérault.

Inspecteur : * M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

ROUYER (Jules), inspecteur des Postes du département de l'Hérault, à Montpellier.

Gard.

Inspecteur : * M. Auguste PELET, à Nîmes.

ALEGRE (Léon), peintre, à Bagnols.

* DUPONT (de Fontenay, Côte-d'Or), professeur, à Nîmes.

PERROT, antiquaire, id.

Vaucluse.

Inspecteur : Valère MARTIN, membre de plusieurs académies, à Cavaillon.

ANSELME (Hubert d'), vice-président du musée, rue Calande, 108, à Avignon.

ATHENOSY (Isidore), docteur-médecin, rue Calande, 30, id.

AYME (jeune), administrateur du musée, id.

BASTET (Joseph), négociant, rue de la Croix, 9, id.

BECHET, docteur-médecin, rue de l'Anguille, id.

BOUDIN (Augustin), rue Boucane, 20, id.

CARBONNEL (Jules), curé de St.-Pierre, id.

CANRON (Augustin), homme de lettres, rue des Trois-Faucons, 17, id.

CLÉMENT (Adolphe), docteur-médecin, place St.-Pierre, 3, à Avignon.

DEBELAY (Mgr.), archevêque d'Avignon.

DELOYE (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, id.

GÉNÉRAT (Théophile), notaire, rue des Lices, 27, id.

LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Carpentras.

MARTIN, peintre-verrier, à Avignon.

MOUTONNET, curé de St.-Didier, id.

MARTIN-MORICELLY, docteur-médecin, rue Dorée, 6, id.

Pougnet (Joseph), diacre, rue Corderie, 6, id.

Polette (Henri-Vincent), curé-archiprêtre, à Orange.
Saurel (Alfred), vérificateur des Douanes, à Port-de-Bouc.
Yvaren (Prosper), docteur-médecin, rue Aumnelle, 8, à Avignon.

17e. DIVISION DU RHONE, DE L'ARDÈCHE, DE L'AIN, DE LA DROME, DE L'ISÈRE ET DES BASSES-ALPES.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE COMMARMONT, membre de l'Institut des provinces, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. Yemeniz, à Lyon.

* Benoist, architecte, à Lyon.
* Bergeret, id., id.
* *Bonald* (Mgr. *de*), cardinal, archevêque de Lyon.
* Carraud, propriétaire, à Lyon.
* Delaplagne (l'abbé Louis), vicaire de St.-Polycarpe, id.
* *Desjardins*, architecte, id.
* *Dupasquier* (Louis), id., id.
* Morin-Pons (Henri), id.

Richard de Nancy, docteur-médecin, à Lyon.
* Roux (l'abbé), aumônier du Sacré-Cœur, id.
* Saussaye (de La), recteur de l'Académie, id.
* Savoye (Amédée), architecte, id.
* Soultrait (le comte Georges de), inspecteur de l'Allier, id.

Vernances (l'abbé), docteur et professeur à la Faculté de théologie, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. le vicomte Louis de Montravel, au château de Montravel, près Annonay.

* Poncer, huissier, auteur de l'*Histoire d'Annonay*, à Annonay.

Ain.

Inspecteur : M. Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).

* Baux, archiviste du département, à Bourg-en-Bresse.
* Blains (des), à Ambronay.

De La Rochette, membre de plusieurs Académies, à Clerdan.

Drôme.

Inspecteur : M. l'abbé Gustave Jouve, chanoine titulaire de la cathédrale, à Valence.

Coston (de), à Montélimart.
* Michelas, sculpteur, à Valence.

Isère.

Inspecteur : M. Victor TESTE, architecte, à Vienne.

BERRUYER, architecte du diocèse, à Grenoble.

BUDILLON (l'abbé), curé de Buvin, canton de Morestel.

* DARDELET, graveur, à Grenoble.

DAVID (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

* *Du Boys* (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

GUÉDY (l'abbé), chanoine, curé de Vezeronces, canton de Morestel.

* LABBÉ, juge de paix, à Heyrieux.

MÈGE (l'abbé), archiprêtre du canton de Tullins.

* MONTEYNARD (le comte de), au château de Tencin, canton de Goncelin.

MOUFFLET, proviseur du Lycée, à Grenoble.

PICHOT (l'abbé), curé de Sermérieu, canton de Morestel.

VARNET (l'abbé), curé d'Amblagnieux, canton de Crémieux.

Basses-Alpes.

Inspecteur : * M. BERLUC DE PERUSSIS, à Aix (Bouches-du-Rhône).

ARBAUD (Paul), au château de Roussel.

BONIERBALE (l'abbé), à Forcalquier.

GILLY (Alphonse), professeur, id.

HUGUES (Henri), avocat, à Digne.

RAMBAUD (l'abbé), à St.-Maime, par Forcalquier.

RICHAUD (Léopold), aux Mées.

18e. DIVISION DE LA COTE-D'OR, DE SAONE-ET-LOIRE, DE L'ALLIER ET DE LA HAUTE-MARNE

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte CHARLES DE MONTALEMBERT, ancien pair de France, à Paris.

Côte-d'Or.

Inspecteur : * M. MARION, rue Godot-de-Mauroy, 39, à Paris.

* *Baudot* (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

BESSY, propriétaire, id.

BRETENIÈRE (Edmond de), id.

BRUNO, propriétaire, à Dijon.

CATHELOT, ancien garde général des Forêts, à Gemeaux, canton d'Is-sur-Tille.

* CAUMONT, architecte, à Dijon.

CHEVROT, architecte, à Dijon.

* *Cissey* (le comte Louis de), au château de Cissey.

COLLET (l'abbé), vicaire-général de Dijon.

DESTOURBET, président du Comice agricole, id.

DHETEL, notaire, à St.-Jean-de-Losne.

DROUAS (de), capitaine en retraite, à Dijon.

DU PARC (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

DUPONT, propriétaire, à Montbard, professeur à Nîmes.

GAULOT, ancien notaire, à Dijon.

GUILLEMOT, président du Tribunal civil de Beaune.

Hurot (l'abbé), curé de Rouvres, canton de Genlis.

LACUISINE (de), président à la Cour impériale de Dijon.

LIGER-BELAIR (le comte de), à Dijon.

MARION (Adrien), id.

MATHIEU (Adrien), conseiller à la Cour impériale, id.

MENNE (le général), rue Montigny, id.

* MONTGOLFIER (Raymond de), à Montbard.

PROTAT (Hippolyte), propriétaire, à Brazey-en-Plaine.

ROCHEFOND (de), rue Turgot, à Dijon.

* *Saint-Seine* (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, id.

* SEGUIN (Joseph), à Montbard.

* SÉGUIN (Marc), id.

SUISSE, architecte du département, à Dijon.

VESVROTTE (le comte de), id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte DE CISSEY, au château de Cissey (Côte-d'Or),

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

BULLIOT, membre de la Société Éduenne, à Autun.

* *Canat* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlon-sur-Saône.

CANAT (Paul), id.

CHEVRIER (Jules), id.

DEJUSSIEU (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.

* *Devoucoux* (l'abbé), vicaire-général d'Autun.

ESTERNO (le comte d'), au château de Vésore, près Autun.

FEBVRE (Mme.), rue de la Barre, 9, à Mâcon.

* *Fontenay* (Joseph de), à Autun.

FOUQUE, homme de lettres, à Châlon-sur-Saône.

LACROIX, pharmacien, à Mâcon.

LATOUR, ancien juge de paix, à Chagny.

MAC-MAHON (le comte de), à Autun.

MANDELOT (le comte de), id.

Marguerye (Mg^{r}. *de*), évêque d'Autun.

MONTAGU (Louis de), à Couches-les-Mines.

NICOT (Charles), à la Villeneuve, près Cuisery.

* *Ochier*, docteur-médecin, à Cluny.

PEQUEGNOT (l'abbé), curé de Couches.

REY (Victor), maire d'Autun.

ROBERT, docteur-médecin, à Bourbon-Lancy.

* *Surigny* (*de*), à Mâcon

THOMAS (l'abbé), missionnaire, à Autun.

Allier.

Inspecteur : M. le comte DE SOULTRAIT, à Lyon (Rhône).

ALARY, professeur au Lycée, à Moulins.

ARCY (le comte d'), receveur-général, id.

BALORRE (le comte de), id.

* BELLENAVES (le marquis de), à Bellenaves, par Ébreuil.

BELLENGER (l'abbé), curé de Toulon-sur-Allier.

BERGEON (Amédée), avoué, à Toulon-sur-Allier.

* BONNETON, architecte, à Gannat.

* BOUDANT (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de Chantelle, membre de l'Institut des provinces.

* BOURBON-BUSSET (le comte Charles de), à Busset.

BOURBON-CHALUS (le comte Gaspard de), à Moulins.

BRUGIÈRES DE LA MOTTE, ancien sous-préfet, à Montluçon.

* *Bures* (Albert de), ancien conseiller de préfecture, à Moulins.

CHEVALIER, directeur de l'École supérieure, id.

COGORDAN, juge au Tribunal de commerce, id.

* DADOLE (Émile), architecte, à Moulins.

DESCHAMPS DE VERNEIX, conseiller général, à Hérisson.

DESROSIERS (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

DESROSIERS (le P.), à Montluçon.

Dreux-Brézé (Mg^r^. *de*), évêque de Moulins.

DUPOGET, avoué, à Moulins.

* DUPRÉ, professeur au séminaire d'Izeure.

* ESMONNOT, architecte du département, à Moulins.

ESTOILLE (le comte de L'), id.

GIAT, vérificateur de l'enregistrement, id.

GIRARD, notaire, id.

GRANDPRÉ (Guillaume), ancien président du Tribunal de commerce, id.

HUTTEAU-D'ORIGNY (le comte), à Biozat, près Gannat.

JOURDIER, maire de Moulins.

* LÉGER-TAILHARDAT, architecte, à Montluçon.

LEJEUNE (l'abbé), vicaire-général, à Moulins.

Maridet, maire de Servilly, près La Palisse.

Martinet (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Moulins.

Mathan (le baron Edgard de), lieutenant-colonel au 8e. régiment de hussards, id.

Meilheurat des Prureaux (Louis), id.

Michelon (Henri), membre de la Société d'émulation, id.

* Montlaur (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, id., et à Paris, rue Monthabor, 40.

Ogerdias (l'abbé), curé de Souvigny.

Papon de La Meigné, juge d'instruction, à Moulins.

Pasqual de Mora, id.

Roulleau (l'abbé), curé-doyen, à Lurcy-Levy, arrondissement de Moulins.

Saint-Geran (de), à St.-Geran-de-Vaux.

Salveton, substitut du procureur impérial, à Moulins.

Seuillet, ancien notaire, id.

Tudot (Edmond), professeur de peinture, id.

Vander (l'abbé), curé d'Huriel.

Veauce (le baron de), député au Corps législatif, à Veauce, près Ébreuil.

Virloy (A.), directeur des forges de Commentry.

Haute-Marne.

Inspecteur : * M. G. de Fraville, à Coudes, près Chaumont.

Bouillevaux, curé, à Perthes.

Duval de Fraville (Gustave), à Coudes, près Chaumont.

* *Guérin* (Mgr.), évêque de Langres.

Pistolet de Saint-Fergeux, à Langres.

19e. DIVISION DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. WEISS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de Besançon (Doubs).

Doubs.

Inspecteur : * M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

Jura.

Inspecteur : * M. Édouard Clerc, conseiller à la Cour impériale de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules DE BUYER, à la Chaudeau.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

20e. DIVISION DE LA MOSELLE, DE LA MEURTHE, DES VOSGES, DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : * M. VICTOR SIMON, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Moselle.

Inspecteur : M. Auguste PROST, à Metz.

* *Boulangé*, ingénieur des ponts et chaussées, rue de Rivoli, 27, à Paris.

* CHABERT, propriétaire, à Metz.

DEROBE, architecte du dépt., id.

DURAND (Louis), propriétaire, id.

* HOLLANDRE, ancien bibliothécaire, à Metz.

*ROBERT, intendant militaire, id.

* *Van der Straten* (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur : * M. le baron P.-G. DE DEMAST, membre de l'Institut des provinces, à Nancy.

BASTIEN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.

DEGOUTIN (Alphonse), juge d'instruction, à Vic.

HUMBERT, architecte, id.

LE MONNIER, membre du Conseil général d'agriculture, à Nancy.

MONTUREUX (le comte de), à Arracourt.

OPPERMAN (A.), chef d'escadron au 7e. régiment de lanciers, à Nancy.

Vosges.

Inspecteur : * M. MAUDHEUX, avocat, à Épinal.

Bas-Rhin.

Inspecteur : * M. l'abbé STRAUBT, professeur au séminaire de Strasbourg.

DAGONET (Henri), médecin en chef de l'asile d'aliénés de Stephansfeld

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. Anatole DE BARTHÉLEMY, sous-préfet, à Belfort.

VALMON, directeur de l'École normale, à Colmar.

MEMBRES ÉTRANGERS.

S. M. LE ROI DE SAXE, à Dresde.

Le comte Alexandre DE HUMBOLDT, à Berlin.

A.

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).

ALVIN, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

ANDRIES (l'abbé J.-O.), chanoine, à Bruges.

AUESWOLD, président de la régence, à Trèves.

AUFESSES (le baron de), directeur de la Société du musée germanique, à Nuremberg.

B.

BAYLEY (W.-H.), à Londres.

BELFORT (Sa Grâce le duc de), Brighton-square, à Londres.

BELL, docteur en philosophie, à Londres.

BLAVIGNAC, président de la Société d'histoire, à Genève.

BOŒR, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BRINCKEU (de), conseiller d'État, à Brunswick.

BUKLAND, membre étranger de l'Institut des provinces, professeur de géologie, à Oxford.

C.

CAPITAINE (Ulysse), secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, à Liége (Belgique).

CONONUAU (de), conservateur des archives, à Zurich.

COPPIETTERS (le docteur), à Ipres.

D.

DECTORFF (comte), à Gothingen.

*DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DRUERY (John Henry), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

DUMORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

F.

FABRY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liége.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

FORSTER, professeur d'architecture à l'Académie des beaux-arts, à Vienne.

FORSTER, membre de plusieurs académies, à Munich.

* Furstemberg-Stanheim (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Geissel (Mgr.), cardinal, archevêque de Cologne.

Gelvet (le comte de), à Esloo, près Maestrech.

Gergens, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Gonella.

* Gosse fils, à Genève (Suisse).

Grandgagnage, membre de l'Institut archéologique de Liége.

* Grant (Mgr.), évêque de Soutwarth, à St.-George, à Londres.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H.

Hagmans, bibliothécaire de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique).

Hartshome (Rev. C. H.), archéologue, à Londres.

Hulsch, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

Kestilloodi, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

Krieg de Hocfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Heidelberg.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Labis (Mgr.), évêque de Tournay.

Laurent (Mgr.), évêque de Luxembourg.

Lenderschmit, conservateur du musée de Mayence.

Lenhart (Franz), sculpteur, à Cologne.

Leutsch (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

* Lopez (le commandeur), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

Margus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mayenfisch (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

Mayer (Joseph), à Liverpool.

Meyer (F.), à Francfort-sur-Mein.

Minervini (Giuliano), conservateur du musée de Naples.

Mone, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Academie royale de Dusseldorf.

* Muller (Mgr.), évêque de Munster.

N.

NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gough), membre de la Société des Antiq. de Londres.

NOEL (de), propriétaire, à Cologne.

O.

OLFERS (d'), directeur-général des musées, à Berlin.

* OTREPPE DE BOUVETTE (d'), président de l'Institut Liégeois, à Liége (Belgique).

OUDARD, négociant, à Gênes (Sardaigne).

P.

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* *Parker*, membre de la Société architecturale, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

PETIT DE ROSEN, à Tongres.

Q.

* *Quast* (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

RAMBOURG, conservateur du musée de Cologne.

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.

REIDER, professeur à l'École polytechnique de Bamberg.

RESPILEUZ (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

RING (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fribourg en Brisgaw.

* ROACH-SMITH, membre de la Société des Antiquaires, à Londres.

* ROBIANO (le comte Maurice de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Léopold, n°. 7, à Bruxelles.

ROULEZ, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

RUSSEL (lord Ch.), à Londres.

HASTING RUSSEL, à Londres.

* *Roysin* (le baron de), au château de Kurens, près Trèves.

S.

SAN QUINTINO (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

SAUZAIL SOUMAIGNE (le baron de), à Francfort.

SCHAYES, membre de l'Académie, à Bruxelles.

SCHENASE (Charles), conseiller à la Cour de cassation de Berlin.

SCHEMAN, professeur au collége royal de Trèves.

SCHRIEBER, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

SCHULTE (l'abbé), doyen de Freekendorf, diocèse de Munster.

* SERRA DI FALCO (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Florence.

Sheffield-Grace, à Know-le-Houze, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), vice-président du Tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand-maître des cérémonies du palais, à Berlin.

T.

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

* Tierney (le chanoine), à Arundel en Sussex.

Thomsen, directeur-général des musées, à Copenhague.

U.

Urlichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W.

* Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warnkoenig, membre de l'Institut et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wittmann, directeur de la Société archéologique de Mayence.

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

Whewel, docteur en théologie, professeur à Cambridge.

Wiesenfeld, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

Wigand (Paul de), chevalier de l'Aigle-Rouge, à Wetzlar (Prusse).

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur, à Cambridge.

* Wallerstein (le prince de), ancien ministre, à Munich.

Y.

* Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

ADDITION.

M. le comte Dufaur de Pibrac, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Orléans.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1856.

RECETTES.

Excédant du compte de 1855.			21,770 57
Cotisations recouvrées sur l'année		1852.	100 »
Id.	id.	1853.	160 »
Id.	id.	1854.	200 »
Id.	id.	1855.	3 870 »
Id.	id.	1856.	7,368 60
Id. payées par avance sur		1857.	60 »
Vente de livres d'archéologie.			57 »
		Total.	33,586 17

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement.	371 17
Frais de retour de mandats non payés.	119 35

CONCIERGE.

Traitement du concierge.	60 »

IMPRESSIONS.

Impressions.	2.877 70
Vignettes pour le compte-rendu des séances.	90 »
A reporter.	3,518 22

Report. . . .	3,518	22

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

Affranchissement du compte-rendu des séances. .	630	84
Ports de lettres, paquets, affranchissement de circulaires et menues dépenses.	145	03

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux séances générales de Paris, Louviers, Chartres et Nantes.	523	33

CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

Cotisations aux Congrès de La Rochelle et de Grenoble.	60	»

DIVISION DU MANS.

Dépenses de la division du Mans en 1854, 1855 et 1856.	61	60

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

Travaux de menuiserie et de peinture à la bibliothèque de la Société.	180	83

MÉDAILLES.

Achat et gravure de médailles.	200	»

ALLOCATIONS.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. de Caumont.	Encouragement pour la peinture à la cire. . .	300	»
	Dessins de monuments dans la Seine-Inférieure.	100	»
M. l'abbé Crosnier	Moulages à Nevers. . .	111	»
	A reporter. . . .	5,830	85

	Report. . . .	5,830	85
M. Arnault et M. Beaulieu.	Fouilles à Faye-l'Abbesse.	150	»
M. l'abbé Le Noir.	Réparations à l'église de Fongombault. . . .	100	»
M. Sellier.	Id. à la chapelle des Arquebusiers de l'église St.-Jean de Châlons-sur-Marne.	200	»
Id.	Id. à l'église de Juvigny (Maine) . . .	100	»
Id.	Id. d'une verrière de l'église St.-Alpin. . .	50	»
M. Félix de Verneilh.	Id. à l'église de St.-Martial de Valette. .	145	»
M. l'abbé Mélicieux.	Id. à l'église de Gournay.	100	»
M. Georges de Soultrait.	Id. à l'église de St.-Désiré.	200	»
M. Raymond Bordeaux.	Restauration de la croix de St.-Pierre-du-Bosquerard	50	»
M. Lambert.	Rétablissement de la crypte de St.-Exupère de Bayeux.	100	»
M. David.	Réparations à l'église de Château-l'Ermitage. .	200	»
Id.	Id. à l'église de Chenu .	100	»
M. Métayer-Masselin.	Fouilles à Menneval, près Bernay.	100	»
M. l'abbé Lacurie.	Réparations à l'église cathédrale de Saintes. .	100	»
M. Paul Durand.	Moulages à Chartres. . .	115	30
M. Van Iseghem.	Fouilles au camp de Bougon.	67	»
Somme restant due par l'ancienne maison Tardif. .		3,008	»
	Total.	10,716	15

BALANCE.

Recettes.	33,586 17
Dépenses.	10,716 15
Excédant.. . . .	22,870 02

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. Des Moulins.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.. .	122 60
M. Bordeaux.	Souscription au monument de Cocherel. . .	50 »
MM. Baudot et Rossignol.	Réparations à l'église d'Auxey.	50 »
M. Gayot.	Monument commémoratif de l'entrevue de saint Loup et d'Attila..	40 »
Id.	Réparations à l'église de Moussey.	100 »
M. l'abbé Tridon.	Id. à l'église de Fouchères.	100 »
Id.	Id. de deux églises monumentales de l'Aube. . .	200 »
M. de Glanville.	Fouilles à Villers-sur-Mer.	100 »
M. l'abbé Crosnier.	Réparations au portail de l'église de Neuilly-en-Donjon.	80 »
Id.	Id. de Buxières-la-Grue.	100 »
	A reporter. . . .	942 60

	Report. . . .	942	60
M. Esmonnot.	Fouilles à Néris. . . .	100	»
M. Givelet.	Id. à l'église de Sept-Saulx.	200	»
MM. Des Moulins et Léo Drouyn.	Id. à l'église de St.-Sulpice d'Izon.	60	»
M. de Granrut.	Incrustation du bas-relief des Vignerons de St.-Jean, à Châlons-sur-Marne.	20	»
M. l'abbé Le Petit.	Réparations à l'église de Mouen.	100	»
M. Chaubry de Troncenord.	Rétablissement des volets du rétable de Fromentières.	20	»
Id.	Rétablissement d'une croix commémorative du sire de Joinville.	50	»
MM. de Caumont, Gaugain, G. Villers.	Souscription pour la consolidation de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux.	1,000	»
	Souscription pour l'achat des maisons historiques d'Orléans.	100	»
M. Hucher.	Réparation de la crypte de La Suze.	100	»
Id.	Achat d'une statue de saint Roch.	50	»
M. David.	Réparations à l'église de Sarié.	100	»
	Réparations à l'église de St.-Léry.	50	»
	Total.	2 892	60

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant.	22,870 02
Allocations à solder. . . .	2,892 60
Fonds libres. . . .	19,977 42

Arrêté à Caen, le 20 mai 1857.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE.

XXIIIe. SESSION

TENUE A NANTES,

LE 10 JUIN 1856 ET JOURS SUIVANTS.

Séance d'ouverture.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur de la Société française.

A une heure s'est ouverte la session du Congrès, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, que M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, s'est empressé de mettre à la disposition de la Société française d'archéologie.

L'inondation de la Loire, qui faisait de si grands ravages dans les environs de Nantes et qui occupait les esprits à si juste titre, avait retenu dans leurs foyers plusieurs membres du Congrès ; cependant un assez grand nombre d'archéologues ont pris part aux travaux, dès l'ouverture de la réunion. Voici la liste des membres inscrits :

MM.

AMOUROUX (Louis), architecte, rue Lafayette, à Nantes.
ANIZON, docteur-médecin, rue des Halles, id.
ARNOULT-RIVIÈRE, membre du Conseil général.

AUBINAIS, docteur-médecin, membre du Conseil municipal et du Conseil général, à Nantes.

AUNEAU (l'abbé), supérieur du petit séminaire, id.

BACQUA (Auguste), membre du Conseil général, place Louis XVI, id.

BASTIÈRE (de La), à St.-Julien-des-Landes, canton de la Motte-Achard (Vendée).

BAUDOUX, Haute-Rue de la Casserie, à Nantes.

BERTRAND-GESLIN (le baron), membre du Conseil général, boulevard de l'Orne, id.

BESNARD DE LA GIRAUDAIS, membre du Conseil général, id.

BEUCHET (l'abbé), id.

BLANCHARD-MERVAU, avocat, quai Turenne, id.

BLANCHET, docteur-médecin, place Royale, id.

BOQUET jeune, peintre, rue de Briord, id.

BORDERIE (de La), ancien élève de l'Ecole des Chartes, secrétaire de l'Association bretonne, rue de l'Évêché, id.

BOURGEREL, architecte, id.

BOUTEILLER (de), rue Royale, 8, id.

BURON, architecte, rue Jean-Jacques Rousseau, id.

CAHOUR, aumônier du Lycée impérial, id.

CAILLAUD (Frédéric), rue des Arts, 29, id.

CAILLÉ (Adolphe), membre de la Commission administrative des Hospices, quai Turenne, id.

CAILLÉ aîné, place Royale, id.

CHEVREAU, préfet de la Loire-Inférieure, id.

COLIN, chanoine, secrétaire de l'évêché, id.

COQUEBERT, avocat, rue Racine, 7, id.

CORNULIER (Hippolyte de), rue Royale, 15, id.

CORNULIER (René de), capitaine de vaisseau, rue Haute-du-Château, id.

COUPRIE, conseiller municipal, id.

CUISSARD, premier adjoint au maire, id.

DAGUE-DUBOIS, rue du Marais, 7, à Nantes.

DANDÉ (l'abbé), vicaire-général, rue Royale, id.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères (Ille-et-Vilaine).

DÉMANGEAT, membre de la Société académique, quai Brancas, 8, à Nantes.

DENIS (Eugène), peintre-verrier, rue Boileau, id.

DESPLANCHETTES, notaire, id.

DOUILLARD, architecte, rue de l'Ecluse, id.

DRIOLLET, architecte de la ville, id.

DUBOIS, chanoine, rue Fénelon, id.

DUCOUDRAY-BOURGAULT, vice-président de la Société académique, id.

DUGAST-MATIFEUX, rue de Clisson, id.

ECHAPPÉ, peintre-verrier, rue du Département, id.

FAVREAU, directeur de la Société d'assurance *La Bretagne*, id.

FABRÉ, notaire au Pouliguen, canton du Croisic.

FOULON, docteur-médecin, rue de l'Héronière, 6, à Nantes.

FOURNIER (l'abbé), ancien député, curé de St.-Nicolas, id.

FRANCHETEAU, rue de Rennes, 65, id.

FRUGLAYE (le comte de La), au Grand-Fougeray, commune de Port-de-Roche (Ille-et-Vilaine).

GAUTIER-BLANCHARDIÈRE, ancien magistrat, rue Royale, à Nantes.

GELUSSEAU, docteur-médecin, id.

GIRARDOT (le baron de), secrétaire-général de la préfecture, rue de Sully, 4, id.

GODET DE LA RIBOULLERIE, au château de l'Hermenault (Vendée).

GOURNERIE (de La), capitaine d'État-Major, à Nantes.

GOURNERIE (Eugène de La), place de la Préfecture, id.

GUÉRAUD (Armand), libraire, Basse-Grande-Rue, à Nantes.

GUIGNARD, avocat, boulevard Delorme, 33, id.

GUILLET, directeur de l'École professionnelle, rue des Couleis, id.

Hersat de La Villemarqué, président de la section archéologique, de l'Association bretonne, au château de Keransker, près Quimperlé (Finistère).

Heurtin, architecte, quai Cassart, à Nantes.

Hillereau, architecte, rue des Arts, id.

Hillereau, curé de St.-Omer (Loire-inférieure).

Huette, membre du Conseil municipal, place Royale, à Nantes.

Hugot (Victor), inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement de Châteaubriand, rue de Rennes, 3, id.

Hyrvoix, place Royale, id.

Jacquemet (Mgr.), évêque de Nantes.

Jacquemet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, président de la Société archéologique du Morbihan, à Vannes.

Jubineau (l'abbé), supérieur des missionnaires diocésains, à Nantes.

Keranflech (de), à Carnac (Morbihan).

Kergos (de), membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, rue de Rennes, 54, à Nantes.

Kersabiec (Siochan de), conseiller de préfecture, id.

Lallemand (Alfred), juge de paix, à Vannes.

La-Tour-du-Pin-Chambly (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.

Le Bastard de Mesmeur, à Lescoat-en-Crozon (Finistère).

Le Bouteiller, directeur de l'enregistrement, rue Cambronne, à Nantes.

Lehoux, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Lièvre de La Morinière, employé des Postes, rue du Calvaire, id.

Le Mesle, ancien élève de l'École des Chartes, rue Tournefort, 2, id.

Le Petit fils aîné, île Faydeau, id.

Lepré, chanoine, secrétaire de l'évêché, id.

Le Ray, docteur-médecin, rue Racine, id.

Levot, conservateur de la bibliothèque du port, à Brest.

Louis (Alexandre), sculpteur, rue des Marchands, à Nantes.

Lemaignan (Henri), place de la Préfecture, id.

Liberge, architecte, rue Haute-du-Château, id.

Lustrac (de), ancien officier d'artillerie, rue Nantaise, 29, à Rennes.

Marchand, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, rue du Calvaire, 22, à Nantes.

Marion de Beaulieu (le général), rue St.-Laurent, id.

Marion, président de la Commission administrative des hospices, rue St.-Laurent, id.

Mauclerc, vicaire de Ste.-Croix, id.

Martel, directeur du grand-séminaire, id.

Martineau, docteur en droit, rue Rubens, id.

Menard (Anthime), président de la Commission administrative de la bibliothèque, rue du Calvaire, 20, id.

Menard (Charles), sculpteur, rue des Marchands, id.

Méry aîné, conseiller municipal, id.

Monnier, avoué, place Royale, id.

Naudin, rue Florentin, 14, à Paris.

Parenteau, numismate, place Delorme, à Nantes.

Pelan (de), maire de Guérande.

Perrott, professeur, rue Rameau, 1, à Nantes.

Phelippes-Beaulieux, avocat, rue des Arts, 29, id.

Phelippes-Beaulieux (Emmanuel), avocat, id., id.

Pouvreau (Augustin), notaire à Aigrefeuille (Loire-Inférieure).

Pradal, membre de la Société académique, place Royale, à Nantes.

Ragueneau, à Montfaucon (Maine-et-Loire).

Ramet, archiviste du département, à Nantes.

Richard (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, id.

ROCH, propriétaire à Aigrefeuille (Loire-Inférieure).
ROSTAING DE RIVAS, docteur-médecin, rue Crebillon, à Nantes.
SAINT-PERN (de) père, id.
SESMAISONS (le comte Rogatien de), rue Tournefort, id.
SESMAISONS (le comte Olivier de), ancien représentant.
THIBAULT, avocat, rue Paré, id.
TROTREAU, architecte, rue Crebillon, id.
VANDIER, membre de la Société académique de Nantes, rue Sully, 2, id.
WISME (le baron de), rue Royale, id.
VERGER (Constant), membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, place de la Monnaie, id.
VIAU, peintre-décorateur, id.
VINCENT-CHAUVIEU, secrétaire de l'évêché, id.

M. de Caumont ouvre et préside la séance, conformément aux statuts, et appelle au bureau : MM. *Bizeul*, membre de l'Institut des provinces; *de Glanville*, id., de Rouen; *Le Bastard de Mesmeur*, de Quimper; *de La Borderie*, de Vitré (Ille-et-Vilaine); *Nau*, architecte, et l'abbé *Le Petit*, secrétaires-généraux, et *Gaugain*, trésorier général.

M. le Directeur adresse à l'Assemblée un discours où il expose l'origine de la Société, le but de ses travaux et ce qu'elle doit faire, cette année, dans la Loire-Inférieure.

M. de Caumont termine ce discours par les paroles suivantes :

« Il me reste, Messieurs, à adresser les remercîments du « Congrès archéologique de France aux Autorités et aux « Sociétés savantes de la ville de Nantes, qui ont accueilli « avec beaucoup d'empressement et de bienveillance notre « projet de réunion dans cette grande cité.

« A Mg^r. l'Évêque de Nantes, qui aurait présidé plusieurs

« de nos séances, si un devoir impérieux ne l'avait appelé à
« Paris.

« A M. Ferdinand Favre, qui a mis à notre disposition la
« belle salle dans laquelle nous tenons nos séances.

« A M. Nau, l'habile architecte, l'archéologue dévoué, qui a
« été l'organisateur du Congrès et qui en dirigera les travaux.

« A M. Bizeul, l'infatigable explorateur des monuments
« romains de la Bretagne.

« Enfin, aux savants qui, de différents points de la France,
« sont venus prendre part à nos travaux et nous aider de
« leurs lumières et de leur expérience.

« Avec le concours de tant d'hommes studieux le Congrès
« archéologique de 1856 ne le cédera pas aux sessions qui
« l'ont précédé : il en jaillira, nous l'espérons, des lumières
« nouvelles, et cette session, grâces à vous tous Messieurs,
« n'aura pas été sans utilité pour le pays. »

MM. le baron Chaillou-des-Barres, de l'Yonne ; le baron E. de Fontette, du Calvados ; Le Flaguais, id. ; Marcel Canat, de Châlons ; le vicomte Armand de Pomereu, de Paris ; Victor Petit, id. ; Thiollet, id. ; Ramé, de Rennes ; C. Gomart, de St.-Quentin ; Sellier, de Châlons ; Le Roy de La Bruyère, de la Vendée : Lacurie, de Saintes, adressent leurs excuses au Congrès et témoignent leurs regrets de ne pouvoir prendre part à ses travaux.

M. Nau, secretaire-général de la session, rend compte de la correspondance : il fait part d'une proposition adressée à M. le Maire de Nantes d'acheter, pour le musée archéologique de la ville, divers objets celtiques, trouvés dans le Morbihan ; M. de Keranflech dit qu'il a examiné ces objets, et qu'ils ressemblent à tous ceux qui sont déjà connus. L'Assemblée passe à l'ordre du jour en renvoyant d'ailleurs cette lettre à la Commission du musée de Nantes.

Il est fait hommage au Congrès des ouvrages et brochures dont suit la désignation :

Une *Notice sur St.-Hilaire du Harcouet* et une autre *Sur St.-Pois* (département de la Manche), par M. Sauvage, avocat à Mortain.

Discours d'ouverture, par M. Sellier, prononcé à la séance du 29 août 1855, de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Discours de clôture du Congrès archéologique tenu à Troyes, en 1853, par M. le comte de Montalembert.

Origines de l'église éduenne, par M. l'abbé Devoucoux, vicaire-général d'Autun.

Discours prononcé à la séance bisannuelle de la Société académique du Puy, tenue le 10 *septembre* 1855, *en présence du Congrès scientifique*, par M. de Chevremont, préfet de la Loire.

Essais sur l'organisation des arts en province, par M. Ph. de Chennevières.

Rapport lu à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, dans sa séance du 26 *avril* 1855, *sur le compte-rendu du Congrès d'Arras* (1853), par M. Des Moulins.

Topographie tellurique et carte agronomique d'une terre de 42 *hectares dans le Calvados*, par M. de Caumont.

Rapport verbal fait à la Société française d'archéologie, dans la séance du 21 *novembre* 1854, *sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques*, par M. de Caumont.

Instruction sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises, par M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers.

Notice historique et archéologique sur la cassette de saint Louis, donnée par Philippe-le-Bel à l'abbaye du Lis, par M. Ed. Ganneron, ingénieur civil.

Livret de l'exposition régionale de l'Institut des provinces

à Bourges, en 1849; *id. de l'exposition d'Avranches, en* 1854; *id. de l'exposition de Caen. en* 1855.

M. Van Iseghem rend compte des fouilles faites dans un camp romain, situé dans les environs de Nantes, et pour lesquelles la Société avait alloué un secours. L'Assemblée décide qu'elle ira en faire la visite, pendant la durée du congrès.

M. le général Marion demande la parole et fait valoir l'importance des recherches à faire pour reconnaître la position certaine ou du moins très-approximative des villes romaines, sur lesquelles se sont élevées les villes actuelles, et d'établir en relief leur enceinte ainsi que les monuments qui s'y trouvaient. M. de Caumont félicite M. Marion de l'idée qu'il vient d'émettre et ajoute qu'il serait non moins avantageux pour la science d'étudier les édifices souterrains de nos villes anciennes qui, pour la plupart, renferment des constructions dont on a jusqu'à présent négligé de s'occuper. M. Marion remercie M. de Caumont d'avoir complété sa pensée.

Après avoir fixé l'heure des réunions qui auront lieu chaque jour, celle des visites des monuments de la ville et arrêté les projets d'excursions aux environs, M. de Caumont donne lecture des questions portées au programme du Congrès et demande aux membres qui désirent les traiter de vouloir bien se faire inscrire, ce qui a lieu.

M. de Caumont, en lisant chacune des questions, entre dans des développements oraux sur l'importance de chacune d'elles et sur les notions nouvelles qui pourraient résulter de la discussion. Ces considérations sont écoutées avec intérêt.

La séance est levée à 3 heures. La visite de l'église St.-Nicolas aura lieu à 7 heures du soir.

Le Secrétaire-général,

L'abbé Le Petit,

Doyen de Tilly, membre de l'Institut des provinces,

Visite de l'église St.-Nicolas,

NOUVELLEMENT BATIE DANS LE STYLE DU XIIIe. SIÈCLE.

Présidence de M. l'abbé FOURNIER.

Le mardi 10 juin 1856, à 7 heures du soir, M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, et MM. les membres du Congrès archéologique, se sont réunis sur le parvis de l'église de St.-Nicolas, dans l'intention de visiter ce monument dans tous ses détails.

M. l'abbé Fournier, curé et fondateur de cette église, a dirigé le Congrès dans cette intéressante étude.

Le côté de l'abside a tout d'abord attiré l'attention et les regards.

Tout en rendant justice à la richesse des détails et à l'effet d'ensemble, il paraissait cependant répandu dans l'idée de tous qu'une base plus élevée, en éloignant de l'œil la couverture des chapelles rayonnantes, eût ajouté au mérite de ce monument.

Plusieurs critiquaient les formes un peu courtes des contreforts du milieu des arcs-boutants, où la grâce, disaient-ils, semble un peu trop sacrifiée à la solidité. Le caractère de force dont sont empreints ces contreforts, rentrant parfaitement dans le rôle qu'ils ont à remplir, les faisait excuser par d'autres.

Enfin, les colonnes géminées dont la base repose sur les contreforts des chapelles, tandis que leurs chapiteaux soutiennent les encorbellements de la galerie, ont été l'objet d'une critique contre laquelle les ont soutenues, en même temps, le goût et la science de M. de Caumont.

Plusieurs monuments de la meilleure époque du XIIIe. siècle ont été cités, par lui, comme offrant la même disposition.

En face du transept Nord, la rue que la ville vient d'ouvrir, bien que remplie de démolitions, a cependant permis de prendre tout le reculement nécessaire pour juger cette façade.

Sa grande rose, son pignon élancé et couronné de la statue de saint Félix, sous les traits de M. l'abbé Félix Fournier, ont obtenu les suffrages de toute la réunion.

La façade principale, encore un peu masquée par d'anciennes constructions, condamnées à une prochaine démolition, excite ensuite le plus vif intérêt.

Les éloges accordés à la grâce des tourelles d'escaliers, ont été suivis d'expressions unanimes de regret, à la vue de cette tour inachevée, arrêtée, pour ainsi dire, dans son élan vers le ciel. Chacun, en apprenant que ses 28^m. d'élévation actuelle n'atteignent pas le tiers de son élévation projetée, semble regretter que cette base de granite, d'une force si imposante, attende en vain le poids de la tour qu'elle doit supporter.

Une favorable décision de l'administration municipale peut seule mettre fin à cet état de choses, et tous souhaitent ardemment qu'elle vienne prochainement enrichir notre cité d'une aussi belle œuvre d'art.

Sous cette tour, encore à l'état de chantier, se trouve le principal point de vue de l'intérieur de l'église. De cet endroit, la nef principale, large de 8^m. 50^c., apparaît dans toute la longueur qu'elle aura plus tard, lorsque la tour sera achevée. Puis, les flots de lumière de cette nef contrastent heureusement avec la mystérieuse obscurité des collatéraux et des chapelles absidales. La longueur, de la grande porte jusqu'au fond de la chapelle de la Vierge, est de 83^m.

MM. les membres du Congrès, après avoir visité avec intérêt les divers points de vue du monument, dans la chapelle de la Vierge, un vitrail de M. Ledoux, puis les fragments de ceux de l'ancienne église, accordent des éloges mérités aux peintures de M. Delaunaye, à l'autel St.-Joseph, et montent à la tribune provisoire de l'orgue. L'effet est trouvé saisissant; il diffère essentiellement de celui du bas de la nef, mais ne lui cède en rien. L'impression qu'il produit est digne de celle qui s'empare de l'âme à la vue des plus beaux édifices du moyen-âge. M. de Caumont se rappelle avec plaisir le chœur de la cathédrale de Chartres.

Le triforium ensuite, enfin les terrasses des bas-côtés, attirent également l'attention des membres du Congrès.

Les quatre-vingt-deux marches du petit escalier tournant n'arrêtent personne dans l'élan qui entraîne tout le monde sur la tour actuellement arrêtée au milieu de l'étage du beffroi.

Après quelques instants consacrés à l'étude de la flèche du transept, en partie recouverte de tapis nécessaires pour garantir la dorure inachevée des anges qui doivent la décorer, tous les regards se dirigent naturellement sur le triste spectacle qu'offre la vallée de la Loire entièrement inondée.

Alors, M. l'abbé Fournier invite MM. les membres du Congrès à venir voir à la cure le projet de la grande tour.

Indépendamment du reste de l'église, remarquable par la pureté de l'arc ogival autant que par la légèreté de ses voûtes pénétrées de fenêtres géminées du style le plus pur, cette tour est déclarée devoir constituer, à elle seule, un monument imposant pour sa hauteur, sa hardiesse et ses formes élancées.

Cette magnifique étude de M. Lassus reçoit tous les suffrages et occupe les derniers instants de la réunion de ce jour.

Avant de se séparer, le Congrès félicite M. l'abbé Fournier de son zèle, de son goût et de son dévouement si éprouvé ; il émet le vœu que le Conseil municipal de Nantes et l'État lui facilitent les moyens de terminer cette belle œuvre, et de continuer le plus tôt possible la tour qui doit en être le couronnement.

1re. Séance du 11 juin.

Présidence de M. Bizeul, membre de l'Institut des provinces.

Siégent au bureau : MM. *de La Fruglaye*, *de Caumont*, l'abbé *Jubineau*, comte *O. de Sesmaisons*, *Th. Nau*, *Louis Gaugain*, l'abbé *Le Petit*.

M. A. d'Izarn est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

On remarque dans la salle : MM. de Glanville, Bertrand-Geslin, Demangeat, H. de Bouteiller, Vandier, de La Bassotière, de Lustrac, l'abbé Hillereau, Parenteau, P. de Cornulier, Audé, de Kergos, Martineau, Thibault, docteur-médecin; Leray, docteur-médecin ; Liberge, Le Bastard de Mesmeur, de Kersabiec, Lallemand, Blanchard-Merveau.

M. Phelippes-Beaulieu, de la Société académique de Nantes, fait hommage au Congrès :

1°. *D'un mémoire sur les fouilles faites en* 1852, 53, 54, *dans le champ des Bésirais, commune de Sautron (Loire-Inférieure).*

2°. *D'une monographie de la chapelle et du prieuré de Bois-Garand, en Sautron.*

L'ordre du jour appelle la première question du programme ainsi conçue :

Examen des systèmes émis jusqu'à ce jour sur l'origine et la destination des monuments dits celtiques.

La parole est donnée à M. de Keranflech, inscrit sur cette question :

Ce travail plein de recherches, traité avec une scrupuleuse exactitude, présente une statistique des monuments de Carnac et des environs, dans le Morbihan, appuyée de plans et de dessins très-exacts et très-complets. L'Assemblée y prête une religieuse attention. Nous ne saurions donner trop d'éloges à cette communication riche de documents, capable d'amener sur cette question, si controversée, des conclusions que la modestie de l'auteur se refuse jusqu'ici à produire d'une manière absolue.

M. de Keranflech termine ainsi :

« Les différents systèmes émis jusqu'à ce jour par les savants qui se sont occupés des monuments antérieurs à l'époque romaine, sont tellement contradictoires qu'il est impossible de les considérer comme sérieux.

« Le moyen le plus sûr d'arriver à la vérité, est de s'en tenir aux déductions que l'on peut tirer des faits constatés par une observation consciencieuse des monuments connus en Bretagne sous le nom de grottes druidiques ou celtiques, d'allées couvertes, de coffres de pierre, de kist-veans, de lichavens, ou porticelles, et des objets qu'on y a découverts.

« Ces objets sont des armes, des ornements, des vases et des détritus, dans lesquels on a constaté la présence de substances prouvant qu'ils contiennent des débris de matières animales.

« Il résulte de l'examen des constructions grossières, dites celtiques, qu'elles ne sont toutes que les débris d'un même monument, que l'on peut décrire ainsi : une cavité, de forme variable, ayant son entrée constamment

tournée vers l'horizon compris entre le Sud et l'Est, formée tantôt de gros blocs de pierres superposés, tantôt de maçonnerie en pierres sèches; le tout enfoui sous un monticule artificiel de terre, de vases ou de pierres. Ce sont évidemment des tombeaux. Tout ce qu'on y a trouvé dénote une ignorance presque complète des procédés de l'industrie les plus anciennement connus, des tours à potiers, des procédés métallurgiques à l'aide desquels on extrait le cuivre et le fer. L'or seul, métal que l'on trouve à l'état natif, s'y rencontre parfois.

« Les pierres, dites druidiques ou des tombeaux, n'étaient pas des autels, mais des piliers, auxquels on portait des offrandes et qu'on adorait. Les canons des conciles d'Arles (472), de Tours (567), de Nantes (678), les capitulaires de Charlemagne, et les réglements faits, en 967, par Edgar, roi des Anglo-Saxons, pour défendre les pratiques superstitieuses, qu'on regarde généralement comme les restes du culte druidique, ne peuvent pas être appliqués aux monuments en question.

« Si ces monuments n'appartiennent pas à la civilisation des peuples que les Romains trouvèrent dans la Gaule, à quelle époque faut-il les rapporter ?

« La solution de ce problème offre des difficultés qu'il sera sans doute bien difficile de surmonter. Tous les efforts faits jusqu'à présent par les historiens les plus célèbres, pour dissiper les ténèbres qui enveloppent les premiers âges de l'ouest de l'Europe n'ont pas réussi à déterminer l'époque à laquelle eurent lieu les différentes invasions qui la peuplèrent. On sait seulement qu'au premier siècle avant notre ère elle était occupée par des Galls ou Celtes, des Kymris et les Ligures ou Aquitains. Tous les auteurs sérieux ont admis que les deux premiers peuples appartenaient à la même race, venue du centre de l'Asie. Le Hueron a pensé que les Ligures étaient d'une origine différente.

« Quoi qu'il en soit, l'observation impartiale des monuments ne permet pas de les attribuer à une époque plus récente que celle à laquelle la Gaule fut peuplée pour la première fois. Jusqu'à ce que l'on ait retrouvé le nom de cette antique race, il conviendrait donc de les désigner par la seule qualification de monuments de l'*ère primitive*, et de chercher ailleurs les restes des constructions élevées par les Celtes, Galls, Kymris ou Ligures, connus des Grecs et des Romains. »

M. Duchatellier adresse à M. le Directeur la note suivante :

« J'aurais bien voulu mettre sous les yeux du Congrès les faits nombreux que j'avais recueillis sur les tumulus et les dolmens de la Bretagne ; mais les dessins des monuments que j'avais observés demanderaient des développements que je ne saurais donner, dans une courte notice. Quelques membres du Congrès de Nantes se rappelleront cependant, peut-être, que tous les faits tendent à prouver que, dans le principe, tous les dolmens (probablement sans exception) n'ont été que des sépultures que le temps et les hommes ont mises à découvert et fait regarder, contrairement à la vérité, comme des autels ou des lieux de sacrifice.

« J'essaierai quelques nouvelles fouilles dans les tumulus que j'ai sous les mains, et je ne doute pas, si la Société française ou le Congrès y attache quelqu'intérêt, qu'il ne soit facile d'acquérir quelques données nouvelles tant sur ces monuments que sur celui de *Kelérn*, encore non décrit, et que j'avais signalé dans le temps à l'un des congrès bretons, à celui de Morlaix, je crois. »

M. Lallemand demande à prouver, dans une prochaine séance, que ces monuments sont dus aux *Celtes*, qu'il regarde comme les premiers habitants de l'Armorique.

M. Thibaud fait quelques observations sur le même sujet :

s'appuyant sur la linguistique, selon lui, *Carnac* voudrait dire amas de pierres.

M. le Directeur nomme, selon l'usage, la commission des vœux : elle sera composée de MM. de Glanville, de la Seine-Inférieure ; baron Bertrand-Geslin ; Audé, secrétaire-général de la préfecture de la Vendée ; H. de Bouteiller ; baron de Lustrac, ancien élève de l'école polytechnique ; Foulon, docteur-médecin ; Nau, architecte, inspecteur des monuments de la Loire-Inférieure, qui la présidera.

La première question n'étant pas épuisée est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

Baron D'IZARN.

2e. Séance du 11 juin.

Présidence de M. DE GLANVILLE, inspecteur de la Société française, à Rouen.

Siégent au bureau : MM. *Vandier*, *Le Mesmeur*, *Le Petit*, *Gaugain*, *de Caumont*, *Bizeul*.

M. de La Borderie est invité à remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Président communique à l'Assemblée une lettre où M. de La Villemarqué, retenu par la maladie, exprime ses regrets de ne pouvoir prendre part au Congrès archéologique de France. M. de La Borderie transmet au Congrès des regrets de même nature, fondés sur une cause semblable de la part de MM. Audren de Kerdrel et Alfred Ramé.

A l'occasion de la première question, traitée dans la séance du matin, M. Bizeul signale, près de Pornic (Loire-Inférieure, arrondissement de Paimbœuf), un tumulus sous lequel sont enfouies trois grottes de pierres brutes, du genre de celles appelées vulgairement celtiques, à tort ou à raison.

M. Le Bastard de Mesmeur, tout en rendant justice aux excellents renseignements fournis par M. de Keranflech, croit devoir protester contre l'esprit de système qui pourrait se glisser dans ce genre de recherches; il voudrait que l'on se bornât à constater les faits, sans en tirer de conclusions trop générales et trop absolues.

M. le Président fait observer à M. de Mesmeur que la première question du programme, en appelant explicitement l'examen sur l'*origine* et sur la *destination* des monuments dits celtiques, justifie de tout point la méthode suivie dans la discussion de la question première.

L'ordre du jour appelle la deuxième question :

Le comptoir de commerce (emporium) *nommé* Corbilon *par Pythéas et mentionné par le seul Strabon, doit-il être placé dans la Basse-Loire et particulièrement à Couëron?*

Sur cette question M. Bizeul donne lecture d'un mémoire, et, après avoir rapporté et critiqué les opinions émises sur ce point par les divers érudits qui en ont parlé, conclut que nous ignorons absolument la situation de *Corbilon.*

L'ordre du jour appelle la troisième question :

Indiquer les résultats généraux des études entreprises, depuis vingt ans, sur la géographie et l'itinéraire de l'époque romaine, particulièrement en Bretagne et en Poitou.

M. Bizeul a la parole : après avoir mentionné la belle découverte du *castellum* de Jublains, situé hors de la Bretagne, mais dans son voisinage, il se renferme dans cette

province et signale parmi les monuments et établissements romains, découverts ou explorés avec des résultats nouveaux depuis vingt ans, ceux qui suivent, savoir : Corseult, ancienne capitale des Curiosolites, avec sa belle tour du Haut-Bécherel et sa curieuse inscription de Silicia, aujourd'hui déposée au musée de Dinan ; les établissements romains retrouvés dans le Finistère, à Kerilien (en Plouneventer) et à Douarnenez : celui-ci par M. Halléguen, l'autre par M. de Kerdanet ; le petit appareil romain et les cordons de briques observés par les membres de l'Association bretonne, en octobre dernier (1855) dans les deux courtines qui flanquent le portail du château de Brest ; les belles murailles romaines de Vannes, reconnues par M. de Caumont, et, en dehors de ces murailles, une autre ville romaine presque aussi considérable que la ville murée ; les établissements de Cozilis et de Bourgerel (en Aradon), dans ce même département du Morbihan, où l'on a trouvé aussi trois colonnes milliaires ; la forteresse du Coz-Yaudet, mieux observée, mieux décrite ; le camp vitrifié de Péran, découvert, décrit et dessiné par M. Geslin de Bourgogne ; les murailles romaines de Rennes, fouillées, reconnues, dessinées et décrites par M. Vatar, et l'immense amas de médailles romaines trouvé dans le lit de la Vilaine et dont M. Toulmouche nous a donné le catalogue ; chez les Nannètes l'importance antique de Blain, mise en lumière par la découverte de sept voies romaines convergentes en ce point, dont cette circonstance et sa situation centrale donne lieu de faire l'antique capitale des Nannètes, remplacée, effacée enfin au IVᵉ. siècle par le *Portus Nannetum*, qui est Nantes ; M. Bizeul donne succinctement l'historique des découvertes romaines faites à Nantes, ensuite des diverses fouilles exécutées depuis 1580 (époque où l'on sortit de terre l'inscription célèbre du dieu *Volianus* ou *Volkanus)*, jusqu'aux fouilles de 1851. Il signale ensuite l'enceinte romaine de Nantes, retrouvée en

grande partie, restituée en son entier; les infinies découvertes de Rezé, où les débris romains se trouvent répandus sur une surface de plus de 100 hectares; l'aquéduc romain d'Arthon, long de 3 kilomètres, et enfin le camp romain dit la Motte de Bougon, que le Congrès doit visiter.

M. de Caumont et M. de La Borderie expriment le vœu de voir M. Bizeul compléter ce tableau si intéressant des découvertes de l'archéologie romaine dans notre province, par un résumé des voies et des vestiges authentiques de constructions gallo-romaines qui y ont été reconnues; après quoi, M. le Président met en discussion la quatrième question appelée par l'ordre du jour et ainsi conçue :

Donner la série des inscriptions et celle des médailles romaines trouvées en Bretagne, en marquant autant que possible les points où ont eu lieu ces découvertes.

M. Bizeul, pour répondre à cette question, donne lecture d'un mémoire où il reproduit, en signalant les lieux et les circonstances de leur découverte, les inscriptions romaines de date certaine, trouvées, non-seulement sur le sol de la province de Bretagne, mais dans toute l'étendue de l'antique *tractus Armoricanus :* en tout vingt-sept inscriptions, dont treize trouvées en Bretagne, six en Normandie, six en Poitou, une en Berri, une en Guienne, savoir : *en Bretagne*, deux inscriptions du règne de l'empereur Claude, une de Néron, une de Trajan, une de Septime-Sévère, une de Gordien III, une de Galle-Trébonien, une de Victorin et une de Tétrique; *en Normandie*, une de Claude, une de Trajan, deux de Septime-Sévère, une de Maximien et une de Tétrique; *en Poitou*, deux d'Antonin, une d'Alexandre Sévère, une de Tacite, une de Constance-Chlore et une de Maximin Dason; *en Berri*, une de Maximin, et *en Guienne* (à Périgueux), une de Florus.

M. Lallemand, qui a bien voulu donner lecture du mémoire

de M. Bizeul, y joint d'intéressants commentaires ayant pour but de constater la part et le genre d'influence exercée sur la destinée des contrées occidentales de la Gaule par chacun des empereurs sus dénommés.

M. le Président, aux applaudissements du Congrès, rend un juste hommage aux excellents travaux de M. Bizeul et à ses efforts, non moins heureux que persévérants, pour l'avancement de la science.

L'ordre du jour appelle la cinquième question, ainsi conçue :

Les villes et en général les principaux centres de population sont-ils demeurés fixés, durant le moyen-âge, aux lieux où ils étaient à l'époque romaine? Les châteaux du moyen-âge ont-ils ordinairement succédé à des fortifications romaines? Y a-t-il, à ce double point de vue, quelque différence à établir entre le Poitou et la Bretagne, ou entre telle et telle partie de chacune de ces provinces?

M. de La Borderie a la parole sur cette question. Il veut s'occuper seulement de la Bretagne, et surtout pour constater une différence assez forte entre deux parties distinctes de cette province, séparées par une ligne idéale allant de l'embouchure du Couesnon à l'Ouest de la ville de Vannes : à l'Ouest de cette ligne c'est la vraie Bretagne, couverte depuis le milieu du Ve. siècle des flots de l'émigration bretonne, chassée de l'île de Bretagne par l'invasion saxonne, toute pénétrée, dès la fin du VIIIe. siècle, de la langue, des mœurs et de l'esprit des Bretons. A l'Est de cette ligne et jusqu'aux frontières de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et du Poitou, c'est la Bretagne gallo-franque, si l'on peut dire, conquise au IXe. siècle seulement par les rois bretons sur l'empire des Francs, unie politiquement depuis lors à la partie occidentale de la péninsule, mais où l'influence des mœurs bretonnes n'eut jamais autant d'empire, où la langue bretonne pénétra peu.

Dans cette dernière partie il est vrai de dire que les principaux centres de population sont demeurés fixés aux lieux où ils étaient au temps de la domination romaine : Rennes, Nantes, Vannes, chefs-lieux d'évêchés et de comtés ont hérité de l'importance des anciennes capitales des Venètes, des Nannètes et des Redons. Toutefois ne serait-il pas juste de dire, comme on l'a dit quelquefois, que tous les points habités au moyen-âge l'étaient dès le temps des Romains, car dans cette partie même de notre province, presque tous les centres secondaires de population sont de création féodale ou ecclésiastique : Fougères, Vitré, Redon, Châteaubriant, Ancenis, Guérande, le Croisic, ne peuvent à aucun titre revendiquer une origine romaine : le moyen-âge les a faits. Au contraire, d'importantes villes de l'époque romaine sont tombée à un rang relativement très-infime : telle Blain, le premier chef-lien des Nannètes, telle Rezé, capitale du pays de Retz, au temps des Romains, et dont Machecoul prit le rang dans l'âge féodal.

Mais à l'Ouest de la ligne ci-dessus tracée, dans la Bretagne purement bretonne, les changements d'assiette des centres de population sont bien plus grands encore. M. de La Borderie cite les villes que les géographes anciens mettent dans cette partie de la péninsule armoricaine : de ces villes, au nombre de dix ou douze; une seule, Aleth (près St.-Servan) garda, jusqu'au XIIe. siècle, l'importance qu'elle avait eue sous les Romains; les autres tournèrent en chétives bourgades ou bien (et c'est le grand nombre) disparurent si complètement que la recherche de leur situation reste aujourd'hui une énigme, plus livrée encore aux fantaisies qu'aux méditations sérieuses des archéologues. Par contre, d'anciens établissements romains, dont les ruines gisent dans nos champs comme de grands ossements, manquent de noms, tant leur chute est vieille. Mais les principaux centres de

population du moyen-âge, les cités épiscopales sont toutes au contraire d'origine purement bretonne et ecclésiastique : Dol, St.-Brieuc, Tréguier, St.-Pol-de-Léon, Quimper aussi, qui tua en quelque sorte, par sa naissance, l'ancienne ville gallo-romaine *(civitas Aquilonia)* dont on retrouve quelques vestiges, un quart de lieue au-dessous du confluent de l'Odet et du Steir, au faubourg de Locmaria, un peu ravivé au XIe. siècle par la fondation d'un monastère. Quant aux centres secondaires de population, en même temps châteaux considérables et chefs-lieux des fiefs les plus importants, ce sont à l'Ouest de notre ligne : Josselin, Ploërmel, Pontivi, Aurai, Hennebont, Quimperlé, Pont-l'Abbé, Châteaulin, Landerneau, Brest. Morlaix, Lannion, Guingamp, Quintin, Lamballe, Dinan. De ce nombre il n'est que Brest où se voient les indices d'un établissement un peu important de l'époque gallo-romaine. On a trouvé, il est vrai, près de Landerneau un certain nombre de tuiles à rebords, une statuette et quelques médailles à Morlaix, et, à un quart de lieue de Lannion environ (au Forlac'h), les vestiges d'une *villa ;* mais une maison de campagne n'est point une ville, et M. de La Borderie croit que, pour en rebâtir une, il faut plus même qu'une statuette et quelques douzaines de briques. Il conclut des faits ci-dessus exposés 1°. que, si dans la partie orientale de la Bretagne, les trois capitales de l'époque gallo-romaine ont gardé leur importance jusqu'à nos jours, toutefois les centres secondaires de population et les principaux chefs-lieux féodaux se sont formés au moyen-âge, sans être précédés d'établissements romains de quelque importance ; 2°. dans la partie occidentale de notre péninsule, plus bretonne que l'autre, aucune des villes du moyen-âge, sauf deux, ne s'est établie sur l'assiette d'une ville romaine. Ce déplacement général des centres de population dans la Basse-Bretagne témoigne, suivant M. de La Borderie, de la prépondérance de l'émigration bretonne dans ces parages.

Personne n'ayant demandé la parole sur cette question, M. le Président autorise M. de La Borderie à donner lecture d'une pièce de vers, adressée au Congrès par un poëte de Brest, M. Duseigneur, et ayant pour objet un trait héroïque de Gurvand ou Wrfand, comte souverain de Rennes au IXe. siècle. Cette lecture est accueillie par les vifs applaudissements de toute l'Assemblée.

La séance est levée à 5 heures du soir.

Le Secrétaire,

A. DE LA BORDERIE.

1re. Séance du 12 juin.

Présidence de M. l'abbé HILLEREAU, ancien grand-vicaire de l'archevêque de Constantinople.

Siégent au bureau : MM. *Bertrand-Geslin* et *Aubinais*, membres du Conseil général du département; *de Caumont*, *Bizeul*, *Gaugain*, l'abbé *Le Petit*, *Nau*.

M. de La Borderie remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la huitième question, ainsi conçue :

Rechercher l'origine des paroisses et celle des institutions tant paroissiales que municipales dans la Bretagne et l'Anjou.

M. de La Borderie a la parole sur cette question. Il ne s'occupera que de la Bretagne, et même il se bornera à étudier l'organisation civile des paroisses rurales de cette province au IXe. siècle, d'après les chartes de l'abbaye de Redon. Ces

curieuses institutions, qui n'ont jamais été exposées, fournissent à M. de La Borderie le sujet d'une communication étendue, où il s'efforce d'établir les propositions suivantes :

I. En Bretagne, au IXe. siècle, le mot *plebes* ou *plebs* désigne non une église baptismale et son district, comme cela a lieu dans le reste de la Gaule à la même époque, mais simplement une paroisse dans le sens actuel du mot.

II. Chaque paroisse bretonne, au IXe. siècle, avait à sa tête un officier ou magistrat que nous appelons ici *prince de paroisse* et qui est souvent désigné dans les actes du temps sous le nom de *princeps plebis*, très-souvent encore sous les titres bretons de *machtyern* et de *tyern*.

III. Le prince de paroisse possédait, dans sa paroisse, l'autorité judiciaire. Il avait en même temps la juridiction volontaire et la juridiction contentieuse; sa juridiction embrassait au civil à peu près toutes les causes et s'étendait probablement aussi aux matières criminelles, bien que ce point soit moins certain. Le prince de paroisse percevait les *tonlieux* levés dans sa paroisse. Il avait droit d'exiger, au moins de certaines terres, des redevances et des services, à lui dus, en sa qualité de prince de paroisse; en cette même qualité, il avait droit, dans certains cas, à la propriété même de certaines terres, soit par une sorte de droit d'*échoite*, soit à cause d'une dotation territoriale attachée à sa dignité elle-même. Les hommes de sa paroisse étaient tenus envers lui à la fidélité, et il était lui-même considéré comme leur seigneur primitif.

IV. La dignité de prince de paroisse était héréditaire, et l'on peut constater cette hérédité, au moins dès les dernières années du règne de Charlemagne.

V. Avant la conquête de la Bretagne par Charlemagne (en 786 et 799), le prince de paroisse dépendait de celui des

comtes souverains ou petits rois bretons, dans les états duquel sa paroisse était située. Sous la domination carlovingienne (de 786-799 à 840), il y avait des princes de paroisse soumis à l'autorité du comte franc chargé du gouvernement de la Bretagne, et d'autres qui relevaient immédiatement de l'empereur, à titre de *vassi dominici*. Après l'affranchissement de la Bretagne (840-845), le prince de paroisse rentra sous la dépendance du comte souverain dans la principauté duquel se trouvait sa paroisse.

VI. L'institution des machtyerns ou princes de paroisse était particulière aux Bretons, et elle devait être commune à toute la Bretagne.

Le développement des preuves dont l'orateur appuie les propositions ci-dessus, occupe toute la séance qui est levée à neuf heures et demie du matin.

Le Secrétaire,

A. DE LA BORDERIE.

2e. Séance du 12 juin.

Présidence de M. Léon AUDÉ, conseiller de préfecture, secrétaire-général de la Vendée.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, le Curé de la Magdelaine, *de Lustrac*, *de Cornulier*, *Le Petit*, *Nau*, *Gaugain*.

M. de Kersabiec, conseiller de préfecture, remplit les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour appelle la continuation de la huitième question ; elle est ainsi conçue :

Rechercher l'origine des paroisses et celle des institutions tant paroissiales que municipales dans la Bretagne, le Poitou et l'Anjou.

La parole est donnée à M. Lallemand.

Il commence par déclarer qu'il ne s'était pas fait inscrire pour parler sur cette question ; qu'il n'a rien préparé à ce sujet ; mais que, cédant a l'invitation de son honorable ami, M. de La Borderie, qui a traité ce matin la question sous plusieurs de ses aspects, il dira quelques mots sur l'origine des paroisses urbaines et rurales.

M. de La Borderie a montré le berceau des institutions paroissiales et municipales en Bretagne, en faisant l'histoire de ces *principes plebis*, de ces *machtyerns* du cartulaire de Redon, les premiers représentants de la paroisse bretonne, que nous indique le mot *plebs.*

Cette institution, essentiellement propre à la Bretagne armorique, est postérieure à la grande émigration bretonne, au milieu du Ve. siècle. De là sont nées les fabriques paroissiales, et de celles-ci les institutions municipales.

M. Lallemand voudrait rechercher l'origine de la paroisse elle-même, celle du curé de la paroisse urbaine, du curé de campagne.

Il y a, suivant lui, une grande distinction à faire entre les paroisses des diocèses, fondés ou établis après l'émigration bretonne (455, 520, 530), par les saints qui ont donné leurs noms à ces diocèses :

St.-Pol-de-Léon ;
St.-Brieuc ;
St.-Malo ;
Quimper-Corentin ;

Dol, fondé par saint Samson;
Treguier, par saint Tugdual;

et les diocèses gallo-romains, comme Nantes, Rennes et Vannes, dont les églises ont été fondées et les diocèses établis, non-seulement avant l'émigration bretonne 455, mais encore avant l'invasion barbare et franque (406-409).

Dans ces derniers diocèses, l'église paroissiale urbaine n'a été qu'un démembrement de l'église sacerdotale où l'évêque, aidé, assisté par ses diacres et ses prêtres, dispensait seul les sacrements. Les églises rurales, desservies par des prêtres, *presbyteri*, auxquels l'éloignement força les évêques de déléguer une partie de leurs pouvoirs, ont dû prendre, dans ces diocèses, la création des églises paroissiales urbaines que les évêques pouvaient diriger plus facilement eux-mêmes.

Dans les diocèses fondés par les Bretons émigrés, le monastère établi au milieu de la forêt qu'ils venaient de défricher, des champs abandonnés qu'ils rendaient à la culture, furent les premières paroisses que nous pouvons regarder comme rurales.

Puis, lorsque les compagnons d'exil de ces pieux cénobites se groupent en plus grand nombre autour d'eux, lorsque les indigènes se rallient à ces nouvelles populations, ce n'est pas seulement une paroisse urbaine, c'est un évêché que nous voyons surgir.

Ainsi donc, dans les diocèses gallo-francs, la paroisse est un démembrement de l'évêché; dans les diocèses bretons, la paroisse précède et devient l'évêché.

Nous devons en excepter toutefois les églises dont les saints fondateurs, comme saint Samson à Dol, étaient déjà évêques quand ils vinrent se fixer sur le continent armoricain.

Pendant les trois premiers siècles de l'Église, il n'y eut point de paroisses dans les campagnes ni dans les villes hors

la cathédrale ; les prêtres et les diacres ne se sont jamais séparés de l'évêque. Dans le IVe. siècle, les paroisses de l'église de Rome étaient encore toutes nouvelles, et il n'y en avait pas dans les campagnes.

M. Lallemand cite l'établissement des 25 *titres* dans la ville de Rome, par le pape saint Marcel, en 308, et la loi 2, tit. 8, rendue par l'empereur Théodose, en 374, qui ordonne que les temples des idoles soient adjugés aux chrétiens en y attachant une croix, *collocato in eis venerandæ christianæ religionis signo.* On donna à ces églises le nom de *titres*, et les prêtres qui en furent chargés prirent le nom des églises dont ils devinrent *titulaires.*

C'est dans l'intervalle qui s'écoula entre le pontificat du pape saint Miltiade ou Melchiade (311-314), jusqu'au pape saint Sérice (384-398), que les prêtres acquirent le droit de dire la messe dans d'autres églises que celle où résidait l'évêque.

Et l'on regardait comme un fait tout récent que saint Augustin, quand il fut prêtre, ait été curé de la ville d'Hippone, *presbyter civitatis* (391), avant que d'en devenir évêque (395); saint Basile (329-379), saint Grégoire de Naziance (328-389), ont aussi été curés *presbyteri* avant de devenir évêques.

Dans la province de Tours, saint Martin est le premier qui ait établi des paroisses rurales (371-397) et même dans toutes les Gaules, ce qui a surtout contribué à l'en faire considérer comme l'apôtre.

Grégoire de Tours, dans son *Histoire ecclésiastique des Francs*, liv. X, chap. 31, nous donne les noms de ces paroisses ainsi que de celles qui furent établies par saint Brice et Eustochius, ses successeurs.

Sous le pontificat de celui-ci, entre 453 et 461, un évêque, nommé Eusebius, fut placé sur le siége de Nantes ; peut-être

est-ce de son temps, car ici nous n'avons que des conjectures, que fut établie la paroisse rurale de St.-Nazaire.

M. Lallemand raconte comment les reliques de saint Nazaire, martyrisé, croit-on, sous Néron (mais saint Paulin de Nole, en 411, disait qu'il n'avait pu savoir en quelle année) furent miraculeusement découvertes, à Milan, en 395, par saint Ambroise; comment, avec son corps, fut trouvé du sang aussi frais et aussi vermeil que s'il eût été répandu le même jour; comment on le recueillit, en y trempant des linges et ensuite du plâtre dont on fit des pâtes comme on en avait usé à l'égard des corps de saint Gervais et de saint Protais, que saint Ambroise avait découverts de la même manière, neuf ou dix ans auparavant. Saint Ambroise distribua ces saintes reliques à tous ses amis et entr'autres à saint Paulin de Nole.

Or, Grégoire de Tours, dans le chapitre déjà cité, raconte qu'Eustochius le métropolitain, qui sacra Eusebius, évêque de Nantes, déposa dans une grande église, qu'il avait fait élever à Tours, les reliques des saints martyrs Gervais et Protais, apportées d'Italie par saint Martin, comme le raconte saint Paulin, évêque de Nole.

Il est vrai que cette lettre, dont parle Grégoire de Tours, ne se trouve pas dans le recueil de celles de saint Paulin de Nole, qui sont parvenues jusqu'à nous; mais les rapports de saint Paulin et de saint Martin sont bien constants, et par conséquent l'on peut croire que des reliques de saint Nazaire, qu'il avait reçues de saint Ambroise, furent données, en même temps que celles de saint Gervais et saint Protais, à l'église de Tours, puis par le métropolitain Eustochius à l'évêque de Nantes Eusebius, et confiées par celui-ci à la garde des *presbyteri* préposés à la paroisse rurale placée sous le patronage de saint Nazaire, qui serait alors fort ancienne.

Tout cela n'est que conjecture; mais à moins qu'une translation de reliques assez importante pour que le saint

devienne le patron titulaire de la paroisse, ne nous soit apprise par les annales postérieures, ne peut-on pas supposer que l'érection de la paroisse, qui s'est placée sous le patronage de saint Nazaire, a coïncidé avec l'époque connue de la translation des reliques de saint Nazaire dans le pays, puisqu'il n'est pas appris que ce saint ait eu lui-même, de son vivant, aucun rapport avec les habitants de cette contrée?

Deux mots encore sur quelques probabilités de l'existence de deux paroisses urbaines à Nantes, vers l'année 496.

Tout le monde connaît ce fait historique, rapporté par Grégoire de Tours, que la ville de Nantes, assiégée par Chillon et les Francs, fut miraculeusement délivrée par l'épouvante que causa aux assiégeants la vue de la double procession sortant des églises des SS. Donatien et Rogatien et de St.-Similien, priant ensemble au moment de leur rencontre au centre de la ville, puis rentrant chacune dans la basilique d'où elle était sortie.

L'existence de deux clergés distincts pour chacune de ces églises ne peut-elle pas faire supposer, dès-lors, la division au moins en deux églises paroissiales urbaines du clergé de Nantes?

M. Jubineau fait observer à M. Lallemand que son argument n'est pas très-concluant, car l'église de St.-Similien fut, dans les premiers temps, l'église cathédrale de Nantes, et qu'il pouvait y avoir au tombeau des saints martyrs Donatien et Rogatien, sur lequel on avait construit une église, des *presbyteri,* des prêtres préposés à la garde de ce tombeau, comme nous en voyons dans les premiers siècles de l'église, près des baptistaires; ils étaient chargés de seconder l'évêque pour les baptêmes, les enterrements, les exercices des pénitences, mais ils n'avaient pas la direction d'une paroisse.

M. Lallemand reconnaît la justesse et la portée de cette observation; il ignorait que la première église cathédrale de

Nantes, ait été l'église de St.-Similien. Et le fait historique cité par lui, ne serait concluant pour la séparation du clergé à Nantes en églises paroissiales urbaines, que par sa date, qui est rapprochée de celle où une semblable séparation s'est faite dans plusieurs églises de la chrétienté.

Il termine en disant qu'il est bien difficile que quelques documents certains et authentiques sur l'établissement des paroisses soit urbaines, soit rurales, dans les siècles antérieurs, aient pu échapper à la double invasion des Francs et des Normands aux Ve. et IXe. siècles, et aux préventions qu'avaient pour toute autre origine les moines et les écrivains bretons, quand, après les victoires des princes bretons et le rétablissement du duché ou royaume de Bretagne-Armorique, les églises et leurs archives commencèrent à se reconstituer.

L'Assemblée remercie M. Lallemand pour cet exposé, si plein d'intérêt et d'érudition.

M. l'abbé Jubineau, inscrit pour traiter la question relative à saint Clair et à l'introduction du christianisme dans le pays nantais, est invité à prendre la parole ; il s'excuse en disant que, n'ayant pas été prévenu, il n'a point apporté son manuscrit. Cette lecture est remise à une prochaine séance.

M. l'abbé Cahour s'excuse pour le même motif de ne pas donner connaissance de son travail sur saint Émilien, évêque de Nantes, vénéré comme martyr à Autun.

M. Bizeul (de Blain), en l'absence de M. de La Borderie, demande que la question n°. 6, qui est à l'ordre du jour, soit remise au lendemain. Cette motion est adoptée.

M. de Caumont annonce à l'Assemblée que la séance du soir (7 heures), est consacrée aux assises scientifiques de l'Institut des provinces ; il engage MM. les membres du Congrès à y assister.

M. Audé, président, annonce qu'il a une demande à faire à

MM. les archéologues bretons. Il raconte qu'il y a quelques années, se trouvant à St.-Gilles (Vendée), on lui signala une tour qu'au premier abord il considéra comme un vieux moulin à vent, mais qu'après un examen sérieux, il crut reconnaître pour une construction plus digne d'intérêt. Bientôt une autre tour fut observée, non loin de là, à St.-Gervais, par M. de Sourdeval, tout près d'un gisement considérable de débris romains. Trois autres tours, dont deux mieux conservées, et dont les murs avaient encore des traces évidentes de l'appareil réticulé, portèrent à cinq le nombre de ces constructions. Bien que M. le Curé de St.-Gervais, tranchant la question, prétende que ce ne sont que de vieux moulins à vent, M. Audé pense que la disposition de ces monuments, tous placés sur des lieux élevés et dans une direction parallèle au bord de la mer, mérite un nouvel examen; il demande à MM. les archéologues bretons s'ils ont observé quelque chose de semblable en Bretagne.

M. Bizeul, répond qu'il n'a rien vu de semblable en Bretagne.

M. Le Bastard de Mesmeur fait la même déclaration, pour ce qui est du Finistère, qu'il habite.

M. de Caumont ajoute que, pour sa part, il n'a jamais eu connaissance de pareilles constructions, et qu'il serait en effet bon de les étudier. Il demande qu'on en fasse, s'il est possible, des dessins qui pourraient être examinés avec fruit au Congrès de La Rochelle.

M. de La Tour-du-Pin, à propos de la tour St.-Gervais, qu'il connaît et dont on semble nier l'origine romaine, fait observer que les environs sont couverts de briques et de débris romains, et que, dans l'intérieur même de cette tour, on a trouvé de fort belles médailles, les unes d'or, les autres d'argent et de cuivre, aux effigies d'Auguste, de Domitien et d'autres empereurs dont il ne se rappelle pas les noms en ce moment. Tout semble prouver que St.-Gervais a été un

établissement considérable, et que toute cette côte, du reste, a été très-fréquentée.

L'incident étant vidé, M. l'abbé Rousteau a la parole pour lire un mémoire sur la cathédrale de Nantes.

Après un début où l'auteur célèbre les pieuses et poétiques inspirations de l'art au moyen-âge, dans nos églises surtout, il annonce que son intention n'est pas de faire l'historique de la cathédrale de Nantes, mais seulement de conduire ses auditeurs autour du portique et de rechercher, avec eux, les différents sujets que le tailleur d'images a représentés sur les voussures des portails et sur les piliers du vestibule intérieur. Souvent, hélas! il n'aura qu'une inscription pour indice; d'autres fois cette inscription même aura disparu sous le marteau démolisseur! Quoi qu'il en soit, grâce à M. l'abbé Rousteau, l'auditoire parcourt facilement toute l'histoire de l'Ancien-Testament gravée à l'extérieur, à partir du premier pilier du portail Nord de la façade principale pour se continuer sur les soubassements des trois portails, puis sur tous les piliers du vestibule intérieur, et sortir de nouveau pour se suspendre aux voussures des portes, où nous voyons se dérouler les histoires du Nouveau-Testament : les anges, les démons, les joies du ciel, les peines de l'enfer, les prédications des saints apôtres Pierre et Paul et la vie allégorique de saint Christophe. Chaque sujet est accompagné, nous l'avons dit déjà, d'une légende explicative dont le style, piquant dans sa naïveté, éveille l'attention, et ôte à cette nomenclature ce que sa longueur même aurait pu avoir de monotone, car nous avons plus de cent bas-reliefs. Le portail du Sud nous offre toute la légende de saint Yves; celui du Nord, l'histoire des glorieux enfants nantais, les saints Donatien et Rogatien, histoire un peu allongée cependant par l'artiste, sans doute inspiré par quelque mystère de l'époque tout plein de détails perdus pour nous. Le grand tableau de pierre du

milieu nous représente pieusement la vision miraculeuse qui mit en fuite les troupes de Chillon. Ce travail, plein du plus vif intérêt et qui sera publié en entier dans le *Bulletin* de la Société française, est terminé par quelques mots bien sentis qui soulèvent d'unanimes et chaleureux applaudissements.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

Vicomte DE KERSABIEC.

1re. Séance du 13 juin.

Présidence de M. LEVOT, membre de l'Institut des provinces, à Brest.

Sont présents au bureau : MM. *G. Demangeat, de Cornulier, Cahour, de La Fruglaye, de Keranflech*, l'abbé *Le Petit, de Caumont, Gaugain* et *Nau.*

M. Blanchard-Mervau remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Cahour a la parole pour lire un mémoire sur saint Émilien, mémoire habilement rédigé, dont les idées principales peuvent être résumées en quelques mots :

Au rapport d'anciennes légendes du diocèse d'Autun, saint Émilien fut nommé évêque de Nantes, vers l'époque de l'invasion de la France par les Sarrazins. Les farouches conquérants s'étaient avancés jusqu'au sein de la Bourgogne ; Émilien, alarmé des dangers que courait la chrétienté, réunit ses diocésains dans la cathédrale, prêcha une croisade, et partit à la tête d'un certain nombre de guerriers nantais, auxquels il avait donné la communion avant de quitter la ville épiscopale. Reçu avec joie par les Autunois, qui le regardaient comme un libérateur, il courut sus à l'ennemi.

Dans deux premières rencontres, les armes bretonnes

furent victorieuses ; mais bientôt les Sarrazins accoururent en foule de Châlon-sur-Saône et une dernière bataille fut livrée à quelques lieues d'Autun, dans les champs de St.-Jean-de-Leuzy, connus aujourd'hui sous le nom de St.-Émiland ou St.-Miland. Après des prodiges de valeur, Émilien, accablé sous le nombre, fut tué dans la mêlée avec ses généreux compagnons. Il fut inhumé sur le champ de bataille, et son tombeau, honoré par la piété et la reconnaissance des Autunois, devint l'objet de pélerinages qui ont subsisté jusqu'à nos jours.

Telle est l'histoire de saint Émiland ou saint Émilien : son nom n'est pas inscrit sur les catalogues des évêques de Nantes ; mais ces catalogues, qui ont une origine récente, sont incomplets.

D'ailleurs, ils sont suppléés par les autorités nombreuses que le mémoire invoque. Ce sont : Dom Chifflet, qui avait préparé une *Vie* du saint en s'appuyant sur des documents malheureusement perdus ; les Bollandistes, qui offrent sur la question un discours critique du plus haut intérêt ; l'abbé Travers, qui affirme l'existence de saint Émiland dans son *Histoire des évêques de Nantes ;* Dom Mabillon, qui visita le tombeau du saint au XVIIe. siècle et qui se livra à une enquête pour en établir l'authenticité ; Dom Taillandier, l'abbé Tresvaux et quelques autres savants contemporains. Ces autorités sont corroborées par quelques documents écrits, savoir : un office du saint mis en musique, en 1612, par un chantre de la cathédrale d'Autun ; une légende insérée dans le même office, légende extraite d'un vieux manuscrit conservé autrefois dans l'église de St.-Émiland ; une *Vie* du saint évêque breton écrite en français, en 1607, et dont le style, peu élégant, révèle l'antiquité du texte latin que l'auteur voulut traduire servilement.

Enfin, le mémoire signale le tombeau de saint Émilien,

constamment vénéré par les fidèles; les sarcophages monolithes où furent ensevelis ses valeureux compagnons, sarcophages nombreux encore autour de ce tombeau à l'époque de la visite de Dom Mabillon; l'épée de ce courageux évêque de Nantes, conservée autrefois dans l'église de St.-Émiland et déposée aujourd'hui au musée d'Autun, et d'autres monuments de cette nature, qui, joints aux écrits et aux autorités, forment un ensemble de preuves imposantes, irréfragables même, si l'on réfléchit qu'elles sont conformes aux plus anciennes traditions.

Si l'existence de saint Émiland est attestée, quelle fut l'époque de son épiscopat? Elle ne peut être fixée après l'année 725, car l'histoire nous apprend que la ville d'Autun fut prise et ruinée par les Sarrazins, dans le cours de cette même année. C'est donc sous Charles-Martel et non sous Charlemagne, ainsi que quelques savants l'ont prétendu, qu'Émilien fut évêque de Nantes. Ses exploits précèdent de quelques années la célèbre bataille de Poitiers.

Une question grave se présente : Émilien aurait-il été un de ces évêques laïques constitués par Charles-Martel dans les Gaules, à l'époque où cet illustre maire du palais récompensait ses capitaines en leur conférant des bénéfices ecclésiastiques?

Les documents attestent qu'Émilien fut un évêque constitué canoniquement par l'élection du peuple et du clergé. Ils nous le représentent s'occupant des fonctions épiscopales avant son départ pour Autun, prêchant la croisade dans la cathédrale, donnant la communion à ses compagnons, et assisté par le comte de son pays. Enfin, il est toujours désigné par les titres d'*episcopus*, *antistes*, *pontifex*. Ainsi, Émilien était un évêque véritable : les textes ne permettent pas le doute à ce sujet. Il résulte, en outre, du travail de M. Cahour que saint Émilien était évêque de Nantes.

Peut-être avait-il été marié avant d'être élevé à l'épiscopat;

cette circonstance n'était pas rare dans les siècles primitifs de l'Église. Le courage militaire du pontife semblerait même établir qu'il avait vécu dans le monde, avant de se vouer au service des autels.

Le mémoire établit, en outre, qu'Émilien était d'origine armoricaine, et il conclut en exprimant le vœu que son nom soit inscrit sur le catalogue des évêques de Nantes.

Ce remarquable travail, écouté avec une attention soutenue, est accueilli par de vifs applaudissements.

M. de Caumont prie M. l'abbé Cahour de déposer son manuscrit, afin qu'il soit publié dans le *Bulletin* du Congrès.

M. l'abbé Cahour répond qu'ayant élaboré ce mémoire comme membre d'une commission liturgique, il ne peut s'en dessaisir sans l'autorisation de Mg^r^. l'Évêque de Nantes ; et que, dans le cas où cette autorisation serait accordée, il devrait encore demander celle des savants avec qui il a correspondu et dont il invoque le témoignage.

M. Blanchard donne quelques renseignements sur la chapelle dédiée à saint Émiland, dans l'église paroissiale de cette localité, et sur le petit oratoire élevé au milieu du cimetière. Ces monuments ne paraissent pas antérieurs au XVIe. siècle. L'église paroissiale possède quelques restes d'un édifice roman du XIIe. siècle; mais alors elle était dédiée à saint Jean-Baptiste.

Il reconnaît que les reliques de saint Émiland sont toujours l'objet d'une grande vénération dans le pays; mais il regrette que les écrits invoqués ne remontent pas au-delà du XVIe. siècle.

La sixième question du programme est ensuite mise à l'ordre du jour. Elle est ainsi conçue :

Décrire les diverses espèces de fortifications en terre (buttes, enceintes, lignes de retranchements) qu'on rencontre dans nos pays, en indiquant les époques où elles ont

été construites. Rechercher, en particulier, s'il faut rapporter à l'époque romaine ou au moyen-âge les buttes artificielles, ceintes d'un fossé ou couvertes d'une enceinte retranchée, et connues assez généralement sous le nom de mottes.

M. de Keranflech soumet à l'Assemblée des plans et des coupes de camps et de mottes situés en Bretagne. Ces plans, examinés avec attention, deviennent un préliminaire utile à la discussion qui doit suivre.

M. de La Borderie, inscrit sur la question, a la parole.

Il dépose d'abord sur le bureau la carte féodale de Bretagne, dont il donnera l'explication dans l'une des séances suivantes.

Il exprime ensuite son opinion sur les buttes artificielles que l'on trouve sur plusieurs points en Bretagne.

Suivant lui, elles ont presque toutes une origine féodale. Sans doute, il existait dans les camps romains une éminence pour asseoir la tente du général; mais cette éminence était peu élevée, puisqu'elle servait en quelque sorte de tribune aux harangues, d'où le chef adressait des discours à ses soldats. Or, les buttes très-élevées qui se trouvent sur le sol de la Bretagne, ne pouvaient servir à cette destination, puisque la voix ne serait pas parvenue à l'auditoire.

M. de La Borderie cite divers documents et invoque la tapisserie de Bayeux, à l'effet d'établir que les mottes de grande dimension ont une origine féodale. La plupart furent construites vers le XIe. siècle. Surmontées d'une tour et fortifiées d'une palissade, elles étaient le siége de la puissance seigneuriale. On y accédait par une sorte d'échelle, dont on voit la représentation dans la tapisserie de Bayeux. Quant à la motte de Bougon, visitée la veille par le Congrès, elle n'est nullement romaine. La chronique de Nantes nous apprend qu'elle fut établie au IXe. siècle, ainsi que ses retranchements, par le fameux

Bégon, qui, de ce repaire inaccessible, s'élançait sur les pays voisins. On sait qu'il fut tué dans le voisinage de Montaigu, en revenant d'une excursion belliqueuse.

M. Bizeul demande la parole; mais l'heure avancée oblige M. le Président à renvoyer la suite de la discussion à la séance du soir.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

BLANCHARD-MERVAU.

2e. Séance du 13 juin.

Présidence de M. DE CORNULIER-LUCINIÈRE.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont;* l'abbé *Le Petit; Bizeul; Nau; Gaugain;* l'abbé *Fournier,* curé de St.-Nicolas.

M. le vicomte de Kersabiec remplit les fonctions de secrétaire.

On continue la discussion sur les buttes artificielles, connues généralement sous le nom de mottes.

M. Bizeul fait lire un mémoire où il explique le système de fortification des camps romains; il dit que, lorsqu'il n'y avait pas de motte prétoriale, c'était la seconde enceinte, toujours plus élevée que le reste du camp, qui en tenait lieu; il appuie son opinion de plusieurs passages tirés des auteurs latins.

M. Lallemand prend la parole sur le même sujet; il dit que, sans nul doute, il a existé des mottes prétoriales, mais qu'il ne faut pas donner une origine romaine à toutes les mottes que l'on trouve dans l'ancienne Armorique. Dans les pre-

miers temps de l'occupation romaine, dit-il, une éminence semble un accessoire nécessaire d'un camp romain : le préteur devait y rendre la justice ; c'était le lieu sur lequel il établissait son tribunal. Mais, plus tard, les empereurs établirent des colonies militaires, et la justice fut rendue dans les villes. Sur le grand nombre de camps retranchés trouvés dans le Morbihan, il n'y en a que trois pourvus de mottes.

M. de La Borderie tire des citations faites par M. Bizeul des arguments favorables à son opinion. Les historiens latins disent que le tribunal du préteur était placé sur un tertre un peu plus élevé que le reste du camp ; mais, ils ne disent pas qu'il fût placé sur une butte aussi élevée que le sont nos mottes qui ont, en moyenne, quand on les retrouve entières, une hauteur de 20 à 30 pieds au moins.

M. de Caumont, notre savant président, dit dans son ouvrage (pages 77 et 78) qu'il faut distinguer les mottes fort rares où l'on trouverait des débris qui ne permettraient pas de douter de leur origine romaine, et celles très-nombreuses qui, n'ayant aucune trace des Romains, doivent être regardées comme purement féodales. Enfin, la conclusion de M. de La Borderie est que la motte prétoriale était un tertre, et non une butte fortifiée comme on en voit en Bretagne ; que les mottes ne peuvent être considérées comme prétoriales que lorsque l'on y trouve des débris romains qui ne permettent pas le doute ; mais qu'on doit, *à priori*, les tenir pour féodales.

M. de Keranflech ajoute, aux arguments déjà présentés par M. de La Borderie, que l'examen de la position des mottes ne peut, selon lui, laisser de doutes ; que rien ne fait supposer qu'elles soient romaines, mais plutôt qu'elles remontent aux premiers temps du moyen-âge.

M. Bizeul, en répondant aux deux membres précédents, pose cette question : De ce que l'on ne trouve pas dans un

camp de débris romains, faut-il conclure que le camp n'est pas romain ? Mais quand les Romains ne bâtissaient pas et ne fortifiaient leurs camps qu'en faisant des retranchements en terre, il est évident que l'on ne peut pas y trouver de débris de tuiles ou de briques.

M. de La Borderie réplique que, dans les camps occupés par eux d'une manière permanente, les Romains ont dû souvent élever des constructions maçonnées; qu'il y a d'ailleurs d'autres débris romains que des briques et des pierres; qu'enfin là où l'on ne trouve aucun vestige des Romains, on n'a nullement le droit de conclure à une origine romaine.

M. Lallemand fait remarquer que la discussion roule, en quelque sorte, sur des présomptions légales; que si les mottes contiennent des débris romains, il y a présomption légale pour qu'elles soient d'origine romaine; mais que, toutes les fois qu'elles ne sont point entourées d'enceintes retranchées, et ne contiennent rien de romain, il y a présomption légale pour qu'elles soient féodales.

M. le Président pose la question trente-deuxième ainsi conçue: *A quel siècle doit-on rapporter les premières prédications évangéliques et la fondation des églises dans l'ouest de la France ?*

M. l'abbé Jubineau lit sur cette question un savant mémoire. Au début, il restreint la question à rechercher l'époque de l'apostolat de saint Clair qui, le premier, a porté le flambeau de la foi dans l'Armorique, et doit être regardé comme le premier apôtre de la Bretagne. Il évangélisa le pays nantais et même les pays circonvoisins; aussi, pendant long-temps, la Bretagne n'eut-elle pas d'autres évêques que ceux de Nantes. Selon la tradition, saint Clair serait venu en Armorique vers la fin du Ier. siècle, ou vers le commencement du IIe.

Dans les derniers siècles, cette opinion a été abandonnée par Dom Lobineau, l'abbé Travers et autres écrivains; mais, pour rejeter la tradition ancienne, ces historiens avaient-ils quelques raisons particulières; avaient-ils découvert quelques documents nouveaux? On ne voit rien de pareil. Au contraire, les hommes qui représentent la vraie science ecclésiastique, Baronius, les frères Pagi, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ont soutenu qu'un certain nombre d'églises ont été fondées dans les Gaules pendant le Ier. siècle, et cette opinion prend de jour en jour plus de consistance.

Au Mans, on a donné dans une dissertation les raisons les plus concluantes pour démontrer que saint Julien, l'apôtre de cette ville, y est venu au Ier. siècle. L'abbé Arbelot a établi que saint Martial, apôtre du Limousin, y a été envoyé par saint Pierre lui-même. S'il est prouvé que la foi a été prêchée dans les Gaules au Ier. siècle et non au IIIe., comme le prétendent certains historiens, pourquoi ne croirions-nous pas la tradition nantaise à l'égard de saint Clair ?

M. Jubineau classe les raisons qu'il a d'adhérer à cette tradition en trois catégories :

1°. Les témoignages liturgiques, qui attestent l'existence de cette tradition immémoriale ;

2°. L'autorité des critiques les plus compétents, qui examinent cette question *ex professo ;*

3°. L'incohérence des opinions opposées, qui n'offrent pas même de point d'appui pour établir leur système.

Les témoignages liturgiques sont tirés de l'office de saint Clair, et ne laissent aucun doute sur son apostolat qui est confirmé encore par deux passages extraits, l'un du bréviaire manuscrit in-8°., à la légende de saint Félix, et l'autre du bréviaire manuscrit in-12 à la légende de saint Similien, qui, l'un et l'autre font allusion à la mission de saint Clair au Ier. siècle.

Un manuscrit, trouvé à la bibliothèque Ste.-Geneviève par M. l'abbé Richard, grand-vicaire de Mgr. l'Évêque de Nantes, vient encore confirmer la tradition relative à saint Clair. On doit l'avouer, on n'a pas de documents plus anciens que le Xe. siècle; mais, à cette époque où l'on discutait peu, où l'on acceptait de confiance les choses établies, où le culte du passé existait, on doit regarder les traditions des IXe. et Xe. siècles comme des origines.

Parmi les critiques qui ont traité la question *ex professo*, les Bollandistes penchent pour la tradition qui fait venir saint Clair de Rome, dans les premiers temps du christianisme.

On prétend, il est vrai, opposer à la tradition nantaise quelques lignes de deux auteurs anciens : Sulpice-Sévère et Grégoire de Tours; mais, en réalité, ces deux auteurs ne parlent ni de Nantes ni de saint Clair; et s'ils ne favorisent point la tradition nantaise, M. Jubineau fait voir aussi qu'ils ne la contredisent point.

Parmi les auteurs plus récents, Dom Lobineau fait venir saint Clair de Tours; il est évident que Dom Lobineau était mal informé. Dom Morice dit que, Tours étant plus près que Rome, il est plus probable que saint Clair est venu de Tours que de Rome. On ne peut accorder aucune confiance à un tel témoignage. L'abbé Travers place l'apostolat de saint Clair sous Probus, et n'apporte aucune preuve à l'appui. Il en est de même des autres auteurs, qui n'ont à nous offrir que des conjectures dénuées de preuves.

Enfin, M. l'abbé Jubineau conclut ainsi : Deux hypothèses sont en présence : dans la première, l'apostolat de saint Clair aurait eu lieu au Ier. siècle; dans la seconde, au IIIe.

Pour la première, il y a la tradition constante de l'église de Nantes et un certain nombre de conjectures; pour la seconde, il n'y a que des conjectures; par conséquent,

on peut dire en faveur de la première que la possession vaut titre.

Le Secrétaire,

Vicomte DE KERSABIEC.

1re. Séance du 14 juin.

Présidence de M. le comte O. DE SESMAISONS, membre de l'Institut des provinces.

Prennent place au bureau : MM. *de Caumont*, *Bizeul*, de Blain, *Lallemand*, *Le Petit* et *Gaugain.*

M. le vicomte de Kersabiec remplit les fonctions de secrétaire.

A propos du mémoire de M. l'abbé Rousteau, et en son absence, M. l'abbé Jubineau demande à ajouter quelques mots qui étaient dans la pensée de son confrère, mais qu'il n'a pu exprimer, vu l'heure avancée. Tout en déplorant les mutilations dont les bas-reliefs de la cathédrale ont été l'objet, il est juste, voulait-il dire, de rendre un hommage mérité aux soins que met le chapitre à les faire restaurer. Déjà tous ceux qui ornent les piliers du vestibule, ont été repris et rétablis avec succès par l'artiste consciencieux qui en a été chargé, et dont les amis des arts déplorent la perte récente; et c'est ici le cas de rendre un public hommage à cet homme modeste autant qu'habile, à ce tailleur d'images des âges anciens, égaré dans notre siècle *positif.* M. Thomas Louis s'est toujours inspiré de sa foi, et en paraissant s'ignorer lui-même, il a laissé des œuvres et une mémoire qu'on ne saurait oublier.

L'Assemblée entière s'associe à cet hommage. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la trente-deuxième question, élevée dans la séance précédente.

M. Lallemand expose à ce sujet son opinion, dans une savante dissertation qui dure plus d'une heure, et dans laquelle un grand nombre de textes sont cités et commentés; ce travail, étant trop long pour trouver place dans un procès-verbal, fera l'objet d'un mémoire considérable que l'auteur se propose de publier.

M. l'abbé Jubineau fait remarquer que tout le travail de M. Lallemand n'aboutit qu'à des conjectures; qu'il ne peut, non plus que lui, citer une date, un document positif et écrit de quelque valeur; que tout ce qu'il dit pour prouver l'identité du saint Clair d'Afrique, du saint Clair de Tulle et du premier évêque de Nantes, est, sans doute, fort ingénieux; qu'il a déployé une grande érudition, mais qu'enfin il ne peut présenter les résultats qu'il a obtenus comme des vérités; il le répète, ce ne sont que simples conjectures : eh bien! conjectures pour conjectures, il préfère, à celles de M. Lallemand, celles qu'il défend, et qui s'appuient sur une tradition respectable remontant à 800 ans. Du reste, ajoute-t-il, nous ne prétendons pas à une fondation régulière de notre évêché dès le Ier. siècle ; non ; mais nous disons que, de même que, de nos jours, nos évêques missionnaires évangélisent des contrées dont la persécution peut les chasser, et où des successeurs immédiats ne viennent point féconder les germes de foi qu'ils y ont déposés; de même, aux premiers jours du christianisme, saint Clair a pu venir répandre parmi nous les lumières de la foi, et s'en aller mourir loin de son diocèse, où son nom seul est resté conservé dans la tradition et non dans les livres. Rien ne s'oppose donc d'une manière formelle à ce que notre tradition soit véridique, et, jusqu'à preuve con-

traire, nous persistons à la croire telle. Quant à l'argument tiré du silence de Sulpice-Sévère, il n'a pour lui aucune valeur : l'œuvre de cet écrivain n'étant qu'un abrégé, il est tout simple qu'il ait négligé un fait qui n'intéressait qu'un pays relativement éloigné. Saint Grégoire de Tours a également pu ne pas s'en préoccuper, soit que le souvenir de saint Clair fût effacé après les siècles déjà écoulés; soit que lui aussi eût considéré ce fait comme trop peu important: saint Grégoire de Tours a commis bien d'autres omissions! Mais, sans aller si loin, la légende de Vannes, elle-même, ne parle pas de saint Clair, et cependant chacun sait qu'il est l'apôtre de ces contrées! Pour ce qui est de la difficulté qu'aurait eue le christianisme à s'introduire et à se propager sous Néron, M. Jubineau pense encore que cette objection a peu de force : qui ne sait, en effet, que le sang des martyrs est une rosée fécondante, et que les desseins de Dieu s'accomplissent souvent en raison directe des difficultés qui semblaient devoir les faire échouer? Les annales des missions étrangères nous montrent, chaque jour, la foi s'avançant en Cochinchine et au Tonquin, malgré les persécutions et les tyrans.

M. l'abbé Cahour fait observer qu'on doit en effet distinguer, d'une part, le caractère épiscopal, et de l'autre, le *titre*, c'est-à-dire le nom du siége fixe et du diocèse où s'exerce la juridiction d'un évêque. Mais il y a eu des évêques sans siége fixe et sans diocèse, par conséquent sans titre déterminé. Saint Clair était un de ceux-là, un de ces premiers évêques voyageurs, semant la bonne nouvelle à travers des pays encore tout païens, sans trace de siége ni de diocèse, qui, par conséquent, ne prenaient nul titre déterminé, mais n'en possédaient pas moins, sur les peuples évangélisés par eux, la plénitude du pouvoir épiscopal.

M. Lallemand demande à préciser le point en litige : il n'a, dit-il, voulu examiner et juger la question qu'au point de vue littéraire, et nullement empiéter sur les droits d'une autorité plus grave ; la discussion porte uniquement sur l'époque où l'on veut faire vivre saint Clair ; il adopte et défend l'opinion consignée dans le dernier *Propre* de Nantes, qui fait mourir notre saint sous Probus, l'an 280. — Vous voulez aujourd'hui changer cette date pour en prendre une plus ancienne ? Soit ; mais, si je ne veux pas imposer mes conjectures, je veux au moins qu'il me soit clairement prouvé que je me trompe. Or, il résulte pour moi, de la critique historique, que la date la plus vraisemblable est celle que je défends. Je conviens, avec vous, que ce ne sont que des conjectures, mais du moins je cherche à éclairer les miennes par la critique ; et vous, vous prenez les vôtres toutes faites, et telles que vous les offre le IXe. siècle.

M. l'abbé Jubineau répond qu'il ne veut pas changer la date de l'épiscopat de saint Clair, mais revenir à une tradition qui est le seul document sur la matière ayant quelque ancienneté ; qui a été crue sans interruption jusqu'en 1782, et qui, à cette époque seulement, a été remplacée par les conjectures des érudits.

M. de La Borderie a la parole : Quoique Vitré, dit-il, ait eu aussi la prétention d'avoir été évangélisé par saint Clair, en l'an 72, il a été long-temps fort incrédule à l'endroit de son apostolat avant l'an 250. Mais depuis, éclairé par des documents nouveaux, il est un peu revenu sur sa première opinion. Le travail de M. Jubineau lui semble concluant ; car il n'est pas de ceux qui nient les traditions, il leur accorde au contraire une grande valeur, lorsqu'elles portent avec elles ces deux conditions réunies : qu'elles s'éloignent peu du temps et du lieu dont elles parlent, et qu'aucun document contemporain ne les contredit formellement. Quand donc

il a en présence les conjectures des érudits et des traditions locales bien établies, il préfère les traditions aux conjectures. Or, c'est ici le cas d'appliquer ces principes. Pour lui, le silence de Sulpice-Sévère et celui de Grégoire de Tours ne sont pas des arguments qui l'embarrassent; il rappelle, en effet, ce qui se passe tous les jours, et l'oubli qui environne souvent, dans notre temps où les relations sont si faciles et si fréquentes, les travaux des missionnaires. Il ne s'occupe pas davantage de l'opposition de Néron. Chacun sait que ce qui est difficulté pour les desseins des hommes, n'arrête pas le prêtre qui va dispenser la foi. — Enfin, il fait remarquer que, selon lui, la question n'est pas posée entre une conjecture et une conjecture, mais bien entre une conjecture et une tradition locale, vénérable par sa haute antiquité, non contredite par une autorité suffisante, et qu'en bonne critique on ne doit pas la répudier, pour adopter une opinion professée seulement depuis le XVIIe. siècle.

M. Lallemand demande à poser ses conclusions : Vous voulez, dit-il, placer l'apostolat de saint Clair au Ier. siècle de notre ère : eh bien! pour moi, je l'annonce, j'opine pour qu'il soit maintenu à la date que j'indique dans le *Propre* de l'église de Vannes. Et, en cela, je ne crois point faire injure à la mémoire de ce glorieux saint ni diminuer l'illustration de nos évêchés, car « si elles ne sont pas filles « immédiates de Rome, d'après mon système, les églises « de l'Aquitaine et de l'Armorique, issues de l'illustre église « d'Afrique au temps de saint Cyprien et de ses innom- « brables martyrs, peuvent se glorifier de cette origine « comme celles de Vienne et de Lyon, de leur descen- « dance de saint Polycarpe et des premières églises d'Asie « et d'Égypte, auxquelles elles adressaient, par saint Irénée, « les actes de leurs martyrs. La vigne sacrée, transplantée « sur le rivage nantais par saint Clair, et arrosée du sang

« de saint Donatien et de saint Rogatien, avait pris ses pre-
« mières racines dans celui de sainte Perpétue et de sainte
« Félicité, dont l'Église latine a placé les noms à côté de ses
« plus célèbres martyrs dans le canon de la messe. »

La séance est levée.

Le Secrétaire,

DE KERSABIEC.

2e. Séance du 14 juin.

Présidence de M. VANDIER.

Sont présents au bureau : MM. *Meuret*, *Gaugain*, *de Caumont*, *Nau*, l'abbé *Rousteau*, l'abbé *Le Petit*.

M. Blanchard-Mervau est nommé secrétaire.

M. le Président met à l'ordre du jour la quatorzième question du programme, ainsi conçue :

Histoire et description des principaux sanctuaires de la Sainte Vierge en Bretagne, et principalement dans le diocèse de Nantes.

M. l'abbé Rousteau a la parole pour lire une notice de M. Perraud, sur la chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Joies, près Clisson :

La chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Joies, qui s'élève entre deux parcs magnifiques sur la route de Poitiers, fut bâtie, au XVIe. siècle, sur les ruines d'un ancien sanctuaire.

Elle n'offre rien de remarquable sous le rapport de l'art, et la cause de sa fondation est inconnue. Suivant les *Lettres vendéennes* de M. Walsh, la chapelle primitive avait été construite par Olivier III et par Jeanne de Belleville, sa femme, pour perpétuer le souvenir du premier fait d'armes de leur fils.

M. Ollier, fondateur de la compagnie de saint Sulpice, fut prieur de la Trinité de Clisson, et l'auteur de sa *Vie*, après avoir dit qu'il aimait à célébrer la messe dans cette modeste chapelle, ajoute qu'elle avait été bâtie par Olivier, père du connétable, dans le lieu même où on lui avait annoncé deux bonnes nouvelles : la naissance de son fils, si célèbre dans notre histoire, et la défaite des Anglais.

Les habitants du pays admettent des variantes à ces récits, qui se rattachent presque tous à la guerre des Anglais et aux seigneurs de Clisson. C'est toujours un événement heureux qui donne naissance à la chapelle et qui justifie son titre de Notre-Dame-de-Toutes-Joies.

Trois croix s'élevaient, avant 93, à quelque distance de ce modeste sanctuaire; connues sous le nom de croix de Lorette, elles furent érigées probablement, comme la chapelle, pour perpétuer la mémoire d'un fait important. La route, qui était autrefois abrupte et difficile, fut probablement le théâtre de graves accidents que la piété voulut peut-être conjurer par l'érection d'un sanctuaire à Notre-Dame-de-Lorette, nom primitif attesté par celui des trois croix.

En résumé, la chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Joies qui, suivant les traditions, remonte au XIVe. siècle, a une origine inconnue. Fut-elle l'œuvre des seigneurs de Clisson, d'un guerrier victorieux, d'un modeste marchand ou de la piété populaire? nul ne saurait le dire; mais l'on peut affirmer du moins qu'elle fut l'objet des pélerinages les plus importants du diocèse de Nantes. Chaque année, 25 paroisses y venaient processionnellement rendre leurs hommages à la Reine des cieux, et quelques-unes franchissaient de grandes distances, puisque l'on cite la paroisse de St.-Sébastien, près Nantes, au nombre de celles qui accomplissaient le pélerinage. Telle était la confiance populaire à N.-D.-de-Toutes-Joies, lorsqu'éclata la révolution de 93. Pro-

fané, puis brûlé par les troupes républicaines, l'antique sanctuaire était encore en ruines au commencement de ce siècle. Deux pauvres femmes, l'une mendiante, l'autre considérée comme folle, se prirent à quêter pour N.-D.-de-Toutes-Joies, et elles réunirent, liard par liard, la somme nécessaire à la restauration de la chapelle qui, aujourd'hui comme autrefois, est vénérée et entourée de la confiance publique, puisque le nombre des pèlerins ne s'élève pas, chaque année, à moins de 25,000 à 30,000.

M. de La Borderie a la parole pour compléter sa notice sur l'origine des paroisses et des institutions, tant paroissiales que municipales, en Bretagne.

Il dit que la paroisse manifeste déjà son existence dans la période qui précède l'invasion normande, et il cite, à l'appui de son opinion, plusieurs chartes du Cartulaire de Redon, dans lesquelles la paroisse est représentée par les notables, désignés tantôt sous le nom de *boni viri*, tantôt sous celui de *nobiles* ou de *seniores plebis* et *optimates*. Sans doute ces chartes ne prouvent pas l'existence d'un corps paroissial régulièrement constitué ; mais elles établissent que les notables, représentants naturels des habitants, jouissaient d'une grande influence. Il y a plus, la tradition symbolique qui accompagnait alors toute transmission de propriété, se faisait en présence des paroissiens, sous le nom de *manisfestatio coram plebentibus.* Cette formalité tenait lieu de celle qu'on nomma plus tard bannie d'appropriement.

Au Xe. siècle, les Normands ravagèrent et bouleversèrent le sol de la Bretagne. Les habitants prirent la fuite ; la plupart se réfugièrent en Angleterre ; et les chroniques nous représentent le pays comme transformé en un vaste désert de 907 à 937. Lorsque les barbares eurent été vaincus par Alain Barbe-Torte, il fallut créer de nouveau villes, établissements

et institutions. Alors disparut le machtyern dont les fonctions ont été expliquées dans une précédente séance, et des institutions plus voisines du système féodal français prirent naissance dans notre pays. Des chartes du XIᵉ. et du XIIIᵉ. siècles mentionnent le pouvoir d'un corps paroissial, désigné quelquefois sous le nom de *alodarii*, c'est-à-dire hommes libres de la campagne. Dans d'autres circonstances, un acte important est constaté *coram omni parochia* ou *omni parochia præsente.* Une charte de 1300 donne même la composition d'un corps paroissial où figurent les trois ordres : clergé, noblesse et tiers. Ainsi s'est développée successivement l'institution connue depuis sous le nom de *général de paroisse.* Il est inutile de donner des renseignements postérieurs à l'année 1330, car, à cette époque, l'ancienne Coutume de Bretagne est formulée et elle jette de vives lumières sur le corps paroissial, dont les attributions concernent surtout l'église, l'école et les biens paroissiaux.

En résumé, le machtyern, ou *princeps plebis*, est le pouvoir principal de la paroisse avant l'invasion normande. Il disparaît après cette période désastreuse, et l'on voit le corps paroissial se développer jusqu'au XIVᵉ. siècle où il est définitivement constitué.

M. de La Borderie aborde ensuite la question des institutions municipales.

En Bretagne, les municipalités ne tirent leur origine ni des municipalités gallo-romaines ni des insurrections communales. On n'y connaît qu'un essai de commune jurée, dont il n'y a pas lieu de tenir compte, vu qu'il fut à peu près sans résultat. A Nantes, à Rennes, on trouve, dans le IXᵉ. siècle et les premières années du XIᵉ., quelques faibles vestiges des institutions municipales de l'époque romaine ; mais ils disparaissent alors tout-à-fait, et ce n'est plus qu'au XVᵉ. siècle que reparaissent en Bretagne des institutions municipales, mais sans rapport avec celles du monde romain.

Du Xe. au XVe. siècle, les villes de Bretagne furent administrées par le pouvoir féodal, qui possédait chacune d'elles, c'est-à-dire par le seigneur en personne ou, en son nom, par ses officiers militaires ou judiciaires, savoir : le capitaine ou le sénéchal.

Pourtant, en de certaines circonstances, les habitants pouvaient agir directement, en dehors de l'autorité féodale. Ainsi ils pouvaient ester en justice par procureurs spéciaux, dont la mission et le pouvoir finissaient avec l'affaire qui les avaient fait naître ; et, dès le XIe. siècle, on voit des communautés d'habitants plaider de la sorte, même contre leurs seigneurs. — On voit aussi assez fréquemment, dans les cas difficiles, le seigneur ou son représentant appeler près de lui les notables de la ville pour prendre leur avis, qui d'ailleurs n'était point obligatoire. — Même avant le XVe. siècle, et pendant tout le siècle précédent, les habitants des principales villes élisaient directement des députés ou procureurs, chargés de les représenter aux États-Généraux du duché.

Au XVe. siècle seulement apparaissent des municipalités véritables dans les villes de notre province, savoir : un conseil de ville permanent et des magistrats choisis directement par ce conseil, avec mission exclusive de représenter en tout temps, en toute affaire où ses intérêts étaient mêlés, la communauté des habitants.

Le Conseil de ville, nommé le plus ordinairement *Assemblée des bourgeois*, ne sortait point de l'élection. Il était composé des chefs des anciennes familles et de tous les habitants qui, par position, fortune, ou caractère personnel, avaient part à l'influence et à la considération ; en un mot, comme on disait, de tous les *notables* de la ville, sans autre désignation que la notoriété publique. Le cercle des notables était fort large.

Les magistrats municipaux, — j'entends par là ceux qui ad-

ministraient les affaires de la ville, dans la sphère d'activité laissée aux bourgeois, — étaient, au XVe. siècle, le *Procureur des bourgeois*, le *Miseur*, et le *Contrôleur*.

Le miseur faisait les recettes et les *mises* ou dépenses de la ville : tâche où il était, en même temps, aidé et surveillé par le contrôleur. Le miseur toutefois ne ressemblait guère au receveur municipal de nos jours, réduit au rôle purement mécanique d'un bureaucrate ; il avait bien plus d'importance et de considération ; car le contrôleur et lui, lui surtout, étaient comme les adjoints du procureur des bourgeois.

Celui-ci, sous beaucoup de réserves dont j'indiquerai quelques-unes, peut être comparé au maire de nos jours. Il était, en tout temps et en tout cas, le mandataire et le représentant officiel de la communauté des habitants. Il était chargé, avec le miseur, de faire exécuter les décisions ou, comme on disait, les *ordonnances* de l'Assemblée des bourgeois. Dans les matières de menue importance et les cas d'urgence, il décidait de lui-même, ou de l'avis du miseur et des deux ou trois premiers notables qui lui tombaient sous la main. A lui la charge de convoquer le Conseil de ville ; ce qu'il pouvait faire toutes fois que bon lui semblait ; et il avait le droit et le devoir d'y mettre en délibération toutes matières qu'il jugeait utile d'agiter, dans l'intérêt de la commune.

Mais il ne présidait pourtant point le Conseil. Cet honneur appartenait au seigneur de la ville ou au premier de ses officiers présents à la séance ; car le seigneur et ses officiers, tant militaires (capitaine, lieutenant et connétable) que judiciaires (sénéchal, alloué, procureur d'office), avaient entrée et voix délibérative dans l'Assemblée des bourgeois. En dépit du *Cedant arma togæ*, les officiers de justice ne présidaient qu'à défaut des militaires. Le président, au reste, ne pouvait empêcher ni le procureur des bourgeois de mettre

en délibération une matière quelconque, ni les bourgeois de délibérer sur cette matière. Les ordonnances du Conseil de ville, tant pour dépense que pour autre fin, devaient être signées du président tout au moins, et l'étaient ordinairement de la plupart des délibérants.

L'autorité des municipalités bretonnes du XVe. siècle, très-large dans la sphère administrative, jusqu'à pouvoir en certaines nécessités imposer des taxes aux habitants, était absolument nulle dans l'ordre judiciaire. Elles n'avaient même pas la juridiction de police, loin d'avoir aucune juridiction communale, comme on en trouve fréquemment dans les villes du nord et du midi de la France. On a cru pourtant que le Guingamp en avait une de cette espèce; on s'est trompé. Les bourgeois de Guingamp possédaient un petit fief champêtre, dont une partie sortait même de la banlieue de leur ville; à ce fief était attachée une moyenne-justice, que les bourgeois faisaient exercer par un sénéchal à eux, comme eût fait tout autre propriétaire de ce fief. Voilà tout.

Telle est, dans ses traits généraux, sans tenir compte des variétés locales, la constitution primitive et spontanée des municipalités ou, comme on les appelait, des *communautés de ville* de Bretagne, au XVe. siècle; constitution qui n'est guère qu'un développement de l'antique organisation des corps de paroisses dans cette province; et dont les éléments essentiels persistèrent, malgré quelques modifications, jusqu'à la fin du XVIIe. siècle (1692), époque où une mesure fiscale de Louis XIV remplaça de vive force ces institutions traditionnelles par la création, purement arbitraire, de tout un système d'offices municipaux, jusque-là inconnus en Bretagne, mais dont la vénalité devait boucher quelques trous dans les coffres du roi. C'est là une révolution radicale, déplorable à tous égards, après laquelle l'histoire des institutions municipales, livrées au caprice de la tyrannie bureaucratique, est absolument sans intérêt.

M. de La Borderie retrace les principales modifications survenues dans l'organisation des communautés de ville de Bretagne, depuis la fin du XVe. siècle jusqu'en 1692. — Il explique la nature des revenus des villes, le mode d'établissement et de perception des deniers d'octroi. — Et, après quelques observations confirmatives faites par divers membres, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BLANCHARD-MERVAU.

3e. Séance du 14 juin.

Présidence de M. NAU, inspecteur de la Loire-Inférieure.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, directeur de la Société; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général; *Huette*, *Lallemand*, le docteur *Le Ray* et M. *Foulon*.

M. Constant Verger remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président, suivant l'ordre du programme, adresse à l'Assemblée la dix-huitième question, ainsi conçue :

Signaler et décrire les monuments et les inscriptions lapidaires des époques mérovingienne et carlovingienne existant en Bretagne et en Poitou.

La parole étant donnée à M. de Keranflech, l'auteur du savant mémoire sur les pierres prétendues celtiques dit combien les monuments et les inscriptions de ces deux époques sont rares en Bretagne, ce qu'il attribue aux invasions successives qui ont ravagé cette province. Cependant il croit avoir trouvé des monuments antérieurs au XIe. siècle, qui, à son avis, devaient recouvrir des sépultures. A l'appui de son opinion,

M. de Keranflech cite quelques passages tirés des *Chants* de M. de La Villemarqué et des *Poésies* d'Ossian. Il en conclut que les Bretons étaient enterrés dans des cercueils de chêne, renfermés eux-mêmes dans des pierres choisies et que, sur le gazon qui recouvrait la tombe, on élevait une pierre en mémoire du défunt. M. de Keranflech communique à l'Assemblée le dessin du tombeau de sainte Tréfine. On connaît la date de ce tombeau : il est du VIe. siècle. Albert-le-Grand nous a transmis la légende de Comorre, ce type probable de Barbe-Bleue. Comorre était débauché, violent et cruel. Il avait demandé en mariage Tréfine, la fille de Guerech, comte de Vannes. Celui-ci, qui connaissait le caractère et les mœurs de Comorre, se souciait peu de lui donner sa fille. Mais, saint Gildas ayant représenté à Guerech les malheurs qui pourraient résulter de son refus pour le comté de Vannes, le père sacrifia sa fille aux intérêts du peuple qui lui était confié. Ce qu'il avait appréhendé n'arriva que trop vite. A peine Tréfine fut-elle enceinte que Comorre voulut la faire périr. Tréfine parvint à s'enfuir; mais poursuivie et atteinte elle n'échappa point au sort cruel que Comorre lui avait réservé; Guerech appela saint Gildas et lui reprocha ses conseils. Saint Gildas se mit en prière, ressuscita Tréfine, puis alla au château de son meurtrier, y jeta de la poussière, et le château s'abîma aussitôt.

Le tombeau de sainte Tréfine fut retrouvé au XVIe. siècle; alors on le recouvrit de l'édifice en bois dont le dessin a été montré à l'Assemblée. M. de Keranflech communique ensuite une série de curieux dessins, cercueils et menhirs de granit à croix patées, avec des inscriptions bien conservées. Ces monuments se treuvent à Landaul, Krac'h, Locoal et Plouagat-Chatelaudren. Sur l'obélisque trouvé à Plouagat, dans le cimetière, on voit une figure grossièrement indiquée; c'est peut-être l'image de l'un de ces dieux barbares dont saint

Samson abolit le culte en Bretagne, en faisant graver une croix sur la pierre, ainsi qu'il résulte d'un passage des *Actes* de ce même saint, passage cité par M. de Keranflech. Suit une réfutation de l'opinion qui attribue exclusivement l'usage des croix patées à l'ordre du Temple. Ces croix figurent sur de nombreux monuments de l'époque romane; M. de Keranflech les a trouvées sur un grand nombre de pierres dont il présente d'exacts croquis, notamment à Carnac et principalement dans le voisinage des édifices religieux comme à Plouharnel, Locmariaker, Landaul et Locoal.

Si jusqu'ici, M. de Keranflech a vu dans ces pierres des monuments funéraires, il pourrait n'en pas être de même pour les deux pierres qu'il a remarquées à Locoal. L'une d'elles, ornée d'une croix patée, est placée dans un endroit bas, près de la mer; l'autre, qui est fruste, est située à l'extrémité des possessions qu'avait autrefois le prieuré de Locoal. Ce sont peut-être des bornes de propriété.

M. de Caumont demande si l'on n'a pas trouvé d'autres inscriptions antérieures au XIᵉ. siècle. Il lui semble surprenant que notre province en soit si dépourvue quand, près de nous, aux environs de Château-Gontier, on a trouvé une belle inscription de Louis-le-Débonnaire.

M. Nau parle d'une inscription trouvée à la cathédrale de Nantes; mais M. Bizeul la réclame pour l'époque romaine. C'est aussi, ajoute-t-il, l'opinion de M. Renier, qui a restitué les lettres qui manquaient. L'inscription de St.-Pierre est celle-ci : *Deo Marti Mogoni*.

M. de Caumont fait observer que la question n'est pas limitée aux inscriptions de l'époque mérovingienne ou carlovingienne. Elle s'étend à tous les monuments de cette époque, en y comprenant les églises. A ce propos, M. de Caumont parle de la jolie chapelle de Langon, dont l'existence est menacée par les dégradations auxquelles elle est journellement

soumise. MM. de La Fruglaye, Bizeul et Le Ray prennent successivement la parole pour fournir à ce sujet les plus tristes révélations. Il résulte de leurs récits que la chapelle de Langon est une propriété communale, dont le curé s'est approprié la jouissance. Il en a fait un grenier, une remise, un hangar, voire même un chantier où les maçons éteignent la chaux. La chapelle est un réceptacle de fatras de toute sorte : pierres, échelles, fagots ; la porte est fermée, mais l'une des fenêtres est ouverte et y livre un facile accès. Les tombeaux que renfermait la chapelle sont brisés, et les peintures qui la décoraient ont été complètement détruites par les vapeurs de la chaux.

Ces dégradations sont d'autant plus surprenantes que la chapelle de Langon est *classée* parmi les monuments historiques ; la Société a voté 200 fr. pour y faire les réparations les plus urgentes. M. de La Fruglaye est instamment prié de transmettre à M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine les réclamations du Congrès.

M. de Caumont, se faisant l'organe de la réunion, proteste énergiquement contre les dégradations de la chapelle de Langon. A son avis, le mieux serait que la Société achetât la chapelle, si on peut l'acquérir pour une somme peu importante ; à défaut d'un achat, il conviendrait d'adresser une réclamation au Ministre d'État. Le préfet alors s'occuperait peut-être de la chapelle de Langon et la préserverait d'une destruction totale.

Le savant et zélé Directeur de la Société française d'archéologie déplore le triste état où sont, pour la plupart, nos vieux monuments. Du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, leur ruine est imminente. La Société ne peut, malheureusement, agir que par voie de persuasion, et trop souvent ses avis ne sont pas écoutés.

M. de Caumont demande qu'on visite avec plus de soin les

églises rurales, dont un grand nombre n'a jamais été exploré.

M. de Wismes ayant demandé quelle différence existe entre les constructions romaines et celles de l'époque mérovingienne ou carlovingienne, M. de Caumont répond que le petit appareil s'est perpétué jusqu'au Xe. siècle.

M. de Wismes entretient le Congrès de la chapelle de Cunault (Anjou) qui actuellement sert d'étable. Elle est du reste en bon état et lui paraît dater du XIe. ou du XIIe. siècle. Elle est entourée d'un mur d'enceinte d'une époque antérieure. M. de Wismes pense que, pour assurer sa conservation, il suffirait de la débarrasser des vaches auxquelles elle fournit en ce moment une asile. — M. Le Ray signale la chapelle de St.-Macé ; M. Nau, l'église de St.-Sébastien où l'on trouve, encastrés dans l'édifice actuel, des pans de murs d'une très-ancienne construction. A Vertou, également, on aperçoit des chapiteaux qui proviennent de l'église primitive. — M. de La Borderie rappelle une cuve baptismale signalée par M. Ramé. Elle se trouve au village de l'Ile-St.-Samson. D'après l'ornementation, elle doit dater du VIe. ou du VIIIe. siècle.

M. le Président donne ensuite lecture de la dix-neuvième question, conçue en ces termes :

Quels sont les principaux caractères de l'architecture religieuse en Anjou, en Poitou, et en Bretagne? Dire par où ces caractères se rapportent, et par où ils diffèrent.

Personne n'ayant préparé de réponse à cette question, M. de Caumont annonce que, dans le compte-rendu imprimé du Congrès, on pourra suppléer à cette lacune en donnant un résumé des savantes recherches faites sur cette matière par M. Parker. Entre tous les archéologues anglais, M. Parker se distingue par sa science autant que par son zèle infatigable pour les explorations scientifiques. Il a fait en France

huit voyages, et il en a remporté plus de 3,000 dessins exécutés par un habile artiste. Jusqu'à présent, dans les *Revues*, dans son *Dictionnaire d'architecture*, dans son *Compagnon*, *manuel de l'antiquaire voyageur*, M. Parker n'a donné que des lambeaux de l'immense et magnifique ouvrage qu'il doit publier, mais dont il diffère encore la publication pour le rendre aussi complet que possible.

La parole est ensuite donnée à M. Dugast-Matifeux pour répondre à la vingt-huitième question dont suit le texte :

Historique de la littérature à Nantes et dans le pays nantais.

Sans doute, pour faire une histoire complète de la littérature à Nantes et dans le pays nantais, il faudrait parler d'Abeilard. Mais de l'illustre disciple de Guillaume de Champeaux au XVe. siècle, il y a un intervalle de plus de trois siècles où l'on ne trouve pas trace de littérature locale. Ce motif a déterminé M. Dugast-Matifeux à commencer son mémoire avec Meschinot, sieur des Mortiers. Ce poète, cité par Rabelais, a composé, entre autres ouvrages, un poème intitulé : *Les Lunettes des princes*, d'où M. Dugast-Matifeux a extrait bon nombre de sentences qui sont déparées, comme en convient son panégyriste lui-même, par un trop grand nombre de passages burlesques. Meschinot, pour préparer les princes à bien gouverner, voudrait les préserver de l'erreur ; or, pour qu'ils aperçoivent toujours la vérité, il leur propose l'usage de lunettes dont les verres sont : *prudence*, *justice*, *force* et *sagesse*.

M. Dugast pense que Michel Colombe a emprunté cette pensée au poète Meschinot, et que les quatre grandes figures qui encadrent le mausolée de François II, sont la reproduction des verres symboliques des *Lunettes des princes*.

Après la mort de Meschinot, dont M. Dugast fait un grand

éloge, pendant un certain temps encore, les littérateurs font défaut à la ville de Nantes. Aussi, en 1532, époque où François Iᵉʳ. vint à Nantes, lors de ce voyage politique qui avait pour principal but d'assurer la réunion de la Bretagne à la France, les Nantais, qui voulaient donner un divertissement au roi et lui faire débiter de beaux vers par de belles dames apostées aux principaux carrefours de la ville, les Nantais eurent-ils recours, dans leur embarras, à Jean Bouchet, procureur de Poitiers. Malgré l'invitation pressante qui lui était adressée, Bouchet ne vint pas; mais il envoya les poésies qui furent débitées au roi de France. Jean Bouchet s'était déjà fait avantageusement connaître, lors de la réception, à Poitiers, de François Iᵉʳ., par les poésies qu'il avait composées à cette occasion.

De Meschinot aux écrivains du XVIIᵉ. siècle, M. Dugast-Matifeux, ne jugeant pas qu'il y ait d'auteur digne d'être cité, arrive de suite à parler du *Commerce honorable*, ouvrage anonyme qui produisit alors une grande sensation. Cet ouvrage, dédié au maréchal de La Meilleraye, était l'œuvre du carme Matthias de St.-Jean.

Ce livre intéressant est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur considère l'état du commerce à l'époque où il écrit, et, le voyant presque anéanti, il recherche les causes de cet abandon et en montre les tristes conséquences. Dans la seconde partie, Matthias de St.-Jean traite de la dignité et de l'utilité du commerce. Il fait l'histoire du commerce chez les peuples de l'antiquité, et s'efforce d'en ramener le goût parmi ses contemporains. Il le montre enfin comme un agent de la civilisation chrétienne, comme un puissant moyen de porter les lumières de la foi chez les peuples qui en sont privés. Dans la troisième partie, pour assurer le résultat qu'il poursuit, le rétablissement du commerce, l'auteur propose d'établir des bourses de négoce, sorte d'association du capital et du talent: c'est l'établisse-

ment du crédit, la création des banques. Le moine donne une foule de citations de la Bible, pour prouver que l'association multiplie les forces, et il a soin de rappeler que l'art. 461 de la Coutume de Bretagne déclare que le négoce n'implique pas la roture, encourageant ainsi la noblesse à se mêler des affaires du commerce.

Après la lecture de M. Dugast-Matifeux, M. de Wismes demande la parole et, tout en rendant hommage au travail intéressant qu'il vient d'entendre, il croit que M. Dugast n'a pas rempli le cadre du programme; dans son mémoire, il n'aperçoit que deux monographies : celle de Meschinot et celle de l'auteur du *Commerce honorable.*

M. de Wismes ne peut pas non plus partager l'avis de M. Dugast-Matifeux sur l'intérêt que présente la lecture des œuvres de Meschinot. Plusieurs fois il l'a commencée sans pouvoir la poursuivre. Quoi qu'il en soit, il lui préfère de beaucoup les intéressantes chroniques que nous a transmises Alain Bouchard dont le manoir se voit encore auprès du bourg de Batz. M. de Wismes s'étonne aussi que M. Dugast n'ait pas placé entre Meschinot et Matthias de St.-Jean les noms de Pierre Biré, d'Hugues de Gation, du P. Lebossu, de Nicolas de Montreuil et de cette foule d'écrivains qui surgissent de Nantes, sous l'influence du duc de Mercœur, de 1589 à 1594.—M. de Wismes apprend au Congrès qu'il possède un livre d'heures, imprimé à Nantes, en 1599, avec des caractères gothiques; c'est une preuve, ajoute-t-il, que les caractères ordinaires étaient encore peu répandus en Bretagne.

Comme l'heure est avancée, M. le Président déclare la séance close, en invitant M. Dugast-Matifeux à reprendre, dans une prochaine réunion, la lecture de son travail sur la littérature nantaise.

Le Secrétaire,
C. VERGER.

Séance du 15 juin.

Présidence de M. le vicomte DE KERSABIEC.

La séance est ouverte à 7 heures 1/2 du matin.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont, Nau, Gaugain.*

M. Martineau remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité, après la rectification d'erreurs matérielles, relevées par MM. l'abbé Jubineau et Lallemand.

M. de Caumont propose d'ajouter au programme la question suivante :

Existe-t-il, dans les chartes et les monuments écrits de la Bretagne, quelques documents concernant l'état de l'agriculture, les modes d'exploitation et les procédés de culture au moyen-âge ou dans les derniers siècles ?

Il rappelle que cette question a reçu, pour la Normandie, la solution la plus remarquable dans l'ouvrage, couronné par l'Institut, de M. Léopold Delisle. On trouverait, dans les manuscrits ayant appartenu aux anciennes abbayes, des plans ou tous autres travaux de cette nature qui serviraient de point de départ pour l'étude de cette question intéressante.

M. Bizeul a lu, dans des baux du XVIe. siècle, que les preneurs étaient tenus d'aller chercher, dans les environs de Pontpéan, près de Rennes, un sable blanc de nature calcaire, destiné aux amendements du sol.

M. Nau dépose sur le bureau un mémoire, de M. Ragueneau : *Sur une motte féodale située à Montfaucon (Maine-et-Loire).*

M. de La Borderie a la parole pour répondre à la neuvième question du programme, ainsi conçue :

Quelles étaient les principales seigneuries de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou ? En indiquer l'étendue et les prérogatives ; présenter au Congrès la carte féodale de ces trois provinces ou de l'une d'elles.

M. de La Borderie soumet au Congrès la carte féodale de la Bretagne, et en appuie l'explication des considérations suivantes :

Deux époques doivent être remarquées dans la constitution géographique de la Bretagne au moyen-âge. La première, qui correspond à la division par paroisses ou machtyernats, remonte à l'émigration des peuplades bretonnes en Armorique, à la suite des invasions anglo-saxonnes. Elle a pour origine la constitution du *clan* breton sur le sol armoricain. Elle s'étend jusqu'au Xe. siècle, époque où les invasions normandes ayant fait refluer les peuplades armoricaines dans la France proprement dite, ces dernières rapportèrent avec elles quelque chose de la constitution de la féodalité française.

Dans la seconde période, qui commence avec Alain Barbe-Torte, apparaissent les grandes divisions de la Bretagne féodale, copiées sur celles de la période précédente, si ce n'est que deux principautés importantes se trouvent alors annexées à l'ancienne Armorique : les comtés de Rennes et de Nantes. Les principautés, dont M. de La Borderie indique la situation d'une manière sommaire, sont : le comté de Cornouailles, le comté de Léon, le comté de Tréguier, le comté de Vannes, le comté de Nantes, le comté de Rennes, dont dépendait la baronnie de Chateaubriant, et dont une partie, détachée plus tard, formera l'apanage de Penthièvre.

Après une résistance commencée avec Alain Barbe-Torte,

le comté de Nantes finit, dans les premières années du XIe. siècle, par accepter la suzeraineté du comté de Rennes que reconnut, du reste, la Bretagne tout entière. Dès cette époque, outre l'apanage de Penthièvre qui en faisait partie intégrante, le comté de Tréguier dépendait du comté de Rennes. En 1066, une alliance réunit les comtés de Nantes et de Cornouailles au comté de Rennes. Plus tard encore, l'annexion du comté de Léon, sous le comte Hervé-le-Dissipateur, compléta la prédominance absolue du comté de Rennes en Bretagne. L'apanage de Penthièvre, constitué en faveur d'Eudon, réuni plusieurs fois au duché de Bretagne, est enfin reconstitué, au XVIe. siècle, par Henri II.

M. de La Borderie remarque la politique des comtes de Rennes, devenus ducs de Bretagne, qui tendent à séparer les grandes baronnies, surtout du côté des frontières de la France, par des seigneuries d'une importance secondaire, toujours tentées de contrebalancer leur puissance en s'alliant à leur ennemi naturel, le duc de Bretagne. M. de La Borderie fonde cette opinion sur quelques exemples. Il observe aussi que, dans les grandes seigneuries, le duc de Bretagne conservait sous sa mouvance, soit des seigneuries tout entières, soit un fief seulement. Ainsi, dans le comté de Nantes, le duc est seigneur direct de Toufou, du Gavre et de Guérande. En apanageant la vicomté de Léon, réserve est faite, par le comte, des côtes, la partie la plus riche de cette seigneurie.

M. de La Borderie a pris, pour base de son travail le *Livre des osts du duc de Bretagne*, dressé à Ploërmel, le 19 août 1294. Il rappelle l'origine de ce document, qui fut établi pour déterminer les vassaux et les arrière-vassaux tenus au service militaire envers le duc de Bretagne.

Huit grandes *baillies* ou divisions féodales existent en Bretagne, à cette époque. M. de La Borderie suit, sur les

deux rives de la Loire, les divers fiefs qui dépendent de la baillie de Nantes.

Deux sources principales lui ont, en outre, fourni la matière de ce travail : les *aveux* et les *chartes.* Les *aveux* ont formé la base principale de ses recherches. Ils ont eu pour origine le droit de *rachat*, établi en faveur du duc de Bretagne sur les possesseurs de fiefs qui se rédimaient ainsi du bail accordé au suzerain, lors de la minorité du vassal. C'est vers 1380, sous le duc Jean IV, que fut introduit l'usage de fournir des *aveux* ou *minus.* Rares et succincts aux XIVe. et XVe. siècles, les *aveux* présentent bien plus de détails au XVIe. siècle. Ce sont les aveux fournis, aux termes des édits royaux, sous Louis XIV, de 1675 à 1685, qui offrent le plus de renseignements sur le régime féodal de la Bretagne.

M. de La Borderie aurait voulu, autant que possible, remonter à l'origine même de la féodalité. La rareté des documents anciens, les lacunes que présentent les monuments nouveaux, les fausses déclarations des possesseurs de fiefs, en ce qui concerne les mouvances, l'ont empêché d'atteindre ce but. Les démembrements des fiefs ont été, pour lui, une nouvelle source de difficultés. Ces démembrements tiennent à trois causes. Ces causes sont :

1°. *Les partages de puînés*, opérés par démembrement d'un fief principal. Depuis l'ordonnance de Philippe-Auguste de l'an 1210, ces démembrements relevaient immédiatement du seigneur supérieur. L'hommage *en juveignerie*, dû en Bretagne à l'aîné, n'étant qu'une formalité toute nominale, tomba fréquemment en désuétude au bout de quelques générations. En ce cas, il devient le plus souvent impossible de reconstituer dans son étendue primitive le fief démembré.

2°. Les *donations en faveur des établissements ecclésiastiques.* Ces donations ne comprennent pas, en général, un fief tout entier. Le donateur et les hoirs amortissent succes-

sivement, à l'égard du suzerain, les parcelles de fiefs qu'ils ajoutent à la fondation primitive. Il est presque impossible de suivre les démembrements fractionnaires.

3°. Les *commises* ou *amendes gagées.* Ce sont les noms féodaux des confiscations encourues par le vassal qui n'a pas rempli ses devoirs envers le suzerain. Rarement celui-ci exerce son droit en entier ; il transige avec le vassal pour une parcelle du fief et la réunit à son domaine. Les aveux, comme on le comprend bien, renferment rarement la trace de ces faits qui rejaillissaient sur les héritiers du vassal félon.

M. de La Borderie signale encore un autre fait qui tendait à dénaturer l'organisation originaire de la féodalité. C'est ce qu'il appelle la composition de fiefs factice. Ce fait apparaît aux XVIIe. et XVIIIe. siècles et a sa source dans l'engouement qui se manifeste, à cette époque, pour les titres nobiliaires. Jusque-là les titres avaient été extrêmement rares en Bretagne ; les Rohan eux-mêmes n'étaient que vicomtes. Mais aux XVIIe. et XVIIIe. siècles, nombre de seigneurs réunirent en un seul corps plusieurs petits fiefs, jusque-là distincts, pour en faire des terres titrées. Un des faits les plus curieux en ce genre, est la création du marquisat de la Galissonnière, dans le conté Nantais.

C'est, au surplus, l'organisation féodale que l'on trouve à la fin du XIIIe. siècle que la carte soumise au Congrès tend à reproduire.

Cette carte sera accompagnée d'une notice qui indiquera la division par baillies, les principales seigneuries, leur étendue, leur chef-lieu et leurs démembrements. Elle énoncera les diverses juridictions et la nomenclature, autant que cela sera possible, de toutes les hautes-justices de Bretagne.

M. de La Borderie demande la permission de donner

quelques détails sur des droits féodaux curieux, que l'étude de quelques documents anciens lui a révélés.

Et d'abord, il faut reconnaître qu'à partir du XI[e]. siècle, on ne retrouve en Bretagne aucune trace du *servage de la glèbe*. L'ancien servage, devenu le *vilainage*, ne fait pas obstacle à la faculté de transmettre et d'acquérir. Ainsi donc le droit de propriété, sous la condition de certaines charges instituées par la Coutume ou convenues entre le vilain et son seigneur, apparaît dès cette époque. La *taille* proprement dite, *tallia ad placitum*, n'existe pas en Bretagne.

Le droit du seigneur, cette calomnie grossière inventée par le XVIII[e]. siècle contre la féodalité, n'offre bien entendu en Bretagne aucune trace.

M. de La Borderie cite, comme droits féodaux curieux, qui ont eu pour origine un exercice militaire et se sont convertis en un droit pécuniaire payé au seigneur : la *quintaine d'eau et de terre*, dans différentes localités; le *mystère du cheval Mallet*, dans la seigneurie de St.-Lumine-de-Coutais; le *saut des poissonniers*, à Brest, Malestroit, Châteaubriant et Rochefort-en-Terre, tous imposés soit au nouveau-marié, soit au nouvel arrivé.

La séance est renvoyée au lendemain, à 7 heures 1/2.

Le Secrétaire,

MARTINEAU.

1re. Séance du 16 juin.

Présidence de M. de Keranflech.

Siégent au bureau: MM. *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*, *Ragueneau* et *d'Izarn*, remplissant les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Ragueneau lit au Congrès la notice suivante:

NOTICE DE M. RAGUENEAU.

Il existe à Montfaucon (Maine-et-Loire), chef-lieu d'une baronnie d'Anjou, une butte artificielle de 8 à 9 mètres d'élévation; sa circonférence est, à sa base, de 160 mètres; de 80 mètres à son sommet, terminé par une surface plane.

A 50 mètres de cette butte se trouve une église romane subsistante, et l'emplacement d'un prieuré détruit.

Divers titres, des fouilles accidentelles et la figure du terrain, dans quelques points, attestent qu'il existait autour de cette motte: 1°. une enceinte immédiate de fossés; 2°. à la distance de 100 mètres de celle-ci, une seconde enceinte circulaire de fossés qui renfermait, entr'autres constructions, l'église et le prieuré.

Voilà bien la disposition de l'emplacement d'un château, avec son baile. Or, on trouve, dans la *Chronique des moines de St.-Florent* (Archives de Maine-et-Loire), que Foulques Nerra, comte d'Anjou, au Xe. ou au XIe. siècle, fonda en Anjou un château dont il tira le nom d'un mont et d'un nid de faucon, trouvé sur les lieux apparemment... « *castelllum ex monte et nido nuncupatum instituit...* »; dans ce château il plaça des moines.

Dans les titres du XVII[e]. siècle, la butte dont il s'agit était appelée la *motte des fiefs anciens*, et c'est sur cette motte même que les vassaux primitifs de la baronnie devaient rendre hommage, tandis que les vassaux plus modernes le devaient à un château plus récent, construit dans l'enceinte extérieure de la motte.

Le sol de la petite ville de Montfaucon a été fouillé à une profondeur de 2 à 6 mètres dans la plupart de ses jardins, dans ses trois cimetières, dans l'emplacement d'une église détruite et dans sa place publique; les terres en ont été enlevées, tant pour l'agriculture que pour la construction d'une route stratégique, et aucun vestige de l'occupation ou du passage des Romains ne s'est montré.

De tout ce qui précède on peut conclure que la motte dont il s'agit a dû être l'assiette du donjon construit par Foulques Nerra, et qu'elle ne peut être rapportée à l'époque romaine.

Les fouilles précitées, qui ont été faites en divers points sur une étendue totale de 4 ou 5 hectares, ont fait découvrir dix à douze souterrains, sans compter ceux qui, ayant été trouvés à diverses époques en construisant des maisons, servent aujourd'hui de caves à ces mêmes maisons.

Tous ces souterrains sont creusés dans une roche tendre, de formation incomplète; leurs parois et leur voûte sont taillés avec soin dans quelques-uns seulement; leur figure est un carré long plus ou moins régulier, sur une largeur de 3 à 5 mètres, une longueur de 5 à 10 mètres et une élévation de 2 mètres à 2 mètres 50 centimètres. Aucune maçonnerie n'est employée à leur construction, même comme auxiliaire pour l'entrée. L'un deux, taillé avec soin, a la figure d'une croix. Leur situation variait entre 2 à 5 mètres de la voûte au niveau du sol. Trois de ces souterrains, se joignant, communiquent entre eux au moyen d'ouvertures

fort basses. Un autre, dans un autre point, se trouvait sous les fondements des murs d'une église du XIIe. siècle; sa voûte était séparée des premières assises de ces murs par une épaisseur de 1 mètre environ, ce qui semble indiquer que son existence était ignorée lors de la construction de cette église.

Aucuns restes de constructions n'ayant été trouvés en rapport avec ces souterrains, ceux-ci ne paraissent pas avoir communiqué à des habitations.

Tous ces souterrains ne renfermaient aucun objet étranger au sol où ils sont construits. Un seul doit être excepté de cette condition, il a été trouvé sous la maison seigneuriale de recette ; un de ses bouts était séparé du reste et clos par un mur en pierre; dans cette partie renfermée fut trouvé un squelette.

Un autre souterrain, beaucoup plus étroit et d'une longueur indéterminée, fut coupé en deux par la construction d'une route stratégique, il était de 1 mètre 50 centimètres à 2 mètres de largeur, sur une élévation de 2 mètres à peine. C'était, sans doute, un chemin souterrain: sa direction est du Nord au Midi, il semble marcher vers la motte féodale, au Nord, et vers la rivière de Moine, au Midi. Ce chemin, qui se trouvait rempli d'eau, sans doute par suite d'éboulements, ne put être exploré.

Il est remarquable que, dans la petite ville de Montfaucon, presque nulle part le sol ne puisse être fouillé sans amener la découverte de semblables souterrains.

Je m'abstiens d'émettre aucune idée sur leur usage et leur date, que j'ignore absolument, de même que la valeur de leur existence aux yeux de la science.

M. Guéraud lit ensuite un mémoire sur la crypte des Essarts. Il ajoute qu'une autre crypte, trouvée au château

de Tiffauges, a beaucoup de rapport avec celle des Essarts.

M. Van Iseghem manifeste, à cette occasion, le désir qu'un membre de la Société archéologique veuille bien faire un travail sur les châteaux de Clisson et de Tiffauges.

M. Van Iseghem présente le rapport suivant sur les fouilles faites, aux frais de la Société française d'archéologie, dans l'enceinte gallo-romaine voisine de la motte de Bougon, près de Nantes.

RAPPORT DE M. VAN ISEGHEM.

J'ai l'honneur de présenter au Congrès le résultat des fouilles pratiquées à Bougon :

On avait constaté, en cet endroit, la présence d'un mur, à sa trace, mise à nu au niveau du sol; on y a fait des fouilles qui ont eu pour effet de mettre ce mur à découvert du côté de sa face extérieure. On avait conçu l'espoir d'en suivre la trace très-loin, et d'arriver par là à d'autres découvertes; malheureusement cet espoir a été déçu, le mur s'étant arrêté à peu de distance des deux extrémités qui se trouvaient découvertes, ce qui ferait présumer que ce mur, au lieu d'être un mur d'enceinte, ne serait qu'un simple mur de soutènement destiné à maintenir, dans cet endroit, les terres au niveau du sol supérieur sur lequel devaient se trouver indubitablement établies d'autres constructions.

Sa longueur totale est de 18 mètres 30 centimètres, aux fondations. La hauteur actuellement existante est de 1 mètre 80 centimètres, prise dans les parties les plus élevées. En épaisseur, le mur mesure 1 mètre 30 centimètres aux fondations, et 1 mètre 70 centimètres à la partie la plus élevée; elle varie par conséquent de 40 centimètres en sens inverse

de celle de nos constructions actuelles, qui sont toujours plus larges à leur base et diminuent suivant la hauteur.

Ce mur est construit en pierre de petit appareil prise dans la localité, ce qui a dû en rendre l'ébauchage plus difficile, attendu que la nature de cette pierre, qui est un gneiss éminemment quartzeux, ne se prêtait pas plus du temps des Romains qu'elle ne le ferait de nos jours aux exigences du marteau. Néanmoins les dispositions du petit appareil y sont observées avec soin; le mur conserve encore de nos jours, comme aux temps primitifs, le caractère de sa construction : deux rangs de larges briques, signe distinctif et irrécusable de l'époque gallo-romaine; placées à la partie supérieure de la base, elles sont là pour confirmer l'origine du mur et lever tous les doutes.

Les deux extrémités Est et Ouest de cette enceinte ne présentant que très-rarement des indices qui puissent conduire à des découvertes, ont dû être abandonnées lors des recherches auxquelles je me suis livré après le déblaiement du mur dont je viens de parler.

La partie centrale, plantée de vignes, dans laquelle se trouve compris ce mur, présentant partout sur le sol cultivé des débris de terre cuite, de ciment, mêlés à des terres noires et souvent parsemées de charbon, me portait à croire que c'était là que devaient être dirigées de préférence les fouilles.

En effet, après plusieurs trous de sondage, pratiqués entre les ceps de vignes, qu'il fallait ménager, j'ai rencontré, à une profondeur d'environ 80 centimètres, un sol uni et compacte, formé de ciment d'une teinte blanche légèrement rosée et de fragments excessivement petits de briques, espèce de mosaïque informe, comme on en a rencontré dans les fouilles de Rezé, de Blain et d'autres localités analogues à celle-ci.

Sur ce sol parfaitement conservé, dont les limites ainsi que l'étendue me sont encore complètement inconnues, se trouvent disposés en relief et dans un ordre symétrique des petits carrés, en même ciment, ayant tous généralement 21 centimètres sur chaque côté et placés carrément à environ 46 centimètres les uns des autres. Leur hauteur varie : quelquefois elle est réduite à une simple couche de mortier, et rarement elle dépasse 5 à 10 centimètres.

Cette disposition du sol m'a paru assez caractérisée pour ne pas douter, un seul instant, que ces sortes de substructions ne soient autre chose que les restes d'un hypocauste destiné à chauffer les bains qui se trouvaient placés immédiatement au-dessus, au moyen de piliers dont les carrés dont je viens de parler sont la base, et que recouvraient les grands carreaux formant le sol superposé de la salle du bain, *balneum*, ainsi qu'on voit ces pièces établies dans plusieurs autres localités et notamment à *Landunum*, cité antique située dans le département de la Côte-d'Or, dont les fouilles faites en 1851 ont été l'objet d'un rapport éminemment remarquable, par M. Henri Baudot, dans lequel il a fait ressortir tous les importants résultats que ces fouilles ont produits.

Ce rapprochement entre les deux situations est tellement identique, pour ce qui concerne seulement l'hypocauste, que, si, sur l'emplacement des piliers dont je viens de parler, on posait indistinctement les carreaux de 66 centimètres désignés par M. Henri Baudot, ils trouveraient partout leurs points d'appui sans rien perdre nulle part de leur juxta-position, et de telle sorte que l'axe de chaque pilier deviendrait par ce fait le point de coïncidence des quatre carreaux qui le recouvrent ; ce qui prouve non-seulement que la construction dont nous nous occupons a un caractère antique, mais que ceux qui étaient chargés de les établir s'écartaient peu d'une règle commune.

Il est à croire que, si le terrain où se trouvent ces constructions n'était pas couvert de vignes très-productives qui en rendent les fouilles, sinon impossibles, au moins dispendieuses, au moyen de déblais plus considérables et plus étendus, on pourrait, comme à *Landunum*, trouver les traces du fourneau de l'hypocauste et des autres constructions qui s'y rattachent.

La Société française jugera, par l'organe de son Directeur, qui a visité avec nous ces fouilles, si leur importance est de nature à permettre de continuer les travaux d'investigation.

Quant aux objets qu'on a recueillis, dans le mouvement de ces terres, ils se réduisent à de simples briques, tuiles et carreaux, dont la forte épaisseur s'explique par la grande dimension qu'avaient ceux qui recouvraient les piliers de l'hypocauste.

Des débris de poteries grises et rouges ont été également trouvés dans ces fouilles; mais leurs faibles dimensions ne permettent pas de les caractériser et en rendent la description impossible.

M. Bizeul fait lire un mémoire sur l'origine du château de Nantes, où il cherche à établir quelle pouvait être la position de ce château, relativement aux fortifications d'origine romaine et à celui que nous voyons aujourd'hui. Fort peu de documents nous sont restés sur ce sujet. La chronique de Nantes nous dit que l'évêque Foulcher fit bâtir, près de son église, un château pour que les clercs et les laïques pussent s'y réfugier et y résister aux invasions normandes; mais ce château, déserté par ses défenseurs, fut pris et détruit. Plus tard, Alain Barbe-Torte, après avoir repoussé les Normands de la Bretagne, fit construire, nous dit la chronique, un grand rempart en terre sur le lieu où était le premier château, et répara la principale tour dont il fit sa demeure.

Au XIe. siècle, il est encore parlé du château de Nantes à l'occasion de la querelle de l'évêque Gaultier et de Budic, comte de Nantes. Il est dit que Gaultier fit construire, sur le talus en terre d'Alain Barbe-Torte, une maison pouvant recevoir une garnison.

Nous voyons, en 1207, Guy de Thouars condamné à payer à l'évêque 7 livres de monnaie courante pour l'indemniser de son verger, où il avait fait creuser une douve, probablement autour de la *Tour Neuve* qu'il fit bâtir ou tout au moins réparer.

Le duc François II et sa fille firent creuser les fossés tels que nous les voyons actuellement, en 1480 et en 1499: François II, sur le fief de l'Évêque; Anne de Bretagne, sur le terrain des Jacobins.

M. Nau, président de la Commission des vœux, fait part au Congrès des résolutions de cette commission.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES VŒUX.

Messieurs,

La Commission des vœux s'est réunie hier 15 juin, pour examiner les diverses demandes ou propositions qui vous sont soumises :

1. Le portail de l'église de la Chaise-Giraud vous est signalé comme un ouvrage roman digne d'intérêt, et remarquable surtout par les deux bas-reliefs qui occupent les deux ouvertures, de chaque côté de la porte d'entrée. L'église est en bon état, mais le portail souffre. M. Léon Audé, inspecteur de la Société dans le département de la Vendée, pense qu'une somme de 400 fr. ne sera pas suffisante pour la réparation, mais que, si elle était accordée, le Conseil général de la Vendée n'hésiterait pas à faire le reste.

Votre Commission s'est montrée très-favorable à la con-

servation de la façade romane dont il est question ; mais, d'une part, la somme demandée dépasse la limite des allocations données par la Société ; et, d'un autre côté, M. l'Inspecteur de la Vendée ne donne pas de renseignements suffisants sur la nature du travail qui pourrait être entrepris. La Commission vous propose donc l'ajournement de la demande.

2. L'église de St.-Léry (Morbihan) renferme le tombeau du XVe. siècle de son patron ; les restes d'une verrière représentant le mariage de sainte Anne et de saint Joachim, dans laquelle le sujet est traité d'une façon qui constitue par des costumes, par des armoiries, une allusion au mariage de la duchesse Anne ; plusieurs sculptures en pierre, et notamment une allégorie des sept péchés capitaux, faisant le tourment de celui qui leur est livré ; une porte en bois de la renaissance, et, dans le cimetière, plusieurs croix historiées.

M. Foulon, auteur de la demande, n'a pas précisé le chiffre de l'allocation ni son emploi ; il considère l'ensemble du monument comme très-digne d'intérêt ; c'est à ce titre, surtout, qu'il sollicite la sympathie de la Société pour cette église qui manque de ressources.

Par tous ces motifs, dont le principe a été combattu dans la Commission, une allocation de 50 fr. vous est proposée, mais avec cette condition, que cette somme ne sera délivrée que lorsque M. Foulon en aura désigné plus précisément l'emploi.

3. Une somme de 300 fr. est demandée pour concourir à la dépense des peintures murales de la chapelle de Notre-Dame-du-Château de Chatillon-sur-Seine, consacrée par le souvenir de saint Bernard. L'abbé Tridon, de Troyes, désire que la chapelle tout entière soit ornée de peintures.

La Commission considérant que la Société est venue au secours du monument dont il s'agit, lorsqu'il a fallu faire les travaux nécessaires pour le conserver, mais qu'il n'entre pas

dans les attributions de la Société de concourir aux dépenses d'ornementation moderne, vous propose l'ordre du jour.

4. M. l'abbé Lenoir, curé de Fongombault (Indre), demande un secours pour son église. On répare cette ancienne église abbatiale.

Un secours de 100 fr. vous est proposé.

5. Dans une séance de la Société, tenue au Mans, le 8 de ce mois, il a été donné des renseignements, d'après lesquels M. de Caumont vous propose les allocations suivantes :

Réparation de la crypte de Lasuze. . . . . 100 fr.

6. Achat d'une statue de saint Roch, à Grammont. 50

7. Réparations à l'église de Château-l'Hermitage. 200

8. id. à l'église de Sarcé. 100

9. id. à l'église de Chencé. 100

10. Pour concourir à la construction d'une crypte dans l'église de St.-Exupère de Bayeux, qui renferme de précieux tombeaux 100

11. Pour l'église de Vaucelles, rétablissement d'une allocation précédemment votée et dont il n'avait pas été fait emploi, 50. 50

12. Pour continuer, s'il y a lieu, les fouilles commencées à la Basse-Motte (commune de Bourguenais), ou faire des fouilles nouvelles sur tout autre point, mais autant que l'utilité en serait démontrée, somme mise à la disposition de l'inspecteur de la Société pour le département de la Loire-Inférieure. 200

13. L'église de Chartres renferme les plus beaux types de la statuaire et de l'ornementation des XIIe. et XIIIe. siècles. Il serait de la plus grande utilité que ces modèles fussent connus et mis sous les yeux du plus grand nombre.

Ce résultat peut être, jusqu'à un certain point, atteint au moyen de moulages. M. Paul Durand, conservateur de la

cathédrale, se chargerait de choisir les fragments les plus intéressants et de surveiller l'opération. Le nom de cet archéologue est leur garantie précieuse.

La Commission vous propose de mettre à sa disposition pour cet objet la somme de. . . . . 200 fr.

Elle vous propose encore d'émettre des vœux :

1°. Pour la conservation des murs d'enceinte de la ville de Guérande, cette muraille continue, dont la construction peut être rapportée au XIVe. et au XVe. siècles, forme, avec ses portes de ville, ses tours, ses fossés et ses boulevards, un ensemble aujourd'hui bien rare et peut-être unique.

2°. Pour la conservation de l'enceinte gallo-romaine de Dax, elle est également d'une conservation qui peut étonner, à plus juste titre encore.

3°. Pour la conservation de l'ancienne église de l'abbaye St.-Mathieu de Fintère ; cette église du XIIe. siècle dépend du phare établi en cet endroit ; elle appartient donc au gouvernement. Le Ministre des travaux publics sera invité à donner des ordres pour faire exécuter de petits travaux suffisants pour protéger le dessus des murs contre les infiltrations.

4°. La Commission croit devoir rappeler ici ce qui a été dit, dans une séance précédente, en faveur de la chapelle de Langon ; elle renouvelle l'invitation faite à M. de La Fruglaye, de veiller avec sollicitude sur ce vieux et précieux débris des temps anciens.

A tous ces vœux, Messieurs, votre Commission vient vous proposer d'en ajouter un autre, qui trouve sa raison d'être dans une circonstance pleine d'actualité. Vendredi dernier, le Conseil municipal de Nantes a décidé que la ville offrirait au Prince impérial une résidence à Nantes. La désignation est renvoyée à un vote ultérieur.

Nous n'hésitons pas à penser, et vous partagerez tous cet

avis, que la ville de Nantes chercherait en vain une demeure qui pût aller de pair avec l'ancienne demeure des ducs de Bretagne. Sans doute, elle a perdu son aspect, elle est enveloppée de bâtisses malheureuses qui la rendent méconnaissable ; sans doute, l'explosion de la poudrière lui a fait perdre une partie de sa couronne de tours ; mais ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il est nécessaire de dire ce que peut facilement devenir le château de Nantes, restauré avec le talent que l'on a mis, par exemple, dans la restauration du château de Blois. Tous ne comprendront pas cela comme vous le comprenez, vous, Messieurs ; et c'est là la seule raison d'un doute sur l'effet de ce vœu. La ville de Nantes peut faire hommage au Prince impérial d'un joyau historique hors ligne, d'un palais situé au centre de la ville, sur le bord de la Loire, à deux pas de la cathédrale ; et ce palais auquel on joindrait nécessairement le cours de la Duchesse Anne, n'a pas moins de quatre hectares de surface. Il est contigu à la plus belle promenade de Nantes, celle des cours St.-Pierre et St.-André ; il a la vue la plus belle qui soit possible à Nantes. Sa nouvelle appropriation serait un bienfait pour la population, qui se verrait délivrée des dangers d'une nouvelle explosion de la poudrière. Cette idée serait accueillie avec enthousiasme à Nantes ; mais que serait-ce quand on serait à même de juger du parti que l'on en pourrait tirer comme embellissement de la ville ?

Ce n'est pas ici le lieu, Messieurs, d'examiner la question des voies et moyens ; cette question est très-simple, mais elle est en dehors de notre compétence ; ne nous y arrêtons pas. Qu'il nous suffise de dire qu'aux yeux des hommes du métier, le château de Nantes, au point de vue de la guerre, n'a que la valeur d'un arsenal ; que, dans un avenir très-prochain, cet arsenal devra être transporté à St.-Nazaire ; et vous comprendrez que, dans ces circonstances, la question à

traiter avec le gouvernement n'a pas les difficultés que quelques personnes lui supposent.

La ville de Nantes ayant voté, en principe, qu'une résidence serait offerte dans la commune au Prince impérial, la Commission exprime le vœu que le château, ancienne demeure des ducs de Bretagne et auquel se rattachent tant de souvenirs historiques, soit choisi de préférence.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. le général Marion de Beaulieu, Hippolyte de Cornulier, de La Tour-du-Pin, il est résolu qu'une sous-commission de trois membres, dont M. Nau fera partie, donnera de la publicité à cette dernière proposition.

On exprime le vœu que l'église St.-Nicolas et sa flèche soient terminées le plus tôt possible, et l'on prie le Conseil municipal de faire tout ce qui lui sera possible à cet égard.

M. Bizeul exprime le vœu que l'Oratoire, où se trouve en ce moment le musée archéologique, et qui remplit si bien les conditions nécessaires pour un tel établissement, soit affecté pour toujours à cet usage. La commission nommée pour le château est priée de vouloir bien aussi donner de la publicité à ce vœu.

M. l'abbé Cahour demande que le vœu soit émis qu'à l'avenir le conseil municipal et la fabrique de Redon fassent un emploi mieux entendu des ressources destinées aux réparations de l'église, si curieuse, de cette commune.

M. Nau propose qu'un vœu soit exprimé pour attirer l'attention du gouvernement sur l'église de St.-Gildas-des-Bois, qui menace ruine.

M. de Keranflech demande qu'un vœu soit exprimé pour que le gouvernement veuille bien s'occuper de la conservation des monuments celtiques de la Bretagne, pour qu'au

moins il en reste quelques échantillons sur ce sol, qui en fut si riche autrefois.

Le rapport de M. Nau et les additions qui y ont été faites sont adoptés à l'unanimité.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
D'IZARN.

2e. Séance du 16 juin.

Présidence de M. LE BASTARD DE MESMEUR.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Nau*, *Phelippes-Beaulieux*, *Caillaud*, *Van Iseghem*, *Le Petit* et *Gaugain*.

M. le docteur Jh. Foulon remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président, voyant entrer dans la salle M. l'abbé Dandé, vicaire-général du diocèse, s'empresse de lui offrir un fauteuil.

M. le baron de Wismes a la parole. Il donne à l'Assemblée quelques renseignements sur les *notices historiques* et *vues lithographiées* constituant son grand ouvrage pittoresque, *Le Maine et l'Anjou*, dont il fait passer sous les yeux quelques livraisons.

M. Thibaud demande à signaler le champ de Moliny, en la commune du Clion, à trente pas du bord de la mer, près de Pornic, comme gisement peu connu, quoique assez important, de briques, ciment et fragments de poterie datant de l'époque gallo-romaine.

C'est là que se trouvait, disent les paysans, la ville de Combre ou Congre.

M. Thibaud lit ensuite un mémoire sur cette question : *Dans l'église britannique, et notamment chez les Bretons du continent, le pélagianisme a-t-il prévalu; y a-t-il persisté ?*

Il n'y a ni prévalu ni persisté, suivant l'honorable membre.

Feu M. A. Thierry, dans son ouvrage: de la *Conquête d'Angleterre par les Normands*, affirme le contraire.

Il met en présence et en opposition, d'un côté, la foi orthodoxe des Gallo-Franks; de l'autre, la foi hétérodoxe des Bretons.

Par suite de cet antagonisme de croyances religieuses, la double expédition de Chilpéric et de Louis-le-Débonnaire ressemble assez à une sorte de croisade.

D'après lui, le comte des frontières bretonnes était interrogé, chaque année, sur la foi des Bretons. Si la réponse du capitaine frank était : *Ils ne croient point au vrai dogme, ils ne suivent point la ligne droite;* dans ce cas, la guerre était votée d'acclamation.

C'était là sans doute, de la part de l'éminent écrivain, une de ces interprétations historiques qu'il regrettait d'avoir faites, peu de temps avant sa mort, et dont il promettait la rectification, notamment dans sa lettre à l'abbé Gorini.

Néanmoins il nous a paru curieux, avec ce dernier savant, et d'après son bel ouvrage intitulé: *Défense de l'Église*, de revoir les textes sur lesquels s'était fondé M. A. Thierry pour baser son erreur, ou plutôt les textes qu'il avait adaptés à son idée préconçue.

Pélage, on le sait, était né dans la Grande-Bretagne. Mais il ne sema les germes de l'hérésie qui prit son nom qu'à Rome, et ne l'y prêcha que vers l'an 409.

Immédiatement condamné par la cour de Rome et par les Conciles, et par suite exilé de la capitale du monde chrétien et même de Jérusalem par ordre de l'empereur Honorius,

ce ne fut point lui qui inocula son erreur à ses compatriotes, mais bien un certain Agricola, fils et disciple du pélagien Severianus.

« Les Bretons », écrit Bède (il vivait de 673 à 755), « ne voulurent pas recevoir ce dogme pervers ni blasphémer « Jésus-Christ. Ne pouvant toutefois réfuter par les luttes « de l'éloquence la ruse de cette croyance criminelle, ils « formèrent le sage projet de chercher, dans les premiers « évêques gaulois, un aide pour cette guerre spirituelle » (*Hist. eccles. gentis Anglorum*, l. I, 17).

Un concile de la Gaule et le pape Célestin donnèrent, en conséquence, mission à saint Germain d'Auxerre et à saint Loup de Troyes d'aller combattre les hérésiarques de la Grande-Bretagne. Ceux-ci subirent une défaite de la part de ces deux missionnaires. Néanmoins Germain d'Auxerre fut obligé de réitérer son voyage et ses réfutations; et comme plus tard l'erreur pélagienne survivait encore, il fallut, pour la frapper d'une façon péremptoire, qu'un concile d'évêques bretons se rassemblât *ad hoc*, en 519.

Mais une preuve évidente qu'elle s'éteignit à partir de ce concile, c'est que, dans aucun des autres conciles ultérieurs des provinces d'Occident jusqu'au XIIe. siècle, il n'en est plus fait absolument aucune mention.

Cette preuve n'a point arrêté M. A. Thierry. Il lui faut une dissidence religieuse entre les deux races, et cette dissidence hypothétique, au lieu d'être expliquée par les textes, lui sert à expliquer ceux-ci. En voici un exemple :

Au temps de saint Félix, Nantes et son territoire ne faisaient pas partie du territoire envahi par les Bretons; mais ces derniers y faisaient des courses et des pillages, comme le dit Grégoire de Tours : « Britanni eo anno valdè infesti « circà urbem Nanneticam atque Rhedonicam fuêre, qui

« immensam auferentes prædam agros pervadunt, vineas à « fructibus vacuant et captivos abducunt, etc. » (Gregor. Turon., *Hist. eccles. Francorum*, V, 30).

« A défaut d'armée, Félix opposait aux empiètements des « Bretons une politique vigilante et d'adroites négociations. »

Voilà ce que dit M. A. Thierry, lui-même, dans ses *Récits mérovingiens*, t. II, p. 293.

Mais dans son *Histoire de la conquête*, ce n'est plus de même : il prête au poète Fortunat sa préoccupation d'une dissidence religieuse entre les deux peuples, et il lui fait écrire de saint Félix : « Tu veilles soigneusement sur tes Saxons, et ton adresse éloigne d'eux le Breton qui leur tend des piéges. »

Quelques Saxons étaient, en effet, refugiés sur les terres de l'évêque nantais. Ils étaient païens. C'est comme si Fortunat écrivait à Félix : Tu veux les convertir à Jésus-Christ, les Bretons voulant les convertir à Pélage.

Or, Fortunat ne dit rien de cela.

Voici ses deux vers :

Insidiatores removes vigilante Britannos ;
Nullius arma valent quod tua lingua facit.
(*Collect. Pisaurensis*, VI, 203.)

Nous traduisons ainsi ces vers : *Par ton adroite vigilance tu écartes les insidieux Bretons, et nul n'a d'armes aussi puissantes que ta parole.*

Voici un autre exemple :

Il s'agit de l'expédition de Louis-le-Débonnaire. Le biographe de celui-ci, que l'on connaît sous le nom de l'*Astronome*, présente cette guerre comme la répression d'un vassal révolté.

Il en est de même du poète Ermoldus Nigellus (Ermold le-Noir), qui a fait un poème sur l'expédition.

Dans ce poème, en effet, le monarque frank dit du roi breton Morvan :

Non memorat jurata fides, seu dextera Francis
Sæpè data et Carolo servitia exhibita.

Et Morvan répond à l'envoyé de Louis :

Nec sua rura colo, nec sua jura volo.
Ille habeat Francos, Brittonica regmina Morvan
Ritè tenet, censum sive tributa vetat.
(Versus 202, 203, 204. Dom Bouquet, VI, 44.)

Voilà donc bien énoncé le motif de l'expédition :

D'un côté, *réclame d'hommage* ; — de l'autre, *refus* ; et non point une dissidence religieuse, qui même est formellement et positivement niée, dans le poème, par ce passage : où Louis, parlant de son adversaire, s'exprime ainsi :

Quò ruit ? insanusque volens sibi proditor extat
Atque suæ proli, exulibusque simul,
Præcipuè sit cum una fides nostrisque suisque.

Voici la traduction de ces vers par M. Guizot :

« L'insensé ! pourquoi veut-il donc être traître à lui-« même, à ses enfants et à ses compagnons d'exil, surtout « *quand une même foi nous unit à son peuple ?* ».

M. Thierry, dans ses *Récits mérovingiens*, a donné un résumé du poème d'Ermold. D'après ce résumé, le vrai et seul motif de la guerre est bien celui ci-dessus indiqué.

Mais dans son autre ouvrage, celui de la *Conquête*, le même auteur néglige cette démonstration et cite quelques vers à signification ambiguë, qu'il applique à la justification de son préjugé :

Præcipuè cum vana colas, nec dogmata serves,
Avia curva petas tu populusque tuus.

Ce sont les paroles de Louis à Morvan, que nous tradui-

sons ainsi : Tu rends un culte à des choses vaines, tu n'observes pas le dogme ; — tu cherches la ligne courbe, toi et ton peuple.

Or, ces vers n'établissent assurément point une différence de foi. Ils se prêteraient même, isolés, très-difficilement à l'idée de cette hypothèse ; et comme d'ailleurs cette différence de foi est formellement niée plus haut par d'autres vers ; ceux-ci, dès-lors, ne signifient absolument rien, sous le rapport de l'orthodoxie. Ce ne sont que de ces accusations banales d'impiété en général, ou d'immoralité, qu'on se prodigue toujours très-aisément entre ennemis, la veille de la lutte.

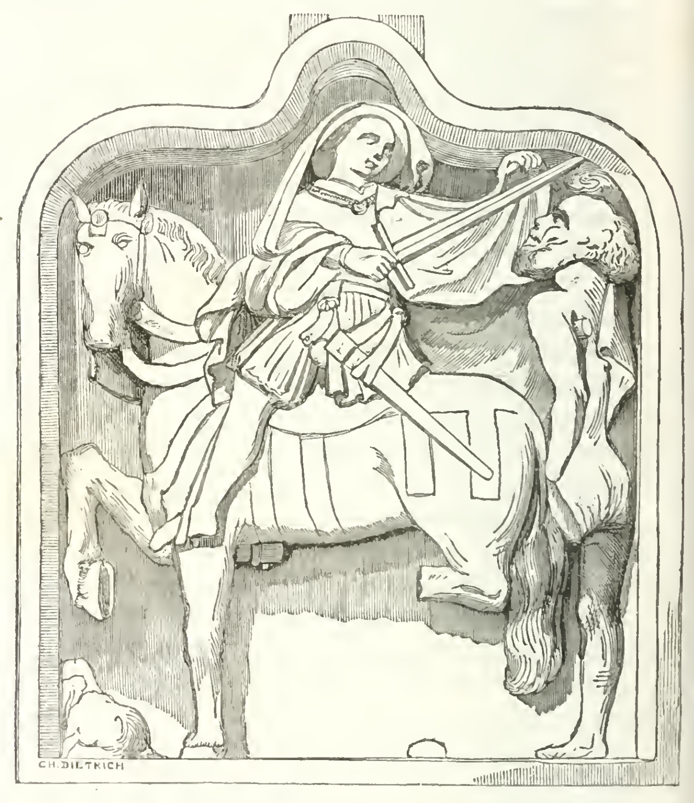
Une autre induction de M. A. Thierry est-elle moins légère, à savoir celle qu'il tire de la tonsure de l'abbé de Landevenec, lequel abbé va visiter Louis-le-Débonnaire à son camp de Prisiac (D. Lobineau, D. Morice, *Preuves*, I, 228). Sa tonsure était en forme de croissant, comme celle des moines d'Écosse dont l'abbé breton suivait la règle. Louis lui ordonne de modifier règle et tonsure et de se conformer, sous ce double rapport, aux pratiques des religieux de saint Benoît. Ici il y a bien dissidence, en effet, entre Francs et Bretons, mais dissidence d'usages monastiques et nullement de *Credo*.

De tout ce qui précède nous concluons que nos ancêtres, une fois chrétiens catholiques, n'ont point fait erreur et n'ont point eu à changer de croyances.

Il n'en est point ainsi de ceux qui écrivent leur histoire, et qui, erronés sur mille points, n'ont pas toujours, comme M. Thierry, le courage et l'honneur d'avouer leur inexactitude.

Ceci n'est que le résumé du travail de M. Thibaud, après la lecture duquel on reprend l'ordre du jour.

M. de Caumont recommande aux membres du Congrès qui connaissent des images ou des statues de saint Martin, d'en dessiner les particularités. Il dit que l'iconographie des saints les plus habituellement vénérés n'a pas été assez étudiée ; il existe encore une quantité considérable de statues de saint Martin. Il en a décrit une trentaine du XVIe. et du XVIIe. siècle qui existent dans les départements de la Basse-Normandie.



M. Guérand, appelé à lire un travail sur l'*imprimerie en*

Bretagne, déclare n'être pas suffisamment préparé sur ce point, et demande à lire, en place, un autre travail intitulé : *Notice historique sur le château d'Oudon*, avec plan d'enceinte et détails d'architecture dont M. Liberge a fait les dessins.

Après la lecture de M. Guéraud, qui est suivie d'une courte discussion, il est donné connaissance à l'Assemblée d'un manuscrit intitulé :

Essai sur le dictionnaire des terres et seigneuries comprises dans l'ancien comté nantais.

Ce travail est de M. Ernest de Cornulier.

La nature de ces recherches patientes, laborieuses et difficiles, le mérite connu de l'auteur et le choix intéressant du sujet, tout a fait vivement désirer à l'Assemblée la prompte et prochaine publication du Mémoire.

Dans sa Préface, qui est lue séance tenante, M. E. de Cornulier indique les sources, les archives privées ou publiques, les documents de toute sorte où il a puisé ; et il émet cette pensée qu'après un *Dictionnaire des communes ou paroisses*, comme celui d'Ogée, un *Dictionnaire des terres et seigneuries* était d'autant plus utile à faire qu'au moyen-âge la terre, la seigneurie, c'est la véritable unité de territoire et le premier élément politique du corps social.

M. de La Borderie a la parole. Il provoque l'attention de l'Assemblée par une communication moitié écrite, moitié orale, sur une question d'histoire assez peu connue et très-intéressante, et sur une question d'archéologie culinaire.

Voici le texte des deux documents cités et commentés par M. de La Borderie :

Devoir de manger dû au seigneur de Quélen par le voyer de Carhaix, suivant l'aveu rendu au Roi, en 1679, par Hyacinthe-Anne Le Sénéchal de Carcado, seigneur de Quélen :

Aussi declare ledit seigneur de Carcado avoir un droit et

devoir de manger annuel sur le voirage de Carhaix, à vingt quatre chevalliers, qui se doit payer au mois de janvier au jour qu'il luy plaira le faire bannir et assigner par l'un des sergens dudit Carhaix ou autres aux lieux acoustumés à faire les bannies de ladite cour de Carhaix en icelle ville, et doivent lesdits chevalliers et lieutenans estre servis par le voyer de la maniere qui ensuit,

Savoir :

Que ledit voyer doit donner ledit debvoir de manger audit seigneur de Carcado, les chevalliers où leurs lieutenans dans une belle salle convenable pour tel nombre de chevalliers recevoir, où il y aura belle cheminée et de beau feu de charbon sans fumée qui fasse nuisance audit seigneur de Carcado ni à ses chevalliers, et doit ladite salle estre suffisament jonchée de paille fraîche.

Doit ledit voyer ou autre pour luy estre à l'entrée d'icelle salle ayant en ses mains une torche de sire allumée et suffisante pour recevoir lesdits chevalliers et les conduire dans ladite salle.

Doit ledit voyer donner à laver audit seigneur, ausdits chevalliers ou lieutenans blancz touaillons ayant ladite torche de sire allumée.

Doit donner à manger audit seigneur et ausdits chevalliers ou leurs lieutenans sur belles tables hautes, blancz toaillons comme appartient à chevalliers.

Doit mettre du sel et des oignons sur lesdites tables, et double chandelie de sire allumée suffisante à chevalliers devant chacun d'eux (c'est-à-dire devant chaque couple de chevaliers).

Doit servir bon paiu de froment suffisantz pour chevalliers, et du meilleur vin qui sera en bouteille ou en taverne à Carhaix.

Doit mettre du vin un pot devant chacun deux, et hanaps d'argent suffisantz pour chevalliers.

Doit servir ledit seigneur de Carcado et lesdits chevalliers

ou leurs lieutenans sans aucune faute, comme estat de chevalliers le requiert, et doit donner trois meptz de cuisine suffisantz et renables pour chevalliers.

Scavoir un meptz, pour chacune escuellée, de chair de porc sallé avec un chapon ou une geline et des choux ou des naveaux ou de la moutarde.

Doit bailler, pour chacune escuellée, de la chair fraiche de porc à la sauce verte, du poivre suffisantz et renable.

Pareillement doit donner, pour le tiers meptz, un chapon ou une geline suffisament lardée et rostie, pour chacune escuellée.

Doit servir oignons blancz bons et suffisantz sur chacune table, et doibvent estre servis en vesselle neuffve de fresne.

Ledit voyer doit servir outre de fromage, en chacune escuellée, et ne doit changer meptz ni oster dessus les tables sans le commandement exprès dudit seigneur, ny mesme oster les tables.

Doit aussy ledit voyer ou celuy qui fera pour luy, donner à laver audit seigneur à l'issue du disner, ayant la torche allumée et conduire ledit seigneur et lesdits chevalliers ayant ladite torche allumée jusques à la rue.

Bien que la rédaction du titre où ce repas est décrit ne date que de la seconde moitié du XVIIᵉ. siècle, on y remarque sans peine des détails de mœurs qui nous reportent en plein milieu du moyen-âge.

Le second document ne concerne plus la cuisine *nobiliaire*, si l'on peut parler ainsi, mais la cuisine roturière. C'est la description du repas d'entrée que devait fournir à toute la corporation des mesureurs de sel de Redon (Ille-et-Vilaine) chacun des membres nouvellement reçus dans ce corps.

La rédaction des *Statuts*, dont extrait suit, est de la première moitié du XVIᵉ. siècle ; mais les usages ci-dessous décrits ont évidemment une origine plus ancienne, d'autant

plus que cette corporation des mesureurs de sel était déjà en pleine prospérité dès le commencement du XVᵉ. siècle.

Après ensuilt le devis des metz et ce que le nouveau mesureur doibt faire:

Le provost o le consentement des frères luy doibt assigner son disner et luy bailler terme compétant d'environ ung mois et demy affin qu'il face provision d'ouayes et de poulailles et qu'il aict temps de les engresser.

Item, huict jours avant l'assignation de la feste, le provost et aultres que led. provost conviera desd. mesureurs, ilz yront taster sy les ouayes sont assez grasses; et doibt payer le nouveau mesureur la sequelle. Et sy ledict provost ne voit que lesdictes ouayes soient assez grasses, il doibt faire remuer la feste car ledict nouveau mesureur pourroict encourre un dommage par deffault qu'ilz ne soient suffizantes.

Item le sabmedy de l'assignation le provost et des suffizans mesureurs quelz le provost doibt appeller, et doibvent aller à la cohue pour choisir le bœuf et peult ledit provost choisir le meilleur bœuf qui sera expozé en vante à lad. cohue et des meilleurs moutons; et ne doibt l'on avoir que les longes et surlonges, et doibt ledit provost avoir ung estelon de boys qui doibt tenir demy pied et deux doigtz pour faire faire les metz tant de moutton que de bœuf, et doibvent tenir autant de large comme de long.

Après la viande choisie, doibt aller le provost et les autres mesureurs pour choisir le vin, et en chacune taverne où aura vin blanc sera faict tirer une quarte de vin que ledit nouveau mesureur payera, et où sera trouvé le meilleur, en sera pris pour ladicte feste.

Après sera advizé où sera la feste; car elle doibt estre en lieu où l'on puisse estre honestement; et situer et ordonner le lieu.

Item au jour de l'assignation, le provost et les compai-

gnons mesureurs, leurs femmes et les femmes veufves des mesureurs décebdés se doibvent rendre audit lieu ; et ceux qui envoiront querir leurs metz, le provost les doit faire delivrer. Premier, doibvent avoir du hacheix, une pièce de bœuff et une de mouton et du lart, pour bouet. Et pour rost, lune ouaye, une couple de poulletz et une pièce de porc frais et de la saulce ; deux quartes de vin, une de blanc et une de Nantoys, et deux pains chacun vallans deux deniers. Et les femmes veufves demy metz à l'équipolant.

Après les metz dehors evaillez comme dessus est dict, l assiyecte doibt estre faicte, et servir (sic) premierement hachis qui soict de bon goust, bien faict ; après servir chacun mesureur et sa femme, s'il est maryé, d'une pièce de bœuff et une de mouton du devis dessus dict et du lart, pour bouet, et pour rost une ouaye grasse, deux poulletz et une pièce de porc frais. Et n'est pas entendu que s'il n'est maryé son metz douaye estre moindre ; car la femme ne luy aquiert pas.

Item doibt le derrain mesureur fournir de saulce à ladicte feste ; et s'il y en a deffault, il doibt estre puny à l'esgard dud. provost et desd. compaignons et sy elle n'est bien faicte, il le doit amender. Et doibt estre pourveu d'aillée (sic) faicte de noez et de mye de chouesme et bien faicte, et doibt demander au nouveau mesureur ce qui luy sera nécessaire pour lesd. deux choses faire, tant vin, pain, egratz et vinaigre, pouldre, nouez que aultre chose.

Item doibt avoir led. provost double metz d'un des aultres mesureurs, et en envoyer l'un où bon luy semblera, et doibt led. provost visiter lesdictz frères scavoir s'ilz sont serviz comme il appartient et s'il y a deffault de ce que y doibt estre.

Item est deub à tous les porteurs ung metz complect ainsy que à ung desdictz mesureurs, et leur doibt faire ledict provost affin que ledict nouveau mesureur en soict quitte.

Item il est deub es boulleresses, scavoir celles qui exposent le sel en détail ung metz à l'esgard du provost, et deux quartes de vin ; quel metz doibt estre mangé sur le cul de

la myne sur le port affin qu'il soit membré qu'il est mesureur.

Item il est deub es maistres des vesseaulx estans au port de Redon, à vessel ung aultre metz à l'esgard du provost, et pour ce, chacun maistre doibt audit mesureur une myne de sel.

Item, après le disner faict, le provost doibt faire troys souppes en vin et faire venir le nouveau mesureur et l'amembrer des serments qu'il a aultrefoys faict, et luy faire jurer qu'il les tiendra justement et loyaument à son pouvoir.

Item doibt ledict provost demander aux aultres frères presans s'ils sont contans dudict nouveau mesureur du disner.

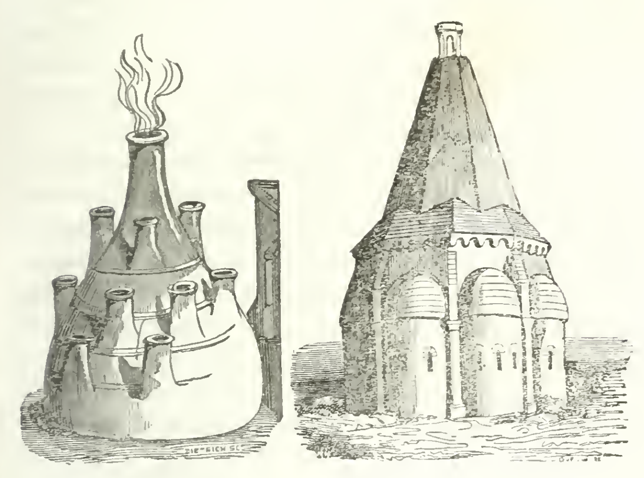
Et ce faict, le provost doibt faire prendre cinq quartes de vin, scavoir deux de vin blanc, et trois de nantois, quatre pains, et pommes et poires et nouez, et faire porter sur le port. Et s'appelle le broq de vin.

Item doibvent ledict provost et les aultres frères aller sur ledit port et faire getter les pommes et poires et nouez ès petiz enffans, affn qu'il luy (sic) souviennent (sic) qu'il est mesureur, et ceux qui sont sur le port faire boire, et qu'ilz soient membrez et qu'il leur en souvienne.

La communication de M. de La Borderie donne lieu à différentes observations constatant l'intérêt de nouveauté qu'auraient des recherches analogues.

M. de Caumont revient sur le dessin, déjà demandé par lui, des cuisines et des cheminées de cuisines si curieuses d'abbayes et châteaux, et notamment du château de Clisson. Il rappelle que, le premier, il y a plus de vingt ans, il a parlé des cuisines d'abbayes que depuis, dans son *Abécédaire d'archéologie*, il a figuré une certaine quantité de cuisines rondes tirées du *Monasticon*, qui ont été reprises ensuite par M. Le Noir et figurées dans les instructions du ministère. On ne saurait examiner avec trop de soin tous

les détails. Il parle ensuite des cuisines de diverses abbayes, qu'il a décrites dans son *Abécédaire d'archéologie*, t. II.



CUISINE DE MARMOUTIERS. CUISINE DE FONTEVRAULT.

M. Lallemand, si versé dans la littérature des premiers temps de notre ère, rappelle un fait culinaire de la fin du VIe. siècle.

Sidoine-Apollinaire, qui était sénateur, avait abandonné ce monde, et s'était fait portier de couvent.

Saint Paulin de Nole lui écrit qu'il lui envoie un cuisinier sachant très-bien accommoder des fèves, avec une sauce au vinaigre, et faire une bouillie de betteraves excellente.

L'ordre du jour est épuisé.

Cette séance étant la dernière de la session, M. Nau se lève et demande à adresser, en son nom personnel, au nom des archéologues, et au nom de la cité de Nantes elle-même, des remercîments à la Société française d'archéologie et au savant qui est venu la diriger dans cette ville.

Il rappelle que, par les allocations généreuses de cette

Société, plusieurs monuments du département ont échappé à une ruine entière; de ce nombre sont la chapelle de Bethléem, commune de St.-Jean-de-Boiseau, et la chapelle de N.-D., paroisse de Batz; il rappelle les lumières jetées dans nos études locales par des collègues étrangers qui n'ont pas craint de braver des difficultés de l'inondation pour apporter au Congrès le tribut de leur talent et de leur expérience.

M. de Caumont, dans une improvisation des plus gracieuses, en réponse aux remercîments qui lui sont adressés, constate la bonne tenue du Congrès, le charme de ses séances, l'assiduité rare de tous les membres, la nouveauté des questions traitées. Il regrette de n'avoir pu, par suite des inondations, déterminer plus d'étrangers à venir à Nantes. Il réitère, au nom de M. l'abbé Lacurie, l'invitation de se rendre, en septembre prochain, au congrès de La Rochelle, et déclare la session close et la séance levée.

Le Secrétaire,

Dr. J. FOULON.

INAUGURATION DU NOUVEAU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE NANTES

PAR LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE.

La Commission du musée archéologique avait déployé un zèle et une activité extraordinaires, pour que la translation des objets et leur classement méthodique fussent terminés avant la clôture du Congrès archéologique, et que l'inauguration de ce nouveau musée pût avoir lieu pendant la réunion de la Société française à Nantes.

Ces efforts ont été couronnés de succès, et le musée d'an-

tiquités, parfaitement disposé dans l'église de l'Oratoire que M. le Préfet de la Loire-Inférieure a eu la bonne pensée d'accorder pour y loger le musée, a été inauguré le samedi 14 juin, à 7 heures du soir. M. le Préfet s'y était rendu accompagné de M. le baron de Girardot, secrétaire-général, membre de l'Institut des provinces et de la Société française; M. de Caumont, M. l'abbé Le Petit, M. Bizeul, M. le comte de La Fruglaye, M. de Glanville, M. Gaugain et les membres du Congrès, ont été reçus par M. Nau et la Commission du musée. Cette commission a immédiatement fait parcourir les galeries à tous les assistants, en indiquant le mérite relatif des objets et leurs provenances diverses. M. Guéraud avait pu terminer la rédaction du catalogue ou livret qui a été publié le même jour. Ce livret très-bien fait, donne des détails intéressants et une appréciation très-satisfaisante sur chaque objet. On peut le signaler comme un modèle à suivre.

M. de Caumont a adressé au nom du Congrès de sincères félicitations à MM. les membres de la Commission; il est heureux pour la Société française d'archéologie, a-t-il dit, « d'avoir pu, par sa présence, hâter la translation du musée « d'antiquités dans un local parfaitement convenable et admi- « rablement situé; d'avoir été aussi la cause de la publication « d'un catalogue qui pourra être imité dans toutes les villes « où l'on a créé des musées d'archéologie. Ce catalogue est « méthodique, raisonné et très-instructif, mérite que n'ont « pas la plupart des catalogues de même genre.

« La disposition des objets, a continué M. de Caumont, « me paraît excellente, et l'architecture de cette église du « XVIIᵉ. siècle se prête admirablement à la disposition des « monuments que vous possédez déjà; elle conviendra de « même à ceux qui viendront par la suite se réunir à « ceux-ci. »

Les membres du Congrès sont ensuite restés plus de deux heures à parcourir et à examiner le musée ; nous regrettons de ne pouvoir décrire les principaux fragments de sculpture gallo-romaine et d'architecture du moyen-âge. Les débris gallo-romains proviennent en grande partie des fouilles faites à Nantes pour construire de nouvelles maisons près de l'enceinte de la cité gallo-romaine.

M. Thiollet qui a dessiné presque toutes ces pièces, avait adressé une note explicative de ses dessins.

« Ne pouvant me rendre au Congrès archéologique qui « a lieu à Nantes, disait M. Thiollet, je vais vous faire part « des observations que j'ai faites au mois d'octobre 1855, « avant l'organisation du musée archéologique actuel. A cette « époque, j'avais dessiné toutes les pierres sortant des fon- « dations de l'ancien Bouffay, et je comptais soumettre ce « travail au Congrès.

« La ville de Nantes a été favorisée par les découvertes « que l'on a faites en fouillant sur l'emplacement du Bouffay « en 1848. Ces fragments sont peu nombreux, mais ils sont « d'une grande importance pour le pays, on les a retirés « de plus de 8 mètres au-dessous du sol actuel. Il est très- « regrettable que les constructions se soient bornées à suivre « une direction donnée, et que l'on ne se soit pas étendu à « droite et à gauche; on aurait probablement découvert un « plus grand nombre de pierres.

« Il s'agit maintenant de déterminer l'emploi et l'usage de « ces pierres; c'est à celui qui a cultivé la science de l'ar- « chitecture, l'étude des monuments, de leur décoration « et de leur construction qu'il appartient de se lancer dans « des conjectures, c'est à lui de jeter quelque lumière sur « la destination de ces monuments exécutés en France par « les Romains du Ier. au IIIe. siècle de notre ère. Ces maté- « riaux n'ont de prix qu'autant que l'on pourra faire con-

« naître leur destination première, et par là, compléter
« notre éducation en nous faisant connaître les progrès des
« sculpteurs anciens et de leur science dans un pays qui
« alors devait manquer de toutes ressources, et où il leur
« a fallu tout créer. C'est ainsi que nous devons apprécier
« leur mérite. Nous devons puiser dans les monuments
« païens comme dans les monuments du moyen-âge. Les
« Romains nous ont laissé de grandes choses, et ils ont
« promené le flambeau de l'art sur toute la Gaule. Ce ne
« sont pas seulement les découvertes récentes que l'on vient
« de faire à Nantes qui sont là pour l'attester, il faut voir
« tout ce que possède Poitiers, Bordeaux, Dijon, Besançon,
« Metz, Autun, Sens, Auxerre, Rouen, Lillebonne, Cham-
« plieu et tout le midi de la France, tous ces fragments où
« règne une si grande pensée. Tâchons donc d'interpréter
« ces restes que le génie de ces hommes géans nous a
« transmis; c'est à nous de chercher à en comprendre le
« sens mystique.

« La réunion de plusieurs pierres sculptées du musée de
« Nantes offre un magnifique groupe, dont les figures sont
« de grandeur naturelle, et que je suppose d'après ma res-
« tauration, être le combat d'un grec et d'une amazone. Le
« guerrier est armé d'une lance qu'il enfonce dans le cœur
« de l'amazone, tandis que cette dernière lui lance un coup
« de poignard de la main droite; de la main gauche, elle
« a dû tenir une hache à deux tranchants, laquelle a été
« mutilée. Le guerrier a son bouclier passé au bras gauche,
« son corps est couvert d'une cuirasse et sa tête porte un
« casque richement orné. On ne peut se tromper sur le sujet;
« tous les bas-reliefs qui décorent les pilastres sont formés
« avec les dépouilles des amazones : ce sont les épées, les
« boucliers, les bipennes, etc., etc.

« Tous les pilastres sont ornés de bas-reliefs composés de

« figures ou d'ornements ajustés avec des armes ou des « feuillages. »

M. de Caumont, qui a été consulté par la Commission sur l'âge d'un grand nombre d'objets du musée, a remarqué au premier abord deux chapiteaux très-certainement d'une époque reculée, qui proviennent de la reconstruction d'une portion de l'église de Vertou, près de cette ville : la partie refaite de cette église était, à ce qu'il paraît, du XIIe. siècle; mais dans la maçonnerie se sont trouvés les débris d'une église bien plus ancienne, et très-probablement celle du monastère de Vertou qui existait dès le VIe. siècle.

Saint Martin, fondateur du monastère de Vertou naquit à Nantes vers l'an 527 : après avoir visité les principaux monastères de l'Europe, il se retira à Vertou où le fruit de ses vertus attira de nombreux disciples; il leur imposa une règle sévère et bâtit un monastère qu'il dédia à saint Jean-Baptiste. Après avoir gouverné pendant de longues années ses compagnons, dont le nombre s'éleva jusqu'à trois cents, saint Martin mourut à Vertou le 24 octobre 601 (1).

M. de Caumont fut frappé de l'importance de ces deux chapiteaux en pierre, très-frustes, on le comprend, puisqu'ils ont été employés comme moëllons au XIIe. siècle, il pria M. le comte d'Izarn et M. Nau de lui en procurer une esquisse, ce qu'ils ont fait avec beaucoup d'obligeance. Les planches suivantes ont été gravées d'après le dessin de Nau. La corbeille de ces chapiteaux présente de grandes analogies avec celles de quelques-uns des chapiteaux de Jouarre.

M. Nau a trouvé dans les déblais qui ont été exécutés pour l'allongement de la cathédrale de Nantes, un fragment de chapiteau corinthien en marbre blanc, d'un style plus pur que les précédents, et qui, selon toute apparence, est un

(1) *Vie des saints du Poitou*, par M. de Chergé.



Nau del. Dardelet sculp.

UN DES CHAPITEAUX DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE VERTOU.



Nau del. Dardelet sculp.

de ceux qui décoraient la première basilique chrétienne élevée à Nantes. Ce chapiteau, d'un volume considérable, devait appartenir à une colonne d'un grand diamètre, et l'on peut avec ce fragment se faire une idée de ce qu'était la première basilique de Nantes, en même temps que l'on pourra comparer l'état de l'art à deux siècles de distance, si l'église de Vertou était d'un siècle ou de deux siècles postérieure à la première cathédrale de Nantes.

On a trouvé à Vertou des fragments de terre cuite très-anciens, dont quelques-uns portent des figures et qui méritent d'être dessinées et publiées.

Un tombeau prismatique en granite qui a été apporté de Tiffauges a donné lieu à quelques appréciations diverses. M. de Caumont le rapporterait plutôt au XIIe. siècle qu'au Xe. comme on l'a fait jusqu'à ce jour. D'autres discussions que nous ne pouvons reproduire parce qu'elles n'auraient d'intérêt que si elles étaient accompagnées de figures représentant les objets qui les ont provoquées, ont eu lieu dans cette séance d'inauguration.

A 9 heures, les membres du Congrès se sont séparés après avoir remercié de nouveau M. le Préfet de la Loire-Inférieure d'avoir concédé pour le musée d'antiquités une église qui convient si bien à cette destination.

EXCURSION DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE A BOUGON,

à 2 lieues de Nantes.

En 1855, M. Bizeul annonça, dans une séance que la Société française d'archéologie tenait à Paris, l'existence d'une enceinte gallo-romaine, à deux lieues de Nantes, sur la rive

gauche de la Loire et réclama de la Société une allocation pour explorer cette localité.

La Société française d'archéologie s'empressa de faire droit à la demande de M. Bizeul et des fouilles furent commencées dans l'enceinte indiquée, quelques jours seulement avant la session du Congrès archéologique. Ces fouilles mirent à découvert des débris d'hypocauste et un mur d'enceinte en petit appareil avec chaînes de briques.

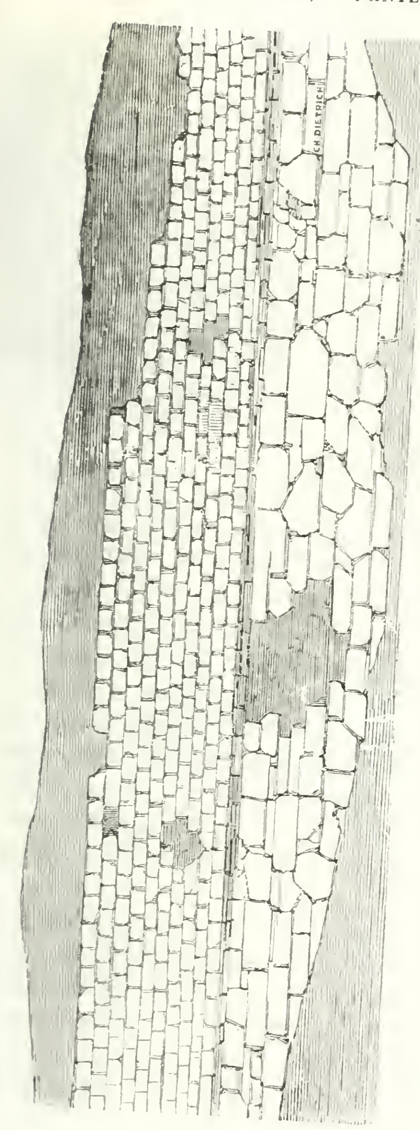
Le Congrès de la Société française d'archéologie ne pouvait donc se dispenser d'aller sur place visiter le résultat des fouilles entreprises sous ses auspices et au moyen de fonds quelle avait votés. Après avoir entendu un rapport de M. Van Iseghem sur ces fouilles, le Congrès partit de Nantes dans des omnibus et plusieurs voitures.

Il jeta, chemin faisant, un coup-d'œil sur l'église St.-Jean de Nantes, restaurée par M. Nau et sur l'église de Vertou.

Quelques explications furent données en passant à Rézé sur les localités où des antiquités romaines ont été trouvées avec le plus d'abondance, puis l'Assemblée arriva dans la commune sur le territoire de laquelle est située l'enceinte antique qui faisait le sujet principal du voyage.

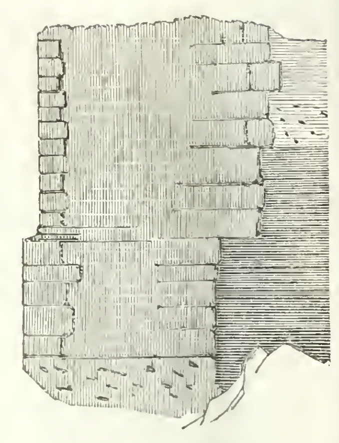
M. Van Iseghem avait précédé le Congrès, et ce fut lui qui le reçut à son arrivée. Le Congrès reconnut, guidé par lui, que l'enceinte antique était défendue au Nord par la Loire; au Sud et à l'Ouest par un mouvement de terrain; à l'Est, par un rempart ou *vallum* en terre, près duquel se trouve la ferme de M. Van Iseghem.

Les fouilles pratiquées aux frais de la Société avaient eu lieu sur le bord de la Loire, et là on avait dégagé un beau mur de soutènement en petit appareil avec chaines de briques, qui avait évidemment pour objet de former un escarpement vertical sur un point où probablement les roches qui forment



PAREMENT EXTÉRIEUR DU MUR GALLO-ROMAIN, DU CÔTÉ DE LA LOIRE.

un escarpement naturel sur d'autres points, se trouvaient interrompues et enlevées ; le mur dégagé (figuré page 107) faisait donc le prolongement du mur naturel formé par les couches de roches ; il est très-probable qu'il se prolongeait de place en place.



COUPE DU MUR GALLO-ROMAIN.

Des fouilles avaient été commencées en même temps à plusieurs places au milieu des vignes cultivées dans l'enceinte, et le Congrès put voir en place au milieu des ceps de vigne, des piliers en brique qui portaient le pavé et qui, comme dans tous les hypocaustes, reposaient sur une aire unie.

Le Congrès constata que de nombreux débris de tuiles et de ciment jonchaient la terre à l'intérieur de l'enceinte.

A l'extrémité occidentale de l'enceinte existe une motte conique très-élevée appelée *motte de Bougon*, au sommet de laquelle le Congrès se réunit après en avoir escaladé les pentes. Là, M. Van Iseghem avait eu la bonté de faire apporter des rafraîchissements que le Congrès accepta avec reconnaissance, puis il entendit la lecture d'un mémoire de M. Bizeul.

Cette lecture terminée, la discussion s'est ouverte sur la question de savoir si la mote de Bougon était une dépendance du camp romain, ou bien, si elle a été établie postérieurement et dans le cours du moyen-âge sur l'emplacement de la forteresse gallo-romaine. Cette dernière opinion a réuni la plus grande partie des suffrages, et la motte de Bougon

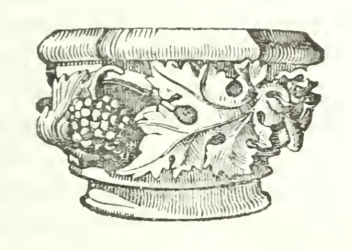
a été regardée par la compagnie comme une motte féodale.

Quant à l'établissement compris dans l'enceinte fortifiée, soit que ce fût une réunion d'habitations ou un village, soit que ce fût une grande *villa*, il est curieux de voir avec quels efforts et quels soins on avait cherché à se garantir contre la surprise des voleurs ou des barbares. Ces précautions, malgré leur importance, n'ont pu sauver de la ruine et de l'incendie les établissements gallo-romains, quand le flot a monté et que partout les peuplades barbares ont envahi le territoire de la Gaule.

Le Congrès est rentré à Nantes à 3 heures, après avoir voté des remercîments à M. Van Iseghem qui a dirigé les fouilles.

Le Secrétaire-général de la Société française,

L'abbé LE PETIT.



RÉSULTATS GÉNÉRAUX

DES ÉTUDES

entreprises depuis 20 ans

SUR LA GÉOGRAPHIE ET L'ITINÉRAIRE DE L'ÉPOQUE ROMAINE,

PARTICULIÈREMENT EN BRETAGNE ET EN POITOU,

Mémoire lu au Congrès archéologique de la Société française d'archéologie à Nantes,

Par M. BIZEUL,

Membre de l'Institut des provinces,

L'étude de la géographie et de l'itinéraire de l'époque romaine s'est avancée en Bretagne. Avec quelques encouragements de M. le Ministre de l'instruction publique, la carte antique de cette province pourrait être assez promptement exécutée. Il est regrettable que, dans les pays circonvoisins, les recherches à cet égard aient à peine été commencées, et que les voies bretonnes s'arrêtent forcément à leur frontière, sans trouver aucun raccordement certain dans l'Avranchin, la Mayenne, l'Anjou et le Bas-Poitou; en sorte que, dans tout ce contour, le réseau breton rencontre une lacune qui l'empêche de se joindre avec celui déjà étudié dans le Cotentin, le Calvados, une partie de l'Orne, la Sarthe, le Haut-Poitou et la Saintonge, grâce aux savants travaux de MM. de Gerville, de Caumont, de La Sicotière, l'abbé Voisin, dom Fonteneau et l'abbé La Curie.

Quelques-unes des voies qui rayonnent autour de Jublains ont été parfaitement décrites par M. l'abbé Gérault; mais il est fâcheux qu'il n'ait pas poussé assez loin ses investigations, et qu'il n'ait raccordé aucune de ses lignes, ni avec celles de la Sarthe, ni avec celles de la Bretagne.

On commence, après une longue inertie et quelques négations peu archéologiques, à sentir l'importance de la recherche des voies romaines. Elles ont, en effet, produit le résultat qu'on en attendait. Elles ont fait découvrir des établissements ignorés jusqu'alors, des bornes milliaires inscrites, des camps de toutes grandeurs et de toutes formes, de la destination desquels on ne se rendait pas bien compte, et qui, sous tous les rapports, restaient dans un vague indéfini, et, par là, devenaient étrangers à la science.

Ceux de ces établissements qui étaient antérieurement connus ont été explorés de nouveau. Le *castellum* de Jublains est sorti de ces amoncellements de terre qui couvraient, mais aussi qui ont conservé cette belle ruine. Corseult a conservé, depuis 1709, ce fragment d'octogone en petit appareil romain, cette belle inscription de *Silicia,* qui appellent, chaque année, les regards de quelques savants. Les fouilles y sont devenues plus intelligentes, et le musée de Dinan, qui semble placé tout exprès dans le voisinage, s'enrichit de tout ce que les nombreux touristes de Corseult n'ont pas emporté.

Des découvertes récentes ont eu lieu, dans nos départements bretons, d'établissements romains considérables. Dans le *finis terræ,* je signalerai celui de Ker-Ilien, observé pour la première fois par mon savant ami M. de Kerdanet ; celui de Douarnenez, sur lequel M. Halléguen, de Châteaulin, donnera tous les renseignements qu'il a recueillis sur les lieux, en y joignant de nouveaux détails sur les voies et les camps romains de son arrondissement.

Je ne mentionnerai point ici les nombreuses *villæ* placées dans les sites les plus pittoresques de notre rive océanique. La Bretagne en possède, pour ainsi dire, une ceinture ; mais je dois ne pas oublier la constatation d'une base considérable en maçonnerie romaine, petit appareil et cordons de brique, dans deux courtines du château de Brest, faite par l'Association

bretone réunie dans cette ville au mois d'octobre 1855, découverte dont j'ai rendu compte dans un mémoire détaillé, trop long pour être lu au Congrès.

Le Morbihan a aussi fourni quelques établissements romains qu'on ne connaissait pas encore. Vannes, sa capitale, était bien réputée antique ; on lui attachait bien le nom de *Dariorigum* ou *Dartoritum ;* on la considérait bien comme la capitale des Vénètes ; mais il a fallu que M. de Caumont vint y reconnaître de grands et beaux fragments de son enceinte romaine que personne n'avait encore aperçus ; il a fallu que de nouvelles recherches fissent découvrir, à la porte de cette enceinte, toute une ville romaine non close, dont les débris couvrent une superficie de 2 à 300 hectares.

Les localités de Coz-Ilis (vieille église) et de Bourgerel ont offert des établissements d'une moindre importance, mais dont l'étendue atteint de 25 à 30 hectares : ce sont des jalons qui ne doivent pas être négligés dans la géographie historique du pays.

Des colonnes milliaires inscrites ont été rencontrées : l'une de *Gallus (C. vibius Trebonianus)*, à Castennec, sur la voie de Coz-Ilis à Carhaix ; la seconde, de *Victorinus*, à Surzur, sur la voie de Blain à Noyalo ; la troisième, d'*Aurélien*, à St.-Christophe-en-Elven, à peu de distance de la voie de Blain à Vannes.

Les études sur l'époque romaine se poursuivent avec succès dans les Côtes-du-Nord : indépendamment de l'exploration continue de la mine d'antiquités qui existe à Corseult, et dont nous avons parlé, plusieurs découvertes de divers établissements romains ont eu lieu, et l'appréciation de celui connu sous le nom de *Coz-Guéodet* a été faite. C'est dans le même département qu'a été savamment observé le camp de Perran, si remarquable par son rempart vitrifié. Deux inscriptions leugaires ont été signalées dans les Côtes-du-Nord : l'une de *Septime-Sévère*, l'autre de *Victorinus*.

Le département d'Ille-et-Vilaine n'a pas complété l'étude de ses voies romaines, si bien commencée par M. Delafosse. Des lignes importantes restent à reconnaître ; mais l'enceinte romaine de Rennes a été soigneusement étudiée par M. Vatar, et l'immense quantité de médailles antiques exhumées de l'ancien lit de la Vilaine, en canalisant cette rivière, près de la vieille enceinte, a reçu de M. le docteur Toulmouche une explication aussi exacte que savante.

Le pays Nantais, coupé par la Loire, et dont la partie septentrionale appartenait aux Nannètes, et la partie méridionale aux Pictones, renferme aussi quelques établissements romains à peu près ignorés jusqu'à ces derniers temps. Blain, devenu ville romaine après la conquête, et le point de réunion de sept voies antiques, n'a probablement mérité cette faveur que parce que, placé au centre du pays des Nannètes, il devait en être le chef-lieu. Je crois avoir déjà prouvé cette proposition, et j'y ajouterai de nouveaux développements en traitant de l'époque romaine dans ce pays.

Cet état de prospérité pour Blain ne dura pas trois siècles. Comme beaucoup d'autres capitales gauloises, elle se vit remplacée par une localité plus heureuse. Le Port des Nannètes, *Portus Nannetum*, favorisé par son avantageuse position sur la Loire et par sa richesse commerciale, embelli de monuments sous les premiers empereurs, finit par l'emporter et acquit bientôt une enceinte murale, un siége d'évêque, et, enfin, quittant le nom de *Portus*, prit celui de la cité.

Des fouilles faites à Nantes, à différentes époques, ont presque toujours produit des résultats curieux, quelquefois importants. La plus ancienne remonte à l'année 1580. Alors fut exhumée la belle inscription de *Volianus*, sujet de tant de dissertations, et sur laquelle on peut disserter encore. De nombreuses antiquités furent exhumées dans les premières années du XIXe. siècle. On peut en voir le détail dans le

manuscrit de l'ingénieur-voyer Fournier, déposé à la bibliothèque publique.

Récemment, de 1848 à 1851, d'autres fouilles ont mis au jour des fragments d'autels avec bas-reliefs, des colonnes milliaires inscrites, dont l'une porte le nom de l'empereur Tacite : c'est la troisième connue en France.

Toutes ces inscriptions, toutes ces sculptures existent sur des blocs de pierre d'un fort échantillon et ont été trouvées dans les fondations des murs de l'enceinte romaine. Elles ont offert, à Nantes, une analogie complète avec les découvertes faites à Sens, à Tours, à Angers, au Mans, et, on peut le dire, je crois, à présent, sous toutes les enceintes urbaines de l'époque gallo-romaine.

Ces découvertes ont amené celle de l'enceinte elle-même, dont le périmètre a été reconnu dans sa majeure partie. Cette investigation est entièrement due aux recherches de la Société archéologique qui, à ce sujet, n'a trouvé de secours dans aucun historien nantais, pas même dans Fournier, tous n'ayant vu dans les quelques fragments de la muraille romaine encore existants, qu'un *vieux mur de ville* du moyen-âge, et n'y ayant aucunement reconnu le petit appareil à cordons de briques.

Jusqu'ici nous n'avons point franchi la Loire. Si nous passons sur sa rive gauche, nous entrons aussitôt sur le vieux territoire des *Pictones*, et, au bourg de Rezay, nous trouvons plus de 100 hectares couverts de débris romains, et dans lesquels une fouille toute récente est venue enrichir notre musée naissant d'une foule d'objets de céramique fort curieux et de la plus grande variété.

Une discussion géographique s'est élevée à l'occasion de ce bourg de Rezay. On y a vu le *Ratiatum* de Ptolémée ; mais une autre localité de l'Outre-Loire, pourvue aussi de vestiges romains fort nombreux, répandus sur une assez grande

superficie, a vivement revendiqué l'honneur du nom. C'est le bourg de St.-Père-en-Rais, *sanctus Petrus de Radesio*, et il a pour avocats l'abbé Belley et d'Anville. D'autres savants, tels que Hadrien de Valois et Raillet, ont placé *Ratiatum* au Bestait, lieu complètement ignoré, et à St.-Viault, toujours dans le pays de Rais. Mais pendant que nous nous querellions à Nantes sur *Ratiatum*, de savants Limousins, qui ignoraient complètement nos dissensions et qui prétendaient trouver *Ratiatum* dans leur pays, se querellaient aussi et se partageaient entre les villages de Razzès, à 6 lieues au nord de Limoges, et de Razais, à plus de 10 lieues au nord nord-ouest de la même ville. — Toutes les dissertations nantaises et limousines ne me semblent encore avoir amené aucun résultat certain, *et adhuc sub judice lis est.*

Les antiquités romaines ne sont pas rares dans le pays de Rais. Je citerai en première ligne un aquéduc dont on reconnaît les vestiges, pendant 3 kilomètres, dans la paroisse d'Arton. Je signalerai, de plus, le camp romain de la Motte de Bougon, remarquable, d'abord, par la motte qui lui a donné son nom ; puis, par des substructions gallo-romaines, dans la majeure partie de son aire, et par un fragment de muraille d'enceinte à petit appareil et cordons de briques.

La partie du bas Poitou, touchant le pays de Rais, présente près de la côte divers établissements romains parmi lesquels on trouverait peut-être le *Portus-Sicor* de Ptolémée. St.-Gervais paraît le plus considérable de ces établissements. Je ne m'avancerai pas plus loin dans ce bas Poitou, si dignement représenté dans cette assemblée. Je ne doute pas que nos confrères n'aient apporté bon nombre de documents sur la géographie ancienne de ce pays, un peu négligé jusqu'ici sous le rapport archéologique, et qui pourtant, j'ose l'assurer, doit offrir aux explorateurs de l'antiquité de véritables richesses.

MÉMOIRE

SUR LES

INSCRIPTIONS GALLO-ROMAINES

TROUVÉES EN BRETAGNE,

Lu au Congrès archéologique de France, session de 1857, tenue à Nantes;

Par M. BIZEUL.

Nos historiens ont pendant long-temps, on pourrait même dire jusqu'à l'heure présente, complètement négligé les secours qu'ils pouvaient trouver dans les inscriptions et les médailles posées en date sous la première pierre d'un monument. Ils ont laissé cette étude à des collecteurs fort savants, du reste, mais pour lesquels l'histoire n'était pas l'objet principal. En sorte que deux choses qui, aujourd'hui, nous paraissent inséparables, à la suite des nouvelles méthodes historiques, ont presque toujours été séparées. J'ai été parfaitement convaincu de cette vérité en écrivant un chapitre sur l'époque gallo-romaine chez les Nannètes, intitulé : *Du silence que les historiens, depuis Jules César, ont gardé sur les provinces de la Gaule armorique.* Dans ce travail, j'ai fait un grand usage des inscriptions et des médailles monumentaires par ordre de date, et en en donnant ici le précis, j'aurai à peu près répondu à la quatrième question du programme du Congrès; mais je dois dire que mes recherches ont dépassé les limites de la Bretagne ou Péninsule armorique. Je les ai étendues sur presque tout le *Tractus armoricanus*, qui comprenait toute la côte de l'Océan, au moins de la Garonne à la Seine.

Claude. — Claude est le premier empereur dont les monuments existent encore dans nos pays occidentaux. J'en ai recueilli trois inscriptions.

La première existe à Bayeux. Elle a été trouvée sur une colonne milliaire, le long du chemin de Bayeux à la Délivrande, sur la paroisse du Manoir.

La seconde a été rencontrée sur un tronçon de colonne milliaire près du bord septentrional de la voie romaine de Carhaix à Plouguerneau, vis-à-vis du village de Ker-Scao, à 2,300 mètres du bourg de Ker-n-ilis, à 5 kilomètres de l'Océan, au rivage duquel aboutissait la voie.

Cette dernière considération me paraît remarquable, en ce que, à Ker-n-ilis comme à Bayeux, ces deux bornes milliaires prouvent que déjà, sous le règne de Claude, et l'an 43 de J.-C., le réseau de voies commencé sous Auguste (ou au moins quelques-unes de ses lignes) s'étendait à travers toute la Gaule, jusqu'à notre océan occidental, et que ce prodigieux travail, exécuté presque aussitôt après la conquête, et sous les quatre premiers empereurs, n'a pas demandé un siècle.

Une autre inscription en l'honneur de Claude a été trouvée à Nantes, sur une pierre de granite. Il y a apparence qu'elle sortait des fondations du mur romain démoli près de la porte St.-Pierre en 1760. Elle resta, pendant 30 ans, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville avec deux inscriptions de Néron; ces trois malheureuses pierres, furent enfouies de nouveau, comme matériaux, dans les fondations de la colonne élevée entre les deux cours, en l'honneur de Louis XVI, par les architectes nantais, en 1790. Fournier, qui nous apprend ce fait d'un incroyable vandalisme, ajoute qu'il sollicita en vain leur conservation, et qu'étranger alors aux travaux publics, ses observations *ne furent pas écoutées.* Le texte des inscriptions nous a été conservé par un heureux hasard. Celle de Claude paraît s'appliquer à une dépense monumentale qu'il

fit à Nantes de son propre argent, *suâ pecuniâ*. Fournier a cru que la lettre sigle P. signifiait PORTVM, et que c'était le port que Claude avait fait réparer à ses dépens. Cette leçon peut être admise, mais non avec une complète certitude. Ce qui ne peut être contesté, c'est que cette inscription de Claude, si absurdement perdue, était le plus ancien titre de la prospérité naissante du *Portus Nannetum*, titre qu'aucun des annalistes nantais n'a songé à produire ni à faire valoir.

Une inscription de Claude trouvée en 1594, à Bordeaux, et tirée des recueils de Verdier, a été éditée par Gruter, 1616, p. 237.

Néron. — Dans toutes nos provinces de l'Ouest, ce n'est qu'à Nantes que j'ai trouvé des inscriptions et des médailles monumentaires du règne de Néron. Ai-je mal cherché? Les documents nécessaires ne me sont-ils pas parvenus? Cela est à croire : mes honorables confrères me le diront.

Quoi qu'il en soit, deux fragments d'inscription, de la même provenance que celle de Claude, et qui ont été jetés avec elle dans les fondations de la colonne des deux cours, portaient le nom de Néron. Leur brièveté me permet de les reproduire ici :

Premier fragment :

NERO. CL. CAE...
AVG. GERM.
P. P. P. M.

Deuxième fragment :

NERO. CLAVDIVS. CAES. AVG.

Ces fragments ne nous apprennent qu'une chose : la dédicace à Néron. Mais trois médailles de cet empereur ont été trouvées dans des places ménagées avec soin dans les fondations de murs romains annonçant, par leur épaisseur, avoir fait

partie de grands édifices : l'une dans la rue du Port-Maillard, les deux autres dans la rue de Verdun ; ces médailles neuves, à fleur de coin, viennent, ce me semble, démontrer que les inscriptions ci-dessus étaient le témoignage public de la reconnaissance des Nantais pour la munificence impériale. Il ne s'agit point de savoir si cette reconnaissance s'adressait à un monstre couronné. On doit penser qu'à une telle distance de la capitale de l'Empire, et dans un temps où l'on n'avait ni journaux ni télégraphe électrique, nos pères devaient être assez mal informés des horribles comportements de Néron, et ne pouvaient éprouver qu'un sentiment de gratitude pour l'état de paix, si favorable au commerce, dont il les faisait jouir, et pour les monuments dont il embellissait leur port, en préparant ainsi son futur agrandissement.

TRAJAN. — Trente ans se passent ; sept empereurs succèdent à Néron, sans qu'aucun monument se retrouve élevé en leur honneur dans tout notre Occident. De Trajan, deux seules inscriptions existent, l'une à Nantes, l'autre à Frénouville, dans le Calvados.

Celle de Nantes, trouvée dans la rue du Moulin, ne paraît être qu'un fragment portant le commencement de l'inscription, c'est-à-dire la dédicace à Trajan. Le titre d'Auguste et l'absence de la qualification de Dacicus, nous prouvent que ce monument fut élevé la première année du règne de Trajan, en l'an 99, antérieurement à l'expédition contre les Daces, qui eut lieu l'année suivante. On peut présumer, comme nous l'avons déjà fait pour Néron, que ce témoignage de reconnaissance avait pour objet la construction d'un édifice public, qui nous semble indiqué par la rencontre de deux médailles de Trajan encastrées dans la fondation d'un mur romain, démoli dans la rue de Verdun. Ces médailles étaient neuves, l'une datait du même temps que l'inscription, l'autre

était postérieure à l'expédition contre les Daces et antérieure à celle de l'Arabie.

Une inscription contemporaine de celle de Nantes fut trouvée, en 1804, sur une colonne milliaire de la voie de Vieux à Lisieux, dans la paroisse de Frénouville (Calvados). Elle a été publiée, en 1805, dans l'*Annuaire* de Caen, et, en 1838, par M. de Gerville *(Vill. et V. rom. du Cot.)*, et figurée, en 1830, par M. de Caumont dans son *Cours d'antiquités*, pl. XVII, fig. 1. Elle est conservée avec soin au château de Frénouville, chez M. d'Aubigny. Cette inscription a cela de remarquable que la distance itinéraire y est exprimée en milles romains : M. P. *(millia passuum)* XXV.

HADRIEN. — Nous n'avons aucune inscription d'Hadrien, mais, en 1739, on en trouva à Rome une fort importante en ce qu'elle prouve que ce fut ce prince qui fit bâtir les arènes de Limoges. Le savant Allou en a publié le texte dans ses *Antiquités de la Haute-Vienne*, 1821, p. 56. — Elle date de l'an 118 de J.-C.

ANTONIN. — Je n'ai trouvé d'inscriptions d'Antonin que dans le Poitou, et encore au nombre de deux seulement. L'une a été exhumée du cimetière de St.-Pierre-les-Églises près de Chauvigny (Vienne); elle était gravée sur une borne milliaire de la voie romaine de Poitiers à Bourges par Argenton. Siauve, en 1804, et Dufour, en 1826, l'ont donnée et expliquée.

L'autre était aussi dans un cimetière, au bourg de Cenon, à sept lieues au Nord de Poitiers. On n'a pas donné la date de cette découverte. Elle a été gravée sur une borne milliaire de la voie de Poitiers à Tours; cette borne a été retaillée pour servir de couvercle à un sarcophage monolithe, comme celle de St.-Pierre-les-Eglises. D'autres colonnes milliaires ont été creusées en cercueil, ainsi que nous le ferons remar-

quer ci-après. Dufour a donné cette inscription importante dans son *Ancien Poitou*, 1826, p. 141. Il y soutient une opinion qui peut être controversée, mais qui mérite examen. De ce qu'il ne trouve point dans le texte les mots *restituit* ou *refecit*, il conclut que ce fut Antonin qui créa et fit exécuter la voie de Poitiers à Tours, dont la date ne remonterait ainsi qu'à l'an 140 de J.-C.

Marc-Aurèle. — Nous ne connaissons dans les provinces armoriques aucune inscription où se trouve le nom de Marc-Aurèle. Nous avons donné ailleurs les motifs qui nous ont porté à placer la date de l'inscription de Volianus, à Nantes, sous le règne simultané de Marc-Aurèle et de Lucius-Verus, c'est-à-dire entre l'an 161 et l'an 168; ceci n'est, il est vrai, qu'une simple conjecture; mais ce qui, dans cette même ville de Nantes ne peut donner lieu à contestation, et établit au contraire une complète certitude, c'est la découverte faite, en 1805, par l'ingénieur Fournier, de deux médailles : l'une de Faustine, femme de Marc-Aurèle; l'autre de Lucille, sa fille; médailles placées, comme date, dans les fondations d'un mur de construction romaine démoli pour élever le mur de clôture de l'Hôtel-de-Ville. La médaille de Faustine était un bronze neuf, et celle de Lucille en argent. Voici donc un troisième monument élevé à Nantes par la munificence impériale.

Septime-Sévère. — Deux inscriptions de Septime-Sévère se trouvent en Normandie, une troisième en Bretagne. M. Pluquet, en 1829, a donné les deux premières gravées sur des colonnes milliaires provenant de la démolition du château de Bayeux, qui eut lieu de 1796 à 1803. Elles sont très-importantes pour la topographie en ce qu'elles portent l'une et l'autre le nom impérial d'*Augustodurus*, qui était alors

celui de la ville de Bayeux. Il faut remarquer aussi que les distances itinéraires y sont mesurées en lieues, tandis que dans l'inscription de Frénouville, qui leur est antérieure de plus d'un siècle, ces mêmes distances sont marquées en milles romains.

La troisième inscription de Septime-Sévère a été trouvée, en 1835, sur la paroisse de Plou-Nevez-Quintin (Côtes-du-Nord, près de la voie romaine de Carhaix à Corseult. Je fis cette rencontre sans m'y attendre, et comme c'est une bonne fortune pour un antiquaire qu'une pareille trouvaille, j'ai raconté ailleurs, très en détail, toutes les circonstances qui l'avaient accompagnée. Elles seraient de trop ici. Je dois dire seulement que ce que j'ai trouvé n'est plus qu'un fragment d'à peine trois lignes d'une inscription qui devait être longue et importante; que la pierre où se trouvent ces lignes n'était plus qu'un tronçon d'une colonne milliaire, venant de tomber en morceaux sous la masse de fer du cantonnier qui l'avait réduite en mac-adam; que si, dans ces trois lignes le nom de Septime-Sévère ne se trouve pas, l'épithète d'*Adiabenicus* que lui seul a portée, ne laisse aucunement douter que c'est à lui que ce petit monument fut dédié; qu'enfin la perte du surplus de l'inscription est d'autant plus regrettable qu'on peut supposer qu'elle contenait le nom du préteur de la troisième Lyonnaise, comme l'inscription de Soissons, dédiée aussi à Septime-Sévère, contient celui du préteur de la seconde Belgique.

ALEXANDRE-SÉVÈRE. — Une inscription d'Alexandre-Sévère, qui régna de l'an 224 à l'an 235, a été trouvée, on ne sait à quelle époque, dans ce même cimetière de St.-Pierre-les-Églises, près de Chauvigny, en Poitou, d'où était sortie l'inscription d'Antonin dont nous avons précédemment parlé. Comme celle-ci, elle était gravée sur une colonne milliaire

de la voie de Poitiers à Bourges, et cette borne avait été aussi retaillée en couvercle de cercueil monolithe. De même encore que celle d'Antonin, cette inscription a éte donnée et expliquée par Siauve en 1804, et par Dufour en 1826.

Maximin. — En 1810, M. de Barral, préfet du Cher, qui s'occupait beaucoup de recherches sur les voies romaines du Berry, découvrit, dans la paroisse de Troüy, une colonne milliaire creusée sur une de ses faces et servant d'auge à porcs dans une ferme. Ce précieux monument fut transporté à Bourges, par l'ordre de M. de Barral, et placé dans le jardin de la préfecture. Il est aujourd'hui au musée de Bourges. L'inscription paraît complète; elle doit être de l'an 235, première année du règne de Maximin, et confirme sa qualification de Germanicus qu'il prit à raison de ses campagnes de Germanie, et ses titres de César et de prince de la jeunesse qu'il conféra à son fils, aussitôt après son élévation au trône. Enfin on y voit que le père et le fils s'occupèrent dès-lors de la réparation des voies et des ponts tombés de vétusté.

VIAS ET PONTES VETVSTATE
COLLAPSOS RESTITVERVNT.

La démolition du château de Bayeux, de 1796 à 1803, a fait découvrir une autre inscription de Maximin et de son fils placée sur une borne milliaire. M. Pluquet qui l'a publiée dans ses *Essais historiques* sur Bayeux (1829), lui donne la date de 237. Le bloc paraît avoir été brisé en partie vers le commencement des lignes, et rompu vers le milieu, de telle sorte qu'on n'a pas la fin de l'inscription.

Gordien. — Il existe à Rennes une inscription du jeune Gordien, *Marcus Antonius Gordianus pius.* Elle était sur granit, avec un encadrement, dont on voit encore une par-

tie. Le bloc est placé comme pierre de taille dans un des montants de la porte Mordelloise, donnant à l'intérieur de la ville et bâtie au commencement du XVe. siècle. Les lignes de l'inscription se trouvent posées verticalement : preuve que la conservation en est due au hasard. Le chiffre du consulat de Gordien, qui était naturellement placé à la suite de COS, semble avoir été piqué au marteau et reporté sous le même mot COS; mais, comme il est marqué par III (tertium), il est évident que le graveur s'est trompé, puis que le jeune Gordien n'a été que deux fois consul, en 239 et en 241. C'est donc à l'une de ces années qu'on doit reporter l'inscription. Les lettres O. R., qui, comme je l'ai dit ailleurs, signifient *ordo Redonensis*, démontrent que c'étaient les habitants de Rennes qui rendaient un hommage public à l'empereur; et ce ne serait peut-être pas outrer la conjecture que de croire que cet hommage était rendu à l'occasion de la construction de l'enceinte murale de Rennes, dont il existe encore aujourd'hui des parties considérables.

GALLUS. — On ne s'explique pas bien comment on a trouvé en Basse-Bretagne une colonne milliaire inscrite du nom de Caius Vibius Trebonianus, plus généralement connu sous celui de Gallus, dont le règne fut à peine d'une année, et qui paraît n'être jamais venu dans la Gaule, ni jamais avoir rien fait pour elle. Ce petit monument fut découvert, en 1811, par le savant général de Penhouet, à qui la Bretagne est redevable de si nombreuses recherches d'antiquités. Depuis cette époque, le bloc de granite qui portait l'inscription a été fendu dans sa longueur, et l'une des moitiés est allée former le linteau d'une porte de la ferme voisine; en sorte, qu'en 1840, je n'ai plus trouvé qu'un fragment du bloc et de l'inscription, que la rugosité et la délitation du granite rendent fort difficile à lire. Cette borne milliaire

appartenait à la voie romaine de Carhaix à Coz-Ilis, ou grand chemin Ahès, qui, de Coz-Ilis, se dirige sur Rennes. Elle était placée dans une presqu'île formée par la rivière de Blavet et nommée aujourd'hui *Castennec*, contraction du nom ancien *Castelnoec*. C'est un point fort curieux à explorer et dont j'ai parlé fort longuement en décrivant la voie Ahès.

VICTORINUS. — Quelques-uns de ces personnages qu'on a, assez injustement, nommés tyrans parce qu'ils n'ont pas été placés dans la série des empereurs, ont reçu les honneurs de l'inscription. Nous en avons quatre exemples en Bretagne et un cinquième en Normandie : tous sur des colonnes milliaires.

L'une a été trouvée au village de Les-Corno, paroisse de Surzur (Morbihan), sur la voie romaine de Blain à Noyalo. Elle porte le nom de PIAVONIVS VICTORINVS, mort en 268.

Il en est ainsi de la seconde, rencontrée au bourg de St.-Méloir-sous-Bourseul, mais qui appartenait à la voie de Vannes à Corseult, passant à une faible distance de ce bourg. Nous remarquons dans l'inscription le mot COR. qui pourrait avoir quelque rapport avec Corseult, *Curiosolitæ, Coriosolitæ*, à moins de deux lieues de St.-Méloir; puis, le mot LEVC., qui prouve que, chez les Curiosolites, on comptait par lieues les distances itinéraires.

TÉTRICUS. — Tétricus, qui prit la pourpre à Bordeaux au commencement de l'année 268 et régna jusqu'en 273, donna le titre de César à son fils qu'il s'associa bientôt dans les soins du gouvernement. Il semblerait que ce jeune homme se fût particulièrement occupé des provinces armoriques, car il a reçu les honneurs de deux inscriptions en Bretagne et d'une troisième dans le Bessin : toutes trois encore sur des bornes milliaires.

Le vénérable M. de Penhouet eut la chance de rencontrer la première dans la petite église de St.-Gondran (Ille-et-Vilaine), sur la voie de Rennes à Corseult. Elle supportait un bénitier et avait été placée sens dessus dessous. Il fallut négocier pour la redresser. Enfin, on lut l'inscription : *C. Pioesuvio, Tetrico nobili Cæsari, C. R.* Ces dernières lettres peuvent signifier : *cives Redonenses, civitas Redonensis,* sur le territoire desquels la colonne leugaire était placée. Le musée de Rennes devrait faire faire un support tout neuf au bénitier de St.-Gondran, et réclamer le vieux bloc qui n'est pas sans courir le risque d'être retaillé par le premier maçon venu.

Une autre borne milliaire, portant le nom du même Tétricus et conçue dans les mêmes termes que la précédente, sauf la sixième ligne qui manque, a été trouvée enfouie avec plusieurs monuments du même genre, à une assez grande profondeur, dans la vieille enceinte romaine de Nantes, en 1851. Elle est au musée.

Une inscription recueillie ou publiée par Farin, dans son *Histoire de Rouen*, 1668, et conservée dans cette ville, rappelle aussi le nom du jeune Tétricus. On ne sait comment elle a été portée à Rouen. M. Pluquet, dans ses *Ess. sur Bayeux*, 1829, la réclame comme appartenant à ce pays, et il s'appuie sur le sentiment du savant abbé Lebeuf, qui interprétait AVG. de la troisième ligne par AVGVSTODVRVS, ou Bayeux, dont cette borne n'aurait été éloignée que d'une lieue, L. I.

Aurélien. — Aurélien, qui, dit-on, a donné son nom à la ville d'Orléans, n'a, dans toutes nos provinces de l'Ouest, qu'une seule inscription. Elle se trouve à la chapelle de St.-Christophe, paroisse d'Elven (Morbihan), sur une ancienne borne milliaire en granite, appartenant à la voie de

Blain à Vannes, et qui, au moyen-âge, a été creusée en cercueil monolithe. Cette opération n'avait point, heureusement, attaqué l'inscription qui, se trouvant posée sur la terre par la nouvelle destination du bloc, devenu le *tombeau de saint Christophe*, n'a subi aucune dégradation. La découverte et la conservation en sont dues au capitaine Than, qui commandait un détachement cantonné à Elven, en 1842. Ce militaire, ami des recherches archéologiques, ne se contenta pas d'avoir fait redresser la borne antique, en la couronnant d'une petite croix, propre à la faire respecter dans ce pays si religieux encore ; il fit fouiller en partie les substructions d'une villa considérable qui existait à St.-Christophe; mais le départ de M. Than arriva, et, depuis lors, les choses sont restées dans le même état qu'il les a laissées. Une foule d'antiques provenant de ces fouilles ont enrichi le musée de Vannes.

La dernière ligne de l'inscription contient seulement ces trois lettres : AD. M., qu'on a interprétées *ADventus Militum.* (Renvoyé à M. Léon Rénier.)

Tacite. — L'empereur Tacite, qui ne régna que sept mois, de l'an 275 à l'an 276, a laissé une inscription dans le département des Deux-Sèvres, et une autre à Nantes; l'une et l'autre tracées sur des colonnes milliaires.

Celle des Deux-Sèvres a été trouvée à Rom, bourg du Poitou, le *Rauranum* de la carte de Peutinger, sur la voie de Saintes à Poitiers. C'est à M. Bonnet, de Rom, correspondant de la Société de statistique de Niort, qu'on en doit la découverte; et M. Lary, vice-président de la même société, en a rendu un savant compte dans ses *Mémoires*, 1840-1841, p. 47. Cette inscription a cela de remarquable que non-seulement les syllabes, mais encore presque toutes les lettres sont séparées par un point.

L'inscription de Nantes a été trouvée, en 1851, dans les fouilles de la rue du Port-Maillard, où elle était enfouie à une assez grande profondeur avec l'inscription de Tétricus, ci-dessus relatée, et d'autres colonnes milliaires frustes ou brisées. C'est un des plus curieux monuments de notre musée.

FLORIEN. — Florien, frère de Tacite, ne prit l'empire après sa mort que pour être tué comme lui au bout de deux ou trois mois, et pourtant on a trouvé à Périgueux une inscription en son honneur.

CONSTANCE-CHLORE. — Siauve, qui a écrit sur les antiquités du Poitou, a publié, en 1804, une inscription de Constance-Chlore, qu'il avait lui-même découverte dans un hameau, à 200 mètres du bourg de Cenon (Vienne) sur une borne milliaire légèrement creusée dans sa longueur, comme pour servir de couvercle à un sarcophage monolithe, et qui, dans l'origine, appartenait à la voie de Poitiers à Tours. Cette inscription porte la dédicace aux empereurs, *Dominis nostris*, qui devaient être Dioclétien et Maximien, et à Constance *nobilissimo Cæsari*, ce qui pourrait la faire remonter à l'an 292, époque à laquelle le titre de César fut conféré à ce dernier.

Dans une fouille de la rue du Moulin, à Nantes, en 1805, Fournier trouva un fragment d'inscription ne contenant d'autres lettres que celles-ci : || .... P. CAES. FLAV... || .... L. CONSTAN.... || Or, ces lettres peuvent s'appliquer aussi bien à Constance-Chlore qu'à son fils Constantin. Le bloc en granite, deposé dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, se trouve aujourd'hui perdu.

Le savant conservateur de la bibliothèque de Bayeux, M. Ed. Lambert a publié, en 1849, une importante inscription

de Constantin, trouvée trois ans auparavant à Bayeux. Elle est gravée sur une colonne milliaire qui a été creusée pour servir de couvercle à un cercueil monolithe. La forme des lettres est, dit M. Lambert, remarquablement nette et pure. Elle contenait treize lignes dont sept existent encore. La première est détruite par le rognement de la pierre ; cinq ont été piquées au marteau, mais de manière que M. Lambert a pu les restituer. Elles contenaient des qualifications païennes qu'on a dû effacer après la conversion de Constantin, en 311.

MAXIMIN-DAZA. — Le cimetière de Cernon, dont nous avons déjà parlé, a fourni une dernière inscription placée, comme les précédentes, sur une borne milliaire de la voie de Poitiers à Tours, et creusée, comme elles, en couvercle de sarcophage. Dufour l'a publiée à la p. 230 de son *Ancien Poitou*, 1826. Il a rappelé que Bourignon, de Saintes, l'avait décrite en 1785, et qu'il l'attribuait à Maximin-Daza, nommé César, en l'an 305, par Galère.

RÉSUMÉ.

En récapitulant les inscriptions et les médailles monumentaires que nous avons rappelées ci-dessus, nous trouvons pour six de nos provinces occidentales le résultat suivant :

Bretagne.

Claude	inscription	Nantes.
Id.	id.	Ker-n-ilis (Finistère).
Néron	id.	Nantes.
Id.	id.	id.
Id.	3 médailles monumentaires	id.
Titus	1 id.	id.
Trajan	inscription	id.

Trajan	2 médailles monumentaires	Nantes.
Marc-Aurèle	inscription de VOLIANVS	id.
Faustine	1 médaille monumentaire	id.
Lucille	1 id.	id.
Septime-Sévère	inscription	Plounevez-Quintin (Côtes-du-Nord).
Gordien	id.	Rennes.
Gallus	id.	Castennec (Morbihan).
Victorinus	id.	Surzur (id.).
Id.	id.	St.-Meloir (Côtes-du-Nord).
Tétricus	id.	St.-Gondran (Ille-et-Vilaine).
Id.	id.	Nantes.
Aurélien	id.	Elven (Morbihan).
Tacite	id.	Nantes.
Constance-Chlore	id.	id.

Total : 13 inscriptions et 8 médailles.

Normandie.

Claude	inscription	Bayeux.
Trajan	id.	Frénouville.
Septime-Sévère	id.	Bayeux.
Id.	id.	id.
Maximin	id.	id.
Tétricus	id.	id.
Constantin	id.	id.

Total : 7 inscriptions.

Poitou.

Antonin	inscription	St.-Pierre-les-Eglises (Vienne).

Antonin	inscription	Cenon (Vienne).
Alexandre-Sevère	id.	St.-Pierre-les-Eglises (id.).
Tacite	id.	Rom (Deux-Sèvres).
Constance - Chlore	id.	Cenon (Vienne).
Maximin-Daza	id.	id. (id.).

Total : 6 inscriptions.

Berry.

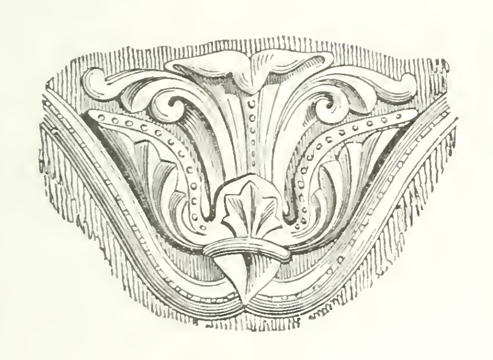
Maximin	inscription	Troii (Cher)

Périgord.

Florien	inscription	Périgueux.

Guyenne.

Claude	inscription	Bordeaux.



MÉMOIRE

SUR SAINT ÉMILIEN,

ÉVÊQUE DE NANTES ;

LU A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, RÉUNIE EN CONGRÈS A NANTES, EN 1856 ;

Par M. l'abbé Abel CAHOUR,

Membre de la Société française d'archéologie.

MESSIEURS,

Le mémoire que j'ai l'honneur de vous offrir, n'a pas pour objet un tumulus, une voie romaine ou un monument architectural. Il ne vous apporte qu'un nom, mais un nom qui, cependant, est loin de manquer d'intérêt. Oublié dans son propre pays depuis douze siècles, il ne méritait pas de l'être. C'est celui d'un Breton et probablement d'un Nantais distingué, d'un héros hors ligne, d'un saint évêque de notre cité. Il nous apparait le front orné de la triple gloire des armes, du martyre et du culte. C'est une illustration à la fois nationale et religieuse et qui, après s'être contentée jusqu'à ce jour des honneurs que lui rendent sur une terre étrangère des populations reconnaissantes, revendique enfin ses droits au souvenir de son pays et à la piété de son diocèse. En un mot, il s'agit pour nous de restituer une fête à notre culte et une page à notre histoire, en rendant à saint Emilien, évêque de Nantes, la gloire qui lui est légitimement due parmi nous.

Je parle de restitution, car si loin que nous remontions la chaîne de nos traditions liturgiques locales, nous ne trouvons aucune trace du culte de saint Emilien, et si nous voyons son nom paraître dans notre histoire, ce n'est qu'au XVIIIe. siècle, et comme un pâle reflet d'un foyer perdu dans un lointain obscur. Don Taillandier se borne à le citer dans une phrase courte et embrouillée de son *Catalogue des évêques de Nantes* (1) : Notre historien Travers lui consacre une page incomplète et où la vérité, bien qu'aidée d'observations fort judicieuses, a peine encore à se dégager du doute (2). Et si M. l'abbé Trévaux, dans son histoire récente des saints de Bretagne s'étend davantage, ses pages ne sont qu'une traduction abrégée d'une légende latine recueillie par les Bollandistes (3).

Il importait donc d'éclaircir cette légende par des recherches nouvelles, et d'appuyer l'histoire de saint Emilien sur d'autres monuments authentiques. Depuis long-temps, la Commission liturgique instituée par le vénérable successeur de saint Emilien, pour préparer le retour de son diocèse à la liturgie romaine, se préoccupait de cette question. Chargé du travail, j'ai été assez heureux pour le voir favorablement accueilli par cette Commission, et je ne le suis pas moins, Messieurs, d'inaugurer, si je puis m'exprimer de la sorte, la mémoire de saint Emilien, dans une assemblée aussi choisie et aussi compétente que la vôtre.

Afin de ne point paraître trop téméraire dans ce que j'aurai à dire de notre saint Pontife, je commencerai par indiquer les principaux documents sur lesquels je m'appuie, j'esquis-

(1) *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne : Catal. des évêques de Nantes.*

(2) *Histoire civ., polit. et relig. de Nantes.*

(3) *Vie des saints de Bretagne*, tome II.

serai ensuite son histoire ; puis, j'examinerai plus spécialement les questions importantes de l'époque précise de son origine et de son épiscopat à Nantes. Je terminerai par quelques mots sur l'épée dite de saint Emilien, conservée dans son église en Bourgogne, et sur les nombreux et curieux sarcophages monolithes qui entourent son tombeau.

Quand il s'agit de constater l'histoire d'un saint, il faut nécessairement ouvrir les savantes compilations des Bollandistes. Elles nous offrent, en effet, un discours critique sur saint Emilien (1), dont l'auteur est honoré par Dom Taillandier du nom même de Bollandus. Ce discours traite du culte, de la légende, de l'époque et de la mort de saint Emilien. L'auteur, quel qu'il soit, mérite d'autant plus de confiance, qu'il affirme avoir eu sous les yeux les documents qu'un autre bénédictin, Dom Chifflet, avait recueillis pour composer la vie du saint, et entr'autres une édition élégante de l'ancien office et de la messe, notée en musique, en 1612, par un certain Chaffaut, chantre à l'église de St.-Lazare d'Autun. Cette date et l'autorité de cette édition sont attestées par une curieuse inscription placée dans la première lettre majuscule de l'office et que l'on peut traduire ainsi : « L'an 1612, j'ai « été fait par maître Etienne Chaffant, basse à l'église de « St. Lazare à Autun, celui qui m'a fait faire est maître « Edmond Baudrand, curé de St. Emilien (2). »

Le second document est le projet de vie du saint évêque, par Dom Chifflet, cité plus haut. Cet écrivain paraît s'être beaucoup préoccupé de cette vie et avoir recueilli de nombreux matériaux pour la composer ; mais il ne put mettre la dernière main à son œuvre, et nous n'avons de lui que les titres des chapitres ou des questions qu'il se proposait de

(1) Bolland., t. V (25 juin).
(2) Id., *Ibid.*

traiter. Ils sont au nombre de onze et devaient établir, entre autres points importants, l'authenticité de la légende latine, et répondre à l'objection tirée du silence des catalogues des évêques de Nantes; ils devraient discuter aussi les titres de saint et de martyr qui sont donnés à Emilien, et leur conciliation avec le port des armes. Enfin, Dom Chifflet se proposait d'examiner la question de la confrérie, qui porte le nom du saint et celle de ses priviléges; celle des sarcophages et plusieurs autres non moins intéressantes (1).

Le troisième document est un reste précieux de l'ancien office de saint Emilien; cet office, de facture évidemment primitive, est le même qui fut noté par Etienne Chaffaut en 1612, et, par conséquent, il remonte à une époque antérieure. Le principal fragment est la légende latine du saint; elle fut composée sur un ancien manuscrit conservé dans son église, ainsi que l'atteste son titre même : *Lectiones officii ex manuscripto codice ipsius ecclesiæ.* Les Bollandistes considèrent cette légende comme parfaitement authentique, nonobstant une erreur de date, qui consiste à placer Emilien sous Charlemagne, au lieu de le placer sous Charles-Martel. Cette erreur n'est aux yeux des savants critiques qu'une inadvertance, et c'est aussi le sentiment de Travers qui l'explique ainsi : « On doit seulement croire que les actes de saint « Émilien ayant été écrits ou retouchés long-temps après sa « mort, l'auteur s'est mépris, ou plutôt qu'un copiste igno- « rant ayant lu dans son manuscrit : *Carolus M*, l'a entendu « de Charlemagne et a substitué à 725 qui est la véritable date, celle de 778, où Charlemagne alla effectivement en Espagne contre les Sarrasins » (2). En effet, il n'y a pas le moindre rapport entre cette expédition de Charlemagne et la

(1) Bolland., t. V (25 juin).

(2) Travers, t. I.

première invasion des Sarrasins en Bourgogne, dans laquelle périt Emilien; la confusion est tellement grossière, qu'elle est, elle-même, la meilleure preuve de l'inadvertance. Les autres fragments de l'office sont deux oraisons et un très-beau répons, sur lesquels nous aurons occasion de revenir (1).

Le quatrième document est une *Vie* de saint Emilien, en français, et publiée une première fois, en 1607, avec approbation d'un certain Robert, docteur en théologie, et, une seconde fois, en 1634, avec approbation d'Antoine Génay, vicaire-général d'Autun. Cette légende était accompagnée de plusieurs oraisons, et destinée à l'usage des pélerins de saint Emilien. L'opuscule se trouve encore aujourd'hui à Autun, et nous avons pu nous en procurer une copie. Ce que nous y avons vu de plus remarquable, c'est que la légende qu'il renferme n'est que la traduction d'une autre légende latine, antérieure et différente pour la forme, le style et l'étendue, de la légende de l'office. On y sacrifie, il est vrai, l'élégance à l'exactitude de la version; mais ce motif même, joint à la simplicité du récit et au choix judicieux des faits historiques, donne à ce document un caractère primitif et une autorité incontestables.

Le cinquième document que j'ai à signaler est le récit que fait Mabillon de sa visite au tombeau d'Émilien, en 1682. Nous aurons occasion de le citer presque en entier.

Je rappellerai seulement, sous le titre de sixième document, Travers, Dom Taillandier et M. l'abbé Trévaux, parce que, bien que ne manquant pas d'importance, ils sont relativement beaucoup plus récents.

Mais je dois attirer votre attention spéciale sur mon septième document qui est la correspondance de la Commission litur-

(1) Bolland., t. V (25 juin).

gique de Nantes avec l'évêché d'Autun. Elle se compose de quatre lettres en réponse à diverses questions constatant, d'une manière aussi intéressante qu'étendue, l'état actuel des lieux, des choses et des traditions, au tombeau de saint Émilien.

L'autorité de cette correspondance est d'autant plus grande qu'elle est signée de deux vicaires-généraux d'Autun, qui, à leur caractère ecclésiastique, joignent ceux de témoins oculaires de ce qui existe et d'érudits distingués. M. l'abbé Devoucoux s'occupe de travaux spéciaux sur la Bourgogne, et M. l'abbé Bouange s'est trouvé personnellement chargé des recherches sur saint Émilien, lors de la confection du nouveau *Propre* d'Autun.

Pour ne pas prolonger ces détails préliminaires, je me bornerai à signaler, comme huitième document, la légende de ce *Propre*, composée par M. Bouange, et qui vient d'être approuvée tout récemment à Rome, avec l'ensemble du nouveau *Propre* autenois. Je tiens tous ces documents, Messieurs, à la disposition de ceux d'entre vous qui en désireraient communication. Je vais d'ailleurs avoir occasion de citer à peu près tout ce qu'ils renferment de plus important. Et d'abord voici ce qui, d'après eux, m'a paru dans la vie de saint Émilien, porter un caractère véritablement historique :

C'était, suivant toutes les probabilités, en 725, à l'époque où les Sarrasins, franchissant les Pyrennées, ravagèrent la Septimanie, sous la conduite d'Ambisa, et pénétrèrent jusque dans la Bourgogne, qu'ils mirent à feu et à sang. Charles-Martel était alors occupé contre les Bavarois, et ne put s'opposer aux progrès des infidèles; mais les populations s'armèrent, et la France chrétienne préluda par des actes héroïques à tant de hauts faits qui l'ont illustrée depuis dans ses guerres mémorables contre les Musulmans.

La Bretagne ne fut pas la dernière à s'émouvoir de ces invasions : saisie dès-lors de l'esprit des croisades, elle pré-

para une expédition pour voler au secours des chrétiens de la Bourgogne.

Le chef de cette entreprise fut Émilien, évêque de Nantes. Il était breton d'origine, et probablement nantais ; sa famille était illustre, et il jouissait d'une grande considération parmi ses concitoyens. C'était un homme instruit pour le temps, d'une physionomie agréable, d'une éloquence douce et persuasive, mais plus remarquable encore par sa piété envers Dieu et par sa charité à l'égard des hommes. Il fut porté sur le siége de Nantes par le consentement commun du clergé et du peuple, comme c'était la coutume alors, et il ne songeait qu'au soin de son troupeau, qu'il édifiait par ses discours et par ses exemples, quand il apprit l'irruption des barbares, les ravages et les profanations dont ils se rendaient coupables.

Saisi de douleur à ces tristes nouvelles et déplorant amèrement les périls de la religion et de la patrie, il convoque un jour son peuple dans sa cathédrale, et, nouveau Machabée, l'exhorte avec force, en disant qu'il fallait mieux périr dans une guerre juste et sainte, que de rester froid spectateur des malheurs de son pays et de l'opprobre des choses sacrées ; il annonce qu'il marchera lui-même, à la tête de ceux qui voudront le suivre contre les ennemis du nom chrétien. Son discours est accueilli par les acclamations les plus vives, et, aidé du comte de Nantes, il réunit autour de lui plusieurs de ses proches et un grand nombre d'étrangers. A quelque temps de là, la cathédrale se remplissait de nouveau des guerriers prêts à partir ; le pieux pontife à l'autel, au milieu des saints mystères, élevait avec larmes ses mains suppliantes vers le ciel, et après avoir fortifié ses compagnons du pain eucharistique et s'être offert lui-même comme une victime expiatoire, il fit ses adieux à ses concitoyens, et, accompagné de leurs vœux et de leurs sanglots, il sortit de la ville.

Cette troupe généreuse marcha à grandes journées vers la

Bourgogne, et, ayant appris que les barbares assiégeaient Autun, ils se dirigèrent vers cette ville. Autun était alors une cité chrétienne, opulente et remplie de monuments celtiques, gaulois et romains. C'était une riche proie qu'Émilien eût voulu arracher à ces infidèles. Sans perdre de temps, il donne avis de son arrivée aux Autunois, et bientôt une première rencontre a lieu avec l'ennemi, à St.-Forgeot *(vicus Sancti Ferreoli)*, à une lieue et demie d'Autun; Émilien et sa troupe sont vainqueurs. Ils poursuivent les infidèles jusque dans leur camp, le traversent et arrivent aux portes de la ville, qui leur sont ouvertes. Grande fut la joie des Éduens à la vue de ce secours inespéré. Ils reçurent leurs défenseurs moins encore comme des frères que comme des anges envoyés de Dieu. Mais Émilien ne perdait pas de vue son entreprise. Le conseil s'étant assemblé, on fut d'avis qu'il fallait profiter du trouble de l'ennemi pour le surprendre et lui faire lever le siége. C'est pourquoi les troupes bretonnes et éduennes s'étant réunies sous la conduite d'Émilien, celui-ci ordonne une sortie subite et culbute les Sarrasins sous les murs mêmes de la ville, au lieu appelé St.-Pierre-l'Étrier *(Sanctus Petrus de Strata via)*. Nouvelle bataille au creux d'Auxi *(Clivus Auxiensis)*, à deux lieues de là, et nouvelle victoire des chrétiens qui font un grand carnage des infidèles et les poursuivent jusqu'à St.-Jean-de-Luze *(Sanctus Joannes de Luzia)*, à quatre lieues d'Autun. Mais là, tandis qu'ils achèvent leur victoire, ils sont eux-mêmes surpris par une nouvelle et formidable armée de Sarrasins accourue de Châlons. Il n'y avait égalité ni de forces ni de nombre. Cependant Émilien ne perd pas courage, et s'adressant aux siens : « Mes chers « compagnons, leur dit-il, je vous félicite de ce que l'ennemi « du nom chrétien ne vous a point inspiré de crainte. Soyez « inébranlables dans votre courage, et plus inébranlables « encore dans votre foi : ne craignez point une mort qui

« conduit à la vie. Vous combattez pour notre véritable mère,
« la sainte Église, et déjà je vois les cieux ouverts et les anges
« se félicitant avec Dieu de votre triomphante arrivée. »

On dit qu'après avoir ainsi parlé, Émilien apercevant le chef des infidèles, qui se distinguait par sa haute stature et par le massacre qu'il faisait des chrétiens, s'avança courageusement vers lui et lui porta des coups terribles; mais, bientôt entouré de toutes parts et accablé par le nombre, il tomba percé de coups. Et comme il priait et exhortait encore, on lui trancha la tête. Ainsi périt Émilien, et avec lui presque tous ses compagnons. Ils furent inhumés sur le lieu même de leur mort glorieuse.

Depuis lors, les Autunois reconnaissants n'ont cesssé de conserver un pieux souvenir de leurs généreux défenseurs; ils n'hésitèrent point à honorer leur chef comme un véritable martyr de la charité et de la foi, et Dieu se plut lui-même à illustrer son tombeau par l'éclat des miracles. De là la confiance des populations dans la puissante intercession du saint; le petit oratoire qu'elles élevèrent d'abord sur sa tombe, et l'église qu'elles lui bâtirent ensuite et qu'elles placèrent sous son invocation; de là aussi le changement de nom de St.-Jean-de-Luze, que portait autrefois le plateau sur lequel périt la légion nantaise en celui de St.-Émilien, ou, par corruption, St.-Émiland, qu'il porte encore aujourd'hui.

Les mêmes souvenirs et la même piété des peuples les ont conduits à établir dans l'église de St.-Émilien une confrérie qui porte son nom et qui fut régulièrement approuvée par Jacques Hurault, évêque d'Autun, de 1512 à 1546. Elle subsiste encore de nos jours. La fête du saint, qui est aussi la fête patronale de l'église, est célébrée le dimanche qui suit la fête de saint Jean-Baptiste, et n'a jamais cessé d'attirer une foule de pieux pélerins. Les Autunois ont mis le même zèle à conserver les restes mortels de leur illustre et saint protecteur.

Ils furent solennellement levés de terre au XIe. siècle et déposés dans l'église paroissiale. C'est sans doute à l'occasion de cette solennité que fut composé le répons suivant, qui faisait partie de l'office du saint :

« O Gaule, que tu es heureuse ! que tu es belle, ô cité « des Éduens, quand tu reçois Émilien, excellent ami de « Dieu, incomparable trésor, plus précieux pour toi que « toutes les richesses ! Il te défendra contre toutes les adver- « sités ; il te comblera de ses nombreux bienfaits, en récom- « pense de tes dévotes prières. Entonnes un cantique de « louanges à Jésus-Christ, au jour où tu exaltes celui dont « le patronage et les éclatants et continuels miracles te ren- « dront illustre.

» O Gaule, que tu es heureuse ! que tu es belle, ô cité « des Éduens, quand tu reçois Émilien, excellent ami de « Dieu, incomparable trésor, plus précieux pour toi que « toutes les richesses ! »

Mabillon visita les pieuses reliques de saint Émilien, en 1682, et on peut les vénérer encore aujourd'hui. Leur identité avec celles d'avant la révolution de 1793 a été constatée par une information canonique, en 1855. Elles sont presque intactes. Il n'y manque que quelques ossements qu'on sait avoir été concédés sur de pieuses demandes. Le chef du saint attire particulièrement l'attention à cause des traces d'un coup violent que l'on y remarque et que l'on attribue à une blessure que le saint Pontife reçut en combattant.

Tel est le résumé fidèle des documents authentiques que j'ai pu consulter sur la vie et les actes de saint Émilien. Les questions de détail qui nous restent à examiner lui serviront tout à la fois de développement et de confirmation.

La première est celle de l'époque de l'expédition et de la mort d'Émilien. Nous savons, à n'en pouvoir douter, que

ce fut sous Charles-Martel ; mais à quelle date précise ? Est-ce en 725 ou en 732 ? Il y a là-dessus deux opinions, et la question n'est pas indifférente ; car, si c'est en 725, il faut en conclure que l'expédition d'Émilien précéda de sept ans la bataille de Poitiers, et eut lieu lors de la première invasion des Sarrasins, sous Ambisa. Elle marqua, par conséquent, le début de ce grand mouvement de réaction contre les infidèles, qui prit de si gigantesques proportions plus tard ; ce fut un premier épisode de ces admirables gestes de Dieu par les Francs, connu sous le nom de Croisades. Émilien et sa troupe eurent le même but, les mêmes ennemis, et le même héroïsme que les croisés ; et c'est là une grande gloire non-seulement pour eux, mais aussi pour le pays qui les a produits.

Or, la date de 725 me paraît, en effet, la véritable, et voici mes preuves :

Nous voyons d'abord figurer aux catalogues des évêques de Nantes, un certain Salvius dont la présence à la bataille de Poitiers, en 732, exclut naturellement la présence d'un autre évêque de Nantes à Autun à la même époque. Il est vrai qu'on suppose que Salvius fut un évêque laïque, sous l'ordination épiscopale et créé par Charles-Martel qui, en effet, donna souvent le titre et les revenus des évêchés vacants à ses capitaines ; mais, dans ce cas même, la vacance du siége de Nantes s'accorderait peu avec l'existence du véritable titulaire Émilien.

En second lieu, l'expédition d'Émilien se rattache nécessairement à la ruine d'Autun qu'il ne put que retarder et non empêcher. Or, les documents primitifs les plus authentiques placent ce désastre en l'an 725. C'est ainsi que la célèbre chronique de Moissac, recueillie dans les anciennes annales des Francs, dit positivement : « Les Sarrasins dé- « truisirent la cité d'Autun l'an 725, la férie IVe., le on-

« zième jour des kalendes de septembre. Ils s'emparèrent « du trésor de la ville et retournèrent en Espagne, chargés « d'un immense butin. »

Parmi les autorités qui appuient cette opinion, il faut remarquer l'auteur du discours critique sur saint Émilien, que nous trouvons dans les Bollandistes; Mabillon, dans son *Iter Burgundicum* (1); Dom Vaissette, dans son *Histoire générale du Languedoc;* les savants Bénédictins de St.-Maur, dans leur important ouvrage sur l'art de vérifier les dates, et l'abbé Travers que nous avons déjà cité. Tous ces ouvrages, Messieurs, vous sont familiers et vous connaissez l'importance de leur témoignage; je ne puis cependant ne pas insister sur celui de Dom Vaissette qui est spécial dans la question : « Ambisa, dit-il, ou plutôt un détachement de son armée, « remonta le long du Rhône et de la Saône, entra en Bour- « gogne, pénétra jusqu'à Autun, fit le siége de cette ville, « la prit un mercredi, 22 du mois d'août 725. C'est à cette « irruption qu'il faut rapporter la plupart des ravages que les « Sarrasins firent en Bourgogne, à la droite de la Saône et « du Rhône, où ils portèrent le fer et le feu (2). »

Dom Vaissette ne se borne pas à adopter cette opinion, il la prouve dans une longue et savante note où il rappelle, entr'autres autorités, les *Annales d'Aniane,* qui placent aussi la prise d'Autun par les infidèles « un mercredi du mois « d'août de l'an 725. » Dom Vaissette ajoute : « que cette « date convient avec la plus exacte chronologie, » et il conclut ainsi : « Il est donc certain que les Sarrasins prirent « Autun en 725..... et c'est sans aucun fondement que le « P. Lecointe rapporte sous l'an 731 le ravage de la Bour- « gogne par ces infidèles (3). »

(1) Œuvres posthumes.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, t. I.

(3) *Histoire générale du Languedoc*, note LXXXIV.

On oppose encore à notre opinion l'auteur du IVe. volume de la *Gallia Christiana*, Dom Théroux, et celui de l'*Histoire de la Gaule méridionale*, M. Fauriel; mais il est à remarquer que Dom Théroux ne discute pas cette date, il la cite seulement en passant, à l'occasion du 28e. évêque d'Autun, Vasco, et encore son appréciation n'est-elle qu'approximative : « Au temps de Vasco, dit-il, Autun fut détruit « par une invasion des Sarrasins, et cela arriva vers 732 « (*circiter*). Quant à M. Fauriel, il n'est pas non plus affir- « matif; tout en avançant « qu'il lui semble *très-probable* » « qu'Ambisa, dans ses irruptions hors la Septimanie, ne « s'éloigna pas beaucoup de cette contrée; il regarde cepen- « dant ces irruptions comme « *certaines* » et d'ailleurs ne détruit nullement l'hypothèse de Dom Vaissette, que la ruine d'Autun aurait été opérée sinon par Ambisa lui-même, au moins par un *détachement de son armée.* Il est remarquable aussi que cette supposition est conforme à la légende de saint Émilien, qui donne aux généraux Sarrasins des noms différents de celui d'Ambisa.

Au reste, il est une autre hypothèse non chimérique, qui concilierait parfaitement les deux opinions et expliquerait le désaccord des chroniqueurs; c'est qu'il y aurait eu deux incursions des Sarrasins à Autun : l'une en 725, sous Ambisa, et l'autre en 732, sous Abdérame. Dans la première aurait figuré Émilien venu au secours de la cité éduenne encore florissante, et celle-ci aurait été détruite par les Sarrasins qui auraient emporté ses dépouilles en Espagne, comme le dit la chronique de Moissac. Et dans la seconde, les infidèles n'y seraient revenus que par le souvenir du premier pillage ou par toute autre cause inconnue; mais la présence, à cette époque, de Salvius, évêque laïque de Nantes et héritier du siége vacant d'Émilien, dans l'armée de Charles-Martel, à Poitiers, s'expliquerait parfaitement et confirmerait elle-même l'expédition d'Émilien en 725.

J'ai dit que cette hypothèse des deux invasions est loin d'être chimérique ; je la trouve, en effet, parfaitement expliquée dans le discours critique des Bollandistes, et confirmée par l'*Art de vérifier les dates ;* le premier s'exprime ainsi :

« Les annales de Duchêne nous montrent mieux les « époques. Quand les premiers disent que les Sarrasins « vinrent d'abord en 725 *(primitùs);* les secondes nous « font connaître que ce fut la première expédition de Charles-« Martel contre les Bavarois qui leur en fournit l'occasion « favorable. Le chronographe saxon ou de Magdebourg nous « montre Charles-Martel occupé de ces diverses expéditions « jusqu'en 781, qu'il vint en Provence combattre et vaincre « le duc Eudes, de telle manière que les Sarrasins parurent « encouragés à recommencer leurs invasions par la défaite « de ce duc qui avait été jusqu'alors leur principal obs-« tacle (1).

« L'*Art de vérifier les dates* ajoute : « L'an 725, les « Sarrasins viennent en France..... ils prennent et pillent « la ville d'Autun (la même année); Charles-Martel ayant « passé le Rhin, parcourt l'Allemagne, dompte les Bavarois.. « .... L'an 731, Charles passe la Loire pour aller tirer « vengeance d'Eudes, duc d'Aquitaine..... L'an 732, les « Sarrasins conduits par leur roi Abdérame, viennent à Bour-« deaux qu'ils pillent, mettent en déroute le duc d'Aqui-« taine, avancent dans le pays et menacent d'envahir la « France (2) ».

A ces témoignages je puis ajouter encore celui de M. l'abbé Devoucoux, vicaire-général d'Autun, dont j'ai déjà parlé ainsi que celui d'un écrivain aussi savant que modeste, de notre ville, M. Fourmont, qui s'occupe en ce moment d'un

(1) Boll., *Disc. crit.*

(2) *Art de vérifier les dates*, édit. de Paris 1770, p. 532.

ouvrage plein d'intérêt sur la part que nos contrées ont prise aux croisades. De toutes ces données, nous pouvons, je crois, conclure que la date précise de la ruine d'Autun et par suite de l'expédition et de la mort de saint Emilien est bien, suivant toutes les probabilités, celle de 725.

Maintenant quels furent son pays et sa famille? Il était breton, disent les légendes : *in Britannia natus* (1). Ce premier point est incontestable et ressortira d'ailleurs de toutes nos preuves subséquentes.

J'ai ajouté qu'il était probablement Nantais, et voici sur quoi je m'appuie : c'est que, d'abord, il fut élevé au siége de Nantes par le consentement commun du clergé et du peuple, et que l'on sait que ces sortes d'élections se portaient de préférence sur des hommes depuis long-temps connus dans le pays, et recommandés par leur position sociale et l'honorabilité de leur famille. Emilien était, en effet, d'une race illustre : *Illustri genere natus* (2).

De plus, il entraîna, à sa suite, plusieurs de ses proches : *multos ex suis propinquis animavit* (3). Ce qui confirmerait qu'il avait de la famille à Nantes ou dans les environs, et expliquerait aussi, au moins en partie, la puissante influence qu'il exerça dans cette circonstance sur ses compatriotes.

Enfin, je trouve dans le matyrologe de Salins, en Franche-Comté, reproduit par Solier dans ses notes *in auctuariis Usuardi* l'indication suivante : « A Autun, naissance » (vous savez, Messieurs, que dans le langage de l'Eglise et des martyrologes, la mort des saints est considérée comme leur véritable naissance et désignée comme telle) « à « Autun, naissance de saint Médard et de saint Emilien avec

(1) Leg. lat.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

« huit fils. » Je retrouve le même nom d'Emilien avec le titre de martyr, en compagnie de saint Médard, et sous la rubrique d'Autun, dans le martyrologe de Gellonne, cité par Mabillon (1), et, je sais, qu'on ne connaît pas d'autre Emilien martyr à Autun (2). D'où, je me demande, si le saint Emilien du martyrologe de Salins n'est point le même que celui du Martyrologe de Gellonne, que le martyr d'Autun, que notre saint Emilien lui-même?

Mais alors, il faudrait supposer qu'avant d'avoir été promu à l'épiscopat, il aurait vécu dans le siècle, aurait été marié et eût eu des fils, ce que ses habitudes guerrières paraîtraient confirmer, et qui, du reste, ne répugne ni à l'histoire ni aux saints canons. Ces faits se produisent quelquefois encore de nos jours, mais ils étaient beaucoup plus fréquents dans ces temps anciens, où le sacerdoce n'avait pas de séminaires, et se recrutait parmi tous les hommes pieux qui, las du monde, cherchaient le repos de leurs âmes dans le service plus parfait de Dieu.

Quoi qu'il en soit de ce dernier fait, que je suis loin de considérer autrement que comme une simple conjecture, j'ai cru devoir le faire connaître comme ajoutant, peut-être, un léger degré de probabilité à l'origine nantaise d'Emilien, et, aussi parce que, s'il a été réellement père de famille, s'il a conduit ses huit fils à son expédition, s'il a péri avec eux; je trouve justifié à la lettre le titre de *Nouveau Machabée*, que lui donne sa légende; mais alors, quelle nouvelle gloire pour lui et pour son pays!

Nous arrivons, Messieurs, à la question beaucoup plus importante de l'épiscopat de saint Emilien à Nantes.

Et d'abord, remarquons qu'il ne peut s'agir ici d'un

(1) Iter Burgundicum.

(2) *Lettres de M. l'abbé Bouange.*

évêque laïque comme Salvius et quelques autres de cette époque. Nous ne voyons nulle trace de cette idée dans aucun de nos documents, et nous sommes les premiers à la soulever après douze siècles, par abondance de précaution. Tous ces documents, au contraire, attestent qu'il s'agit bien ici d'un évêque véritable et ayant caractère ecclésiastique. Ainsi, nous le voyons porté sur le siége de Nantes, non par le prince, mais par le clergé et le peuple, suivant la coutume de ces temps, s'occuper des fonctions épiscopales avant son départ pour Autun et pourvoir à l'administration de son diocèse pendant son absence, par la nomination d'un délégué de ses pouvoirs. Nous remarquons que c'est la pensée religieuse qui préside à son entreprise, comme cela convenait à un évêque. C'est dans sa cathédrale qu'il prêche la croisade; c'est après avoir célébré le saint sacrifice, et communié ses compagnons qu'il part pour son expédition, et il est aidé en cela, chose très-digne d'observation, par le comte du pays : *cum comite suo.* Enfin il n'est jamais désigné dans les monuments qui parlent de lui que par les titres d'*Episcopus*, d'*Antistes*, de *Pontifex*, répétés à chaque page et énoncés sans aucun correctif et d'une manière absolue.

C'était donc bien un véritable évêque, et j'ajoute, un évêque de Nantes. Pour le démontrer, il me suffira d'en indiquer et d'en grouper ici les preuves.

La première résulte de ce qu'aucun de ceux qui ont écrit sur saint Émilien, depuis Dom Chifflet qui a constaté les traditions anciennes, jusqu'à M. Bouange qui témoigne des traditions récentes et actuelles, aucun des monuments cités, depuis la légende primitive jusqu'à celle du nouveau propre Autunois, n'ont songé à élever le moindre doute sur ce point. Cette preuve n'est que négative, il est vrai; mais elle est néanmoins d'un grand poids. Il n'est pas supposable, en effet, que si l'origine bretonne et l'épiscopat de saint Émilien

à Nantes n'eussent pas été des faits parfaitement connus des peuples, lors de l'expédition et depuis, les monuments traditionnels et écrits n'eussent pas porté les traces d'un doute sérieux à cet égard. C'est cette observation qui avait déjà frappé Travers quand il disait « Il y a peu d'apparence à « soutenir que l'église d'Autun se soit trompée sur son nom, « sa qualité et son siége » (1).

La seconde preuve est positive et résulte de l'accord des mêmes documents à proclamer Émilien, évêque de Nantes. Le plus ancien, la légende latine le déclare : « *In Britannia natus*, miseratione divina *Nanthensis Antistes*, » Nanthensis est évidemment ici pour Nannetensis; nous ne voyons aucune autre ville épiscopale de Bretagne, à laquelle cette dénomination puisse appartenir, et nous nous expliquons d'ailleurs la traduction arbitraire d'un biographe bourguignon, écrivant avant l'an 1612. La légende latine ajoute après ces mots : « *Nanthensis Antistes*, ceux-ci : *ut vitam et legendam intuentibus manifestabitur* », ce qui doit faire supposer l'existence d'une autre légende et d'une autre vie du saint plus anciennes et dans lesquelles son origine et son épiscopat à Nantes trouvaient leurs preuves manifestes. Il est aussi parlé dans la légende latine du deuil des concitoyens d'Émilien au départ des guerriers et de la longue route que ceux-ci durent faire pour arriver à Autun, ce qui n'eût pas eu lieu si Émilien eût été d'Autun ou des environs (2). Dans l'une des oraisons anciennes publiée en 1607, avec la légende approuvée par Antoine Génay, la difficulté se trouve complètement levée; on y lit : « Omnipotens æterne Deus qui be-« neficiis Beati Æmiliani martyris tui, atque *pontificis Nan-*

(1) *Histoire religieuse, politique et civile de Nantes*, t. I, p. 18.
(2) Leg. lat.

« *netensis* » (1). Dom Chifflet est tellement convaincu du fait qu'il consacre un chapitre à prouver que les catalogues des évêques de Nantes, ne peuvent infirmer la tradition, parce qu'ils sont récents et très-imparfaits (2).

Les Bollandistes donnent pour titre à leur dissertation « De Sancto Æmiliano *Episcopo Nannetensi* apud Augusto-« dunum, in Burgundiâ ». Tous ces textes sont clairs et précis et exprimés sans aucune restriction ni observation.

Mabillon parle ainsi :

« Ayant quitté Conches, nous arrivâmes au village de « Saint-Emilien, à l'entrée duquel nous rencontrâmes un « cimetière, et au milieu, un petit oratoire entouré de grands « et innombrables sarcophages en pierre. Étonnés par la « singularité du fait, nous interrogeâmes aussitôt des paysans « qui nous dirent que le patron de ce lieu était saint Milian « (c'est ainsi qu'ils le nomment) et que ces sépulcres étaient « tombés du ciel par la protection de leur seigneur Milian, « pour la sépulture des chrétiens tués dans cet endroit par « les Sarrasins. Ayant reçu cette réponse, nous entrâmes « dans l'oratoire et nous y vîmes l'image d'un évêque re-« vêtu d'une cuirasse. Nous allâmes trouver le recteur de la « paroisse auquel nous demandâmes l'explication. Il nous « raconta qu'on croyait que saint Émilien était un évêque « de Nantes qui, poursuivant les Sarrasins avec une armée « de chrétiens, vint jusque là, et qu'ayant engagé le combat, « il perdit un grand nombre des siens qui furent inhumés « sur le lieu avec Émilien lui-même, dans des cercueils de « pierre envoyés du ciel. Il ajouta qu'il tenait cela de la « tradition et qu'il n'en savait pas davantage sur ce point. « Il dit ensuite que les reliques de saint Émilien étaient en

(1) *Oraison de l'Opuscule.*

(2) *Projet de vie de Dom Chifflet.*

« grande vénération parmi les populations de tous les en-
« virons ; que sa fête qui tombait, chaque année, le dimanche
« après la St.-Jean, était célébrée avec un très-grand con-
« cours de peuple et que le nom de saint Émilien avait été
« donné à ce lieu autrefois appelé St.-Jean-de-Luze. Ayant
« ainsi parlé, il nous conduisit dans l'église et exposa le chef
« de saint Émilien à notre vénération. Il nous dit encore
« qu'on voyait à St.-Pierre-de-l'Étrier un grand nombre de
« sarcophages en pierre semblables. Après avoir remercié le
« recteur, nous poursuivîmes notre route, discutant entre
« nous ce que pouvaient être ces sépulcres et cette histoire
« de saint Émilien.

« Cet Émilien est certainement le martyr d'Autun dont il
« est fait mention dans le *Martyrologe* de Gellonne..... et
« là est son tombeau autour duquel les pieux chrétiens des
« premiers temps ont eu la dévotion de se faire inhumer (1). »

Ce qui ressort de ce passage n'est pas seulement le fait particulier de l'épiscopat de saint Émilien à Nantes. C'est aussi tout un ensemble de tradition qui corrobore ce fait ; tradition d'ailleurs conservée et racontée par ses gardiens nés les habitants du lieu, en présence des monuments mêmes qui l'attestent, et transmise par un témoignage dont l'autorité est pour nous incontestable. Ce témoignage est, de plus, parfaitement conforme à ceux qui précèdent et à ceux qui suivent.

Une autre observation me frappe encore, c'est que, si le grand nombre de sarcophages en pierre monolithes qui couvrent le sol, l'image de l'évêque revêtu d'une cuirasse, le chef du saint martyr dont on pouvait remarquer alors comme aujourd'hui la fracture violente, la croyance populaire à une intervention divine, confirment l'exactitude de la tradition

(1) Œuvres posth. *Iter Burgundicum.*

sur une bataille donnée en ce lieu pour une cause sainte ; pour quelle raison la même tradition se serait-elle trompée uniquement sur le titre et l'origine d'ailleurs si saillants du chef de l'expédition. N'est-il pas au contraire impossible qu'elle ait fait erreur sur ce point, et n'est-ce pas ce qui explique pourquoi elle a été invariable et incontestée ?

La légende française de saint Émilien commence ainsi : « Saint Émilien était sorti d'une des plus illustres familles de « Bretagne. Il mérita par sa vertu d'être, par un commun « consentement du clergé et du peuple, choisi pour *évêque* « *de Nantes.* Mais pendant qu'il veillait soigneusement comme « un bon pasteur à la garde de son troupeau, Notre-Seigneur « lui ouvrit un autre champ, où il devait non-seulement « consommer ses soins et ses sueurs, mais encore donner sa « vie et son sang. Lorsque Charles Martel, prince très- « généreux, tenait la monarchie, etc.... (1). »

Dom Taillandier s'exprime ainsi : « Bollandus croit qu'un « évêque nommé Émillien ou Millan, et tué à St.-Jean-de- « Luze, était évêque de Nantes. » Ce témoignage n'est pas affirmatif, il est vrai, et il ne fait que répéter celui des Bollandistes, mais il reste aussi avec toute l'autorité des Bollandistes.

Travers est plus explicite : « Il y a peu d'apparence, « dit-il, que l'église d'Autun qui honore saint Émilien, « évêque de Nantes, se soit trompée sur son nom, sa qualité « et son siége. » Nous l'avons déjà cité.

Nous ne ferons que rappeler ici l'autorité de M. l'abbé Trévaux, qui raconte l'histoire de saint Émilien de la même manière que les Bollandistes.

Mais nous ne pouvons nous dispenser d'insister sur celle de M. l'abbé Bonange ; non-seulement il ne lui vient pas à

(1) Opusc., *Leg. franç.*

la pensée de douter de l'origine et de l'épiscopat de saint Émilien ; mais il leur rend à chaque page le plus positif et le plus glorieux témoignage. « Je suis heureux, dit-il, au début « de sa première lettre, de vous fournir dès aujourd'hui les « documents que vous désirez sur le saint *Évêque de Nantes* « qui est venu au VIIIe. siècle défendre notre cité épiscopale « contre la fureur des Sarrasins et ajouter par sa mort glo- « rieuse, le nom d'un martyr, à toutes les gloires sacrées de « la Bourgogne. » Puis touchant au fond de l'histoire d'Émi- lien, il entre dans les détails suivants qu'il n'est pas inutile de reproduire. « A quatre lieues d'Autun, en allant vers Chalons « se trouve la paroisse appelée St.-Jean-de-Lux ou Luze, « ou Luzi, et depuis on ne sait combien de siècles, appelée « saint Émiland. *Fanum sancti Æmiliani. Émilien, Émiland,* « *Émilan*, tels sont les noms divers de son saint patron. « Le vrai nom est pourtant *Æmilianus*, par corruption « *Æmilanus*, et plus tard *Æmilandus* qui n'est qu'une tra- « duction comparativement moderne du nom français devenu « le plus vulgaire *Émiland.*

« ..... Le saint guerrier *venait de Nantes* probablement, « par Bourbon-Lancy » (suit la description de la marche et des combats d'Émilien tels que nous les avons rapportés). M. l'abbé Bouange ajoute : « Le tombeau du saint évêque, « devenu guerrier pour la défense de sa foi et de sa patrie, « comme saint Ebbon, évêque de Sens et tant d'autres de « cette époque, son tombeau, dis-je, existe encore au milieu « des nombreux sarcophages où reposent vos *généreux com-* « *patriotes.* Il est couvert d'un petit oratoire, comme il le « fut *ab initio.* »

« Il est certain que son corps fut levé de terre et exalté « derrière l'autel majeur de l'église paroissiale, au XIe. siècle. « C'était la forme de canonisation usitée en ce temps-là..... « Du reste, son culte est chez nous *ab immemoriali*, un

« culte tout-à-fait populaire. Son église a toujours été un lieu
« de pélerinage, tant était grande la reconnaissance des
« Éduens pour la charité de ce pontife, qui était venu de si
« loin se sacrifier pour les sauver; et tant était vive aussi
« l'impression qu'avait produite sa sainteté, son courage et
« toutes les autres nobles qualités qui le distinguaient. Son
« nom est donné encore aujourd'hui à une infinité de per-
« sonnes de l'un et de l'autre sexe par les parents qui aiment
« à placer leurs enfants sous son patronage..... Je vous ai
« parlé des sarcophages où reposent les compagnons du Saint.
« Il y en avait une si grande quantité du temps de Mabillon,
« qui les visita, en 1682, que la tradition populaire prétendit
« que les *héros nantais* avaient été ensevelis dans des sépulcres
« de pierre descendus du ciel. Un des musées d'Autun garde
« une epée antique, qui fut long-temps conservée dans le
« chœur de l'église. On l'appelait l'épée de saint Émiland.
« Était-ce celle du saint pontife ou d'un de ses compagnons,
« ou bien provenait-elle de la bataille, la dernière livrée aux
« légions romaines dans les plaines de Luzia, par Jules
« Sacrovir, seigneur Éduen, comme l'ont dit des archéo-
« logues de nos jours? Je ne puis décider cette question; si
« elle avait été trouvée dans le tombeau du saint, la question
« serait résolue; mais je n'ai là dessus aucun document (1). »

Nous terminerons cette série de témoignages par le texte de la légende du nouveau propre Autunois « Tunc autem « temporis *Ecclesie Nannetensi* preerat sanctissimus antistes « Emilianus, *illustri genere in Britannia natus.* »

En présence de tous ces documents et d'une tradition orale, écrite, monumentale, aussi positive, aussi continue, aussi imposante, serait-il possible de douter de l'origine bretonne et de l'épiscopat à Nantes de saint Émilien? Nous ne

(1) Première lettre de M. l'abbé Bonange.

le croyons pas. Une objection cependant se présente, c'est celle du silence gardé sur Émilien par nos monuments liturgiques et historiques locaux, et notamment par nos catalogues des évêques de Nantes.

Nous avons déjà vu que Dom Chifflet avait prévu l'objection avant nous, et qu'il s'était proposé de la réfuter dans un chapitre ayant pour titre : « que les catalogues des évêques « de Nantes, où il n'est point fait mention d'Émilien, ne « détruisent point la tradition, parce qu'ils sont récents et « très-imparfaits. » L'autorité de Dom Chifflet, qui avait eu sous les yeux les manuscrits et autres documents que nous avons perdus, est déjà une réponse. La raison qu'il donne en est une autre ; nous savons tous, en effet, que nos catalogues des évêques de Nantes ne remontent pas au-delà du XVIe. siècle et qu'ils n'offrent ni précision, ni critique, ni accord entre eux; il suffit de les inspecter pour s'en convaincre. Nous avons fait observer d'ailleurs que le catalogue de Dom Taillandier et surtout celui de Travers font une heureuse exception.

Mais quand il n'en serait pas ainsi, le silence de nos monuments locaux n'infirmerait pas les preuves positives et nombreuses que nous avons énumérées. Il peut s'expliquer d'ailleurs par la durée probablement très-courte de l'épiscopat de saint Émilien et par la mort du saint loin de son pays ; on sait combien facilement sont oubliés les morts, surtout quand ils succombent sur une terre étrangère ; il n'est pas nécessaire pour cela que des siècles s'écoulent. Et puis, Nantes, à qui cette expédition n'apporta que le deuil, n'eut pas les mêmes motifs d'en conserver le souvenir, qu'Autun qui en recueillit tous les fruits.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'au temps où vécut Émilien, le bruit des invasions et des guerres avait vite étouffé les derniers gémissements de la tombe, et l'on n'avait pas les

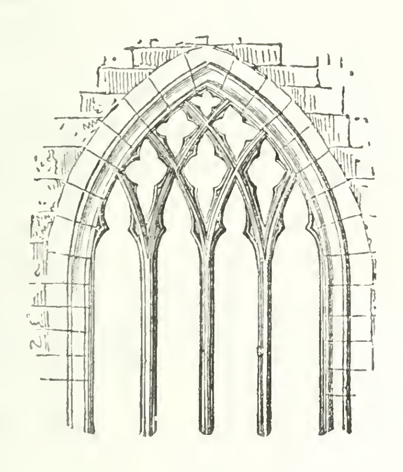
moyens que nous possédons aujourd'hui de sauver la mémoire des grands hommes. L'histoire n'existait pas encore. La nôtre en particulier est comparativement très-récente, et elle s'attacha d'abord à recueillir les matériaux qu'elle trouva sous sa main. Or, tous les monuments qui pouvaient rappeler le souvenir d'Émilien, son tombeau, ses précieux restes, son culte, ses actes, tout était à Autun, et l'on ne s'avisait pas de les y aller consulter. Un fait qui prouve d'ailleurs combien il est facile d'oublier en pareille matière, c'est que tous les documents que j'ai indiqués étaient depuis long-temps au milieu de nous, ou à notre portée (car, Messieurs, je n'ai pas la prétention d'avoir fait une découverte), seulement nous ne songions pas à y chercher, à y étudier saint Émilien. J'avoue que moi-même, si je n'avais été conduit à le faire par des circonstances particulières, je n'y aurais probablement point pensé. Le silence de nos monuments locaux sur saint Émilien est donc parfaitement explicable et sans valeur contre ceux si authentiques et si nombreux d'Autun; et loin d'être pour nous un motif de prolonger l'oubli de notre illustre compatriote, il nous semble au contraire en être un de plus de l'en faire promptement et glorieusement sortir.

J'ai annoncé un mot en terminant, sur l'épée dite de saint Émilien et sur les sarcophages monolithes qui entourent son tombeau. Je ne veux, en effet, en dire qu'un mot; d'abord parce qu'au point de vue historique je considère ces questions comme très-secondaires, et parce qu'au point de vue archéologique je me reconnais trop insuffisamment renseigné. Je me bornerai donc à exprimer le désir que la question devienne l'objet d'une étude plus approfondie; car si, en ce qui concerne l'épée, l'opinion de MM. les archéologues d'Autun doit m'inspirer du respect, la tradition m'en inspire également; et avant de me dessaisir de celle-ci, je voudrais qu'il fût bien démontré qu'elle s'est méprise en suspendant,

pendant des siècles, cette noble épée aux murailles qui abritaient la mémoire de saint Émilien, et en la baptisant de son nom.

Mon désir serait le même au sujet des sarcophages ; car s'il m'est dur de croire avec les paysans de St.-Jean-de-Luze qu'ils sont tombés du ciel, il me l'est aussi un peu d'admettre avec Mabillon qu'ils appartiendraient tous à de pieux fidèles désireux de faire reposer leurs cercueils à côté de celui d'Émilien. J'aimerais à supposer, jusqu'à preuve du contraire, qu'une partie au moins aurait été destinée par la reconnaissance si vive des Éduens, aux précieux restes de nos compatriotes, morts et inhumés en ce lieu même.

Il me reste, Messieurs, à vous remercier de la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli cette communication ; puisse-t-elle n'avoir pas été pour vous sans quelqu'intérêt.



NOTE

SUR

LA FONDATION ET L'HISTOIRE

DES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES ET HOSPITALIERS

DE LA VILLE DE RENNES;

PRÉSENTÉE AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

Par M. l'abbé FOUQUET,

Curé de St.-Erblon (Ille-et-Vilaine).

1141. Hospice de Saint-Sadre sous l'invocation de saint Lazare et de sainte Magdeleine. On y logeait les lépreux. (Faubourg de la Magdeleine).

1213. Hospice Saint-Jacques (place du Palais), fondé par le chapitre pour les pélerins qui revenaient de Saint-Jacques de Compostelle.

1340. Hospice Sainte-Anne sous la direction de frère Nicolas, abbé de Saint-Melaine. Robin de France en fut le premier administrateur. Cet hospice devait recevoir, tout à la fois, les malades et les pauvres.

1358. Hospice Saint-Yves, fondé par Jean Lebouteiller, pour mettre les malades à l'abri des ravages de la guerre.

1412. Chapelle Sainte-Marguerite (rue Haute), fondée par les sires de la Mote et du Meiffray, dotée de 30 livres de rente à prendre sur les fiefs nobles de Saint-Médard, Saint-Germain et Melesse.

1535. Le prieuré de Saint-Thomas; d'abord hôpital, devient lieu d'école, puis maison des Jésuites, en 1604, et enfin le collége actuel.

1619. Hospice des pestiférés sur les levées de la Santé (arsenal actuel). Cet hospice devient la maison des pauvres valides ayant six ans de domicile dans la ville.

1653. Hospice Saint-Méen (tertre de Joné), fondé par M. Megnier, prêtre, pour les aliénés ainsi que pour les malades qui se rendaient à Saint-Méen.

1675. Hospice général, fondé par M. Rocher du Portail, en place de l'hospice des pestiférés. Le principal logis fut construit par M. de Labourdonnaie de Montluc pour y loger douze prêtres pauvres. La ville y annexe le lieu des incurables qu'elle achète de M. Breron, conseiller au parlement. L'hospice général fut, pendant la révolution, transféré aux Catherinettes, près le Thabor.

1796. Hospice militaire établi dans l'ancien grand séminaire.

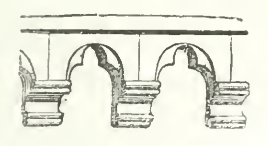
1830. Mademoiselle Mesnard fonde un établissement pour les vieillards, près le Colombier.

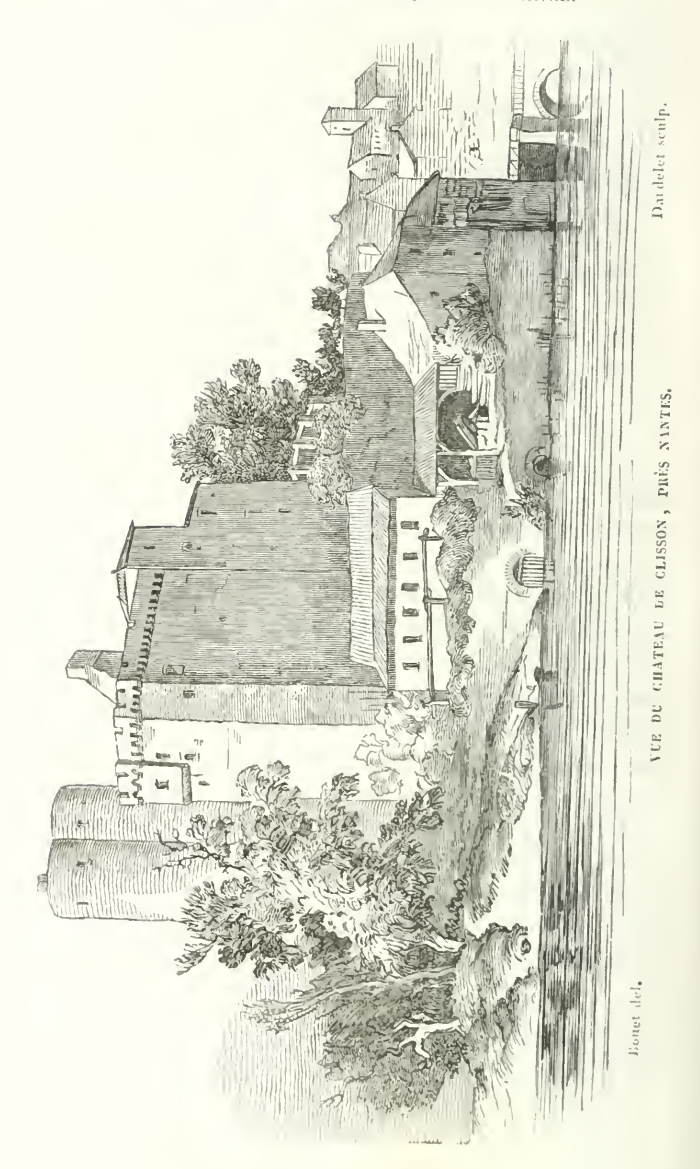
1835. M. Toëdro, supérieur des missionnaires, établit une maison pour les orphelines.

1840. M. Goupil, ancien négociant, reçoit chez lui les petites sœurs des pauvres (actuellement à la Piletière).

1845. Monseigneur Saint-Marc établit, près son collége, une maison pour les orphelins.

1852. M. Meslé établit les sœurs de l'Espérance.





Bonet del. Daudelet sculp.

VUE DU CHATEAU DE CLISSON, PRÈS NANTES.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE,

EN 1854 ET 1855.

Les procès-verbaux des séances archéologiques tenues dans le département de l'Eure en 1854 et 1855, dans les deux villes de Verneuil et du Neubourg, n'ayant pas encore été publiés, on a pensé que la place naturelle de ces procès-verbaux était en tête du compte-rendu des séances tenues à Louviers, et qu'il était bon de réunir dans un même volume ces documents relatifs à l'histoire et à la statistique monumentale du département de l'Eure.

SÉANCES TENUES A VERNEUIL-SUR-AVRE

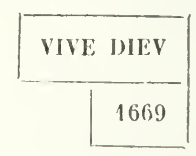
LE 16 SEPTEMBRE 1854.

L'Association normande a publié dans son *Annuaire* pour 1855, le récit des fêtes brillantes qui ont eu lieu à Verneuil, pendant les journées des 16, 17 et 18 septembre 1854, à l'occasion de la session départementale de l'Association normande, et du concours agricole organisé par le comice cantonal. Le Comice a reproduit d'une manière plus complète l'histoire de ces fêtes, dont le souvenir durera long-temps au

milieu des populations de la contrée. Nous ne reviendrons donc pas sur ce point, et nous nous bornerons à résumer ici l'ensemble des faits purement archéologiques qui ne pouvaient entrer dans le cadre de recueils agricoles.

Quoique le festival dont Verneuil a été le théâtre en septembre 1854 fût plus particulièrement agronomique, cette ville ayant une grande importance monumentale, la Société française pour la conservation des monuments fut conviée, en même temps que l'Association normande, à profiter de cette réunion pour explorer les nombreuses églises, les beaux restes de fortifications et les maisons gothiques, qui témoignent encore de l'antique splendeur de cette ville historique, fondée d'un seul jet en 1120, par Henri Ier., roi d'Angleterre, sur les confins de la France et de son duché de Normandie.

A onze heures du matin, le cortège, dont la composition a été indiquée dans le compte-rendu publié par l'Association normande et par le comice agricole, est parti du bel hôtel de M. des Saudrais, porte de Breteuil, pour se rendre à la salle destinée aux séances et visiter ensuite les curiosités monumentales de la ville. Le programme de cette excursion archéologique ayant été tracé par M. le comte de Barrey, M. Bénard, secrétaire de la Mairie, et plusieurs amateurs d'antiquités, ont indiqué les particularités intéressantes que l'on pouvait observer chemin faisant. Diverses inscriptions sculptées en relief sur des blocs de grès et incrustées dans des murs ont été signalées; l'une d'elles dont, le texte peut donner lieu à diverses hypothèses, est ainsi conçue :



Rue de Pont-de-l'Arche, M. Bonnin a fait remarquer un

gros mur de fortification, reste d'une porte intérieure, ayant dépendu de la division tripartite de la ville qui, à son origine, suivant le témoignage de Roger de Hoveden, fut distribuée en trois bourgs ou enceintes de fortifications en-dehors du château.

M. l'abbé Lesage, curé de la paroisse Notre-Dame, a fait, à la tête de son clergé, les honneurs de son église, contemporaine de la fondation de la ville. Dans le transept, les riches clefs pendantes de la renaissance ont attiré l'attention, et les membres de la Société ont examiné les fonts baptismaux du XIIe. siècle, et diverses statues curieuses, entr'autres une image colossale de saint Christophe, encore posé, suivant l'antique usage, à l'entrée de l'église contre le premier pilier, et que l'on a heureusement renoncé à déplacer. Le maître-autel, à sculptures gothiques en chêne, est l'œuvre de MM. Laumonier, sculpteurs sur bois à Conches. — Divers objets précieux avaient été placés en évidence dans la sacristie, notamment un registre de la confrérie de Charité commencé à la fin du XVe. siècle, plusieurs chartes anciennes, un registre de compte remontant à 1680, des liasses de parchemin de la même époque; et parmi les objets d'ameublement un tronc portatif, ou boîte pour les quêtes, en cuivre jaune, d'une forme originale et semé de fleurs de lis, deux chandeliers du XVIe. siècle également en cuivre jaune, types précieux à conserver, et six autres chandeliers du XVIIe. siècle seulement, mais d'un dessin dont la distinction frappe tous les jours davantage à mesure que les objets analogues deviennent plus rares.

De là, il n'y avait qu'un pas à l'abbaye de St.-Nicolas, l'un des premiers monastères de bénédictines qui se soient rétablis en Normandie après la Révolution. On a visité le chœur de l'église, vaisseau du XVe. siècle récemment restauré, et l'abbesse, madame de Reverseaux, a permis aux

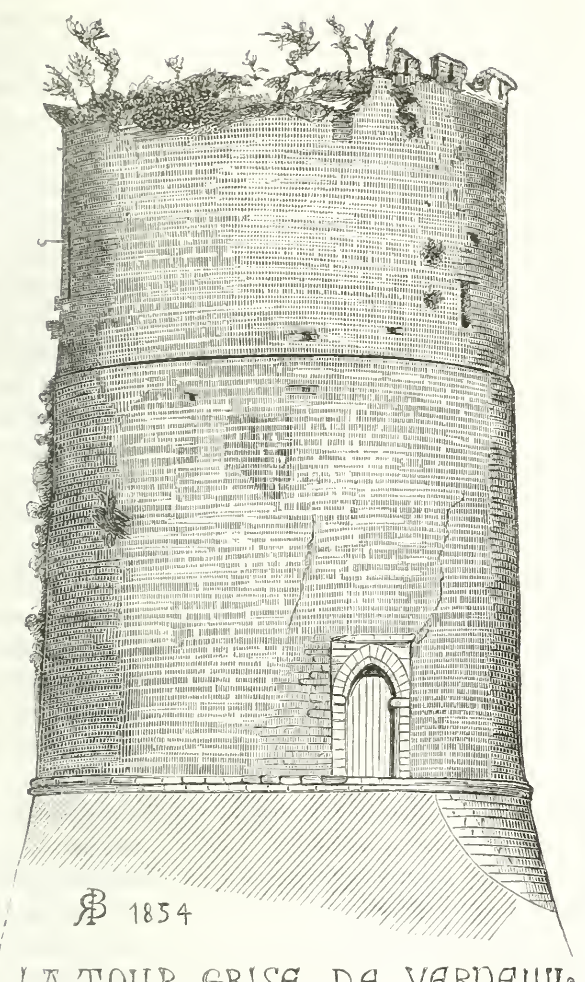
antiquaires d'admirer la châsse de saint Avit, grand reliquaire complètement inconnu jusque-là, et qui remonte à la transition de l'époque romane à l'époque ogivale. Cette châsse, qui renfermait naguères encore des reliques précieuses, est en bois et couverte de personnages et d'inscriptions en argent repoussé. Il existe aussi dans cette abbaye une vaste chambre du XVIIe. siècle, dont le plafond méritait d'être remarqué. Cette chambre, en-dehors de la clôture, est celle où l'on reçoit l'évêque.

Au coin de la rue Notre-Dame et de celle du Pont-aux-Chèvres, une charmante tourelle des premiers temps de la renaissance, suspendue au coin d'une maison bâtie en échiquier de briques et de pierres, a fixé à son tour l'attention de la compagnie. A sa partie supérieure, on lit l'inscription-rébus que voici :

DONNE
TON · ♡
A · DIEV ·
✱ P · A ·

Les restes de la butte féodale de l'ancien donjon du château, et à côté quelques débris de l'église et du couvent des Cordeliers, fondés par Louis-le-Hutin en 1315, ont ensuite été explorés. Tout à côté, l'église St.-Laurent, autrefois paroisse du château et aujourd'hui changée en atelier de charronnage, a été naturellement l'objet d'une visite. Sa belle tour a été démolie, mais elle conserve un délicieux portail de la renaissance.

Au sortir de St.-Laurent, on a étudié intérieurement et extérieurement la célèbre *Tour-grise*, beau donjon cylindrique de près de 100 pieds de hauteur, et bâti en *grison*, espèce de poudingue ferrugineux dont sont construits les an-



LA TOUR GRISE DE VERNEUIL

ciens édifices dans le Perche et dans le pays d'Ouche. Malheureusement cet édifice, plein de souvenirs glorieux pour la ville, fut enlevé à la municipalité de Verneuil par le gouvernement qui le céda à la caisse d'amortissement. Celle-ci le vendit, il y a quelques années, à raison du chiffre incroyable de 8 ou 900 fr., en sorte que cette superbe tour est aujourd'hui une propriété particulière, et n'a dû sa conservation qu'à son indestructible solidité. L'acquéreur, en effet, avait songé à la faire démolir ; mais, arrêté par la difficulté du travail, il s'est borné à renverser une guérite ou tourillon placé à son sommet, et quelques parties du parapet crénelé qui la surmonte et qui, construit en silex et pierres de taille, paraît moins ancien que le reste de la tour bâti entièrement en grisons. Le fossé a été comblé du côté de la rue; il en résulte que la petite porte se trouve aujourd'hui de niveau avec le sol au lieu d'être ouverte à une certaine hauteur; mais derrière une maisonnette accolée au pied de ce noble édifice, on retrouve une partie du fossé, ce qui a permis de restituer le talus dans le dessin que nous donnons à la page précédente. Il est fort à désirer que l'administration municipale de Verneuil puisse redevenir propriétaire de ce donjon si bien conservé encore.

M. Bénard montre en passant l'enclos de la Fauconnerie, donné à la commune de Verneuil par Philippe-le-Hardi, et la Fontaine-du-Chêne, à laquelle se rattache une légende suivant laquelle cette fontaine est hantée la nuit par des laveuses mystérieuses.

En se rapprochant du centre de la ville, M. Bénard fait remarquer l'ancienne église de l'hôpital, où l'on a dit la messe depuis la Révolution, et qui n'est abandonnée que depuis 25 ans. Cette église en grison, remarquable par un chevet percé de trois hautes lancettes, mériterait un dessin : elle date évidemment des premiers temps de la ville. Passant en revue les autres chapelles encore subsistantes, M. Bénard

indique la maladrerie de St.-Marc, en dehors des murailles, et que l'administration de l'hospice a fait aussi transformer en grange ; la chapelle abandonnée de l'Assomption, dans la rue de Paris; et celle de la Prison, rue du Canon.

M. Laporte, peintre en décors, signale, de son côté, les églises supprimées de St.-Pierre et de St.-Martin du Vieux-Verneuil, et celle de St.-Jean, aujourd'hui à usage de halle au blé et qui, malheureusement, a été altérée dernièrement par l'ouverture de quelques fenêtres carrées à la place de petites fenêtres romanes; des trèfles délicats ont aussi été cassés. Des sept paroisses de Verneuil, on n'a démoli que la seule église St.-Jacques, et l'archéologue se réjouit en rencontrant à chaque pas de précieux sujets d'étude. Des maisons du moyen-âge d'une conservation satisfaisante se pressent à côté des églises. On admire, au coin des rues de la Madeleine et du Canon, une tourelle en encorbellement, rivale de celle de la rue Notre-Dame ; et une partie des explorateurs pénètrent dans la cour de cette maison du XVe. siècle, aux corniches et aux chambranles sculptés et aux murailles curieusement échiquetées de pierres et de tuiles arrangées en dessins variés. Une inscription révèle le nom de son premier maître, GIBOUIN, maire de Verneuil, qui la fit bâtir. Plusieurs personnes se rappellent qu'autrefois le carrefour voisin était fermé par une porte de ville intérieure avec beffroi. On voit sur la toiture de la maison d'en face une curieuse souche de cheminée.

Rue des Tanneurs, on donne un coup d'œil sur une intéressante maison en bois, déjà figurée dans le *Magasin pittoresque*, et entretenue avec soin dans son style primitif par M. Poulain-Legendre, fabricant de pompes. M. de Caumont et plusieurs autres membres de la Société française font une visite aux anciennes fortifications qui dominent encore noblement la campagne derrière l'abbaye St.-Nicolas. On étudie le système d'étangs qui faisaient partie de l'ensemble des for-

tifications. On examine les ruines d'une tour nommée la Tour-Gelée, ainsi que le *goulet* voûté qui permet aux eaux de passer sous le rempart, sans cependant donner passage à l'ennemi.

Enfin la Société visite la maîtresse-église de la ville, Ste.-Madeleine, vaste édifice, dont la superbe tour du XVe. siècle est un des principaux monuments du département de l'Eure. Les vitraux des XVe. et XVIe. siècles sont malheureusement fort ébranlés, certains panneaux surtout ont besoin d'une réparation urgente. Dans la sacristie, M. le doyen Marie soumet à l'examen de MM. Bonnin et Lebeurier plusieurs liasses d'anciens titres, quelques chartes du XVIe. siècle et un registre des biens fonds et rentes de la fabrique. Un in-fo., superbement relié en maroquin rouge, et qui contient diverses pièces curieuses relatives à la confrérie des prêtres de Verneuil, érigée en 1468, attire particulièrement l'attention. On remarque aussi un curieux petit chandelier en cuivre jaune, en forme de cerf.

Quelques fragments de vitraux déposés dans la sacristie, un devant d'autel en tapisserie, un autre morceau de tapisserie à la main représentant un *Ecce homo*, enfin deux bas-reliefs en cuivre repoussé, encadrés dans des bordures en écaille, représentant l'un l'Adoration des bergers et l'autre J.-C. devant les docteurs, sont aussi l'objet de l'attention des visiteurs. A la vue des nombreux objets d'un intérêt historique que possèdent encore les églises de Verneuil, M. Deschamps, maire de la ville d'Evreux, fait remarquer combien il serait utile d'en dresser un inventaire, un catalogue complet.

On remet au lendemain l'exploration d'autres édifices anciens, particuliers à la ville de Verneuil, et sur lesquels M. Laporte attire l'attention de M. de Caumont : ce sont de grandes constructions à pignon aigu, bâties en grison comme les églises, avec des contreforts plats, dans le style du XIIe. ou XIIIe. siècle, et toutes orientées du nord au midi. Ces

édifices sont connus à Verneuil sous le nom de *Perrins* ou *Perains.* Ils passent pour avoir été primitivement des magasins militaires : l'un d'eux, qui a servi long-temps d'Hôtel-de-Ville et qui s'élève entre la rue de la Madeleine et la place du même nom, a un rez-de-chaussée voûté à plein-cintre avec de grands arceaux ou cordons saillants en grison. Il y en a trois autres dans la ville, l'un d'eux chez M. Callet, de l'autre côté de la place de la Madeleine, donne sur le rempart et est remarquable par la charpente de sa toiture. Un autre, qui dépend de l'hôtel de M. du Fay, présente encore au midi de grands contreforts romans. Le dernier, rue St.-Pierre, paraît presque entièrement défiguré et ne se reconnaît plus qu'à l'élévation de ses toits dominant les maisons voisines. Dans

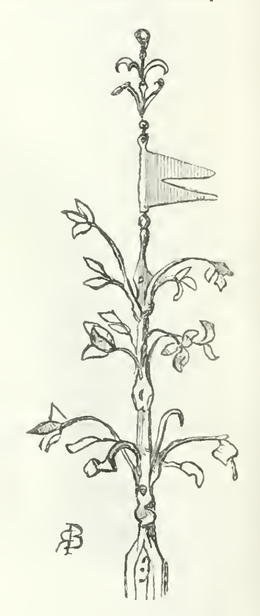


ÉDIFICE A TILLIÈRES.

une excursion faite le surlendemain, MM. de Caumont, Bordeaux et Quesné ont retrouvé, dans le bourg de Tillières,

un bâtiment analogue qui passe aux yeux des habitants pour la chapelle d'une ancienne communauté dont le nom serait aujourd'hui ignoré, mais qui évidemment, à raison de sa direction du midi au nord, c'est-à-dire contraire à l'orientation des églises, et aussi à raison de l'absence de fenêtres dans les murs latéraux, est un édifice purement civil. M. Bordeaux en dessine le pignon septentrional dont les matériaux sont appareillés de la façon suivante : le plein des murs est en silex, les chaînes d'angle et d'encadrement des deux portes sont en grison, tandis que l'encadrement et le meneau de la fenêtre sont en pierre blanche, ce qui permet de penser que cette fenêtre a été percée postérieurement.

Ce croquis donnera une idée des Perrins de Verneuil qui, aussi anciens que les églises, constituent une des singularités architecturales de la ville et partagent l'intérêt avec les vastes et profonds souterrains à chapiteaux romans signalés sur plusieurs points par M. de Fercoq, et qui forment sous diverses maisons et jusque sous les rues des caves à deux étages.



M. Bordeaux dessine aussi, chez M. du Fay, un très-bel épi provenant de la toiture du château de la Guimaudière, à la Poterie, canton de Tourouvre (Orne). Cet épi, en fer forgé, avec ornements en tôle, mesure cinq pieds de hauteur et deux pieds dans sa plus grande envergure.

Séance du samedi soir 16 septembre 1854.

Présidence de M. Lefebvre-Duruflé, sénateur.

Sont appelés au bureau MM. l'abbé *Marie*, doyen de la Madeleine de Verneuil ; l'abbé *Lesage*, curé de Notre-Dame ; *Bonnin*, délégué de la Société libre de l'Eure ; l'abbé *Lebeurier*, archiviste de l'Eure ; *de Boistenney ;* le comte *de Barrey.* M. *R. Bordeaux* remplit les fonctions de secrétaire.

A l'ouverture de la séance, M. Lefebvre-Duruflé annonce à l'Assemblée que M. le comte de Salvandy, directeur de l'Académie française, est dans les murs de Verneuil et qu'il va se rendre au sein de la réunion. A son arrivée dans la salle, M. le comte de Salvandy est invité à siéger au bureau.

La 1re. question du programme est mise en discussion : elle est ainsi conçue :

Quelles ont été depuis dix ans les découvertes faites à Verneuil et aux environs en fait d'antiquités ?

M. de Caumont a vu dernièrement une boîte de médailles trouvées aux Baux : parmi elles, il y avait des Posthumes. M. Bonnin répond que cette découverte a eu lieu il y a deux ans : ces médailles étaient du Bas-Empire, à l'effigie de quelques-uns des trente tyrans : elles présentaient certains revers nouveaux dans la série de ces empereurs gaulois. La trouvaille a été divisée entre deux propriétaires du pays.

M. Romet, docteur-médecin, rappelle qu'il y a quelques années, on trouva à Condé-sur-Iton un demi-hectolitre de médailles de Constantin et de Constant. Il cite, à cette occasion, la pierre druidique de Condé. —On a recueilli quelques boulets sur le territoire de St.-Denis. A Verneuil, en creu-

sant, rue du Canon, on a aussi découvert plusieurs monnaies de Philippe-Auguste.

M. Bonnin, qui avait été chargé par le Conseil général d'explorer les anciennes villas du département, a étudié celle de Condé. Il a constaté la présence d'un grand hypocauste dans la propriété Andrieux. Les fouilles exécutées dans le cimetière ont été fructueuses : on y a trouvé d'anciens tombeaux en plâtre en forme d'auge : dans l'un se trouvait la bague d'or à chaton cloisonné qui est conservée aujourd'hui à la bibliothèque d'Évreux. Une pierre d'oculiste et un bon nombre de monnaies du IVe. siècle et de la fin du IIIe. constituent le surplus du produit de ces fouilles.

On passe à la seconde question :

Quelles sont les églises rurales les plus remarquables de la contrée ?

M. l'abbé Lesage signale l'église de Pulay dont une sous-aile est couverte en entier par une voûte de la renaissance à clefs pendantes ; ces riches sculptures rappellent le plafond du chœur de Tillières et les culs-de-lampe du transept de Notre-Dame de Verneuil.

M. Gadebled a vu, il y a vingt ans, un reste encore intéressant du prieuré de Lierru.

M. Bonnin parle de l'église de Condé ; elle avait été signalée et classée comme monument historique à cause d'anciennes peintures qui existaient sur les voûtes de la chapelle de l'évêque, seigneur de la baronnie de Condé. Ces peintures représentaient les sibylles, et un monogramme N. P. avait même été provisoirement attribué au Poussin. M. Bonnin attira l'attention sur ces peintures au moment où l'on proposait l'érection de la statue du Poussin aux Andelys, mais par un acte de vandalisme très-fréquent de nos jours, les administrateurs de l'église de Condé, pour la rendre sans doute plus

digne d'être visitée, ont fait badigeonner précisément ces précieuses décorations.

M. Bonnin signale également l'église de Breteuil qui est en grande partie romane.

A ce sujet, M. Raymond Bordeaux fait connaître à la Société la singulière manière dont on applique l'archéologie à Breteuil et les travaux dont cette vaste église est le théâtre. Ces travaux, dont le résultat sera de défigurer à jamais un édifice classé comme monument historique, ont été facilités par le produit d'une loterie. Personne ne veut refuser de contribuer en pareil cas, et cependant ces aumônes qui devraient servir à la splendeur des édifices sacrés et à la considération de l'Église et du corps ecclésiastique, n'ont trop souvent pour effet que de détruire les monuments de la piété intelligente de nos pères et du savoir solide du clergé d'autrefois. — Le mal est profond, et ce n'est pas ici le lieu d'en révéler l'étendue. Ce serait à l'épiscopat de prendre enfin des mesures sérieuses pour opposer une digue à ce courant désastreux. Bientôt, dans certaines contrées, il ne restera plus rien de l'ancienne ornementation des temples. Les musées qui se forment de toutes parts attestent combien de choses précieuses sont aliénées chaque jour. Le zèle vient en aide aux progrès de la barbarie, et des novateurs bien intentionnés font plus de ravages que les iconoclastes du XVIe. siècle et de 1793. Au moins quand les démolisseurs étaient dans les rangs ennemis, les actes de vandalisme restaient un sujet de légitime reproche contre le protestantisme et les sectateurs de la déesse Raison. L'histoire enregistrera sans doute un jour cette rage de bouleversement comme un des malheurs dont la religion aura été affligée à notre époque; et il faut constater du moins, comme une compensation consolante et comme une espérance pour l'avenir, que les ecclésiastiques les plus éclairés et les plus éminents combattent ce mal de tous leurs efforts.

Quittant ces considérations générales pour revenir à ce qui se fait à Breteuil, M. Bordeaux signale la destruction d'une grande table de pierre naguère fixée contre un des piliers de la nef. Cette table de pierre était couverte d'une longue inscription du XVIIe. siècle, fort curieuse pour l'histoire de Breteuil, et qui fournissait un bon nombre de dates et de noms. Sans respect pour la mémoire des bienfaiteurs de l'église dont cette inscription énumérait les fondations, et sous prétexte que les obits indiqués étaient depuis long-temps éteints ou prescrits, le curé de Breteuil a fait arracher ce monument et la pierre a été livrée en paiement au plâtrier qui couvre d'enduits affreux et de moulures impossibles les murailles et les voûtes. L'inscription est sortie de l'église pour être sciée et servir de marches à la devanture *d'un café!*

M. de Caumont se plaint également que l'on détruit partout les inscriptions les plus curieuses.

M. Lefebvre-Duruflé voudrait qu'une circulaire vînt mettre un terme à de pareils actes.

M. de Caumont croit les circulaires inutiles, parce qu'elles restent sans aucune sanction.

D'ailleurs, ajoute M. Gadebled, il y a déjà cent circulaires.

MM. Bonnin et Bordeaux croient cependant qu'une surveillance suivie de la part du ministère et des injonctions sévères pourraient avoir de l'efficacité. Diverses aliénations indues ont été suivies de poursuites judiciaires, qui, répétées, seraient d'un excellent effet. Les justes censures de l'autorité épiscopale ont aussi, dans plusieurs diocèses, arrêté ces ravages.

La 3e. question est ainsi conçue :

Indiquer les châteaux et les manoirs les plus curieux par leur ancienneté, les particularités de leur architecture ou leurs souvenirs historiques.

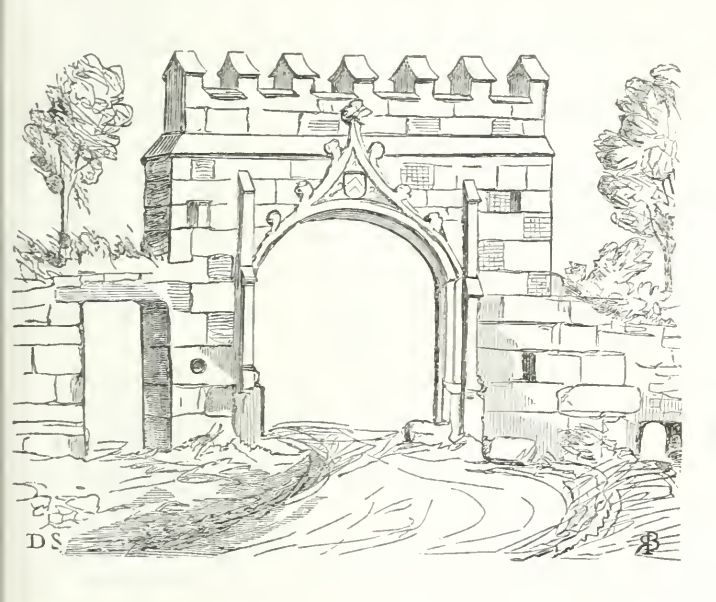
M. Gadebled signale le château de Mauny, édifice à tou-

relles, bâti en pierres et briques à la renaissance et qui a été récemment démoli. — On ne croit pas qu'il en existe de dessins. — M. Bonnin n'y a rien vu de bien curieux à son point de vue.

M. Gadebled nomme aussi les châteaux bien connus et très-remarquables de Condé et de Chambray.

M. Bonnin dit un mot du château de Chennebrun, et M. Callé rappelle qu'à Monthuel on a bâti, il y a quelques années, un château très-considérable en style du moyen-âge.

Au nombre des manoirs on indique celui de la Chevalerie, à Armentières, et M. des Saudrais signale une intéressante porte construite en damier de pierres blanches et de silex noirs, qui forme l'entrée de la ferme de la Pointelière. Voici un croquis de cette porte d'après un dessin de M. des Saudrais.



M. le docteur Romet entretient l'assemblée de la présence

de briques romaines que l'on a remarquées à Cintray, village où les ducs de Normandie construisirent un château dont il ne reste plus aucunes traces. On voit encore à St.-Christophe la moitié d'une tour en ruines.

M. Laporte regrette qu'en ce moment le propriétaire de cette tour la laisse démolir : on y prend des matériaux pour bâtir un clocher. Cette tour de St.-Christophe rappelle des souvenirs historiques : elle a appartenu à des seigneurs de la maison de Trousseauville.

M. Bonnin signale la pointe du Becquet comme un très-remarquable spécimen des travaux publics au XIIe. siècle, ainsi que tous les travaux opérés pour faire communiquer dans les fossés de la place de Verneuil les eaux des deux rivières d'Avre et d'Iton. La création du bras forcé de l'Iton a été l'objet de l'attention de tous les historiens locaux.

M. Letort indique une ancienne maison au hameau de Longue-Lune, où l'on voit une cheminée sur laquelle sont représentés des champions.

M. Maurice-Gonord parle du manoir de la Gadelière qui est situé à peu de distance de Verneuil, mais sur le département d'Eure-et-Loir. Il attire aussi l'attention sur les *Fossés-le-Roy*, creusés sur la frontière de la France et de la Normandie, entre Nonancourt et Verneuil. Il reste encore d'importants vestiges de ces curieux travaux qui mériteraient une étude spéciale. Les Fossés-le-Roy sont tracés sur la carte du diocèse de Chartres de Jodot (1).

Mme. Philippe-Lemaître lit un mémoire sur le logis féodal de la Gadelière dont vient de parler M. Maurice Gonord. — A la suite de cette lecture, une conversation s'engage sur l'existence au moyen-âge du *droit du seigneur* et des ou-

(1) M. Bénard donne sur ces fossés d'intéressants détails dans une notice récemment publiée dans l'*Almanach* du Comice de Verneuil.

bliettes. M. Bonnin déclare que, dans sa conviction, la tradition populaire des oubliettes est aussi absurde que celle du *droit du seigneur*, autre historiette dont la fausseté a été dernièrement triomphalement démontrée.

M. le comte de Salvandy croit qu'il faudrait faire une distinction, et ne pas mettre sur la même ligne les oubliettes et le droit du seigneur. Sans doute, dans la bouche de certains narrateurs, il en a été fait le même usage, un usage pervers et empreint de mauvaise foi ; on a voulu y trouver un sujet de haine contre un passé qui n'est plus. — On ne peut croire au droit du seigneur, car on n'en voit aucunes preuves ; nos pères ne l'ont pas vu non plus, — et ne l'auraient pas souffert...

Pour les oubliettes, on en montre des exemples palpables, dans les châteaux de Bade et de Xaintrailles. On y fait voir aux voyageurs l'appareil ténébreux d'une prison mystérieuse. Au château de Xaintrailles, on raconte une légende relative à un comte de ce nom qui fit disparaître sa femme, une Sabran, par un escalier sinueux, sans degrés, où elle glissa sur un fauteuil de fer et où elle fut étreinte... On ajoute des détails positifs pour corroborer ces récits... Peut-être la critique moderne devra-t-elle les discuter, mais jusqu'ici on semble les avoir acceptés (1).

Ces récits fussent-ils vrais, ce ne serait pas une raison pour accuser le passé. Chaque époque a son caractère. — Celui du

(1) Depuis cette séance de Verneuil, M. de Krieg de Hochfelden, colonel, aide-de-camp du grand-duc de Bade, chargé des fortifications, a publié en allemand un volume sur le château de Bade, où il réfute précisément les narrations des cicerones qui montrent aux baigneurs plusieurs salles basses comme étant des oubliettes.

Dans son numéro du 9 septembre 1854, le journal *Le Siècle* entretenait ses lecteurs des fantastiques oubliettes du château de Valmont, dans la Seine-Inférieure.

moyen-âge fut la force. — Elle eut aussi ses abus. Mais ne calomnions pas les temps qui ne sont plus, car l'ordre féodal a puissamment servi la civilisation. Étudions le passé dont nous sommes issus, mais avec sincérité, car nous devons le respecter comme les fils doivent respecter leurs pères... Dans ces temps où régnait la force, elle trouvait des limites..., l'honneur du grand, la fidélité du sujet garantissaient les engagements...... (Applaudissements.)

M. Bonnin ne croit pas aux oubliettes. Il n'y en a ni à la Tour-Grise de Verneuil, ni au château de Gisors, ni à celui de Falaise, ni à celui de Caen, ni au Château-Gaillard. Certainement il n'y en a pas dans nos contrées, si on prend le mot *oubliettes* avec le sens qu'on lui donne, avec le sens d'abîmes ténébreux, pleins d'épées, de lames tranchantes sur lesquelles on précipitait, sans forme de procès, des victimes d'une farouche tyrannie. Dans les châteaux-forts il y avait incontestablement des cachots, mais pas d'oubliettes. On y retrouve des prisons, mais pas de traces de combinaisons pour mutiler les gens et les faire mourir à petit feu.

M. l'abbé Lebeurier ne croit pas non plus aux oubliettes. On connaît les moyens de répression employés aux XVe. et XVIe. siècles : nulle part il n'est question des oubliettes, nulle part on ne trouve écrit le souvenir d'un supplice de cette nature. Et cependant nous avons tous les détails des supplices de la roue, de la question, des tortures de toute espèce. D'ailleurs, en présence de la surveillance de la justice royale sur les justices seigneuriales, on ne peut croire aux oubliettes.

M. Gadebled objecte que les oubliettes n'auraient pas été un moyen employé par la justice régulière, mais un procédé mystérieux mis en usage par la violence, précisément afin de n'avoir pas de compte à rendre à la justice. Il cite, comme exemple, les oubliettes du château des Papes, à Avignon,

tour où 50 à 60 individus ont été précipités lors de la Révolution et non pas au temps de la Féodalité.

M. de Salvandy répond que le théâtre de ce massacre révolutionnaire n'était pas des oubliettes, on s'en souvient. L'orateur avait évité de parler du château des Papes, où d'ailleurs le chef de la chrétienté n'a pas toujours habité, et où des oubliettes, s'il y en avait vraiment existé, auraient pu avoir été établies par d'autres. Mais l'exemple du château de Xaintrailles aurait plus de valeur dans la discussion, et il vaudrait être examiné. Ce serait vers 1720 seulement que le siége de ce château aurait été fait, afin de forcer le seigneur à représenter sa femme. Le siége traîna, il y eut des lettres d'abolition, on oublia l'affaire. Il fallut l'écroulement de la tour pour rappeler, par une preuve manifeste, le souvenir du crime. L'orateur a appris avec bonheur que notre heureuse Normandie n'a jamais souffert ces abus de la tyrannie, qui n'étaient évidemment pas la règle du monde.... (Applaudissements.)

M. Lefebvre-Duruflé : Nous venons d'entendre une discussion très-brillante des deux côtés, qui devra appeler les investigations de la critique sur un fait souvent accepté sans contrôle.

Quelle était la hiérarchie féodale du territoire? Indiquer les anciens fiefs notables par leurs prerogatives. Quelles étaient, par exemple, les terres qui avaient droit de justice? Étendue et limites du bourgage de Verneuil : ce que c'était que les terres livrées.

M. Bordeaux rappelle le rôle que jouait le bourgage dans l'ancienne jurisprudence normande. Les terres situées en *bourgage* ne se partageaient pas comme les autres : il était très-important de connaître l'étendue de ce territoire à part, lorsqu'il s'agissait surtout de la succession des femmes. Quelque-

fois encore nos tribunaux ont à rechercher, dans des questions de partage, si les biens de l'épouse étaient en bourgage. Or, chose extraordinaire, on ignore déjà l'étendue de la plupart de ces territoires qui environnaient les localités où existait le droit de bourgeoisie. Nulle part la limite des bourgages n'est constatée; et le souvenir des détails relatifs à cette matière se perdra d'ici à peu d'années. Il y a donc lieu de faire appel aux gens de loi qui ont vu encore l'application fréquente de ce point de nos vieilles institutions. A Verneuil particulièrement l'étude du *bourgage* est intéressante; il avait un nom et un caractère à part : on l'appelait les *terres livrées.*

L'article 103 de la Coutume, au titre des fiefs et droits féodaux, disait qu'en « Normandie il y a quatre sortes de tenures : par hommage, par parage, par aumônes et par *bourgage.* » Et l'art. 138 ajoutait : « L'héritage tenu en bourgage est exempt de payer reliefs, treizièmes et autres droits seigneuriaux et coutumiers, et n'est tenu le possesseur d'icelui que bailler simple déclaration, etc... » En bourgage, les droits de masculinité et d'aînesse étaient modifiés, car l'art. 270 disait : « Les frères et sœurs partagent également les héritages qui sont en bourgage... » Tout héritage était noble, roturier ou tenu en franc-aleu : le bourgage était une tenure voisine du franc-aleu : l'héritage tenu en bourgage, comme la personne investie du droit de bourgeoisie étaient exempts des devoirs féodaux. Il y avait une corrélation entre ces deux choses, bourgeoisie et bourgage : le bourgage était pour les terres; la bourgeoisie pour les personnes.

Les coutumes locales des vicomtés de Normandie étaient presqu'entièrement relatives au bourgage, et la Coutume de la vicomté de Verneuil disait notamment que la femme avait « en propriété la moitié des conquêts que son mari fait des terres, rentes et autres héritages en l'étendue des *livrées*,

banlieue et franche bourgeoisie de Verneuil, constant leur mariage... »

Mais qu'étaient-ce que les *livrées?* Déjà Houard, dans son *Dictionnaire de Droit normand*, v°. VERNEUIL, écrivait ceci :

« Sur ce texte des usages locaux de Verneuil, on est embarrassé de savoir ce que sont les *livrées* de Verneuil. Il nous paraît, d'après *Spelman*, que ce mot s'entend des maisons bâties dans l'enceinte de bois que le roi avait donnés à défricher, et cette opinion s'accorde parfaitement avec les priviléges accordés à Verneuil par Philippe-Auguste. Ce monarque, en reconnaissance de l'attachement des habitants de cette ville... détruisit en leur faveur tous les fiefs de sa banlieue, les laissa jouir librement de la chasse et de la pêche dans l'étendue de son territoire, et dès que les fiefs ne subsistaient plus, il était conséquent que les coutumes ordinaires de la ville fussent celles de la banlieue. »

MM. Mallet, notaire, et Letort annoncent que l'on conserve à Verneuil plusieurs copies manuscrites d'un document très-curieux relatif aux *livrées* et à leurs limites.

M. l'abbé Lebeurier croit que la *livrée*, comme la plupart des *banlieues*, devait s'étendre jusqu'à une lieue au-delà de la ville.

M. Gadebled propose, au sujet du mot livrées, les hypothèses suivantes :

« Verneuil passe pour être une ville de fondation anglaise.

« En anglais, livrée, *livery*, a signifié ce que l'on donne aux chevaux pour les nourrir : leur livrée, leur provende. Un ancien auteur, Spencer ou Iveland, cité par Johnson dans son grand *Dictionnaire* de la langue anglaise, affirme que tel en était, de son temps, l'usage commun. *Liver*, que l'on trouve dans le mot *Liverpool*, s'emploie à désigner diverses herbes, entr'autres des lichens.

« M. Bonnin a rappelé que le territoire de livrée formant une sorte de ceinture de la ville, s'appelait aussi *terre de froc,* c'est-à-dire, selon plusieurs glossaires, terre inculte, portant des herbes dont elle était vêtue comme d'un froc, étoffe grossière.

« Le mot livrée a signifié non moins anciennement et il signifie encore l'habillement uniforme et d'une couleur adoptée qu'un seigneur ou maître de maison fait porter à ses gens, à la domesticité qui l'entoure, et qui elle-même se qualifie sa livrée.

« C'est, à ce qu'il me semble, une même idée qu'annoncent les deux locutions : terre de livrée, et terre de froc.

« Aux époques des floraisons, ces herbages naturels, peut-être des bruyères, avec leurs couleurs, étaient en livrée.

« Cette zône, après avoir été long-temps inculte, ainsi que nous l'a attesté M. Bordeaux, fut *livrée* à la culture : ses friches furent *délivrées* ou partagées à la *livre*, c'est-à-dire par mesures appelées, parfois, dans l'ancienne langue, *livrées.* Ceux qui virent trop de mauvaises herbes dans leurs blés purent s'écrier : terre de l'ivraie.

« La chose essentielle, dit en terminant M. Gadebled, est de savoir quel était ce territoire et quel en était le droit. »

M. Bonnin répond que l'on a des documents précis, et que les titres relatifs à toutes ces choses se trouvent à Rouen dans les aveux de la Chambre des comptes, et que, quant au droit de justice, le greffe d'Évreux contient beaucoup d'anciens papiers intéressants. En général, les limites des bourgages étaient les mêmes que celles des paroisses où il y avait bourgeoisie.

M. Le Gouverneur, greffier de la justice de paix, communique une copie du document dont vient de parler M. Mallet,

et qui est intitulé : *Bornements de la livrée et franche-bourgeoisie de Verneuil* (1).

Signaler les anciens fonts baptismaux, les cloches anciennes et les autres meubles et objets d'art que renferment encore les églises du doyenné de Verneuil.

M. le vicomte Armand de Pomereu entretient l'Assemblée du monument du comte de Frotté, monument dont les bas-reliefs en marbre sont conservés dans une dépendance de l'église de la Madeleine.

Quels sont, dans le pays, les objets d'art ou d'antiquité dont la conservation est menacée?

M. le docteur Pescheux signale, comme un monument très-curieux, la croix du cimetière de Verneuil, sur la base de laquelle on lit une inscription gothique sculptée sur grès. Le cimetière de Verneuil, qui était autrefois celui de l'Hôtel-Dieu, est un des rares cimetières anciens qui existent en France, puisque la plupart des cimetières entouraient autrefois les églises. Celui-ci a toujours été isolé des paroisses : sa porte gothique, munie encore de son ancienne fermeture en fer, sa croix monumentale accompagnée d'un pupitre en pierre, sont des objets très-dignes de la visite des étrangers.

M. Pescheux saisit avec empressement l'occasion de parler de ces monuments, parce qu'il est question d'agrandir le cimetière et d'y faire une nouvelle entrée, et qu'il désire prémunir l'administration municipale contre toute suggestion, toute pensée qui tendrait à modifier ou à déplacer ces précieux restes du passé. L'agrandissement du cimetière est une

(1) Cette pièce est imprimée *in extenso* à la suite de ce procès-verbal.

mesure utile, qui peut d'ailleurs s'accomplir parfaitement en conservant intégralement la porte et les autres constructions anciennes.

M. Lefebvre-Durullé : Messieurs, vous êtes tous avertis, c'est à vous de veiller en sentinelles attentives et vigilantes.

M. l'abbé Marie, doyen et curé de la Madeleine, entretient la Compagnie du mauvais état où sont les vitraux de son église : beaucoup de panneaux disloqués s'en vont peu à peu ; on les consolide avec du mastic ; une réparation serait urgente ; il faudrait au moins une remise en plomb. Or, l'argent fait malheureusement défaut pour ces travaux d'art : la fabrique n'est pas assez riche pour entreprendre, sans subvention, la restauration désirable.

M. Bordeaux convient que les vitraux de la Madeleine souffrent considérablement ; mais il engage à ne les restaurer que peu à peu, et avec une grande prudence. Peut-être est-ce une chose heureuse que les ressources soient très-restreintes : si on avait de l'argent en abondance, on recevrait des offres d'une foule de verriers empressés, que l'amour du lucre rend éloquents et qui entraînent les fabriques dans de soi-disant restaurations mal surveillées. M. Bordeaux aime mieux voir les vitraux en question se perdre par l'effet du temps que de les voir confiés en masse à de prétendus artistes sans instruction et très-portés à faire du neuf : consolidés avec du mastic, avec quelques soudures çà et là, même avec du papier et de la colle, ils peuvent encore durer long-temps, et au moins on aura la satisfaction de posséder des objets d'art non altérés par des mains ignorantes, tandis que, restaurés comme on restaure trop souvent, même à Paris, les vitraux seraient presque refaits à neuf, c'est-à-dire altérés et gâtés, au point de vue de l'art et de l'histoire. M. Bordeaux conseille de ne restaurer que quelques panneaux seulement chaque année, en commençant par les plus ébranlés. Il indique

les mesures de prudence à prendre : ne jamais laisser l'artiste, chargé de restaurer, emporter plus de deux ou trois sujets à la fois, afin qu'il y ait dans chaque fenêtre un certain nombre d'anciens panneaux comme moyen de contrôle et de comparaison pour juger ceux que l'on rapporte, et aussi pour pouvoir arrêter une restauration mal exécutée.

Il faut enfin qu'avant de restaurer les panneaux, l'artiste en fasse un calque indiquant fidèlement l'état des verres, le dessin des pièces à conserver, et le nombre des pièces neuves à exécuter. A ce calque, qui doit rester dans les archives de la fabrique, doit être joint un état exact de toutes les anciennes pièces cassées, et de leur nombre, car souvent des pièces ont été transposées d'un panneau dans l'autre, et les fragments de peinture ancienne qu'il faut forcément retrancher, doivent être restitués fidèlement, parce que souvent ils retrouvent leur place dans d'autres verrières. Or, trop souvent les vitriers gardent pour eux ou vendent à des amateurs les pièces qu'ils jugent inutiles. Chaque pièce de verre doit donc être comptée et inventoriée avant la restauration. Enfin, une mesure sage est de peser chaque panneau au moment où il quitte la fenêtre et à celui où il reprend sa place; c'est un moyen de contrôle que les vitriers n'aiment guère. Il est cependant évident que, si la restauration est bien faite, le vitrail réparé pèsera beaucoup plus lourd qu'alors qu'il était en mauvais état, car des plombs neufs et forts auront pris la place de plombs oxydés et usés; des verres solides et épais seront venus garnir des lacunes restées vides ou bouchées provisoirement avec du verre mince. Or, dans la plupart des réparations entreprises par nos faiseurs modernes, un panneau restauré ne pèse guère un poids plus élevé que le panneau avarié, parce qu'ils emploient des plombs trop faibles, qu'ils épargnent les soudures, et que les pièces neuves sont peintes sur du verre sans solidité et sans épaisseur : souvent aussi

parce que les pièces anciennes ont été nettoyées d'une manière excessive.

M. Bordeaux profite de la présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques pour entrer dans ces détails : en effet, une restauration mal faite équivaut presque à la destruction d'un vitrail, et on ne peut jamais se mettre assez en garde contre les allures expéditives des entrepreneurs de vitraux. — Une restauration doit être exécutée d'une façon méticuleuse; autant que possible dans le pays même, sous le contrôle désintéressé d'un antiquaire. Sans doute un travail de ce genre sera long et fastidieux, et l'ouvrier devra être payé en proportion du temps qu'il dépense; mais c'est un grand tort de marchander en fait de restaurations : dût-on payer aussi cher pour faire restaurer avec patience des vitraux anciens que pour avoir des vitraux entièrement neufs, on ne devrait pas hésiter, car un vitrail ancien aura toujours, au point de vue de l'art, de l'histoire et même de l'avenir, une valeur bien plus grande que les vitraux exécutés de nos jours, qui, en général laissent énormément à désirer sous le rapport du style, du sentiment religieux et de la solidité, et ne doivent en vérité être considérés que comme des pis-aller.

Les archives de la ville de Verneuil ont-elles été étudiées? Sont-elles classées? Quelle est leur importance?

M. Callé, maire de la ville, annonce que les archives sont classées et inventoriées ; elles sont en ce moment à Évreux, à la préfecture.

M. l'abbé Lebeurier répond que le dépôt aux archives de l'Eure, fait sur récépissé, n'est que momentané. Les archives de Verneuil ont de l'importance, et on peut signaler une liasse relative au collége de Verneuil, les statuts des corps de métiers, et surtout une collection du plus haut intérêt consistant en vingt-deux registres des délibérations de la commune.

M. Bonnin ajoute que les aveux des fiefs relevant du roi dans la vicomté de Verneuil existent à Paris et à la Chambre des comptes de Normandie.

Quelles sont, dans la contrée, les archives particulières intéressantes pour l'histoire?

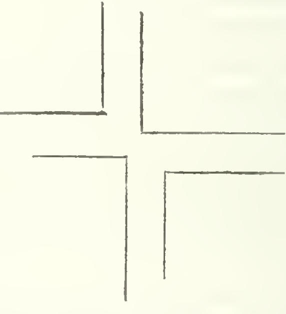
M. Maret signale les archives du château de Chennebrun, appartenant à M. Desbrosses : il y en a plein une chambre. Il fait savoir aussi qu'aux Routis, au-delà de la limite du département de l'Eure, c'est-à-dire dans l'arrondissement de Mortagne, il existe une très-grande quantité d'anciens titres. Le domaine des Routis appartient à M. le comte de Robillard.

Anciennes maisons de Verneuil.

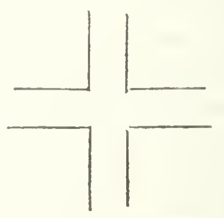
Sur cette dernière question, M. Romet entre dans divers détails intéressants au point de vue local.

M. Laporte craint que, dans un temps assez peu éloigné, la ville de Verneuil ne vienne à perdre une partie des curieuses constructions civiles qui la rendent si digne de la visite des étrangers. En effet, la plupart des façades actuelles sont condamnées à disparaître, en vertu du plan d'alignement adopté officiellement. Ce plan d'alignement, dressé par un géomètre peu soucieux des intérêts de l'art, a coûté à la municipalité 6,000 fr., et il ne tend rien moins qu'à faire radicalement disparaître le tracé primitif, qui aujourd'hui encore est le même qu'à l'époque de la fondation de la ville. Il serait très-utile de publier, tandis qu'il en est encore temps, ce plan d'une ville du moyen-âge, bâtie d'un seul jet, avec des rues larges, droites et bien aérées. Plusieurs membres font observer qu'il serait encore plus désirable de rectifier le plan aujourd'hui officiel et d'en faire disparaître les tendances empreintes de vandalisme. Verneuil, en effet, n'a rien à gagner à détruire ses nobles hôtels, ses belles façades histo-

riques, ses curiosités architecturales, dont la conservation deviendra, au contraire, une cause de prospérité à une époque où le goût des voyages fait affluer les touristes dans les villes qui ont su conserver quelque caractère. Si Verneuil rajeunit ses édifices et laisse détruire ses murailles, ses vieilles églises, ses tourelles suspendues au coin des rues, cette ville ne serait plus qu'un chef-lieu de canton sans physionomie, comme il y en a plusieurs milliers en France. Les rues actuelles sont droites et se coupent carrément : seulement, par une précaution de l'ingénieur qui traça le plan de cette ville, elles ne se présentent pas tout-à-fait en face les unes des autres, et les carrefours présentent cette disposition-ci très-régulièrement observée :



tandis que le plan aujourd'hui adopté est absolument régulier :



Il en résulte que les rues de Verneuil devront être re-

bâties à neuf et que les façades seront condamnées à avancer ou à reculer.

M. Lefebvre-Duruflé clôt cette longue séance par une allocution où il fait ressortir les avantages de ces discussions pacifiques, qui attachent par les souvenirs qu'elles évoquent au pays auquel nous sommes fiers d'appartenir.

Raymond BORDEAUX.

LIVRE DES STATUTS

DE LA CONFRÉRIE DES PRÊTRES DE VERNEUIL.

Parmi les objets précieux conservés dans la sacristie de l'église de la Madeleine, à Verneuil, figure un volume in-folio, partie en parchemin, partie en papier, richement relié en ancien maroquin rouge à gros grain, avec dorures à petits fers, garde en papier peigne, etc. Sur les plats, entourés d'une large dentelle dorée, on lit, en lettres d'or, ces deux inscriptions :

LIVRE
CONTENANT LES
STATUTS ET LES NOMS
DES ROYS DE LA CONFRAIRIE
DE M^RS. LES PRESTRES
ERIGEE A VERNEUIL
EN 1468.

CE LIVRE
A ESTE RELIE
EN 1730
A LA DILIGENCE
DE M^R. FRANÇOIS
HÉRON (1)
* CVRÉ. DE. S^T. PIERRE. DVDIT. LIEV

Ce volume contient d'abord les statuts de la confrérie, pièce d'une très-belle écriture gothique, avec des lettres initiales

(1) Ce nom a été gratté, mais on le lit encore.

ornées. Ces constitutions sont assez curieuses : elles font voir que cette confrérie, qui paraît avoir eu une très-grande importance et dans laquelle s'enrôlaient un grand nombre d'ecclésiastiques des diocèses d'Évreux et de Chartres, avait à peu près le même but que les confréries de laïques qui subsistent encore dans la Haute-Normandie sous le nom de *Charités*. Le volume comprend ensuite une pièce en écriture du XVI[e]. siècle, intitulée : « Articles contenans l'ordre du diuin seruice. » Puis « en suiuent les noms et surnoms des roys de la confrarie des pbres et gens d'églize fondée en l'églize de la maison-Dieu de ceste ville de Verneuil, lesquelz ont porté le Tressainct et Tres auguste Sacrem[t] à la procession gnalle des dictz pbres et gens d'églize a comencer du jour de l'approbation dicelle. » Ces rois étaient les chefs ou présidents de la confrérie, leur dignité était annuelle. La liste, qui remplit un grand nombre de feuillets, commence à « Frère Jehan Aleaume, abbé de S[t]-Vincent, roy en l'an 1468 »; elle se termine à Louis Moulinet, curé de Claville, près d'Évreux, roi en 1790. Cette longue liste contient un certain nombre de noms qui ont survécu à l'oubli, et elle renferme d'abondants renseignements pour l'histoire locale. Celui qui avait relié ce volume croyait sans doute que la paisible royauté de la confrérie se perpétuerait pendant de longs siècles, car tandis que le dernier nom inscrit se trouve à la première colonne du verso du 20[me]. feuillet, quarante-cinq feuillets de parchemin restés inoccupés, étaient déjà disposés en colonnes et divisés en cases pour inscrire année par année les noms des chefs de la confrérie.

Cependant depuis l'extinction de la société, une main inconnue est venue annoter la liste et dire ce qu'étaient devenus les rois sortis de charge encore vivants au moment de la tourmente révolutionnaire. Les uns allèrent mourir en Angleterre: deux autres sont signalés comme s'étant mariés pendant la révolution.

La pièce qui vient après est intitulée: « En suiuent les

noms et surnoms des confreres qui ont donné et aumosné a la confrarie ornements et argent por estre receus a Roys et jouir de mesmes prerogatiues que les autres roys et prendront reng et sceances après le procureur esleu en l'année duquel ilz auront esté receus. Parfois les présents offerts ont leur curiosité, et quand l'offrande de réception est minime, quand elle n'atteint que 12 ou 20 livres et même 30 livres, on a soin de noter : « Reçu à Roy . . . sans que la paruitté de la somme puisse tirer a consequence por les autres à l'adwenir. » En l'année 1625, on reçut jusqu'à sept de ces rois honoraires ; aussi la confrérie acheta-t-elle force ornements et fonda une messe pour tous les mardis de l'année. En 1641, on voit « Messire Jacques Bouley, prestre, curé de St Pierre de Verneuil reçeu à roy pour auoir donné vn *bas* d'Autel (parement) deux coussins et deux chopinettes (burettes) d'argent. » D'autres inscrivent des legs dans leur testament pour parvenir à cette royauté honorifique après leur mort.

L'inventaire du mobilier appartenant à la confrérie, dressé au commencement du XVIIe. siècle, a paru mériter d'être imprimé ici.

Raymond BORDEAUX.

Inuentaire des joyaux, ornements et autres choses appartenans à la cõfrarie des p̄bres.

PREMIERREMENT.

Vn calice auec la plataine, doré dans la coupe, par la pomme, auec les rayons d'un soleil et siselay du poix de deux marcs 3 õces auquel y a un estuy de cuir noir et vne coiffe de toille.

Item vne paire de burettes d'estain *(Néant)*.

Item vn corporalier verd garny d'vn corporeau auec vn volet et une petite paix *(Néant)*.

Item vn chasuble de velour noir auec la croyssée de petit drap d'or figuré.

Item deux tunicqz̄ de velour noir étoffées de mesme le chasuble.

Item deux aubes de toille de chanvre auec les emis et ceintures.

Item deux chappes de demy ostade noire auec les orfres de velour rouge brun.

Item un drap de damas blanc à grand figure, enrichi d'une croix de passement d'or et de cinq images en broderie double de boucasin blanc, lequel drap couste la somme de vj xx x # xv s.

Item une croix de cuiure auec le pied de cuiure fondu.

Item une petite croix qui est attachée sur un petit oreiller de tapisserie, dans laquelle il y a du bois de la vraye croix.

Elle n'a plus de reliques et n'a plus qu'un seul côté d'argent de fond — *vendue au profit de la confrérie.*

Item un benestier de cuiure fondu auec un guipillon.

Item quatre chandelliers de fer à mettre cierges.

Item une boeste de cuiure fermant à deux clefs.

Item quatre escuelles de cuiure seruant à quatre torches.

Item vne accre de terre donnée par Sire Artur Leidien, viuant maire de Verneuil, en boutz et costés juxte les cōtractz.

Item vn grand coffre à dos, en façon de marche-pied, fermant à clef, seruant à mettre les torches et cierges dicelle cōfrairie.

Item un autre coffre, en façon de cōtoir, ou l'on met les ornements de la cōfrarie.

Item le liure des ordonnances dicelle cōfrarie, fermant à deux clefs.

Item vn missel couuert de noir. (Un autre missel à filets et tranche dorée.)

Item le livre des comptes fermant à vne clef.

Item vn grand coffre fermant à clef, po[r] mettre les chandelliers de fer, la croix de cuiure, le benestier et autres choses apartenantes à la confrarie.

Item vn grand tableau qui est affixé à vn pillier de l'église de ladicte maison-Dieu, ou sont contenus les statuts et ordonnances de lad. confrarie.

Item deux chappes de grand damas figuré blanc, accommoddées de grand passement de fin or, au lieu d'or faux acheptées en cette année 1617. (Item une autre chappe pour l'officiant.)

Item vn contrat faisant mention comme honn̄ personne Roger Concedieu, bourgeois de Verneuil, donna à lad. confrarie vne accre de terre assize en la paroisse de Gauuille, liurées dudit Verneuil, ledit contrat portant, etc...

Item vn chasuble de damas blanc à grand figure, enrichi d'un grand passement d'or fin, bordé d'une petite frange de soye blanche, fourny d'estolle et fanon de pareil dās et passem[t]. et frange couuerte d'une petite frange de fil d'or.

Item vne bourse de pareil damas, sur laquelle il y a vne croix de pareil passement et vng vollet de mesme damas et passement.

Item vng voile de taffetas blanc sur lequel y a pareil passement en croix, entouré d'vn frangeon orengé et blanc (lequel chasuble, estolle, fanon, bource, vollet et voille ont esté acheptés en cette année 1620).

Item vne aube de toille fine et sert au Roy le jour de la feste.

Item deux tuniques de damas blanc enrichis de passement d'or auec de la frange.

Item deux petits liures couuerts de maroquin pour la chappelle.

Item un voile de damas blanc figuré, donné par M[re] Nicolas Tessier.

Item un uoile noir, garni de faux argent, achetté en l'année 1690.

Item un baston de la croix peint.

Item vn contract passé pardevt. Noel Sauuart et François Ysambart tabell., à Verneuil, etc...

(Ici le volume commence à n'être plus écrit que sur papier).

Page 72 du Mss. — Le mercredy xxviiie. jor. d'auril mil vicc. xxxij, se sont p̄ntez les thrésoriers de la Magde. soubsignez, qui se sont obligez en. la cōfrairie des p̄bres d'assister de toutes les choses requises et nécessaires por. l'ornement et décoraōn de lad. cōfrairie; scauoir est les tapisseries por. tendre le jor. de feste de lad. cōfrairie, en l'église de l'ostel-Dieu, fondée au lieu accoustumé, croix, chandeliers, le tout d'argent, bas d'autel, en cōsideraōn que les roys et cōfrères, dvn commun aduis et cōsentemt., leur ont donné deux Roys por. aider à releuer la nef et autres reparaōns nécessaires en lad. église, scauoir: Me Jacques de Bretignières, p̄bre, prieur de l'hostel-Dieu, qui a donné cent liuvres tourns., et Mre Nicolas Pinard, p̄bre, curé de Lomes, la somme de soixante liures tournois.

Faict les an et jor. que dessus.

(Signatures.)

BORNEMENTS

DE LA LIVRÉE ET FRANCHE-BOURGEOISIE DE VERNEUIL.

C'est la déclaration que baille au Roi notre Sire et souverain seigneur, à cause de son château et domaine de Verneuil, maitre Pierre Le Petit, sieur de la Brossette, procureur et sindic de la ville et communauté de Verneuil, au nom de tous les habitants de ladite ville, et des paroissiens de Poëlay, Gau-

ville, Pulay, Mandres et Saint-Martin du vieil Verneuil, possédant des maisons et héritages dans l'étendue desdites paroisses, relevant de Sa Majesté, en vertu du pouvoir à lui donné par tous les habitants assemblés en l'hôtel-de-ville au son de la cloche, porté par l'acte qui pour ce en a esté expédié devant les srs Maire et échevins dudit Verneuil, le dimanche quatrième jour de septembre mil six cents soixante dix huit, de touttes les dittes maisons et héritages, scituées en l'étendue des dites paroisses, livrée et franche Bourgeoisie du dit Verneuil pour satisfaire aux arrests et reglements du conseil, rendus pour la confection du papier Terrier et ordonnance de Monseigneur l'Intendant rendüe en conséquence, duquel acte la teneur en suit :

Du dimanche quatre septembre mil six cent soixante dix huit.

A Verneuil, en l'hôtel-de-ville.

Devant nous François de Gueroult, écuyer, sieur du Lentis, conseiller du Roi, président de l'Election dudit Verneuil et Chateauneuf en Thimerais, premier échevin de la dite ville de Verneuil pour l'absence de M. de Saint-Symon, Maire, juge politique, civil et criminel de la ditte ville et banlieue dudit Verneuil, après le son de la cloche cessé en la manière accoutumée et la semonce faite aux sieurs vingt quatre conseillers de la dite ville de Verneuil de se trouver présents au dit conseil, pour délibérer des urgentes affaires d'icelle ville et nottamment sur ce qui auroit été représenté par Me Pierre Le Petit, sieur de la Brossette, procureur sindic de la ditte ville et communauté de Verneuil, que sur la poursuitte faitte par Me Jacques du Buisson, fermier général des Domaines de France contre les détempteurs des héritages situés dans la dite Banlieue de Verneuil, pour fournir déclaration audit domaine des héritages que les habitants de la dite ville y possèdent et lesquelles déclarations lesdits détempteurs auraient chacun

en particulier mises es mains dudit Le Petit, pour par lui la rendre en général audit domaine, et la signer au nom desdits détempteurs pour éviter aux frais et poursuittes que prétend faire ledit S^r^. Du Buisson, ce que ledit S^r^. Le Petit ne peut faire sans y être othorisé dudit commun général; sur quoi ayant été délibéré par Simon de la Ronce, Georges Langlois, Robert Fleury, Guillaume Lecouturier, Nicolas Guillemet, René Bienvenu, Nicolas Boissel, Guillaume Droüin, Laurent Boüilly et Jacques de l'Ecluse, conseillers de la ditte ville, Loüis Eloy, Martin Renoult, Noël Piquet, Thomas Néez, Pierre Petit, Nicolas Lefournier, Jean d'Evreux, François Boutard, Louis Roger, Nicolas Lefournier, Pierre Dufourd, René Devaux, Nicolas Dufourd, Etienne Chevallier, François Belin, Noël Vaucanu, Denis Thiboult, Pierre Ameline, Nicolas Desclos, François de Raveton, escuyer, et Charles Aubery, avocat, Jacques Guincestre, Jean Lambert, François Lelièvre, Jean Morel, Guillaume Dieuxit, Pierre Prevost et plusieurs autres habitants de la ditte ville, présentés audit hôtel-de-ville, tous lesquels habitants ont été d'avis que ledit S^r^. Le Petit signe la déclaration des détempteurs en général des héritages scitués en la banlieue dudit Verneuil, pour faire ce qu'il appartiendra, à quoi ils l'ont othorisé (*sic*) et ont signé avec nous et lesdits Srs de Guéroult et Drouin, Echevins présents audit conseil avec ledit S^r^ procureur sindic et notre greffier ordinaire, donné et fait comme de tous, signé Bertrand avec paraphe. — Desquels héritages, maisons et mazures contenus en ladite banlieüe les bornements suivent :

C'EST A SAVOIR les terres et héritages qui prennent depuis les fossés et murailles de la porte de l'Aigle, allant le long de la rivière d'Avre faisant la séparation des provinces de France et Normandie, depuis ledit lieu jusqu'à la haie Chedeville, et de la haie Chedeville allant passer par dedans les bois du

Roi le long de la grande ligne, droit à la maison de Jean Moutier, repassant par la grande devise droit descendre à la Pannetière, hameau dépendant de la ditte paroisse de Pulay, séparant le fief de Gournay-le-Guérin des livrées dudit Verneuil et va passant audessus des héritages dépendant des Religieuses de Chaise-Dieu et hameau de Trun avoisinant les terres des Bruyères, va prendre le village de Mandres et passer par le chemin Perray allant au-dessus du village de la Taillerie, avoisinant de l'autre côté les fiefs et tenures des Essards et baronnie de Bourg jusqu'au pont de la Couturière sur la rivière d'Iton, et dudit pont vient descendre par dessus le village de Gauville pour entrer au chemin des Banneaux avoisinant le fief de la Pointelierre et passant par la terre du Boissemey, va dudit chemin aux Banneaux prendre et tomber au val du Boullay, qui sépare les livrées et franche Bourgeoisie d'avec les fiefs de Grosbois et de la Turgères et va ledit val du Boullay tomber dans la rivière d'Iton au dessous du moulin de Chateau Thiery, allant dudit lieu à la vieille rivière qui sépare les dites livrées d'avec les fiefs de Montbaudry, du Breuil et de l'Orme et vient rendre au pont de Feugère, et dudit pont va se rendre en écharpe à la bonde de l'Etang de France par où s'écoule la rivière d'Avre, premier bornement compris en la présente déclaration.

Au contraire dudit bornement sont enclavées et comprises les paroisses de Poëley, Gauville, Mandres, Pulay et St. Martin du Vieil Verneuil en partie.

La présente déclaration desdits héritages cy dessus situés dans les dittes paroisses, livrées et franche bourgeoisie dudit Verneuil, ainsi baillée et avouée en exemption de tous cens et rentes reliefs, treizième et autres droits casuels et accoutumés, présenté le quatrième jour de Novembre mil six cens soixante dix neuf. La minute de la présente signée du sieur Le Petit avec paraphe.

Acte de la présentation de la déclaration cy dessus ensemble d'un Arrest de Monsieur le commissaire des francs-fiefs, du dix septième février mil six cent trente sept, acte de la délibération des dits habitants de Verneuil du quatrième Décembre mil six cent soixante dix huit, ordonne qu'elle sera mise en grosse et forme ordinaire et mise entre les mains du Procureur du Roy et du fermier du Domaine, pour les avoir et délibérer, y apporter leur consentement et contre-dits ainsy qu'il appartiendra sauf et sans préjudice des frais et depends des saisies et de ce qui s'est ensuivi, pourquoy nous les avons renvoyés par devant Monseigneur l'Intendant. Fait à Verneuil par nous conseiller du Roy, viconte de Verneuil, subdélégué de mondit seigneur l'Intendant, ce seizième jour de Novembre mil six cens soixante dix neuf, ladite minute signée Sanson avec paraphe.

La présente grosse d'aveu, conforme à celle en parchemin déposée aux archives du Bureau des finances, chambre des domaines et voirie, de la Généralité d'Alençon icelle certifiée véritable en tout son contenu et délivrée à Joseph Trociney, boullanger demeurant en la ville de Verneuil au Perche, pour luy et les autres boulangers de la même ville, ce requérant, pour luy servir et valloir ce qu'il appartiendra, par nous greffier ordinaire dudit bureau soussigné et ce en exécution de l'ordonnance de M. Le Bescher de la Rullaye, président trésorier de France dudit bureau, étant au bas de la requête présentée par ledit Trociney, portant compulsoire à luy accordé en datte du dix septième jour du mois de Janvier mil sept cens soixante douze, signé Le Bescher de la Rullaye; signé d'Evey avec paraphe. Ensuite de quoy est écrit, scellé à Alençon le dix-huit janvier mil sept cens soixante douze, reçu dix sous, signé d'Evey avec paraphe. En marge est écrit : Controllé à Alençon, ce 18 janvier 1772; reçu 21 sols 7 d., volume des Epices, 4 sols 3 deniers, signé Louvel avec paraphe.

Collation faite de cette copie sur l'expédition en papier présentée par M. Charles Aubéry, sieur Duboulley, conseiller du Roy, lieutenant général particulier ancien civil et criminel du Baillage de Verneuil et viconté de L'Aigle et ressort françois de la Tour grise dudit Verneuil, et à luy rendue par nous François Bouillon, notaire royal en la ville et ressort françois de la Tour grise de Verneuil et dépendances, soussigné, ce 21 janvier 1772, signé enfin Bouillon. Et plus bas est écrit : controllé à Verneuil, ce 21 janvier 1772, reçu sept sols, signé Brion. Et plus bas est encore écrit : Collation faitte de cette copie sur copie collationnée en papier, présentée par le S^r^. Cyprien Guincestre, md. demeurant à Verneuil, paroisse de la Madeleine, et à luy rendüe par nous François Bouillon, notaire royal à Verneuil, soussigné, ce 19 juin 1774, signé Bouillon avec paraphe. Et, en marge de cette collation, est écrit : Controllé à Verneuil, ce 19 juin 1774, reçu 7 sols, signé Brion.

Collation faitte de cette coppie sur coppie présentée par le sieur Jacques Guincestre, bourgeois de Verneuil, y demeur^t^. parr. de S. Jacques, et à luy rendüe, par nous François Bouillon, not. royal à Verneuil, soussigné, ce 22 juin 1774.

Signé BOUILLON.

Controllé (etc., comme dessus).

(Transcrit sur la copie communiquée par M. Le Gouverneur, greffier à Verneuil.)

SÉANCE TENUE AU NEUBOURG

LE LUNDI 1er. OCTOBRE 1855.

La présidence a été déférée à M. le marquis *de Blosseville*, membre du Conseil général du département, et vice-président de la Société libre d'agriculture, sciences et arts de l'Eure. Au nombre des personnes présentes, on comptait MM. *de la Londe*, membre de la Société française, à Rouen ; *Legrand* (de Guitry), ancien représentant ; *Gadebled*, ancien chef de division au ministère de l'intérieur ; *Paturel*, maire de la ville du Neubourg ; *Lebreton*, notaire honoraire ; le vicomte *de Pommereu ; Loisel*, maître de poste, à la Rivière-Thibouville ; *Léon Métayer*, de Bernay ; *François Lenormant ; Guillard*, avoué à Louviers ; le comte *Roger de Barrey*, membre du Conseil général, à Verneuil ; l'abbé *Delamare*, curé de Marbeuf ; *Billon*, docteur en médecine, à Lisieux ; l'abbé *Lenormand*, chef d'institution au Neubourg ; *G. Bouet*, membre de l'Institut des provinces, à Caen ; *Charles Vasseur*, archéologue, à Lisieux ; l'abbé *Gueffe*, professeur au petit-séminaire d'Évreux, et plusieurs ecclésiastiques des environs.

MM. Raymond Bordeaux et Charles Vasseur rédigent le procès-verbal.

La première question du programme est ainsi conçue :

Quelles ont été, depuis dix ans, les découvertes faites dans la plaine du Neubourg, en fait d'antiquités ?

M. François Lenormant s'est préoccupé de l'étude des voies romaines qui traversent la plaine du Neubourg, et qui viennent converger à la Rivière-Thibouville et à Brionne. L'une d'elles passe au Plessis-Mahiet, au Tilleul-Othon, à Périers, et arrive

à Brionne. Les découvertes faites dans le cimetière romain de Brionne sont bien connues. Le nom du hameau de Pierrelée semble indiquer l'existence d'une borne milliaire.

M. Loisel signale le camp romain qui existe tout près de Brionne, sur la côte du Montchal.

M. Gadebled rappelle qu'à Feuguerolles, près Sacquenville, on a trouvé des haches d'armes, etc.

M. Fr. Lenormant cite un camp romain à Feuguerolles. M. Métayer possède des médailles gauloises en argent qui proviennent de cette localité, où l'on a remarqué aussi des cercueils en plâtre, où chaque mort avait un petit vase près de sa tête.

M. de Blosseville dit qu'à Canappeville, chez M. le marquis de Toustain, on a trouvé des sépultures analogues; les objets trouvés ont été donnés au musée d'Évreux : l'un des tombeaux a été conservé.

M. Fr. Lenormant parle de médailles des Aulerques-Eburovïques, qui ont été trouvées à Brionne.

M. Guillard annonce qu'en 1848 on a trouvé, au triège du Tertre *(teurte)*, dans une boîte en fer réduit à l'état friable, une série d'objets romains en or, composant la parure d'une femme, dont il est devenu possesseur. Ce précieux écrin, sur lequel il donnera ultérieurement des détails à la Société, se compose de deux médailles en or, l'une de Verus, l'autre de Domitien; d'une bague en or avec chaton en pierre gravée; d'un camée non monté présentant une tête de Caracalla; d'un collier en or; d'un anneau garni de six grenats, avec la légende FRVERE ME, disposée sur le filigrane entre les pierres; d'une paire de pendants d'oreilles garnis d'émeraudes.

En 1852, on a encore trouvé, au même hameau du Tertre, à la Haie-Malherbe, un certain nombre de médailles et d'objets antiques, qui font partie de la collection de M. Guillard, et sur lesquels il donnera de plus amples renseignements,

ainsi que sur d'autres antiquités découvertes à Quatremarre et à Damneville, près de Louviers.

M. Guillard, qui conserve avec un soin intelligent l'indication des provenances des objets qu'il a recueillis, fait connaître aussi la trouvaille faite à Canappeville, dans un jardin, près de l'église, d'un beau florin d'or à l'écu, portant la figure de Philippe de Valois assis, tenant de la main droite l'épée, et de la gauche l'écu fleurdelysé, avec la légende : PHILIPPVS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX, et, au revers, une croix fleuronnée dans un quatre-feuille, avec la légende : XPS : VINCIT : XPS : REGNAT : XPC : IMPERAT :

M. de Blosseville rapporte qu'on a trouvé une médaille d'or du module d'une pièce de 20 fr., en plein champ, entre Iville et Marbeuf.

M. Métayer possède deux sceaux-matrices du moyen-âge, trouvés dans l'enceinte du prieuré, là où l'on a établi le cimetière de Neubourg.

M. Loisel a également, dans sa collection, une matrice du sceau de l'abbaye du Bec, portant la date de 1563. Un double de ce sceau est conservé au musée de Rouen. La légende est : **Sigillū . conventus . monasterii . beate . marie . de . becco . helluyny . 1563.**

MM. Métayer et Loisel autorisent M. Bordeaux à publier ces divers sceaux dans le recueil spécial de la *Société de Sphragistique.*

M. de Blosseville parle d'armures complètement oxidées, découvertes dans un endroit appelé le *Champ de la mort.*

M. Loisel indique, comme trouvées à Nassandre, une fort jolie pièce de Charles-le-Chauve.

M. Fr. Lenormant communique le plan de substructions antiques, fouillées récemment près de la Rivière-Thibouville. Ces fondations sont caractérisées par des tuiles romaines, du travertin, des écailles d'huîtres, etc.

M. Métayer cite encore une médaille d'or trouvée à Cretot; M. de Blosseville, un salut d'argent anglo-français d'Henri V, trouvé à Amfréville.

M. Loisel possède une pièce analogue, trouvée à Vatteville. A Surville, près de Louviers, on a recueilli également une pièce de Jean V, duc de Bretagne, et une pièce de Charles VI.

M. Métayer conserve aussi une pièce d'or trouvée dans la contrée : elle est de Sébastien, roi de Portugal, et représente un diacre portant un vaisseau à la main.

M. de Blosseville cite des relations qui ont eu lieu entre le Portugal et le département, mais elles sont d'une époque plus moderne.

M. Loisel indique M. Chevalier, percepteur à Harcourt, comme possédant une collection de médailles romaines provenant du Vieil-Evreux. D'autres ont été trouvées à Feuguerolles-sur-Nassandres, il y a 40 ans, et à Aclou, près de Brionne.

M. Métayer possède un camée d'origine gallo-romaine, aussi trouvé dans le pays. A ce sujet, M. Lenormant rappelle qu'au cabinet des médailles figure un camée découvert dans le cimetière antique de Brionne.

Des fers à cheval à rainure, comme les fers anglais, ont été trouvés par M. Loisel, à Nassandres. A Goupillière, en creusant des routoirs, on a trouvé des médailles, des fragments de verrerie et de poterie rouges.

M. Bordeaux a vu dernièrement, dans le cabinet de M. Lalun, architecte à Louviers, des fers antiques provenant de Caudebec-lès-Elbeuf. Ces fers à cheval, mobiles et s'attachant au pied de l'animal avec des courroies, sont très-curieux. On sait que les Romains ne ferraient pas leurs chevaux; seulement, lorsque le sabot du quadrupède était exposé à s'user par une marche trop prolongée sur un terrain pierreux, on le revêtait de cette sorte de chaussure. Les premiers fers de ce genre,

trouvés en France, se voient au musée d'Autun. Lorsqu'on trouva, au Vieil-Evreux, ceux que l'on conserve au musée d'Evreux, on fut assez long-temps à s'expliquer l'usage de ces objets, à peine connus alors, et M. Cheveraux donna un article à ce sujet dans le *Bulletin monumental*. Ces fers à cheval mobiles, figurés d'ailleurs sur plusieurs bas-reliefs antiques, sont des objets rares dans les musées.

La collection de M. Loisel renferme précisément un de ces fers. M. Loisel, qui a trouvé ce fer au fond d'un puits antique qu'il a fait fouiller à la Rivière-Thibouville, fut lui-même embarrassé pour découvrir l'usage d'un pareil objet.

M. François Lenormant rappelle que ces fers sont décrits dans Végèce, ce qui a permis d'affirmer leur destination d'une manière certaine. Les cavaliers portaient ces fers avec eux, pour le cas de besoin.

M. l'abbé Delamare, curé de Marbeuf, est propriétaire d'un anneau en cuivre large de deux centimètres et d'un diamètre de six centimètres, portant une inscription gothique fruste et difficile à déchiffrer. Cet anneau, garni d'émaux, a été trouvé, il y a 10 ou 12 ans, en cultivant un champ, dans la partie Nord-Ouest de l'avenue du château de Marbeuf.

Quelles sont les églises rurales les plus remarquables de la contrée?

M. le curé de Marbeuf lit une note sur son église, qui possède une tour carrée percée de deux fenêtres, l'une à ogive aiguë et l'autre romane. Cette tour, décorée d'une corniche à modillons grimaçants, est surmontée d'une flèche polygonale assez élégante. Malheureusement cette tour, en grande partie romane, menace de s'écrouler : une lézarde fort grave empêche de sonner les cloches. Un plan proposé pour la reconstruction ne tient pas compte du caractère actuel, et il faudra remettre ce plan à l'étude si l'on désire conserver les parties romanes.

Dans le chœur, à droite de l'autel Saint-Jean, une niche assez élégante existe dans la muraille : c'est une crédence avec piscine en forme de coquille. Sa hauteur est de deux pieds cinq pouces, et sa largeur et sa profondeur d'environ vingt pouces. La voûte ogivale de cette crédence est décorée d'un cul-de-lampe, et ses nervures viennent se relier sur les colonnettes géminées qui entourent la baie.

On voit aussi dans le chœur deux belles pierres tombales gravées. L'une représente deux personnes, un chevalier et sa femme; l'autre représente une noble dame seule. C'est peut-être la femme d'un autre chevalier dont la statue en relief se voit sur un tombeau également placé dans le chœur, vers la gauche. Cette statue, d'une fort belle exécution, est en pierre avec la tête et les mains en beau marbre blanc; c'est un précieux ornement pour l'église de Marbeuf. Le croirait-on? on l'avait cependant enlevée du tombeau dont elle faisait partie et reléguée dans la tour, où elle gisait sous des chaises brisées. M. l'abbé Delamare s'est empressé de la retirer de là et de la replacer sur le tombeau qui heureusement n'avait point été démoli. Le mausolée et la muraille qui l'avoisine sont ornés de marbres noirs où sont gravées les inscriptions suivantes que M. le curé de Marbeuf a relevées en observant l'arrangement des lettres.

A gauche, vers la tête de la statue :

VERTV . D'VNE . IMMORTELLE . VIE .
QVIL . SOIT DV . TOVT . MORT . ICI . BAS .
MOITIÉ . DVN . LOVABLE . COVRAGE .
NE . MOITIÉ . DE . SA . VIE . EN . PARTAGE
SON CERCVEIL . MOITIÉ . DE . SON . TRÉPĀ .

Sonnet.

QVAND . LE . NOBLE . DACHÉ . PARQVE . TV . NOVS . RAVIS .
PENSANT . L'AVOIR . PRIVÉ . DE . VIE . ET . DE . LUMIERE

TV . TE . TROMPE . IL . REVIT . PAR . CESTE . FIN . DERNIERE
D'VNE . MEILLEVRE . VIE . AV . SEIOVR . DES . ESPRITZ
LA . GLOIRE . LVI . FAICT . IOVR . ET . SON . HONNEVR . AQVIS
ESTOVFFE . DE . TA . NVIT . LA . NOIRCEVR . COVSTVMIÈRE .
IL . DEFENDIT . LES . LYS . DE . LA . FRANCE . GVERRIERE
ET . DESVS . SON . TOMBEAV . NE . NAITRONT . QVE . DES . LYS
POINT . MORT . AV . CIEL . SA . MORT . ESTANT . SVIV...

Vers les pieds, à droite :

Stances.

SI . TV . FAIS . O . PASSANT . ESTAT . DE . LA . VERTV
SI . TV . AS . DE . L'HONNEVR . QVE . NE . T'ARRÊTES . TV .
EN . CE . LIEU . OV . L'HONNEVR . ET . LES . VERTVS . ENCLOSES
RENDENT . COMME . VN . THRÉSOR . RICHE . CE . MONVMENT
DE . DROICT . TV . DOIBS . ICY . ESPANDRE . LARGEMENT
DES . PRIÈRES . DES PLEVRS . DES ŒILLETS ET DES ROSES
TV . APPRENDRAS . BIENTÔT . DE . CE . MARBRE . DISERT
QUEL . EST . CE . BEAV . TOMBEAU . TOUT . DE . LARMES COVVERT
ET . CE . QVE . TV . LVI DOITS . CAR . SA DVRETÉ EXTRÊME
MONSTRE SI CESTE MORT NE TOVCHE AVLCUNEMENT
TON ESPRIT QUE TV ES . DV . TOVT . SANS . SENTIMENT
ET TROP PLVS DVR ENCORE QUE N'EST LE MARBRE MESME
IL EST NOIR CAR FORT BIEN CESTE TRISTE COVLEVR
TE DOIBT REPRESENTER LE DEUIL ET LA DOVLEVR
QUE LE NOBLE DACHÉ LAISSA A SA PATRIE
QVAND APRÈS VN LONG TEMPS DE TOVRMENS ET DE MAULX
QVE POVR ELLE IL SOUFFRIT . POVR FIN DE SES TRAVAVLX
LA PARQVE LVI TRANCHA LE FILET DE SA VIE
PLVS . TV . VOIS . CEST . ESCRIT . TRACÉ . EN . LETTRES . D'OR
POUR TE FAIRE SCAVOIR QV'IL EST BESOING ENCORE
EMBRASSANT DU DEFFVNT L'IMMORTELLE MEMOIRE
PARLER A DIEV POVR LVY . PRIER POVR SON REPOS
ET DESSVS SON CERCVEIL DIRE DE BON PROPOS
POUR LE FAIRE IOVIR DE L'ETERNELLE GLOIRE.

Sur le devant du tombeau :

D . O . M .

LE RESPECT QVI EST DEV . AVX . HOMMES . ILLUSTRES . PASSANT . T'OBLIGE . D'HONORER . CE LIEV . DE TES . LARMES . ET DE TES PRIERS EN MEMOIRE DE

TRES NOBLE HOMME ET TRÈS VERTVEUX GVI DACHÉ VIVANT SIEVR DE FONTENAY , MARBEVF ET ANEVILLE , LE MONT DE LA VIGNE ET

DV HOMME LES CENDRES DVQUEL ICY ENSEVELIES SONT COMME L'AME ET LA VIE DE CE SEPULCHRE CE CELEBRE PERSONNAGE

FUT DURANT SA VIE ORNÉ DE TOUTES LES VERTUS SAGE OBSERVATEUR DE PIÉTÉ ET D'ÉQUITÉ ADROICT AVX EXERCICES DE LA NOBLESSE

PLEIN DE VALEUR ET DE COURAGE COMME IL LA FAIT UOIR AUX OCCASIONS DE NOZ DERNIERES GUERRES CIVILLES

IL FUT BLESSÉ EN LA IAMBE AU SIEGE D'AMIENS MALHEUR QUI LUY APPORTA DES ACCIDENS ET DES DOULEURS ESTRANGES

QU'IL PORTA NEANMOINS PENDANT L'ESPACE DE ONZE ANS D'UN COURAGE CONSTANT ET D'UNE PATIENCE ADMIRABLE BIEN NÉ ET BIEN

FORMÉ QU'IL ETOIT LES POETES INGEROIENT QU'IL NE POUUAIT MOURIR QUE PAR LA COMME ACHILLES QUI N'ESTOIT MORTEL

QUE PAR LE TALON IL MONTRA LE DERNIER EFFORT DE SA CONSTANCE EN L'AMPUTATION DE SA IAMBE QUI FUT LA FIN

DE SES IOURS ET DE SES DOULEURS IL DECEDA LE 30 DE DECEMBRE L'AN DE NOTRE SALUT 1608 AU GRAND REGRET

D'UN CHACUN NOMEMENT DE UERTUEUSE DAMOISELLE MAGDELENE DE MAILLOC SA TRÈS AYMEE ESPOUSE

QUI A DEDIÉ SE MONUMENT A SA MEMOIRE. A DIEV.

M. le curé de Marbeuf soumet aussi des croquis de plusieurs écussons qui figurent sur ce mausolée et sur la litre de l'église : on y voit les armes d'Aché et de Mailloc , *aux trois maillets.*

M. Raymond Bordeaux a remarqué les trois maillets, insignes de la maison de Mailloc, dans plusieurs églises de la vallée d'Eure et de la plaine du Neubourg, où cette famille posséda de nombreux fiefs au XVIIe. siècle.

M. le curé de Marbeuf communique à l'Assemblée une très-belle croix processionnelle en cuivre, garnie d'émaux et de cabochons, qui paraît du XIIIe. ou XIVe. siècle. Ce précieux monument d'orfévrerie appartient également à l'église de Marbeuf. Dans le cimetière de la même paroisse, on voit un if portant un mètre 84 centimètres de circonférence. La Fabrique a conservé un registre de compte commençant en 1562.

M. le président remercie M. le curé de Marbeuf de ses intéressantes communications. Selon M. Gadebled, l'église de Marbeuf, dédiée en 1477, relevait de l'abbaye du Bec.

M. Bordeaux dit, au sujet de la belle croix de Marbeuf, qu'il a trouvé dans le clocher de Saquenville deux croix processionnelles en bois recouvert de cuivre estampé, moins précieuses que celles de Marbeuf, mais intéressantes cependant. Ces deux croix, dont l'une est de la renaissance, ont été depuis remises en lieu honorable par M. de Bouclon, curé de Sacquenville.

L'exemple donné par M. le curé de Marbeuf en sauvant d'une destruction imminente la belle statue dont il vient d'être question, et que plusieurs membres de la Société ont vue avec une vive satisfaction, mérite d'être encouragé par la Société française d'archéologie, qui applaudit aussi au soin pris par M. l'abbé Delamare de tirer de la poussière les registres et papiers curieux de son église. Trop souvent, dit M. Bordeaux, on détruit comme papiers inutiles ces anciens registres qui fournissent souvent cependant des documents précieux pour l'histoire des paroisses. Beaucoup de ces registres de comptes sont plus anciens que les registres de l'état civil :

on y retrouve toute l'histoire des familles du pays. C'est là qu'on trouve aussi les noms des artistes qui ont travaillé pour les églises, et dont, en l'absence de ces documents précieux, on ignorerait absolument les noms. M. de La Borde a publié dans les *Annales archéologiques* des extraits fort curieux des registres de compte de la fabrique de Gisors : M. Deville a, de son côté, donné, en un superbe volume, les comptes de la construction du château de Gaillon, et ces publications prouvent que des chefs-d'œuvre de la Renaissance, que l'on attribuait aux Italiens, sont au contraire les ouvrages d'artistes du pays.

La Société française d'archéologie met à la disposition de M. le curé de Marbeuf une subvention de 50 francs pour l'aider dans le projet qu'il a formé de faire conserver le style actuel du clocher de son église. L'architecte devra, ou consolider la tour, ou, si une reconstruction est inévitable, copier exactement l'édifice actuel, et remettre en place toutes les pierres d'appareil susceptibles d'être utilisées et notamment les modillons sculptés.

M. le marquis de Blosseville rappelle que, dans le cours de cette année, on a réparé la belle croix en pierre, de forme pyramidale, et décorée de statues, qui existe dans le cimetière de Saint-Pierre-du-Boscguerard. Cette croix, qui rappelle la fontaine de la Croix-de-pierre, à Rouen, paraît du commencement du XVIe. siècle. La réparation a été faite sobrement : on a renoncé au projet que l'on avait eu d'abord de déplacer cette croix, et d'abattre l'if séculaire qui l'accompagne. Suivant les conseils de la Société d'archéologie qui a contribué également à cette restauration par une subvention de 50 fr., les choses ont été laissées dans l'état ancien. M. Raymond Bordeaux a fait un dessin de cet intéressant monument.

Au sujet des auteurs inconnus des travaux d'art exécutés au XVIe. siècle dans les églises de Normandie, M. François

Lenormant annonce que, dans une récente visite faite aux vitraux de Conches, le directeur du musée de Berlin a reconnu, dans l'une des verrières, le portrait du peintre Aldegrevers dont le nom avait été retrouvé précédemment sur l'orfroi d'un vêtement, dans le vitrail de St.-Louis.

A ce propos, M. Gadebled dit un mot d'une ancienne verrerie qui a existé au Hom, près de Beaumont, et dont l'origine est curieuse. M. Loisel promet de donner une notice sur cette verrerie.

M. François Lenormant fait connaître les objets anciens qui décorent la chapelle de St.-Éloi, près de la Rivière-Thibouville. Le rétable est du XVe. siècle avec bas-relief en terre cuite, représentant l'adoration des Mages, le mariage de la Vierge, etc. Au-dessus il y a un grand crucifix fleurdelisé, du pied duquel partent deux branches portant deux reliquaires en forme de bras. En outre il y a sur l'autel un petit crucifix du XVe. siècle, en cuivre repoussé.

M. le comte de Barrey recommande à l'attention de la Société l'église du Plessis-Mahiet à raison de trois autels provenant de l'abbaye du Bec, et de boiseries très-remarquables qu'elle possède. M. l'abbé Garcin a bien voulu adresser à M. Bordeaux, pour le procès-verbal, une notice sur ces objets, notice dont voici l'analyse :

« Le maître-autel du Plessis-Mahiet, à présent le Plessis-Sainte-Opportune est semi-circulaire, entouré de huit colonnes torses, avec les statues des quatre évangélistes ; le tabernacle, isolé, est décoré de colonnettes et de belles sculptures ; au-dessus de l'exposition qui surmonte le tabernacle, deux anges tiennent une couronne. Une galerie à jour richement décorée, relie les colonnes de l'hémicycle, et ce somptueux ensemble se termine en forme de dôme avec des urnes, des figures d'anges, etc. Le tout produit un effet très-majestueux.

« L'autel de la Vierge, et celui de Saint-Sébastien, sont dans le même goût. Tous trois sont exécutés en bois de chêne, qui a gardé sa couleur naturelle. Les chapiteaux des colonnes, les têtes de chérubins ailés qui décorent les faces des piédestaux, et surtout les guirlandes de fleurs et de fruits avec les festons mêlés à cet ensemble d'architecture, sont sculptés avec une grande adresse et arrangés d'une façon ingénieuse.

« Les stalles sont aussi fort remarquables. Le dossier en est très-élevé. Les accoudoirs sont décorés de têtes humaines et même de personnages entiers. Différents panneaux sont décorés d'attributs ; sur d'autres on a sculpté divers écussons armoriés qui mériteraient d'être examinés.

« Enfin, sous le lutrin, une pierre tombale porte la date de 1498. — Les deux cloches remontent seulement à l'année 1756. — Dans le cimetière, on voit un if qui n'a pas moins de huit pieds de circonférence. »

M. Loisel dit que ces sculptures, évidemment du XVII[e]. siècle, ont encore beaucoup du style de la Renaissance. — La Société voit avec plaisir que ces belles sculptures, quoique assez modernes, sont appréciées dans le pays. Tout fait donc espérer qu'elles seront conservées dans leur intégrité et sans altération. M. François Lenormant fait savoir que dans l'église de Goupillières il y a des statues du XVI[e]. siècle et un siège abbatial qui proviennent de l'abbaye du Parc. — L'église du Bec possède une vierge du XIII[e]. siècle, badigeonnée par malheur il y a quatre ans, et un superbe émail de Limoges, enchâssé dans la porte du tabernacle.

M. Métayer conserve dans sa collection un Christ en bois, presque grand comme nature, qui est revêtu de plusieurs couches de toile collées par une sorte de goudron et peinte pour imiter les chairs. Ce Christ provient de l'église d'Ecardenville : les administrateurs l'ont vendu comme une vieillerie, et l'auraient volontiers jeté au feu. M. R. Bordeaux, qui a vu

ce Christ, le trouve très-curieux : il ne serait pas surpris quand il remonterait à l'époque romane : les chairs sont figurées par des applications de toile agglutinée comme les bandelettes d'une momie égyptienne.

M. l'abbé Lenormand annonce que, dans l'église d'Epreville, il y a douze statues venant de l'abbaye du Parc, et qui sont les sœurs de celles que l'on voit aujourd'hui à Goupillières. — A Vitot, le banc-d'œuvre est formé d'une réunion de médaillons en bois sculpté. — Au Tilleul-Othon, il y a également des sculptures remarquables.

M. Métayer signale dans l'église de Fouqueville un bénitier portatif en potin, qui est fort curieux, et dont malheureusement on ne paraît pas apprécier le mérite.

M. l'abbé Lenormand dit un mot de l'église de St.-Aubin d'Ecrosville, bâtie au commencement du XVIe. siècle sur un plan considérable avec trois nefs, portail, etc. M. Bourguignon, architecte du département, a dirigé les travaux qu'on vient d'y exécuter. — L'église de Villette n'est que du XVIIIe. siècle, mais elle est remarquable pour l'époque.

M. de Blosseville empêche de passer sous silence la belle collégiale de La Saussaye, nécropole des ducs d'Elbeuf, et l'église de St.-Melain-du-Bosc, où l'on voit des boiseries provenant de l'abbaye de Bonport.

M. Gadebled cite enfin l'église de la Haie-le-Comte.

Quels points de la plaine du Neubourg ont été fortifiés? Signaler les fortifications dont on trouve encore des restes.

M. Philbert Duchemin a indiqué à M. de Blosseville le château du Houlbec, dont il reste encore deux tours et des caves superposées; les ruines du vieux château de Montpoignant et celles du château de St.-Ouen-de-Poncheuil.

M. F. Le Normant dit un mot du petit manoir de Vieilles, qui existe tout près de la station du chemin de fer à Beaumont-

le-Roger. Cet édifice a conservé le caractère du XVIe. siècle, ses grilles de fenêtres, etc.

Personne n'oublie les châteaux d'Harcourt et du Neubourg.

Quelle était la hiérarchie féodale du territoire? Quels fiefs relevaient, par exemple, du château du Neubourg?

M. Gadebled indique l'existence, aux archives de Rouen, d'un aveu de la baronnie du Neubourg et autres seigneuries, provenant de la chambre des comptes de Normandie. Cet aveu est très-curieux au point de vue de la police municipale et de celle du marché.

M. Paturel dit que le baron du Neubourg avait le privilége de faire tenir marché de tous les bestiaux qui passaient à 6 lieues à la ronde.

M. R. Bordeaux rappelle que le chartrier des barons du Neubourg existe encore au château du Champ-de-Bataille. Mme. Prieur-Quesné, propriétaire de ce magnifique château, connaît tout l'intérêt de ces précieuses archives.

M. Gadebled lit une longue liste de fiefs existant dans la plaine du Neubourg, dès le temps de Philippe-Auguste, tirée des *Feoda Normanniæ*, imprimés dans Duchesne.

M. le marquis de Blosseville possède d'anciennes copies d'*adueux* de la baronnie du Neubourg (1505 et 1571), ainsi que les titres d'un débat où intervint le marquis de Neubourg comme suzerain de St.-Amand-des-Hautes-Terres, et enfin de nombreux extraits du chartrier du Neubourg, relatifs à la mesure des grains. Au reste, M. l'abbé Caresme, curé du Bec, prépare une histoire de la contrée.

M. Gadebled donne aussi les détails suivants sur les anciennes juridictions. Les localités suivantes ressortissaient à la haute justice d'Elbeuf :

Crasville.	Quatre-marre.
Damneville.	Surtauville.

Virville.
St-Martin-la-Carneille.
Thuit-Anger.
Thuit-Simer.
Vraiville.

Ressortissaient au bailliage de Pont-de-l'Arche :

La Haie-Malherbe, haute-justice.
Criquebeuf-la-Campagne.
Daubeuf-la-Campagne.
Venon.
Montaure.
Fouqueville.
La Harengère.
Limbeuf.
Mandeville.
St.-Cyr-la-Campagne.
St.-Didier.
St.-Nicolas-du-Bosc-Asselin.
St.-Pierre-des-Cercueils.

Le bailliage vicomtal d'Evreux étendait son ressort sur Ecquetot, Feuguerolles, Hondouville et Houetteville.

Histoire municipale du Neubourg : A quelle époque remontent ses foires et ses marchés ? Possède-t-on des titres anciens relatifs au commerce de cette localité ?

M. Paturel rapporte que, d'après un document appartenant aux hospices, une foire aurait été établie pour trois jours en 1174, à la fête de la Ste-Croix.

M. Bonnin a affirmé à M. Bordeaux qu'une charte contenant l'établissement d'une foire, et tirée des archives de l'hôpital, aurait été envoyée, il y a quelques années, à un avocat de Paris chargé d'un procès par la commune, et que ce titre précieux n'est pas revenu. Il serait bien désirable de le recouvrer.

Quelles étaient les limites du bourgage du Neubourg ?

M. Paturel dit que ce bourgage était peu étendu : ses limites assez mal connues ne dépassaient pas la circonscription du bourg : il n'y avait pas de terres en bourgage. La paroisse du Neubourg relevait de deux seigneurs : celle de Beuvron était en bourgage : sa juridiction était rue de Conches, où est actuellement la maison de M. Pestel.

M. Philbert Duchemin a signalé à M. de Blosseville l'existence d'un droit de bourgage à la Haie-du-Theil, mais seulement sur une lisière de trente pieds environ de largeur, au Nord de la friche communale. A la Haie-Malherbe il y avait bourgage.

Quelles églises des environs possèdent des vitraux peints, des pierres tombales, des peintures murales, des inscriptions, des boiseries sculptées, des tableaux remarquables, des statues anciennes?

M. Métayer fait passer sous les yeux de l'assemblée un joli reliquaire en argent du XIIIe. siècle, avec un écusson émaillé, aliéné, il y a quelques années, par un desservant de Criquebeuf-la-Campagne. On voit dans ce reliquaire une bande de parchemin servant d'authentique et énumérant les parcelles de reliques qui y sont contenues : du fût de la Croix du Seigneur, des os de saint Sébastien, de sainte Anne, de saint Antoine, de saint Blaise, de saint Adrien, de saint Jérôme, des saintes Marguerite et Apolline. Il fait voir également une assiette en fayence de Rouen avec écusson de France du temps de Louis XIII, provenant de l'église de Villers près le Neubourg, et trois étoles droites du XVIe. siècle provenant aussi de Criquebeuf-la-Campagne.

M. l'abbé Lenormand indique comme existant au Neubourg un notable fragment d'une dalle tumulaire, gravée, d'un commandeur de Renneville.

M. Philbert Duchemin fait connaître l'existence d'une inscription murale de l'an 1500, constatant une fondation dans l'église du Gros-Theil.

Signaler les fonts baptismaux, les cloches à inscriptions gothiques?...

M. Philbert Duchemin a indiqué à M. de Blosseville une

cloche provenant de St.-Melain, aujourd'hui à St-Nicolas-du-Bosc et datant de 1319. Au Gros-Theil, il y a une cloche de 1585.

Quels sont, dans la contrée, les dépôts d'anciens titres intéressants pour l'histoire? Signaler les principales archives communales, chartriers de châteaux, plans et papiers terriers, aveux et dénombrements féodaux, registres et cartulaires des églises, anciens comptes de fabrique.

M. Guillard indique un plan terrier à La Haie-Malherbe.

M. François Lenormant signale chez M. de Reveillasc, au château de Fontaine-la-Sorêt, un plan du XVIIIe. siècle, contenant les noms des seigneurs de Fontaine, etc.

M. Gadebled donne lecture d'un extrait de divers titres précieux communiqués par M. de Bostenney, qui les conserve à sa terre de La Saussaye, ancienne collégiale où l'on enterrait les ducs d'Elbeuf.

Donation de franchises et libertés par Guillaume de Harcourt. — 1319.

Nous, Guillaume de Harcourt, chevalier, sire de La Saussaye, etc., sachent tous, que comme nous, en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de toute la cour de Paradis et spéciemment de monseigneur S. Louis, avons fondé une église en la paroisse de St.-Martin-la-Carneille et certains chanoines, serviteurs et ministres... Considérant et regardant que comme lesdits chanoines, serviteurs et ministres de ladite église, auront plus de libertés et de franchises, ils feront plus curieusement, diligemment et dévotement le service divin à quoy ils sont ordonnés et établis selon l'ordonnance de notre fondement, avons octroyé et octroyons les libertés, immunités et franchises qui en suivent.

C'est à savoir qu'ils seront francs et quittes dorenavant et à toujours de toutes coutumes et redevances, de vendre et

d'acheter quelconques denrées que ce soit en toutes nos foires et marchés ou quelconque lieu, en toutes nos terres, juridiction et seigneurie esquels l'on a usé et accoustumé payer coutume ; item ils seront quittes et francs de tous pasturage, pasnage, coustume et autres redevances en toutes nos forêts et bois de... et de La Saussaye, de porcs, bœufs, vache ou quelqu'autre beste ou nourriture, lesquelles bestes ne pourront aller par pastis... en taillis ne autres lieux des dits bois et forêts anciennement defendues pour pasturages pour bestes : ains comme y sont pastures delivrées esd. forets et bois pour ce usez et accoustumez selon ce que chacun ordre de beste de sa nature peut et doit aller en pasturage esd. lieux en l'ancien usage et coutume !...

En 1323, confirmation de cette donation par Jean d'Harcourt, neveu de Guillaume, donateur.

Papiers existant sur La Saussaye.

Un registre cartulaire en papier moderne (XVIIe. siècle) ou transcription des titres les plus importants de cette collégiale.

<table>
<tr><td>Plusieurs cahiers très-volumineux en très-bonne écriture.</td><td>1er cahier. Plumitifs des registres du secrétariat du chapitre de La Saussaye, depuis le 12 août 1527 jusqu'au 17 mars 1663.
2e cahier depuis le 3 mars 1663.
Titres et papiers concernant les dîmes et biens terriers.
Dénombrement des terres et dîmes du chapitre.
Obituaire.
Inventaire des titres et papiers.
Statuts ou réglements de la collégiale.</td></tr>
</table>

Nombreuses mentions çà et là de diverses familles de la plaine d'Amfréville, des seigneurs de la maison d'Harcourt, et l'état des propriétés en divers lieux.

M. de Blosseville, qui possède un assez grand nombre de

vieux titres à Amfréville, signale aussi comme ayant quelque importance, les archives de la mairie d'Iville.

M. Philbert Duchemin connaît au Thuit-Signol, chez M. Pierre Debos, un ancien terrier très-bien conservé.

Dans quelles localités existait-il des maladreries?

Un autre renseignement émané de M. Duchemin indique la maladrerie qui existait à l'extrémité Nord du territoire de Fouqueville, vers St.-Ouen-de-Poncheuil, et celle de St.-Didier, placée près du chemin qui tend à Vraiville.

Les confréries connues dans le pays sous le nom de CHARITÉS, *conservent d'anciens titres : passer en revue l'histoire de ces associations, dessiner et faire connaître les objets curieux qui leur appartiennent.*

M. Gadebled a tiré des registres des vingtièmes la liste suivante des charités existantes dans la contrée en 1790 :

Amfréville-sur-Iton.
Crasville.
Daubeuf-la-Campagne.
Gros-Theil.
Bosrobert.
Bec-Hellouin.
La Haie-de-Calleville.
Pont-Authou.
Montfort-sur-Risle.
Bonneville-sur-le-Bec.
Malleville sur-le-Bec.
Brestot.
Sacquenville.

M. Duchemin a connu, il y a quelques années, les derniers membres d'une confrérie de St.-Michel, qui chaque année faisaient un pélerinage au Mont-St.-Michel. M. R. Bordeaux a signalé, dans la *Normandie illustrée*, la curieuse confrérie de St.-Michel qui existe encore à Broglie et à La Barre, et qui va toujours visiter la célèbre montagne de l'archange.

M. Bordeaux rappelle que la charité du Neubourg a inscrit sur sa bannière la date de 1411 comme celle de son érection.

A la fin du XVIIe. siècle, d'Hozier lui délivra des armoiries qui étaient de gueules avec les lettres CHA / RI / TAS en or.

Des blasons pareils furent concédés aux charités de plusieurs paroisses voisines. Celle d'Ormes eut l'écusson d'azur avec la même inscription, également en lettres d'or, tandis que la confrérie d'Hectomare était distinguée par un blason noir et blanc : *de sable avec le mot* CHA / RI / TAS *d'argent.*

Le titre primitif de la charité de Marbeuf est du 24 mai 1720.

Jusqu'à quelle époque remontent les plus anciennes minutes des notariats?

M. Duchemin fait savoir que les minutes du notariat d'Amfréville commencent en 1543, et qu'il existe des actes antérieurs. A Tourville, les minutes se suivent depuis 1701, mais on possède des actes de la fin du XVIe. siècle.

Une personne annonce que les minutes du notariat d'Harcourt remonteraient jusqu'en 1388. Celles du Neubourg ne vont pas plus loin que la fin du XVe. siècle.

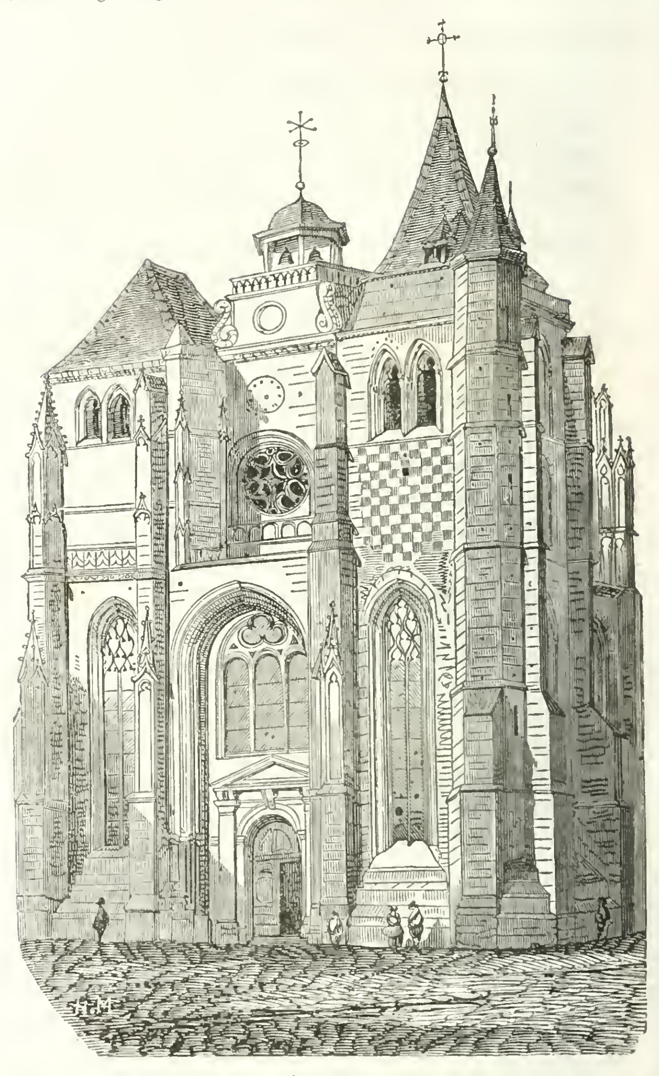
Quelle est l'époque de l'établissement des moulins à vent dans la plaine de Neubourg ?

En réponse à cette question, M. Métayer signale un moulin à vent, très-remarquable, qui existe à Quittebœuf ; il paraît être du XVIe. siècle. M. Lebreton indique aussi celui de la Haie-Malherbe comme étant d'une architecture assez ancienne.

Ces dernières questions n'ont pu être discutées que d'une manière très-sommaire, à cause de l'heure avancée de la soirée; la séance n'a été levée, en effet, qu'à plus de onze heures du soir.

Pendant le cours de la journée, les anciens édifices du

Neubourg, l'église paroissiale, la chapelle dite de la Prieu-



FAÇADE DE L'ÉGLISE DU NEUBOURG.

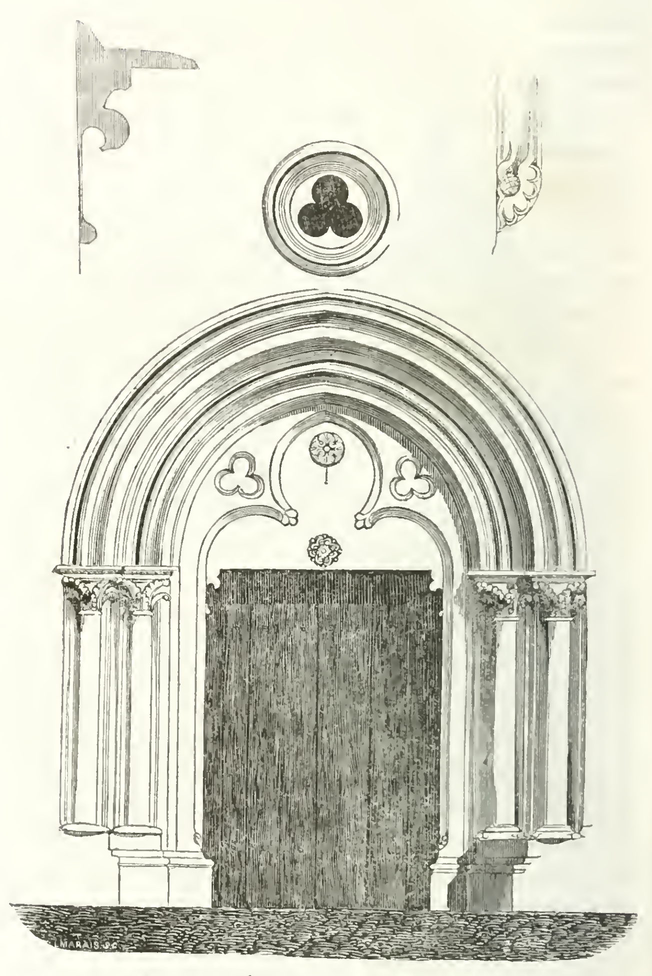
rée, les restes de l'abbaye fondée en 1637, mais dont l'église est plus ancienne, quelques maisons de bois, et surtout les bâtiments de l'ancien château, aujourd'hui morcelés, avaient été explorés avec soin par M. de Caumont et par les étrangers arrivés pour cette séance. M. Bouet a dessiné, dans son état actuel, la façade de l'église.

Le campanile en zinc, contenant l'horloge, est une addition toute récente.

M. Bouet a également dessiné la porte qui se trouve au haut d'un perron, au bas d'une salle gothique dépendant du château. C'est dans cette salle, qui paraît avoir été une ancienne salle d'armes, et qui est voisine d'une porte fortifiée, aujourd'hui murée, qu'en 1660, le marquis de Sourdéac de Rieux, baron du Neubourg, fit exécuter la *Toison-d'Or*, opéra de Pierre Corneille. Événement fameux dans l'histoire du théâtre français, et dont Loret fit grand bruit dans sa *Gazette rimée* (1). Il y a quelques années encore, il restait dans cette salle des restes de machines et de décors, et on y donnait un bal le jour de St.-Paul : bal qui attirait tous les environs. La tradition assure que, lorsque le marquis de Rieux fit transformer cette salle haute en salle d'opéra, elle était à usage de chapelle. Quoi qu'il en soit, il existe dessous, de vastes caves, et la belle porte d'entrée du XIIIe. siècle, ici figurée, est à la hauteur d'un premier étage ; ses archivoltes et les colonnettes sont encore en partie coloriées. En 1160, le mariage de Marguerite de France, fille de Louis VII, avec le fils aîné de Henri II, roi d'Angleterre, fut célébré dans une salle de cette forteresse. Il est bien regrettable que, lorsque ce château historique fut vendu par parties, il y a quelques années, la ville de Neubourg n'ait pas saisi l'offre qui lui

(1) M. le marquis de Chennevières-Pointel a écrit sur ce sujet une nouvelle charmante dans ses *Historiettes baguenaudières*.

était faite de l'acquérir pour s'en faire un Hôtel-de-Ville. Du



PORTE EXTÉRIEURE D'UNE SALLE AU CHATEAU DU NEUBOURG.

côté de la campagne, l'enceinte du château, flanquée de tours,

domine un vallon profond ; à ces gros murs sont adossés, à l'intérieur, la grande salle dont on vient de parler, et plusieurs constructions à façade de bois du XVIe. siècle, changées en maisons d'habitation.

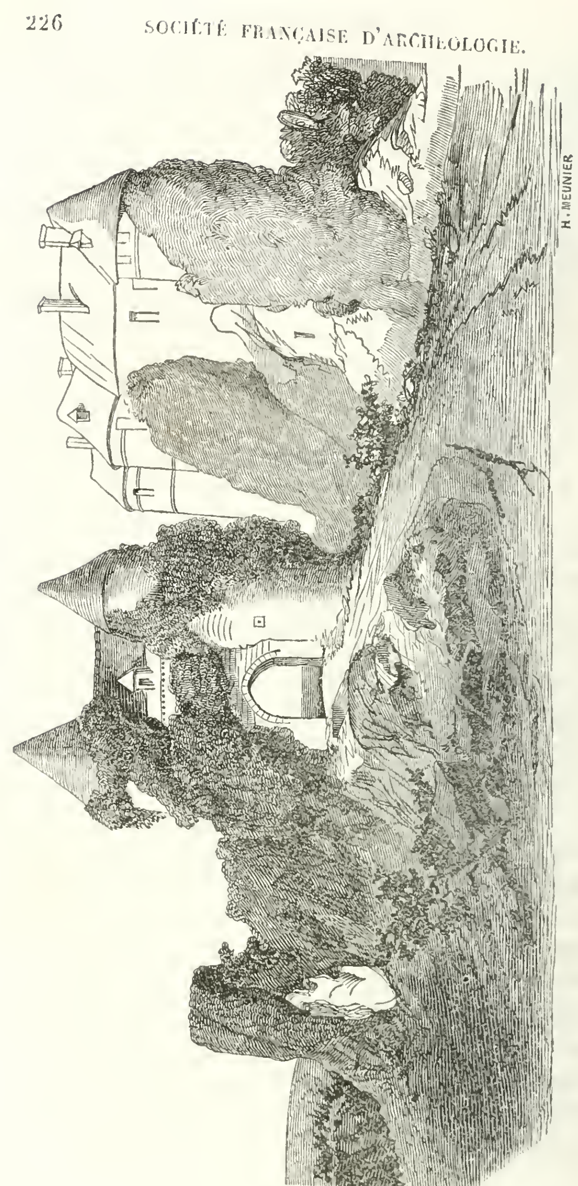
EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE DU 2 OCTOBRE.

La journée du 2 octobre 1855 a été consacrée à une excursion archéologique à laquelle ont pris part une douzaine d'associés étrangers, désireux de visiter les richesses monumentales des environs du Neubourg. Les membres de la réunion, partis dès le matin, ont d'abord suivi l'avenue d'arbres séculaires qui sépare la ville du château du Champ-de-Bataille et qui se développe dans la plaine, sur une étendue de près d'une lieue. Le château du Champ-de-Bataille était l'ancienne résidence des barons du Neubourg, qui s'y trouvaient logés plus à l'aise que dans le vieux château fortifié de la ville, au pied duquel commence d'ailleurs l'imposante avenue dont nous venons de parler. Le Champ-de-Bataille est un des plus vastes châteaux de la Haute-Normandie : bâti en pierres et en briques, dans le goût de la première moitié du XVIIe. siècle, il a une physionomie tout-à-fait princière. Le corps de logis principal, flanqué de pavillons à l'angle desquels sont suspendues des tourelles rondes, occupe un côté d'une vaste cour carrée. — En regard, de l'autre côté de cette cour intérieure, se trouve un bâtiment aussi d'un fort grand style, et qui contient une salle de spectacle, un chartrier, des remises et des écuries voûtées d'une manière monumentale, avec diverses pièces au premier étage. Ces deux édifices parallèles sont reliés par une épaisse muraille de briques et de pierres, surmontées d'un chemin de ronde décoré de balustres ; c'est dans cette courtine que

s'ouvre la grande porte d'entrée du château. A cette haute muraille correspond, du quatrième côté, une terrasse avec balustrades de pierres qui dominent le jardin, dans lequel on descend par un large perron. Mme. Prieur-Quesné et M. Victor Quesné, propriétaires du château, en ont fait les honneurs avec l'affabilité la plus exquise. Après avoir vu la chapelle, les souterrains qui s'ouvrent dans le fossé, etc., les visiteurs sont parvenus dans le grand salon, sur la table duquel ils ont pu feuilleter trois volumes in-f°. du terrier de la baronnie du Neubourg et des seigneuries qui en dépendaient. Ces trois énormes volumes ont donné une idée de la richesse du chartrier du Champ-de-Bataille, formé par les feudistes de la maison d'Harcourt-Beuvron. M. Lefebvre-Duruflé a bien voulu lire à l'assemblée une histoire sommaire de la baronnie du Neubourg et de ses anciens seigneurs, placée en tête de ce terrier, et qui est inédite. Cette histoire, dressée d'après les titres de la baronnie, rectifie et continue jusqu'à la fin du siècle dernier les données fournies par La Roque dans son *Histoire de la maison d'Harcourt*. Elle est suivie d'un curieux chapitre intitulé : « Description de la position du Neubourg et des droits et priviléges de cette terre. » Cette séance improvisée a été prolongée par l'examen de plusieurs objets intéressants, communiqués par M. Victor Quesné, au nombre desquels il faut citer un curieux coffret en fer du XVe. ou XVIe. siècle ; un riche pendant en filigrane d'argent, ouvrage d'orfévrerie du XVIIe. siècle, et un ornement de cou ou esclavage, superbement découpé, échantillon des riches parures qui rehaussaient, il y a quelques années encore, le pittoresque costume des femmes de la campagne. Mais notre attention a surtout été vivement frappée par une sorte de plat en cuivre, décoré d'émaux champlevés et couvert d'enroulements dans le style des premiers temps de l'époque ogivale. Des blasons émaillés, disposés au milieu de ces enroulements,

et qui paraissent être ceux de seigneurs alliés à la maison d'Harcourt, font de cette pièce un objet de haute curiosité et la rendraient très-digne d'être publiée. M. Quesné a communiqué également un vase qui paraît d'une époque au moins aussi reculée : c'est une sorte de cafetière en bronze, portée sur trois pieds, dont le caractère rappelle certains objets des XIe. et XIIe. siècles. M. Bouet s'est empressé d'en faire un dessin mesuré. On conserve également dans ce château les poids et mesures de la baronnie du Neubourg. Le *pot*, mesure pour les liquides, est en bronze, et porte à son bord supérieur l'écusson des barons du Neubourg, de la maison de Vieuxpont, *chargé de dix annelets*, 3, 3, 3 *et* 1. Il pèse 4 kil. 15 gr.; sa contenance est de 2 litres 35 centilitres.

Après avoir pris congé des maîtres du château, notre caravane archéologique s'est dirigée vers le bourg d'Harcourt, où l'on avait à visiter l'église, l'hôpital et l'ancien château féodal, légué à la Société centrale d'agriculture de France. Le château d'Harcourt est remarquable par ses tours revêtues d'immenses draperies de lierre, sa large enceinte de murailles, sa sombre porte d'entrée et ses profonds fossés, qui excitent si vivement l'imagination. L'église est digne d'être visitée : le chœur appartient à la noble et sobre architecture des premières années du XIIIe. siècle et, en contemplant à l'extérieur ses solides contreforts et ses correctes ogives, M. le docteur Billon regrettait que les architectes, qui bâtissent à grands frais dans nos campagnes des églises de si mauvais goût, ne prissent pas pour modèle ce vaisseau si parfaitement élégant, malgré la simplicité économique de sa construction. En arrivant devant le portail, naguère précédé d'un porche de la Renaissance, dont les pierres sculptées gisent aujourd'hui sur le sol environnant, les membres de la réunion se sont senti émus en apprenant que les agents de la voirie ont,



VUE DU CHATEAU D'HARCOURT (EURE).
(Dessin de M. Bouet.)

malgré de louables résistances, persisté à vouloir détruire ce monument, sous prétexte d'aligner le chemin vicinal ! Les voûtes du cœur présentent des nervures d'une forme peu commune au XIIIe. siècle. Le transept nord renferme un font baptismal du XIVe. siècle, dessiné par M. Bouet, et publié dans le tome XI, p. 56, du *Bulletin monumental.* Le transept nord est surmonté d'une sorte de voûte en wagon fort originale, et la voûte de bois de la nef est revêtue d'une ancienne décoration assez bien conservée.

L'hospice, fondé au XVIIe. siècle par une princesse d'Harcourt, à la place d'une ancienne maladrerie, a été rebâti de fond en comble, il y a quelques années, dans un style qui fait regretter les anciennes constructions, quelles qu'elles fussent. L'intérieur méritait cependant la visite de la Société : on voit en effet, dans la cour, une ancienne chapelle ou salle des malades, qui a été rebâtie pierre par pierre, à peu de distance de sa place primitive ; c'est un curieux vestige de l'architecture du XIIe. siècle. Les religieuses de saint Augustin, qui desservent encore cet hôpital où l'on compte soixante lits, se sont empressées de faire voir aux visiteurs les curiosités archéologiques qu'elles possèdent encore, et au nombre desquelles il faut signaler des tableaux conservés dans une tribune de leur chapelle. Ces peintures sont exécutées sur les deux faces des panneaux qui paraissent avoir fait partie d'un ancien autel à volets. L'une des faces représente des évêques et des saints peints en grisaille avec légendes gothiques ; l'autre porte des scènes peintes sur fond d'or. La beauté de ces peintures, leur bonne conservation, leur date reculée, permettent de les ranger au nombre des monuments les plus précieux pour l'histoire de l'art en France. Enfin l'hospice d'Harcourt possède des archives importantes.

D'Harcourt, nous nous rendîmes promptement à la Rivière-Thibouville, où, à notre grand regret, le temps nous

fit défaut pour visiter, avec l'attention qu'elle mérite, la collection d'antiquités et d'objets d'art formée par M. Loisel. Dans ce véritable musée, près duquel bien des voyageurs, explorant les antiquités de la Normandie, ont passé sans se douter de son existence, s'accumulent chaque jour, grâce aux persévérantes recherches de son possesseur, des monuments de toutes les époques : antiquités celtiques, romaines, objets du moyen-âge et de la renaissance. Nous y remarquâmes divers fragments d'origine romaine, produit de fouilles faites à la Rivière-Thibouville même ; et nous sortîmes tout éblouis de l'éclat des anciennes faïences, des poteries émaillées et des menus objets de toute sorte, exposés sur de riches bahuts de vieux chêne, sur des coffres à sculptures superbement fouillées.

La journée s'avançait. Bientôt nous arrivâmes à Beaumont-le-Roger, terme de nos explorations. Là, on fit une visite aux ruines si pittoresques du prieuré ; on jeta un coup-d'œil aux restes du donjon ; on fut voir enfin la jolie église de la ville, où existent encore de superbes vitraux, débris d'une admirable vitrerie presque complète il y a peu d'années. Ceux d'entre nous qui connaissaient déjà cet édifice religieux, furent étonnés de ne plus retrouver la curieuse grille de bois que l'on voyait encore il y a une année à peine, au bas du collatéral méridional. Nous la retrouvâmes appliquée contre un mur, et chacun fut unanime pour regretter la transformation qu'on lui a fait subir. Quelques minutes après, l'heure du chemin de fer nous séparait d'une partie de nos compagnons, et la session scientifique dont on vient de lire le procès-verbal était définitivement terminée.

Raymond BORDEAUX.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A LOUVIERS,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

LES 20 ET 21 MAI 1856.

Séance du 20 mai 1856.

La session a été ouverte, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à 1 heure après midi. M. de Caumont, directeur de la Société, invite M. Prétavoine, maire de la ville de Louviers, à présider la séance.

Sont présents au bureau : MM. *de Caumont*, directeur; *Raymond Bordeaux*, inspecteur de la Société pour le département de l'Eure, à Évreux; *de Glanville*, inspecteur de la Société pour le département de la Seine-Inférieure, à Rouen; *Peigné-Delacourt*, propriétaire à Ourscamps (Oise); *Rondeaux* aîné, ancien député, à Rouen; *de Jancigny*, sous-préfet de l'arrondissement de Louviers; l'abbé *Coursault*, archiprêtre, curé de Notre-Dame de Louviers; l'abbé *Faudet*, ancien élève de l'école des chartes, curé de St.-Roch, à Paris.

Ont pris pris part aux séances à titre de souscripteurs : MM.

RENAULT, avocat, deuxième adjoint, à Louviers.

TONNET DE St.-CLAIR ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Louviers.

William DIBON ✻, propriétaire, à Louviers.

TOUSTAIN (marquis de), membre du Conseil général de l'Eure, à Canappeville.

Roger DU MANOIR (comte), propriétaire, à Acquigny.

Jacques DE FONTENAY, propriétaire, ancien membre du Corps Législatif, à Louviers.

Raphaël RENAULT, manufacturier, à Louviers.

Frédéric JOURDAIN, fils, manufacturier, à Louviers.

Arthur CALLOU, propriétaire, à Paris.

DÉMAREST, propriétaire, demeurant à Pont-de-l'Arche.

CHEURET, notaire, à Louviers.

Eugène LHUILLIER, manufacturier, à Louviers.

E. FORTIER, propriétaire, à Louviers.

Frédéric JOURDAIN-RIBOULEAU ✻, manufacturier, à Louviers.

BURY, notaire, à Louviers.

Alphonse BERTRAND, manufacturier, à Louviers.

MURIEL, avoué, à Louviers.

Alphonse MARQUET, greffier du tribunal de commerce, à Louviers.

PICARD aîné ✻, docteur-médecin, à Louviers.

HUET, notaire, à Gaillon.

PETEL, docteur-médecin, à Louviers.

FÉVRIER ✻, notaire honoraire, à Paris.

LABICHE, pharmacien, à Louviers.

Charles FRÊNÉ, fabricant de cardes, à Louviers.

L. DE VALLETTE (marquis), receveur particulier des finances, à Louviers.

BOURGOIS ✻, propriétaire-négociant, à Louviers.

Raoul DE SENNEVAS, au château de Montaure.

ANISSON DU PÉRON, à St-Aubin d'Escrosville.

Gabriel DE GRAVERON, propriétaire au Valtier.

Auguste JEUFFRAIN, manufacturier, à Louviers.

Paul DIBON, président du Tribunal de commerce.
HÉBERT-DESROCQUETTES, avocat, à Louviers.
LALUN fils, architecte, id.
Léopold MARCEL ※, premier adjoint au maire de Louviers.
Guillaume PETIT ※, membre du Conseil général de l'Eure.
Robert D'ESTAINTOT, avocat, à Rouen.
Paul JEUFFRAIN, manufacturier, à Louviers.
Alexandre POUSSIN, id. id.
Delphis CHENNEVIÈRE ※, manufacturier, à Louviers.
Eugène CHENNEVIÈRE, id. id.
Charles POITEVIN, id. id.
BILLERET aîné, propriétaire, à Louviers.
Paul TARDIF, substitut du Procureur impérial, à Louviers.

S'étaient également rendus aux séances : MM.

ACHAINTRE, rédacteur du journal de Louviers.
ANTOINE, ancien directeur de l'école primaire supérieure.
DE LA BIGOTTIÈRE, membre de la Société.
BLANGIS, inspecteur des écoles de l'arrondissement de Louviers.
BLOSSEVILLE (marquis DE), membre du Conseil général de l'Eure.
BONNIN, antiquaire, à Evreux.
BOURGUIGNON, architecte du département.
BOURY (comte DE), membre de la Société, à Amfréville-la-Campagne.
BRÉAUTÉ, directeur de l'école primaire élémentaire.
CAMEL (l'abbé), curé d'Hondouville.
CISSEY, sculpteur, à St.-André.
CARESME (l'abbé), curé du Bec-Hellouin, membre de la Société.
DAVY, ancien représentant du peuple, à Evreux.

DELAUNE (l'abbé), curé de La Croix St.-Leufroy.
DENIZE (l'abbé), curé de La Saussaye.
DESMONTS, instituteur, à Bec-Thomas.
GADEBLED, à Paris.
GLANVILLE (DE), inspecteur de la Société, à Rouen.
GOUJON, maire du Vaudreuil.
GUIBERT-DUCLOS, propriétaire, à Louviers.
Emile GUILLARD, avoué à Louviers, membre de la Société.
HARENT (l'abbé), curé de St.-Pierre-de-Bailleul.
HOREAU, président du tribunal civil.
LEBEURIER (l'abbé), archiviste du département, ancien élève de l'école des Chartes.
LEQUESNE, peintre, à Louviers.
LONDE (DE LA), membre de la Société, à Rouen.
MAUGER, propriétaire, à Alisay.
MERCIER, instituteur, à Tourville-la-Campagne.
MONTREUIL (baron DE), député au Corps Législatif, membre de la Société.
PEIGNÉ-DELACOURT, membre de la Société, à Paris.
PONCET, membre de la Société, maire des Andelys.
PRINVAULT, propriétaire, à Louviers.
Victor QUESNÉ, membre de la Société, au château de Montaure.
RENOUT, peintre à Louviers.
RONDEAUX, propriétaire, à Rouen.
THAURIN, rédacteur au journal de Rouen.
THIOLLET, dessinateur au dépôt central d'artillerie.
Charles VASSEUR, membre de la Société, à Lisieux.

M. *Marcel*, adjoint au maire de Louviers, et M. *Blangis*, inspecteur des écoles de l'arrondissement de Louviers, appelés à remplir les fonctions de secrétaires, prennent place au bureau.

M. le Maire de Louviers, président, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Je ne serais pas le fidèle interprète de mes concitoyens si les premiers mots prononcés dans cette enceinte n'étaient des paroles de gratitude pour la Société qui nous honore de sa présence et vient, en échange des renseignements que nous pourrons lui fournir, nous apporter le tribut de sa science et de ses lumières.

« La ville de Louviers n'est point indigne de cette faveur, Messieurs.

« Elle est riche en souvenirs historiques ; et, si elle ne possède pas un plus grand nombre de monuments, vous verrez là les tristes conséquences des siéges qu'elle a vaillamment soutenus. — Prise et saccagée plusieurs fois par les Anglais, victime de sa fidélité au roi de France, elle a vu détruire la plupart de ses édifices. — Quant aux anciens titres, les manuscrits de la bibliothèque, les curieuses archives de l'hospice sont à peu près tout ce qui en reste. — Nous avons le regret de ne pouvoir mettre sous vos yeux que des copies des chartes de Charles VII, véritables lettres de noblesse qui, en constatant la part honorable prise par nos pères à l'affranchissement de la province de Normandie, rattachent le souvenir de *Loviers-le-Franc* à l'une des périodes les plus glorieuses de nos guerres nationales.

« Votre érudition, Messieurs, saura tirer parti de ces documents épars, elle les coordonnera, elle suppléera à ce qu'ils ont d'incomplet, elle en tirera des conséquences judicieuses, et les questions naguères obscures recevront un jour nouveau de vos intéressantes discussions.

« C'est ainsi, c'est par la lumière qu'elles répandent autour d'elles que les Sociétés savantes exercent leur action bienfai-

sante ; c'est aussi, par le mouvement qu'elles impriment aux esprits, par l'influence qu'elles exercent sur l'opinion publique. Nous comptons tous sur cette influence pour la restauration de notre église que vous connaissez tous et dont vous déplorez avec nous l'état de délabrement.

« Les travaux commencés, il y a plus de dix ans, ont dû être interrompus, et ce qui a été exécuté fait ressortir d'une manière plus fâcheuse encore tout ce qui reste à faire. Espérons qu'un jour, le gouvernement, protecteur naturel des monuments historiques, et le département, dont cette église pourrait être l'honneur, nous mettront à même de mener à bonne fin l'œuvre inachevée.

« Je m'arrête ; je sais, Messieurs, que vos instants sont comptés et je ne veux point disposer davantage d'un temps précieux, d'autres aborderont les questions du programme avec la compétence que leur donnent le savoir et l'étude ; quant à moi, dépositaire de l'autorité municipale de Louviers, je dois me borner à vous exprimer les regrets, les vœux, les espérances de mes concitoyens et leur satisfaction de posséder aujourd'hui la Société française d'archéologie. »

M. de Caumont, directeur, répond au discours de M. le Maire. Il expose le but que se propose la Société française d'archéologie : elle a surtout en vue la conservation des monuments. On ne demande pas, dit M. de Caumont, aux membres de cette assemblée des discours étudiés, revêtus de formes oratoires. Il ne s'agit que de recueillir des renseignements. Un fait énoncé simplement et dont la constatation pourra être utile sera accueilli avec intérêt, tandis que de trop longues dissertations emploieraient sans utilité réelle un temps précieux.

M. Raymond Bordeaux proclame les noms de plusieurs nouveaux membres admis dans la Société. Ce sont : MM. Roy

DEAUX, ancien député, à Rouen ; le baron Raoul DE SENEVAS, au château de Montaure, près de Louviers ; Robert LANGLOIS D'ESTAINTOT, avocat à Rouen ; ANISSON DU PÉRON, ancien sous-préfet, au château de St.-Aubin-d'Écrosville ; Gabriel de GRAVERON, à Cailly ; et LALUN fils, architecte à Louviers.

M. de Caumont offre à la bibliothèque de Louviers et remet à M. le Maire les ouvrages ci-après :

Procès-verbal du Congrès scientifique tenu à Toulouse en septembre 1852, 2 vol. in-8°.

Rapport de M. de Caumont à la Société française d'archéologie dans sa séance du 7 novembre 1853, *sur plusieurs excursions en France, en Hollande et en Allemagne.*

Définition élémentaire de quelques termes d'architecture, par M. de Caumont ; in-8°., figures.

Les questions sont successivement appelées par M. le Maire, président de la séance, dans l'ordre du programme imprimé.

1re. QUESTION. — *Quelles ont été, dans les dernières années, les découvertes dans l'arrondissement de Louviers en fait d'antiquités celtiques, romaines, du moyen-âge, etc. ?*

2e. QUESTION. — *Sur quels points a-t-on remarqué des vestiges d'édifices, de constructions antiques ?*

M. Paul Dibon mentionne la découverte du Château-Robert ; ses observations ont été développées dans la note ci-après transcrite, et remise par lui aux secrétaires.

CHATEAU-ROBERT.

« Il existe, sur le côteau qui domine la rivière d'Eure, vis-à-vis du château d'Acquigny et au nord des ruines de Cambre-

mont, une enceinte fortifiée connue dans le pays sous le nom de *Château-Robert.*

Ce retranchement, qui couronne la hauteur de trois côtés, au Nord, à l'Est et au Sud, est encore très-reconnaissable sur une longueur de plusieurs hectomètres. Du côté du Nord-Est, là où la pente du terrain offrait une défense naturelle, ce n'est qu'une simple élévation de terre de quelques pieds seulement; mais, au Sud-Est, à l'endroit où le côteau, qui fait saillie entre les deux vallées, se réunit de plain-pied aux hauteurs voisines, on a dû protéger l'enceinte, plus vulnérable de ce côté, par des travaux plus considérables.

Sur ce point on distingue un fossé de 5 à 6 mètres de profondeur et de 10 mètres de largeur environ à son sommet, sur une longueur de plus de 200 mètres, et, à l'intérieur, un rempart en terre qui a encore aujourd'hui plus de 20 mètres de hauteur au-dessus du fond du fossé, et qui nécessairement devait avoir plus d'élévation avant que l'action du temps ait comblé le fossé et abattu la crête du retranchement.

A quelle époque doit-on faire remonter ces travaux de défense, si remarquables par leur importance ?

Ils ne présentent aucun caractère des fortifications du moyen-âge, et c'est, je crois, dans des siècles plus éloignés qu'il faut aller chercher l'époque de leur construction.

J'avais d'abord pensé que l'on pouvait leur assigner une origine romaine, comme au *Camp-aux-Anglais* et à d'autres enceintes du même genre connues dans les environs; mais, en visitant la cité de Limes, près de Dieppe, ces restes curieux, dans lesquels on s'accorde à reconnaître des retranchements gallo-belges, j'ai été frappé de leur analogie avec ceux du Château-Robert qui, tout en formant une enceinte moins considérable et offrant moins de développement, présentent absolument les mêmes caractères de défense, dans des proportions de hauteur plus grandes encore.

Il ne me paraît donc pas impossible de croire que le retranchement du Château-Robert a été créé pour servir de refuge aux populations gauloises ou celtiques, dans les temps de guerre ou d'invasion ; peut-être, comme la cité de Limes, a-t-il été occupé aussi par les Romains, pendant leur séjour dans le nord des Gaules ; mais il peut être antérieur à l'époque romaine elle-même, et, dans tous les cas, il me semble mériter d'autant plus l'attention des archéologues que je ne sache pas qu'il ait jamais été décrit ou même mentionné quelque part.

Le Château-Robert n'est séparé des ruines de Cambremont que par un vallon de peu de largeur, et il est situé presque sur le même triège. Ce dernier nom ne vient-il pas de l'enceinte dont nous parlons ; le mot *cambre* indiquait un promontoire et s'applique bien au côteau du Château-Robert. »

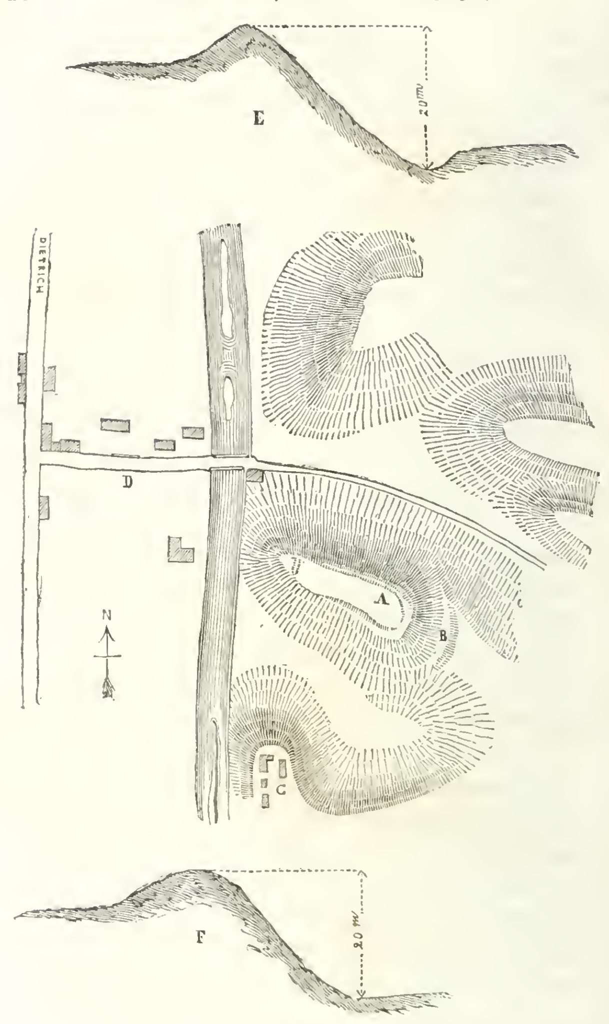
M. Gadebled fait observer que le camp dont il s'agit doit, d'après la désignation que vient d'en faire M. Dibon, être peu éloigné des ruines du château de Cambremont dont le nom étymologique atteste une époque très-reculée.

M. Peigné-Delacourt pense que cette enceinte est un oppide gaulois converti en camp romain. Il s'appuie sur la description que donne Dulaure de ce genre de castramétation.

M. de Caumont demande qu'un dessin approximatif du Château-Robert soit joint au procès-verbal, afin qu'on puisse le comparer aux vestiges de camps de même configuration que les uns supposent gaulois, d'autres romains et que d'autres enfin attribuent au moyen-âge.

La découverte du Château-Robert excite un intérêt assez vif pour que M. de Caumont propose de le visiter demain matin(1).

(1) Le Château-Robert a été effectivement visité le lendemain, 21 mai, par M. de Caumont et plusieurs autres membres de l'Assemblée. Le plan ci-joint a été levé par M. Thiollet.



PLAN APPROXIMATIF A VUE DU CHATEAU-ROBERT.

A Château-Robert.
B Fossé et rempart.
C Ruines de Cambremont.
D Village d'Acquigny.
E, F Profils du fossé B.

M. Paul Dibon parle ensuite du *Fort* dit *aux Anglais*. Ses observations, à ce sujet, sont reproduites dans la note ci-après.

FORT-AUX-ANGLAIS.

« A une lieue environ et au midi de Louviers, on trouve, sur un côteau qui domine la petite vallée de Becdal, dans un bois appartenant à Mme. la comtesse du Manoir, un retranchement appelé dans le pays *Fort-aux-Anglais*.

Cet ouvrage a la forme d'un parallélogramme dont les côtés sont presque égaux entr'eux. Les quatre faces correspondent exactement aux quatre points cardinaux. Celles du Nord et du Midi ont environ 100 mètres de développement, celles de l'Est et de l'Ouest 84 ou 86 mètres seulement; tout autour règne un fossé et un petit rempart intérieur qui, bien qu'en partie détruits par le temps, sont encore reconnaissables dans toute leur étendue. Quant à la profondeur de l'un et à l'élévation de l'autre, il est difficile de l'apprécier aujourd'hui : cette hauteur ne dépasse pas maintenant 2 ou 3 mètres dans quelques portions, mais il est évident qu'elle a été plus considérable.

L'emplacement d'une seule entrée est encore visible : elle était au milieu de la face orientale. Il n'y avait pas d'ouverture au Midi, l'état de conservation du retranchement permet de le reconnaître; quant au Nord et à l'Ouest, on ne peut rien affirmer, le rempart ayant été abattu aux endroits où elles auraient pu exister.

Autour de cette première enceinte et à une distance qui varie de 40 à 50 mètres, on reconnaît quelques traces d'un second travail de terrassement, mais moins considérable et moins visible que le premier, et dont on ne peut mieux déter-

miner exactement la forme. Se rattachaient-ils l'un à l'autre ? Il me paraît difficile de se prononcer à cet égard.

Quant au *Fort-aux-Anglais*, je ne puis, ainsi que je l'ai déjà dit ci-dessus, et malgré le nom qu'il a conservé, y voir autre chose qu'un vestige de retranchement romain. Les Anglais n'étaient pas dans l'usage de se fortifier ainsi passagèrement derrière une levée de terres défendues par un fossé; ce camp, d'ailleurs, n'aurait pu leur servir que pendant un des siéges qu'ils ont fait subir à Louviers, et rien ne peut faire admettre qu'ils eussent été choisir une position aussi éloignée et qui ne dominait ni la rivière, ni les approches de cette ville.

M. Guillard parle de découvertes faites dans le parc de Pinterville et à Quatremare. Il en est rendu compte dans la note ci-après remise par M. Guillard aux secrétaires. »

ANTIQUITÉS A PINTERVILLE ET A QUATREMARE.

« Une découverte, qui vient d'être faite tout récemment, nous révèle, une fois de plus, la preuve du séjour des Romains dans nos contrées, aux portes mêmes de notre ville.

Dans le courant du mois de novembre 1855, M. le comte Olivier de Boisguilbert faisant niveler une portion de terrain dans son parc, situé commune de Pinterville, sur un point qui domine toute la vallée de l'Eure, découvrit une muraille d'une épaisseur de 75 centimètres environ, solidement construite en silex et moellons, recouverte de dalles en pierres. Cette muraille formait un carré long, et le terrain qu'elle renfermait contenait une grande quantité de débris de tuiles.

L'examen qui a été fait de ces ruines permet de supposer qu'elles remontent à l'époque romaine ; en effet, on y voit

ce travail solide qu'on trouve dans la maçonnerie des anciens. Vous pourrez même, Messieurs, étudier la question de savoir si cette muraille n'est pas un débris d'édifice celtique, puisque, dans une autre partie de ce terrain, vers l'Est, on a trouvé vingt-sept hachettes gauloises et quelques monnaies de même origine.

Au milieu des débris de tuiles romaines on a rencontré des monnaies de toute l'époque de la conquête depuis Auguste jusqu'au type de Constantinopolis, des clous, des résidus de charbon, des fragments de poterie grise et rouge, des morceaux de verre, des moules (le *mytilus edulis*), des coquilles d'huîtres, quelques ossements et des dents, notamment des molaires que nous croyons appartenir à l'espèce chevaline. On a aussi trouvé deux pierres creusées en forme d'auge, l'une entière et l'autre brisée.

Nous pensons que cette découverte jette un grand jour sur notre cité, à laquelle on peut attribuer une origine beaucoup plus ancienne que celle qui nous a été révélée par les documents écrits.

Ce terrain ne peut-il pas être considéré comme l'emplacement d'un castellum destiné à protéger les populations de la vallée contre les attaques de l'ennemi ? mais je n'entreprendrai pas de justifier l'antique origine que généralement on donne à Louviers, je laisse à d'autres plus habiles le soin de l'établir : je me borne à leur fournir ce document.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de vous dire quelques mots sur Quatremare.

Cette commune, située sur le plateau du Neubourg, a dû être traversée par une voie romaine; plusieurs habitants du pays en justifient l'existence par le peu de vigueur des récoltes sur cette partie du sol, comparées à celles qui les avoisinent et, au mois de juin, il serait aisé, disent-ils, de suivre cette

voie qui paraît se diriger d'un côté sur la Haye-Malherbe, et, de l'autre, sur Canappeville.

M. Marc-Amable Béranger est propriétaire à Quatremare d'une pièce de terre située dans un lieu appelé les *Terres-Noires*, à peu de distance de la commune, traversée par la route de Louviers au Neubourg ; cette terre, sur laquelle un établissement romain a peut-être existé, renferme des fragments de poterie et de tuiles romaines, des monnaies et des débris de toute espèce d'objets. Nous possédons un bracelet, un marteau et une petite clé forée qui y ont été trouvés en labourant : on peut les attribuer à l'époque romaine.

Enfin, j'ai été assez heureux pour me procurer récemment divers objets appartenant à l'époque franque, trouvés en la commune de Vatteville. »

M. Blangis rend compte en ces termes de la découverte dont vient de parler M. Guillard.

CIMETIÈRE ET RUINES A VATTEVILLE.

« Il y a environ deux ans, on a découvert sur le territoire de Vatteville, canton de Pont-de-l'Arche, un cimetière qui, par la nature des objets qu'il renferme, paraît remonter à une époque fort reculée.

Situé sur un plateau élevé, aux bords d'un côteau qui descend sur la rive droite de la Seine, il a une étendue considérable, et ses limites ne sont pas encore déterminées.

Jusqu'ici plus de huit cents squelettes ont été mis à jour par le propriétaire du champ, qui est maçon, et qui, en démolissant les tombes n'avait d'autre but que de faire du caillou. Ces tombes effectivement étaient construites en cail-

lon avec mortier de chaux. Le propriétaire m'a assuré qu'aux pieds de chaque corps il avait toujours trouvé un petit vase en terre noire. Ces vases qui, en majeure partie, ont été brisés, étaient d'une poterie commune, ainsi qu'on peut en juger par ce qui reste ; mais quelques-uns ne manquent pas d'élégance et sont d'une pâte fine.

Dans l'un de ces vases plus petit que les autres, et travaillé avec soin, se trouvaient des cendres.

Un seul vase en verre a été trouvé ; l'exiguité du fragment qui en reste n'a pas permis d'apprécier la forme de ce vase dont le morceau était cannelé et de couleur verte.

Des sabres, des couteaux à lame droite et fixe, des fibules, des plaques de ceinturon, des boucles, un pommeau d'épée, des monnaies romaines, un style, un casque et une quantité considérable de vases, ont été trouvés dans ces tombes dont la profondeur n'allait pas au-delà de 1 mètre 50 centimètres.

A l'exception des objets que M. Guillard a pu recueillir au point de vue archéologique, tout le reste a été libéralement donné par le propriétaire, à tel point qu'on ne trouve plus rien chez lui.

Parmi les tombes on en a trouvé cinq en pierres qui ont été brisées. — Ces pierres, m'a-t-on dit, ne paraissaient pas être originaires du pays.

Dans les sépultures faites avec soin, on trouvait invariablement les pieds à l'Est et la tête à l'Ouest.

A deux endroits différents, on a aussi trouvé des corps rangés en cercle, pieds contre pieds.

Ce cimetière, qui est aujourd'hui ensemencé en blé, est d'un fond noirâtre et charbonneux. Cet aspect charbonneux est probablement dû à la décomposition des bois de cercueils qui renfermaient les corps, si on en juge par la quantité de clous répandus de tous côtés. Cependant le propriétaire m'a

dit avoir trouvé du véritable charbon dans la direction d'un bois voisin , le bois du Noyer. Là se trouvent de nombreuses traces de constructions à fleur de terre. — Peut-être le feu a-t-il dévoré ces constructions auxquelles se rattachait une tour circulaire dont on voit parfaitement la trace dans l'emplacement du cimetière même.

Ces constructions doivent être antérieures au cimetière, car on n'aurait pas pu en creuser les fondations sans bouleverser les corps qui reposaient tranquillement au pied de la tour ; et si on songe aux poteries romaines trouvées dans ces parages ainsi qu'aux nombreuses tuiles romaines dont le sol est parsemé, on sera porté à croire que là se trouvait probablement une vigie romaine, *excubiæ*, surtout à cause de la merveilleuse situation de la tour faite pour dominer l'immense vallée qui s'étend de l'autre côté de la Seine.

Quant au cimetière , malgré les vestiges dont nous venons de parler, il ne paraît pas être romain ; on n'y trouve ni sépulture à ustion , ni ossements brûlés, ni urnes cinéraires, ni fioles lacrymatoires. Il est vrai que l'on n'a pas fouillé partout ; mais cependant il est plus probable qu'il appartient à l'époque mérovingienne.

Je n'ai point entendu dire qu'on ait trouvé de ces ossements, de ces parures qui révèlent l'inhumation des femmes, ce qui indiquerait que cette position était purement militaire.

Si, quittant cette nécropole, on s'écarte de deux kilomètres environ, on arrive à un autre plateau également chargé de constructions anciennes à fleur de terre. C'est dans un puits très-profond de cet endroit qu'on a trouvé récemment le sceau de Jehan de Longueil, que possède M. le curé de Daubeuf. Il y a eu plusieurs personnages du même nom et de la même famille.

Le premier, Jehan de Longueil, capitaine de Pontoise,

et selon quelques-uns, gouverneur de Normandie, vivait vers l'an 1300 environ. Ceux qui vinrent après lui étaient les uns hommes de robe, les autres hommes d'épée, de sorte qu'il serait difficile de dire auquel des Longueil appartenait le sceau retrouvé d'une manière si bizarre et sur lequel on voit, outre les emblêmes de guerre, les armoiries de la famille : d'azur à trois roses d'argent, au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.

Dans tous les cas, si un Longueil a habité le château de Vatteville, c'est que ce château avait été reconstruit; car dans l'histoire des Andelys, par M. de Larochefoucaud, nous le voyons, en 1151, livré aux flammes par Henri, fils de Geoffroy Plantagenet.

Il me reste à parler d'une particularité assez curieuse. Près des ruines du château, il existe un lieu dit le Triage-des-Broches; je n'ai rien appris qui pût me révéler l'origine de ce nom; mais il est à remarquer que c'est dans ce Triage même, en retournant la terre qu'on vient de trouver, il y a deux ans, neuf broches dont il ne nous reste qu'un seul échantillon. C'est une broche épingle, en cuivre, de forte dimension, et de la nature de celles qui servent à fixer, soit un col, soit une écharpe. Cette broche est armoriée ou porte des dessins de fantaisie.

Enfin ce plateau tout entier, sur lequel s'enchaînent des traditions historiques partant de l'époque romaine jusqu'au moyen-âge, m'a paru assez curieux pour être révélé à l'attention de MM. les Membres de la Société d'archéologie. »

M. Dibon, après avoir parlé de nouveau du *Fort-aux-Anglais*, mentionne d'autres vestiges d'anciens retranchements dont il rend compte dans la note ci-après.

VILLETTES.

« D'autres retranchements du même genre se trouvent encore aux environs de Louviers, auxquels je n'ose assigner une origine aussi ancienne, quoiqu'elle soit probable à mes yeux.

« Sur le territoire de la commune de Villettes, au midi de l'église, dans un bois appartenant à M. le marquis de Toustain, et qui porte le nom de Triège du Puits-Mouffled, on voit les restes d'un retranchement de forme circulaire, qui, pour cette raison, sans doute, a conservé le nom de *manége*.

« Le Manége a 60 à 70 mètres de diamètre environ ; il est ceint de tous côtés par un fossé et un petit rempart intérieur qui, en quelques endroits, a encore conservé une hauteur de deux mètres au-dessus du fond du fossé. Il n'y a qu'une ouverture, encore a-t-elle pu être faite depuis pour l'enlèvement des bois.

« Cette position était bien choisie ; elle dominait les vallons profonds qui viennent de St.-Aubin-d'Ecrosville et s'étendent sous les châteaux de Feuguerolles et de Canappeville.

« De l'autre côté de ce vallon et sur les bruyères de Feuguerolles, il existe, dit-on, un retranchement de même espèce. Je ne l'ai pas visité et n'en connais ni le caractère, ni l'importance.

« Il en est de même d'un autre, du même genre, qui m'a été signalé sur le territoire du Boullay de Canappeville et sur un côteau qui domine la vallée d'Iton au-dessus de Hondouville.

« Je ne consigne ici ces deux derniers que pour mémoire. »

M. Peigné-Delacourt dit qu'il y a beaucoup de lieux, en France, portant le nom de *Manége* ou *Fosse-aux-Sorciers*. Cette dernière dénomination serait fondée sur une théogonie que nous ne connaissons pas. M. Delacourt a eu connais-

sance d'une fosse de cette nature ayant 9 mètres de profondeur et 100 mètres de diamètre ; elle était entourée de gradins comme un amphithéâtre. On y a trouvé des vases et des monnaies gauloises.

M. de Caumont demande s'il n'existe pas de vestiges de villas romaines.

M. P. Dibon prend la parole :

BAINS ROMAINS, AU HAMEAU DE LA LONDE, COMMUNE D'HEUDREVILLE.

Des fouilles ont été faites, en 1834, dans un champ appartenant à un sieur Honoré Value, situé à la sortie du hameau de La Londe, commune d'Heudreville, à droite du chemin qui mène à Reuilly.

Ces fouilles ont mis à découvert des vestiges de constructions romaines que l'on a jugé avoir été un établissement de bains. Elles ont eu lieu sur un espace de 15 mètres, du Nord au Midi, et de 11 mètres de l'Est à l'Ouest. Dix chambres ou appartements, de forme généralement carrée, ont été mises à jour.

On y a trouvé une grande quantité de briques et de tuiles romaines, des fragments de verre et de poterie, des objets en bronze, enfin un certain nombre de médailles de Néron, Claude, Posthume, Constantin, etc.

Un rappport détaillé sur cette découverte a été adressé, en 1835, à la Société d'agriculture de l'Eure, par M. Eugène Marcel et moi, rapport publié, avec les plans et dessins, dans les bulletins de cette Société de juillet 1836. — Il faudrait y recourir, si la Société française croyait devoir en faire mention d'une manière plus complète.

M. Desmonts, instituteur au Bec-Thomas, a envoyé au bureau la note suivante :

RUINES ROMAINES AU BEC-THOMAS.

« Dans un bois appelé *Cornet*, situé sur la commune du Bec-Thomas, il existe, à peu de distance du village, et sur une étendue d'environ 3 ares, une petite élévation de terrain que l'on nomme vulgairement dans le pays *le Grand-Frèque* (grande friche). Quoiqu'entouré de bois de tous côtés, cet endroit n'en produisait point autrefois; il n'y poussait qu'un peu d'herbe, qui s'étiolait bientôt et se desséchait sur pied dès que les premières chaleurs de l'été se faisaient sentir.

« Cet exhaussement de terrain paraît être le résultat de la ruine et de l'affaissement de quelques constructions assez considérables remontant à une époque fort reculée. Cependant la tradition du pays ne nous a rien transmis de positif à cet égard; mais à défaut de renseignements de cette nature, voici quelques faits qui viennent à l'appui de ce que nous disions tout à l'heure relativement à l'antiquité de ces ruines.

« Il y a environ 25 ans, des ouvriers qui creusaient des trous pour planter de jeunes hêtres sur l'emplacement dont il vient d'être parlé, trouvèrent en plusieurs endroits une assez grande quantité de tuiles dites *romaines* à 25 ou 30 centimètres au-dessous du sol, et d'autres enterrées plus ou moins profondément. Ces tuiles avaient environ 32 centimètres de largeur, 2 d'épaisseur et plus de 40 de longueur. Elles étaient à rebords; les unes étaient posées en forme de pavage, d'autres étaient alitées les unes sur les autres et il y en avait beaucoup d'entières. Depuis cette époque on a aussi trouvé une espèce de mortier qui paraît avoir été moulé comme la brique et dont on se servait probablement comme de pierres factices dans la construction.

« Vers l'an 1825, une personne qui faisait des fouilles pour construire un bâtiment rural, à 150 pas de distance de cet

endroit, a aussi trouvé de ces tuiles romaines en assez grand nombre et ensevelies sous terre à 50 ou 60 centimètres.

« Enfin, il est présumable, et même probable, que des fouilles faites au lieu indiqué, amèneraient quelque découverte intéressante, attendu que ce terrain n'a jamais été l'objet d'aucune investigation archéologique, et qu'il renferme des débris appartenant à des siècles assez reculés. »

Nota. Nous oublions de dire que l'on a encore trouvé sur ce terrain, à 50 centimètres de profondeur, une espèce de filigrane en or, d'une longueur de 30 centimètres et en partie conservé.

M. Guibert-Duclos aîné dit qu'il a été trouvé, sur la côte du Banquet, commune de Surville, quelques débris de tuiles romaines.

A cette occasion, M. Prinvault croit devoir parler (bien que la découverte ait eu lieu hors de l'arrondissement) des mosaïques et constructions romaines trouvées dans la forêt des Andelys.

M. Gadebled dit que ces ruines pourraient se rattacher au domaine de Surci qui appartenait aux rois de la race mérovingienne.

A ce moment, M. de Caumont prend la parole pour expliquer l'intérêt qu'il y aurait à faire dresser des cartes destinées à constater la situation des différentes découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Louviers. Ces cartes seraient déposées à la sous-préfecture. Les agents de l'administration et toutes autres personnes, seraient invités à y consigner ce qui a été découvert jusqu'à présent et ce qui pourra l'être par la suite.

3e. QUESTION. — *A-t-on étudié les voies romaines de l'arrondissement et les principaux chemins du moyen-âge ?*

M. Paul Dibon a résumé dans une note remise aux secré-

taires ce qu'il a dit sur une voie romaine passant dans la plaine du Neubourg. Voici cette note :

VOIES ROMAINES.

« On remarquait, il y a quelques années encore, les traces d'une voie ancienne sur les territoires des communes de Quatremare et de Canappeville. Elle venait du côté du Nord-Ouest, traversait Quatremare sur le triage dit *des Terres-Noires*, le hameau d'Intremare, vraisemblablement passait à Canappeville entre le village et le château et se dirigeait sur la vallée d'Iton ; elle portait, dans le pays, le nom de *Chemin de Chartres* ou *Chartrain.*

« En labourant les portions du terrain qu'occupait cette voie, on y a trouvé, m'a-t-on assuré, de larges pierres, des débris de tuiles à rebord, des fragments de poteries, et même des monnaies romaines ; malheureusement, aucun de ces objets n'a été conservé.

« En suivant la direction de ce chemin, il paraît devoir se rattacher à celui découvert, il y a quelques années, par M. de Gazan sur les communes de Sassey, Dardez, la Chapelle-du-Bois-des-Faux, et qui portait aussi le nom de *Chemin de Chartres.*

« M. de Gazan n'a pas hésité à le qualifier de voie romaine, et il pensait qu'elle se dirigeait sur le Pont-de-l'Arche ; mais l'existence des deux tronçons de Canappeville et de Quatremare, lui donneraient une direction plus à l'Ouest et vers Elbeuf.

« Ce chemin de Chartres, que l'on retrouve dans toutes les communes que je viens de citer, était-ce une voie romaine ou un chemin du moyen-âge? Les débris que l'on assure y avoir recueillis, sa construction, sont de nature à faire prévaloir la première opinion, mais je dois le dire, nous ne connaissons ces débris et cette construction que par ouï-dire, tout a dis-

paru aujourd'hui. Nous ne pouvons donc nous prononcer avec quelque certitude ; toutefois ce qui nous ferait pencher pour l'opinion de M. de Gazan, c'est la direction de cette voie en ligne aussi droite que possible entre de vieux établissements romains importants, comme on le sait, et Caudebec-les-Elbeuf, que beaucoup d'archéologues de nos jours croient avoir été l'ancienne Uggade de l'*Itinéraire d'Antonin*.

« Dans tous les cas, soit comme voie romaine, soit comme route importante du moyen-âge, ce chemin me paraît mériter d'être signalé. »

M. le curé de La Vacherie, présent à la séance du 20 mai, a déclaré que le chemin de Chartres se trouvait sur cette commune : ce serait donc sur ce point qu'il traverserait la vallée d'Iton, et il est en effet sur la ligne entre la chapelle du Bois-des-Faux et Canappeville.

Il faudrait ajouter à ceci ce que M. Guillard a dit des découvertes faites dans le champ des Terres-Noires, à Quatremare.

Nota. — La voie romaine signalée par M. Dibon est la même que celle dont M. Guillard a parlé plus haut.

D'après M. Victor Quesné, cette même voie passerait à la Haye-Malherbe, lieu dit les Friches-Maugras.

Un autre membre de l'assemblée signale cette voie comme passant au Camp-des-Ventes.

M. l'abbé Lebeurier, qui a eu l'occasion d'examiner cette voie, sur le territoire de Huest, dit qu'elle est connue dans le pays sous le nom de *Grand-Chemin-de-Chartres*. Elle est large et assez droite, mais elle n'offre aucun autre caractère de voie romaine ; c'est plutôt un des grands chemins du moyen-âge.

M. Bonnin pense que la voie venant du Vieil-Evreux est également un chemin du moyen-âge. D'après M. Bonnin, les voies romaines seraient beaucoup moins nombreuses qu'on ne le pense généralement.

M. R. Bordeaux entre dans le développement de la question. Selon lui le nom de lieu que porte un chemin n'est nullement une preuve qu'il conduise à ce lieu. Les voies romaines ne devaient guère changer de nom, tandis qu'au contraire les chemins du moyen-âge doivent avoir une grande variété de noms, attendu qu'ils se composaient de tronçons s'arrêtant aux limites des seigneuries.

On demande quel est le chemin qui allait de Paris à Rouen. M. Rondeaux parle d'un chemin sur lequel on est renseigné par la narration de l'entrée de Charles VIII à Rouen.

M. de Glanville met sous les yeux de l'assemblée une carte dressée par M. l'abbé Cochet qui pourrait servir de modèle à celles qui viennent d'être recommandées par M. de Caumont. C'est une occasion pour M. de Caumont d'insister sur la mise à exécution de ce moyen efficace pour constater les découvertes archéologiques.

M. Mercier signale une ancienne voie passant par Tourville-la-Campagne et Thuit-Signol. Il y avait autrefois une poste-aux-chevaux à St.-Aubin-des-Fresnes, hameau dépendant de la commune d'Amfréville-la-Campagne.

Les anciennes voies, dit M. Bonnin, tendant à disparaître, il importe qu'on se hâte de les étudier.

M. Raymond Bordeaux fait observer que lorsqu'il y a doute sur la nature des chemins, il ne faut pas moins les porter sur les cartes qui viennent d'être mentionnées : il faut seulement les énoncer comme *douteux*.

M. l'abbé Camel n'ayant pu se rendre aux séances, a envoyé la note suivante : « Une voie romaine venait d'Elbeuf par Surtauville, traversait la plaine de Canappeville, passait par Hondonville, la Vacherie, Pacy, Dreux et allait à Chartres. Dans le temps des moissons, on distingue encore cette voie depuis Surtauville jusqu'au bois d'Hondouville. A partir de son entrée dans les bois, on ne peut en suivre la trace; mais

elle est connue à la Vacherie sous le nom de *grand chemin chartrain.* Cela pourrait faire penser que l'Uggade de l'*Itinéraire d'Antonin* était Elbeuf.

« J'ai vu des érudits assurer que, sous la domination romaine, Hondouville était une petite ville, où il y avait un entrepôt de marchandises. J'ai chez moi des monnaies romaines trouvées à Hondouville : j'y ai découvert des chapiteaux de colonnes. »

4e. QUESTION. — *Quelles ont été les découvertes de numismatique dans la contrée? A quelles époques appartiennent ces monnaies? Leur enfouissement paraît-il se rapporter à de grands événements?*

M. Guillard a remis la note suivante :

NUMISMATIQUE.

La numismatique est une science immense qui pendant long-temps a été négligée ; quelques hommes cependant, comprenant toute l'importance qu'on pourrait tirer pour l'histoire des restes de l'antiquité que le vulgaire appelle des vieilleries, recueillirent avec soin des monnaies et autres objets que les travaux de la terre faisaient découvrir : ainsi, dès le milieu du XVe. siècle, Pétrarque collectionnait ; beaucoup l'imitèrent, et les rois mêmes ne dédaignèrent pas de se livrer à cette science. En plaçant cette question dans le programme, la Société française d'archéologie a manifesté l'intérêt qu'elle y attache : nous essaierons d'y répondre dans la limite de nos faibles connaissances.

Le département de l'Eure a produit et produit encore tous les jours beaucoup de découvertes de monnaies ; voici celles que nous pouvons constater dans l'arrondissement de Louviers. Afin de donner plus de clarté à ce compte-rendu, nous signalerons les découvertes par communes.

Louviers. Sur le sol constituant la ville on a trouvé des monnaies des époques romaine, du moyen-âge et moderne.

Epoque romaine.

Paullus Lepidus, de la famille patricienne Æmilia (argent), (55 environ avant J.-C.). Sur cette pièce on remarque le signe S qui, comme on le sait, est une contre-marque indicative du changement de valeur ou de circulation dans un lieu étranger.

Antonin-le-Pieux.
Marc-Aurèle.
Adrien.
Constantin.
Philippe.
Gallien (trouvé à la Motte).
Gordien III.
Valérien (trouvé à la Villette).
Posthume.
Constantin.

Moyen-Age.

Jean V, duc de Bretagne (1399-1442), grand blanc; sur la face on voit des mouchetures d'hermine dans une bordure lobée.

Henry V, roi d'Angleterre (1413-1422).

Henry VI, roi d'Angleterre (1422-1472).

Edward, roi d'Angleterre (contemporain de Charles VI et de Charles VII).

Epoque Moderne.

Jetoir delphinal de la fin du XVe. siècle.

Jetoir : la Gallée de France.

2 pièces de monnaies d'Espagne (or).

Pinterville. Au mois de novembre 1855 ; au milieu des débris d'une construction dont nous avons parlé, dans un parc appartenant à M. le comte Olivier de Boisguilbert, que nous remercions ici de toutes les communications qu'il a bien voulu nous faire, des ouvriers ont recueilli, éparses dans le

sol, environ 100 monnaies gauloises et romaines, grand bronze, moyen bronze, petit bronze, et quinaire.

Quelques-unes sont d'une belle conservation et revêtues de ce vert antique que les ouvriers ont la funeste habitude de faire disparaître, au grand déplaisir des amateurs.

Les quatre pièces gauloises nous paraissent assez curieuses pour que nous pensions devoir en donner la description telle que nous l'a faite M. Lambert, conservateur de la bibliothéque, à Bayeux.

N°. 1. F. Tête à cheveux cordonnés, avec une aigrette retombant en arrière, tournée à droite, symbole en forme de crochet, derrière le cou. Grènetis.

Le devant de la face est tronqué, parce que le flan n'était pas en rapport direct avec le coin. Si cette pièce était plus entière de ce côté, on y verrait la tête d'Apollon Musagète, inspirée des deniers consulaires avec la légende (S) VTICOS, qui se voit sur l'exemplaire de la bibliothèque impériale.

R. Bœuf marchant, à droite, au-dessus, un symbole à volute, au-dessous, un petit sanglier, tourné à droite; derrière lui, un globule dans un annelet, vis-à-vis, une feuille de trèfle se rattachant à une tige recourbée. Grènetis.

On sait, par les médailles, que Suticos *était un chef de ceux de Rouen et des* Véliocasses, *puisqu'on en connaît sur lesquelles on lit d'un côté* Ratumacos, *et de l'autre* Suticos; *ce* Suticos, Suticus *selon l'orthographe latine, ou* Sutic *dans la langue gaëlique, devait vivre environ* 50 *ans avant l'ère chrétienne, c'est donc une pièce à peu près contemporaine des campagnes de Jules César dans la Gaule.*

N°. 2. F. PIXTIL. Tête de femme, tournée à gauche, les cheveux ornés de la Sphendone. Grènetis.

R. Animal (chienne ou louve), dont les mamelles sont très-développées, la queue passée entre les jambes, et trottant à

gauche ; il se retourne pour saisir un lézard placé au-dessus de lui ; un trait sépare le champ de l'exergue. Grènetis.

Cette pièce du chef Pixtil, *dont on connaît* 8 *à* 10 *monnaies avec des types divers*, *est classée dans les* Incertaines de la Gaule Lyonnaise. *Elle peut être fixée de l'an* 39 *à l'an* 27 *avant J.-C. environ.*

Si l'on s'en rapporte à une très-ancienne fable, la chienne monétaire pourrait être la Gaule qui serait avertie par le lézard du danger qu'elle coure par l'invasion étrangère.

N°. 3. F. Tête à gauche qui semble laurée.

R. Sanglier, tourné à droite, dans le champ et entre les jambes, plusieurs annelets de diverses dimensions, dont les plus grands ont un globule dans le centre.

N°. 4. F. Tête grotesque, tournée à gauche, les cheveux disposés en flocons, le contour de la face teint d'un cordon perlé.

R. Cheval libre, marchant à gauche, au-dessus le symbole de l'ᔕ ; quelques annelets desséminés dans le champ. Grènetis.

Ces deux dernières pièces anépigraphes doivent appartenir à la Gaule centrale.

Les pièces romaines sont de :

Auguste.
Néron.
Antonin-le-Pieux.
Faustine Ire.
Marc-Aurèle.
Gallien.
Posthume.
Tetricus.
Tetricus Junior.
Dioclétien.
Constantius.
Constantin.
Constantinopolis.

Cette découverte et notamment celle des pièces gauloises ont une grande importance et un véritable intérêt pour l'histoire de notre localité, surtout en ce qui concerne l'histoire particulière des *Véliocasses*, puisque ce document est anté-

rieur à tout ce que l'on connaît sur l'histoire ancienne de cette partie de la Normandie.

Surville. Sur une des côtes Ouest qui dominent la vallée de Louviers, au hameau de la Neuville, il a été trouvé, en avril 1854, à peu de profondeur dans le sol, environ quinze pièces de monnaies du XVe. siècle.

Voici celles que nous avons pu voir :

1°. Un grand blanc d'Henri VI, roi d'Angleterre (1422-1472), frappé en Normandie, représentant sur la face l'écusson de France et l'écusson écartelé de France et d'Angleterre, et sur le revers la croix accompagnée d'une fleur de lis et d'un léopard.

2°. Un grand blanc de Charles VII (1442-1461) représentant sur sa face l'écu de France avec trois couronnes et sur le revers la croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes.

Et 3°. un grand blanc de Jean V, duc de Bretagne (1399-1442).

On peut supposer que le dépôt de ces pièces en cet endroit remonte à l'époque à laquelle les Anglais sont venus faire le siége de Louviers.

Haye-Malherbe. Nous nous bornerons seulement à indiquer les monnaies trouvées sur le territoire de cette commune, sur laquelle nous nous proposons de donner quelques renseignements en répondant à la 5e. question.

Ces monnaies sont :

Antonin-le-Pieux.	Gordien III.
Faustine Ire.	Philippe.
Faustine II.	Posthume.
Domitien.	Constant.
Lucius Verus.	Constantin.

Il a aussi été trouvé au lieu dit le Teurtre une petite pièce d'Henri II, roi d'Angleterre (1154-1189). Avers. Tête de face du roi.

Incarville. Une pièce d'argent représentant sur la face l'écu couronné de France, et, sur le revers, une croix fleurdelisée.

L'inscription nous apprend que cette pièce appartient à l'époque où un cardinal prenait le titre de roi de France (Charles X, cardinal de Bourbon, roi de la Ligue 1589-1593).

La Londe, hameau d'Heudreville-sur-Eure. Les découvertes importantes faites en cet endroit en 1839, et qui ont été signalées, nous dispensent d'en parler.

Nous avons vu dans les monnaies exposées une entr'autres indiquée provenir de cet endroit.

C'est un petit bronze d'une belle conservation représentant sur la face le buste casqué de Constantin-le-jeune, et sur le revers la louve allaitant deux enfants (Romulus et Remus); le tout est surmonté de trois étoiles.

La Croix-St.-Leufroy. Faustina Augusta.

Houdouville. Quelques pièces éparses sur le sol, notamment un Vespasien d'une assez belle conservation et des Constantin.

Canapperille. En détruisant un pan de mur, près de l'église, en octobre 1853, le propriétaire, M. Vallois, mit à découvert une pièce d'or de Philippe de Valois, denier ou florin à l'écu (1327-1350). On voit sur la face le roi assis tenant de la main droite une épée nue et de la gauche un écu semé de fleurs de lis, et sur le revers une croix fleuronnée dans un trèfle.

Cette pièce est d'une belle conservation.

Damneville. Dans le courant de 1825, en faisant des travaux dans l'église qui existait alors en cette commune, on découvrit un tombeau renfermant des ossements, parmi lesquels se trouvait un blanc de Charles VI (1380-1422) représentant l'écu de France et une croix cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis.

Il ne nous a pas été possible d'obtenir d'autres renseignements sur ce tombeau qui a été détruit comme tant d'autres monuments intéressant l'histoire des familles et des localités.

Quatremare. M. Marc-Amable Béranger est propriétaire d'une pièce de terre située dans cette commune, au triage des Terres-Noires.

Indépendamment des objets indiqués dans une précédente note, et de ceux qu'il a offerts au cabinet des antiques à Rouen, il a trouvé des monnaies en argent, en bronze (moyen, petit et quinaire).

Ce sont :

Auguste (27 avant J.-C. et 14 après J.-C.), représentant au revers le temple et l'autel de Lyon.

Trajan.

Antonin-le-Pieux (argent). Revers, un aigle sur un tombeau. Cette pièce a été frappée à l'occasion de l'Apothéose d'Antonin.

Faustine Ire.
Philippe Ier.
Gallien.
Posthume.
Tetricus Ier.
Claude II, le Gothique.
Maximien Hercule.

Carausius, empereur usurpateur en Bretagne (287-293); revers, un aigle aux ailes déployées. Pièce frappée à l'occasion de l'apothéose de Carausius.

Constantin Ier.

Crispus (317-326), monnaie votive.

Les Romains ont eu, dès l'origine de la conquête, un établissement sur ce territoire, car on y a trouvé, ainsi qu'on le voit, des monnaies de presque toute l'époque de l'occupation.

Non loin de là il a été recueilli une pièce gauloise du temps primitif du monnayage de ces peuples, attribuée aux Eburovices et remontant à environ 300 ans avant J.-C. Sur la face ont voit, grossièrement représentée, une tête qui est celle de la divinité protectrice de la contrée, et, sur le revers, un sanglier, type religieux.

Enfin, au lieu dit le Champ-St.-Hilaire, il a été découvert une pièce d'or, d'une conservation parfaite, du comte Louis II, de Mâle, lieu de sa naissance, près Bruges (1322-1346). Le comte est représenté assis tenant une épée.

Les Damps. Lors de la construction de la route conduisant de Léry aux Damps, il y a environ six ans, plusieurs pièces romaines ont été trouvées sur le territoire de cette dernière commune; une seule nous a été communiquée, c'est un Galerius Maximianus.

Vatteville. Indépendamment des nombreux objets trouvés sur le territoire de cette commune, et dont on a parlé dans cette séance, il nous a été communiqué deux pièces romaines, Néron et Faustine.

Territoire du Neubourg. Epoque romaine. Monnaie saucée de Gordien III. Philippe Ier. : sur le revers on voit un guerrier assis sur un bouclier, tenant d'une main une lance, de l'autre une petite victoire.

Moyen-âge. Gros tournois de Philippe-le-Bel (1285-1314).

Tourville-la-Campagne. Posthume.

Amfréville-sous-les-Monts. Cette commune n'appartient plus, depuis long-temps, à l'arrondissement de Louviers, néanmoins la découverte qui y a été faite a trop d'importance pour que nous la passions sous silence.

Lors des travaux de construction de l'écluse de Poses, en 1851, dans le versant Sud de la côte, à 85 mètres environ au-dessus du niveau de la Seine, des ouvriers trouvèrent, au milieu d'un tas de pierres, un pot qui contenait environ 1,200 pièces de monnaie de bronze.

Les seules qui ont été communiquées sont :

Philippe.	Dioclétien.
Aurélien.	Maximianus.
Probus.	Constantius.

Tels sont, Messieurs, les renseignements qu'il nous est permis de donner sur les découvertes de monnaies dans notre arrondissement ; nous n'avons pas la prétention d'en fournir un état complet, nous ne faisons qu'indiquer ce qui a été produit ou signalé à l'occasion des séances que vous tenez dans notre ville.

Toutes ces monnaies éparses sur le sol sont une preuve, pour l'histoire, que notre pays a été occupé de toute antiquité.

Nota. — Les monnaies, signalées dans ce rapport, sont dans les cabinets de MM. Guillaume Petit, Léopold Marcel, Billeret aîné, Guibert-Duclos aîné, Olivier de Boisguilbert, Ph. Renout et Emile Guillard.

M. Lalun a remis une note de laquelle a été extrait ce qui suit :

« Indépendamment des objets trouvés à la Londe, commune de Heudreville, et que MM. Dibon et Eugène Marcel ont publiés, il a été trouvé dans un endroit plusieurs médailles, petit module, de Valère, Constance, ... père, Claude et Gallien. On y a aussi trouvé une médaille gauloise : sur l'un des côtés est une tête gracieuse sur laquelle on lit SUTICOS (chef de ceux de Rouen).

« Il a été trouvé 1°. à Heudebouville, triage du Perruquier, un Valérien en argent ; 2°. à Quatremare, une médaille de Posthume, petit module ; 3°. à Pinterville, un Claude, petit module ; 4°. à Louviers, sur le bord de l'ancienne route

d'Evreux, dans la propriété de M. Moret, deux médailles moyen module, malheureusement frustes; 5°. lors du dragage, en 1847, presqu'à l'extrémité en aval du canal de la Villette, à Louviers, un Trajan grand module; 6°. à la Haye-Malherbe, dans le clos du sieur Ovide Grimouin, en 1845, un grand nombre de médailles, dont deux Faustine, un Antonin et un Verus; 7°. dans la côte des Deux-Amants, en 1852, un grand nombre de médailles, dont un Dioclétien et un Constance; 8°. à Vatteville, une Faustine et un Antonin. »

M. Bréauté dit qu'il a été trouvé un Constantin dans les démolitions de l'ancien pont d'Acquigny.

M. Mercier signale un Posthume trouvé au hameau du Soulanger, commune de Tourville-la-Campagne.

Une note remise par M. le marquis de Blosseville et M. de Boury, son neveu, indique qu'il a été trouvé à Amfréville-la-Campagne, à la Pile et à St.-Aubin des monnaies d'argent d'Henry V et d'Henry VI d'Angleterre, et en outre des pièces d'or de Louis XII au porc-épic et de François Ier.

Un membre dit que, sur tous les points de l'arrondissement, se trouvent des pièces romaines, ce qui résulte des renseignements épars que chacun de nous a pu recueillir.

5e. QUESTION. — *Énumérer les objets d'art gaulois, romains, mérovingiens, trouvés aux environs et recueillis dans les collections.*

Le bureau décide que la réponse à cette question se trouverait en partie dans la nomenclature des objets apportés dans la salle de l'exposition. M. Bordeaux s'est chargé de résumer dans les lignes suivantes ce que cette exposition présentait de plus curieux.

« On remarquait dans les vitrines de cette espèce de musée,

formé momentanément d'objets appartenant à divers amateurs de Louviers, un grand nombre de morceaux intéressants. Parmi les objets antiques, il faut noter les bijoux en or du Haut-Empire, appartenant à M. Guillard ; le seau de bronze à puiser et les divers débris romains recueillis par M. Lalun à Caudebec-lès-Elbeuf (1), des fibules, une belle épingle romaine, des fragments de poterie rouge et grise, des hachettes en silex, plusieurs cartons de médailles recueillies dans l'arrondissement, de belles tuiles à rebord.

A cette curieuse réunion se joignait une série plus riche encore d'objets du moyen-âge, de beaux fragments de bas-reliefs provenant du célèbre château de Gaillon ; plusieurs serrures gothiques, des clefs richement ouvragées, des poids anciens en cuivre, un ivoire curieux représentant Persée et Andromède, divers ustensiles et objets d'ameublement intéressants par leur travail, tels que deux cassettes ornées, un casse-noix, un tire-bouchon singulier, des broches et des épingles ornementées, deux rouets à filer délicatement tournés, différentes pièces d'ancienne maroquinerie, gaînes, étuis, portefeuilles, enfin une charmante glace de Venise renfermée dans un cadre se fermant à deux battants.

Une partie de cette collection était disposée sur des meubles en chêne sculpté appartenant à MM. Charles Dannet, Fréd. Jourdain fils, etc. Sur ces bahuts gothiques, sur ces dressoirs de la Renaissance, des poteries de diverses époques rivalisaient d'éclat et de formes variées. Les grès de Flandre, les grandes jattes de porcelaines du Japon, un magot des plus baroques en vieux Chine, des assiettes de différentes fabriques abandonnées, s'étalaient là en compagnie des cruches,

(1) Plusieurs de ces objets ont, depuis cette séance, été figurés dans le nouveau volume publié par M. l'abbé Cochet, sous le titre de *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes.*

des soupières et des larges plats en vieille faïence de Rouen, où s'enroulent les riches ornements bleus que l'on exécutait autrefois dans les ateliers du faubourg St.-Sever.

Ces cabinets d'ébène ou de noyer sculpté présentaient aussi des richesses historiques et bibliographiques, un curieux volume contenant la bulle d'institution et les statuts de la charité de Louviers, le cartulaire de l'abbaye de Préaux, appartenant à M. de Blosseville, divers actes relatifs à la seigneurie et à l'hôpital du Vaudreuil, des lettres-patentes de 1716, concernant la suppression du prieuré du Vaudreuil, des comptes de fabrique de 1669, un manuscrit contenant les évangiles et des hymnes, un autre manuscrit armorié qui paraît avoir appartenu à François II, deux missels couverts de velours rouge, un Salluste revêtu d'une curieuse reliure, un autre volume remarquable par les armoiries frappées sur les plats, un plan de Louviers daté de 1731, et un modèle en bois de la flèche de Notre-Dame de Louviers, qui fut renversée au commencement du siècle dernier.

Parmi les objets particulièrement historiques, on remarquait un grand sceau ovale, en cuivre, du XVIIe. siècle, avec son manche, conservé aux archives de l'hospice et portant la légende : RELIGIEUSE. OSPITALre. DE St.-LOUIS. R. DE. F. E. D. Ste.-ELIZABEHT. D. LOVIERS ; un autre sceau du XVIe. siècle, dont il a été question plus haut dans la note de M. Blangis sur les trouvailles faites à Vatteville et qui porte un écusson chargé de trois roses 2 et 1, au chef également chargé de trois roses, avec casque, cimier, supports et la légende : S : IEHAN : DE : LONGVEIL :- ; le crâne de Bertin, curé de Louviers, au temps de la Ligue, appartenant à M. Dibon et dont il est question dans l'histoire de Louviers; un reliquaire contenant des reliques de saint Mauxe, martyrisé à Acquigny, près de Louviers; un autre reliquaire avec reliques de saint Jean-Baptiste, sainte Marthe, etc. ; une

plaque en plomb avec inscription relative à la fondation de l'église St.-Jean (2 mai 1676) ; une nombreuse série de monnaies, de médailles et de jetons du moyen-âge et des XVIe. et XVIIe. siècles.

N'oublions pas non plus deux lames, l'une de plomb trouvée à Montaure dans la fondation d'un gros mur de l'église du *couvent du désert,* dit de *la Garde-Châtel;* l'autre découverte dans la cellule d'un moine du même couvent.

La lame de plomb porte l'écusson de France aux trois fleurs de lis et au-dessous l'inscription suivante :

LVDOVICVS · XIV · GALLIARVM · REX · CHRISTIANISSIMVS ·
SACRI · DESERTI · FVNDATOR · HVNC · PRIMVM ·
POSVIT · LAPIDEM · PER · MANVS · IL^{MI} ET REV^{MI} EGIDII ·
BOVTAVT · EPISCOPI EBROICEN · ANNO · PACIS
DIE XX AVGVSTI
1660.

Une armure complète, dite de rempart ; une autre armure accompagnée d'une lance, une arquebuse, des casques en fer, des gantelets, épées, etc., appartenant à divers amateurs, formaient une autre classe de curiosités.

Les monuments ecclésiologiques figuraient aussi en grand nombre. En première ligne, on admirait une superbe chasuble conservée à l'hospice et qui est un chef-d'œuvre de la broderie du temps de Louis XIII, puis les belles croix de procession à émaux et à cabochons du XIVe. siècle, conservées à Marbeuf et à la Vacherie ; un christ byzantin, un devant d'autel sculpté, un dos de chape richement brodée à personnages, une belle série de bas-reliefs en albâtre, provenant d'un rétable du XVe. siècle, d'autres petits albâtres ; plusieurs christs précieux en ivoire ; une paix du XVIe. siècle ; quatre émaux exquis représentant les évangélistes ; un fragment de vitrail pro-

venant de la chapelle de Becdal ; une jolie vierge sur émail ; la statuette de saint Pierre et celle de saint Etienne en albâtre ; plusieurs autres figurines en bois ; des fragments d'anciennes tapisseries, formaient une série dont l'examen demandait plusieurs heures.

Enfin des tableaux de diverses époques, la plupart sur bois et sur cuivre, garnissaient la partie supérieure des murailles de la salle où cette intéressante exposition attirait une foule de curieux. »

M. Guillard, en raison de l'importance des objets dont il est possesseur, a été invité à les faire connaître dans un rapport spécial. Ce rapport, lu à la séance du soir ci-après mentionnée, est inséré ici pour ne pas intervertir l'ordre des matières.

BIJOUX TROUVÉS A LA HAYE-MALHERBE.

« Plusieurs parties du territoire de notre département ont été occupées par les Romains ; les débris qu'on trouve, dans certaines localités, sont des preuves de leur séjour sur le sol gaulois. La Haye-Malherbe, dont nous avons à parler, mérite une attention particulière.

Les plus anciens titres connus sur ce lieu, sont un traité de 1194 et des chartres de 1261 et 1281 (Aug. Le Prévost, *Dictionnaire des noms de lieu du département de l'Eure*); mais si les écrits nous manquent, les antiquités qu'on découvre à la Haye-Malherbe nous permettent de remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine.

Le sol d'une partie de cette commune, sur le plateau du Neubourg, de l'Est à l'Ouest, est composé d'une terre propre à faire de la tuile et de la poterie ; la découverte de fours, dont la construction remonte à une époque très-reculée, indique bien que ce lieu a été habité de toute antiquité.

Autre preuve : Sur un point nommé le *Teurtre*, on trouve des tuiles romaines, des monnaies, des vestiges d'anciennes forges et des débris de constructions. Les monnaies, presque toutes du Haut-Empire, consistent notamment dans des *Antonin-le-Pieux*, *Faustine I*, *Faustine II*, *Domitien*, *Lucius Verus*, *Gordien III*, *Philippe I* (grand bronze et moyen bronze).

Voici la nomenclature des divers objets qui font le sujet de cette notice :

I. Un anneau sigillaire garni au chaton d'une intaille représentant Rome assise, tenant une petite victoire d'une main et de l'autre un sceptre.

La pierre du chaton est connue sous le nom de *Nicolo;* elle est à deux couches, l'une gris-bleu clair et l'autre noire. — N°s. 1 et 1 bis de la pl. lithographiée ci-contre.

II. Un camée, tête frisée.

Sardonyx à deux couches, l'une rougeâtre et l'autre blanche. — N°. 2 de la pl.

III. Domitien : CÆSAR. DIVI. F. DOMITIANVS. COS. VII. Tête laurée de l'Empereur.

R. PRINCEPS. IVVENTVTIS. Un autel. — (Or). — N°. 3 de la pl. (81-96 après J.-C.).

IV. Lucius Verus : LVCIVS. VERVS. AUG. ARMENIACUS. Tête laurée de l'Empereur.

R. TR. P. IIII. IMP. II. COS. II. VIC. AVG. Une victoire debout. — (Or). — N°. 4 de la pl. (161-169 après J.-C.).

V. Un anneau à six pierres. — (Or avec grenats).

Entre chaque pierre, dessin filigrane, formant deux bordures entre lesquelles on lit, en lettres capitales, découpées à jour, d'une exécution correcte, cette légende ainsi disposée entre les pierres : FR ■ V ■ ER ■ E ■ M ■ E ■ N°s. 5 et 5 bis de la pl.

VI. Boucles ou boutons d'oreilles, garnis, dans le chaton,

d'émeraudes, le vrai smaragdus de l'antiquité, gemme différente de l'émeraude des joailliers modernes. — (Or). — N°. 6 de la pl.

VII. Une chaîne composée de petits barillets avec ses crochets. — (Or). — N°. 7 de la pl.

Tous ces objets ont été découverts au *Teurtre*, dans le courant de l'année 1848, à 1 mètre de profondeur environ, par un ouvrier qui creusait un fossé; ils étaient enfermés dans un petit coffre en fer, très-oxidé et tellement friable qu'il n'a point été possible d'en rassembler les fragments.

Le terrain contenant ce petit trésor ne présentait rien qui pût faire supposer l'existence d'une sépulture dans cet endroit. Il est probable que ces bijoux trouvés au milieu de débris de poterie, de fragments de tuiles, de morceaux de pavés et de résidus de charbon, n'ont été confiés à la terre que pour être soustraits au pillage de la conquête.

VIII. Petit bélier en bronze, hauteur 0m. 5c., longueur 0m. 4c. 5mill. — N°. 8 de la pl.

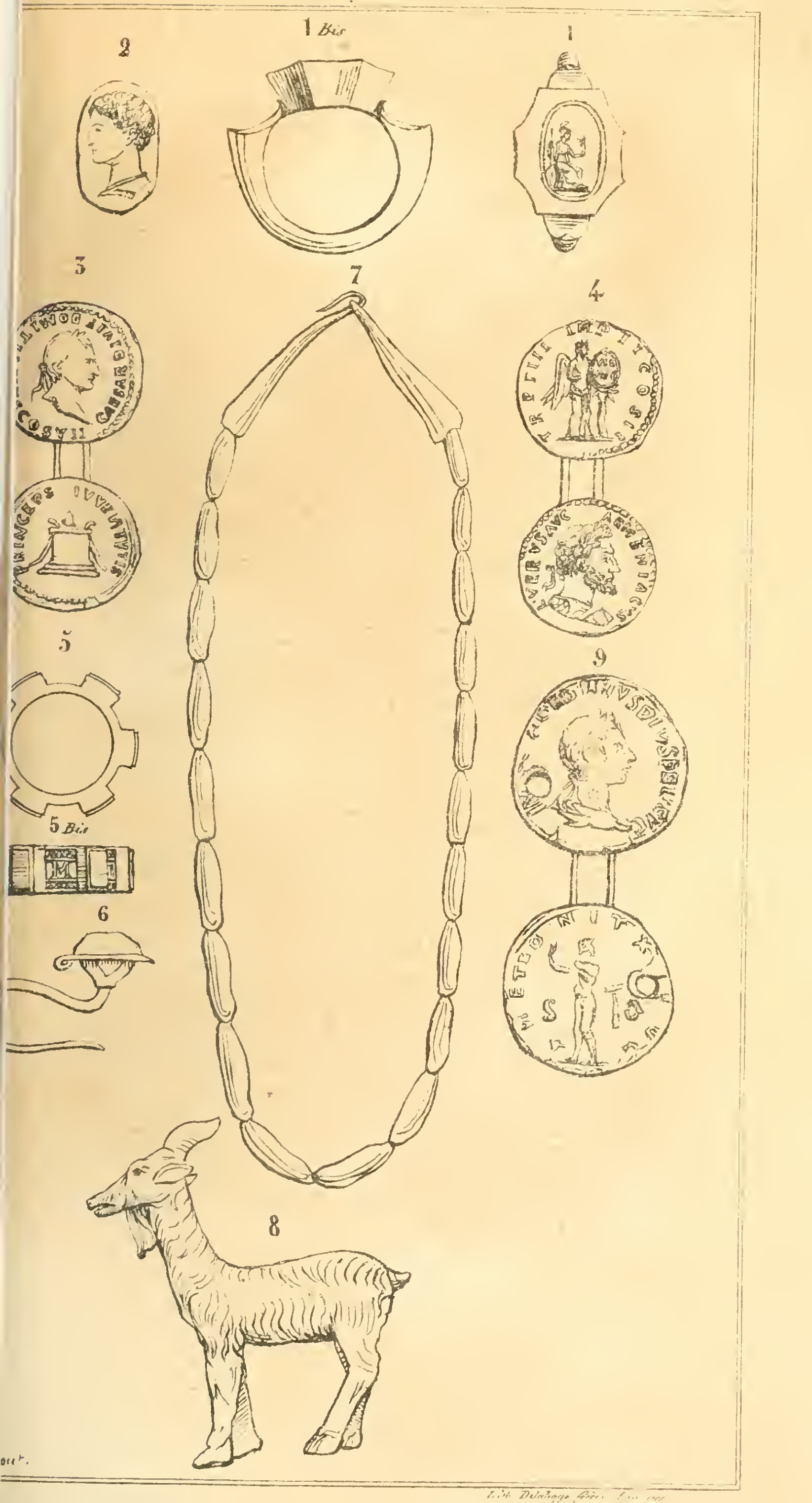
IX. Gordien. (moyen bronze). IMP. GORDIANVS. PIVS. FEL. AVG. Tête laurée de l'Empereur.

R. ÆTERNITAS. AVG. S. C. Personnage debout. — N°. 9 de la pl.

Le trou, dont la pièce de monnaie est percée, semble indiquer qu'elle a été portée comme médaillon.

Ce bélier et cette pièce de monnaie ont été trouvés en 1852, à environ 2 mètres de profondeur avec des débris de charbon et des fragments de tuiles. L'auteur de cette découverte est M. Levointurier père, tuilier à la Haye-Malherbe.

Cette réunion de bijoux qui paraissent appartenir à deux époques différentes (romaine et mérovingienne), qui ont été la propriété des vainqueurs ou des vaincus; ce camée, qui représentait peut-être les traits d'un fils chéri; cette petite bague avec son inscription, ouvrent le champ aux conjec-


1 Bis
1
2
3
4
5
5 Bis
6
7
8
9



tures; mais je m'arrête ici, je laisse les jeunes imaginations rêver sur la vierge gauloise ou romaine qui a reçu et porté cet anneau à la formule *fruere me* : j'abandonne à la science le soin de commenter ces documents que je crois dignes de son attention, heureux si l'intérêt qui s'y attache peut faire accueillir cette simple note avec l'indulgence que réclame un premier essai.

M. Ph. Renout, peintre en notre ville, a bien voulu, dans le seul intérêt de l'art, faire le dessin des antiques que j'ai signalées, et qui sont ici reproduites de grandeur naturelle par la lithographie. »

M. Lalun, qui était absent de Louviers le 20 mai, a signalé, dans une note adressée aux secrétaires, les objets ci-après :

1°. Plusieurs hachettes en silex trouvées en 1846, lors du dragage du canal de décharge des usines de St.-Germain; 2°. une autre à l'extrémité en aval du canal de la Villette, lors du dragage de 1849-1850; 3°. une autre, dans les bois de Louviers; 4°. une autre à St.-Amand-des-Hautes-Terres; 5°. une autre aux environs de Gaillon; 6°. plusieurs petites fibules, une petite tête de lion en poterie rouge, faisant partie d'un vase, trouvées à la Londe depuis les publications faites par MM. Dibon et Eugène Marcel; 7°. un morceau de poterie rouge et une pointe en fer trouvés à Quatremare; 8°. deux petits fragments de poterie rouge, une hachette en fer et une clé trouvés à Acquigny, au hameau du Hamet; 9°. une pierre sèche en forme de claveau, avec tuiles romaines, trouvées à la Rivette, dans la propriété de M. Lhuillier; 10°. un pot en terre brune, un fragment d'anse de seau, un bout de chaîne, deux meules, trouvés à la Haye-Malherbe, au lieu dit les Friches-Maugras; 11°. un pot de terre brune, un fragment de boucle de ceinturon, deux petites bagues trouvées à

Vatteville. Beaucoup d'autres objets de la même provenance ont été disséminés.

6e. Question. — *A-t-on remarqué des restes d'anciennes sépultures, des urnes funéraires, des cercueils en pierre, etc. — Tumulus de St.-Étienne-du-Vauvray; cimetières mérovingiens.*

On s'occupe d'abord du tumulus découvert à St.-Etienne-du-Vauvray en décembre 1842. M. Marcel présente au bureau un exemplaire de la très-rare notice publiée à ce sujet par M. Bonnin (Evreux, Ancelle, 1843, in-8°.); à cet exemplaire ont été ajoutés les dessins de deux hachettes gauloises trouvées dans le tombeau, et qui sont déposées à la bibliothèque de Louviers, ainsi que le dessin d'un menhir encore debout sur le côté gauche de la route, à 40 pas environ au-delà de l'emplacement du tumulus.

M. Rondeaux demande s'il n'existe pas d'autres tumulus gaulois dans ce pays.

On mentionne celui découvert à Cocherel en 1685 et qui est décrit dans l'*Histoire du comté d'Evreux*, par Lebrasseur.

M. Bonnin parle des sépultures de Hondouville.

M. P. Dibon a reproduit dans une note remise au secrétaire les indications qu'il a données verbalement à l'assemblée sur deux cercueils trouvés dans le parc du château de Canappeville. Voici cette note :

TOMBEAUX DE CANAPPEVILLE.

« Il y a quelques années, en abattant un très-vieux chêne dans le parc de Canappeville, on trouva sous les racines un cercueil de pierre sans couvercle, et qui contenait quelques ossements.

Cette pierre, creusée dans la forme d'une auge, a 2m. 25c.

de long, 0m. 65c. de large, et 0m. 42c. de hauteur aux deux bouts; elle est moins haute sur les côtés, et on dirait qu'elle a été taillée en bateau.

Les ossements parurent au docteur Auzoux qui les a vus, avoir appartenu à un homme; ils n'étaient accompagnés d'aucun fragment de verre ou de poterie.

Peu de temps après, en fouillant le terrain d'une allée contre l'endroit où avait été trouvé ce cercueil, on en découvrit un second dont les pieds paraissaient s'appuyer sur le travers du premier. Celui-ci, formé de même d'une seule pierre creusée à l'intérieur, a aussi 2m. 25 de long, 0m. 70 de large et 0m. 65 de hauteur extérieurement, mais il est recouvert en totalité par une autre pierre de même dimension en longueur et largeur, taillée en dôme sur le dessus et dont l'épaisseur n'est pas moindre de 0m. 35.

Ce tombeau, dont la tête était tournée vers l'Orient, contenait des ossements que le docteur Auzoux a reconnu être ceux d'une femme. Deux petits vases en verre étaient placés de chaque côté de la tête et un troisième de forme lacrymatoire au milieu sous le menton. Il y avait en outre aux pieds quelques petits clous de fer à tête ronde.

Ces trois petits vases ont été donnés à la bibliothèque d'Evreux par M. le marquis de Toustain, dans le parc duquel se trouvent encore les deux tombes, déposées sur terre à l'endroit même où elles ont été enfouies. »

M. Lalun a adressé la note suivante :

« En 1851, à Martot, sur le bord de la route d'Elbeuf à Pont-de-l'Arche, dans un terrain appartenant à M. Grandin de l'Eprevier, on découvrit plusieurs cercueils en plâtre et deux sarcophages en pierre. Auprès de la plupart des corps se trouvait un vase orné de raies, de filets et d'entrelacs, pratiqués à l'estampille. Un seul vase était de verre. On a

aussi trouvé dans ce cimetière franc deux haches ou franciscques, trois couteaux en fer, cinq sabres et bon nombre d'agrafes munies de plaques damasquinées et de contre-plaques. M. Grandin possède tous ces objets à l'exception de l'une des haches qui se trouve dans mon cabinet. »

A l'occasion des anciennes sépultures, une discussion s'engage entre M. de Caumont et M. Bonnin sur le point de savoir si, chez les Romains, les inhumations avaient lieu ou non sur le bord des grands chemins. M. Bonnin dit n'avoir trouvé aucune trace de cet usage aux environs d'Evreux; M. de Caumont a constaté un usage contraire dans le voisinage d'Avignon. Il pourrait se faire, ajoute l'un de ces deux Messieurs, qu'il y eût dans les pays touchant à l'Italie des coutumes différentes de celles pratiquées dans le Nord.

C'est à ce sujet qu'il a été question de l'Ascia dont on voit l'emblème dans le midi de la France. M. Thiollet pense que cet instrument représentait l'idée de la mort, comme aujourd'hui la faux.

M. Bonnin le considère comme le symbole de la propriété; il ne l'a jamais vu représenté en Normandie, si ce n'est sur le costume d'un frère de charité à Ecardenville-sur-Eure.

7e. QUESTION. — *Quel est le véritable emplacement de l'ancienne Uggade ou Uggate de l'Itinéraire d'Antonin? Est-ce aux Damps, comme l'a cru Rever; à Pont-de-l'Arche, comme l'admettent MM. Le Prévost et Léon Rénier; ou à Elbeuf, comme le croient d'autres érudits, qu'il faut fixer cette station romaine? Laquelle des deux villes de Pont-de-l'Arche ou d'Elbeuf a le plus de droits à cette illustration?*

M. Bonnin a fait faire des recherches aux Damps pour savoir s'il y existait des vestiges romains. Ces recherches n'ont amené aucun résultat. M. Bonnin est convaincu que c'est Caudebec qui est le siége d'Uggade.

On cite à l'appui de cette opinion celles de M. l'abbé Cochet et l'avis actuel de M. Léon Rénier.

D'une note remise par M. Lalun sur l'emplacement d'Uggade, a été extrait ce qui suit :

« Plusieurs érudits, entr'autres M. l'abbé Cochet, regardent Caudebec-lès-Elbeuf comme le véritable emplacement de l'ancienne Uggade ou Uggate de l'Itinéraire d'Antonin. L'opinion des autres savants qui avaient fixé ailleurs cette importante station romaine, se trouvera sans doute modifiée par les découvertes récentes faites dans les fouilles que nécessite l'agrandissement de Caudebec. »

(Voir à la question suivante la nomenclature des objets trouvés.)

8e. QUESTION. — *Faire connaître les diverses découvertes d'antiquités romaines faites à Pitres, à Caudebec-lès-Elbeuf, etc.*

M. Bonnin signale Pitres comme ayant été la résidence de plusieurs rois carlovingiens. Il y a été rendu des édits, tenu des conciles et des synodes ; ce lieu a donc une grande importance historique.

M. Marcel dit qu'on peut consulter sur Pitres les différentes collections des conciles de la province de Normandie et l'ouvrage de Mabillon *De re diplomatica*, p. 153 et 159. M. Marcel ajoute que M. Bréauté, bibliothécaire, a publié, en 1852, dans le *Journal de Louviers* une intéressante *Notice sur Pitres* reproduite dans un tirage à part (*Louviers*, Boussard et Cie., 20 pages in-8o.).

M. Gadebled donne lecture d'une note de M. Constant Lequesne, dont voici le résumé :

« D'après la légende, on considérait comme merveilleuse une pierre en grès rouge sur laquelle était l'empreinte des

pieds de saint Martin et de ceux de son cheval; on y faisait des pèlerinages, etc. (nous ne donnons que peu de développement à cette légende qui est étrangère à la question. On ne l'a mentionnée ici que pour arriver à rapporter que la pierre mystérieuse ayant été déplacée, on découvrit, dit-on, sous terre, une chappelle dallée contenant des statues de saints).

« A peu de distance de là, dans la cour de M. Fréret, a été mise à découvert une pierre longue de 2 mètres qu'on suppose être un cercueil. Ce propriétaire a trouvé, dans cette même cour, les restes d'une cheminée à côté de laquelle étaient un pot, un seau et une chaîne en fer.

« Enfin, en 1855, M. Leber, en creusant dans sa cour, a découvert des murailles souterraines indiquant des constructions d'une certaine importance. »

M. Bonnin dit que ce sont les ruines d'un hypocauste; cette opinion se fortifie de la découverte toute récente d'un aqueduc enfoui sous terre dont parle M. Blangis et qui paraissait destiné à amener les eaux de l'Andelle en cet endroit.

M. Bonnin ajoute que ces vestiges ont paru à la Société d'agriculture de l'Eure d'une telle importance, qu'elle se propose de faire faire des fouilles dans la cour dont il s'agit.

M. Bordeaux signale au nombre des choses curieuses découvertes à Pitres, trois moellons portant des caractères tracés à la pointe et jusqu'ici regardés comme illisibles. La découverte de ces *graffiti* ne doit pas être passée sous silence.

D'une note remise par M. Lalun a été extrait ce qui suit :

« Outre les objets nombreux mentionnés par M. Guilmeth, dans son histoire d'Elbeuf, nous possédons les objets ci-après provenant de Caudebec-lès-Elbeuf : Un seau en bronze à puiser de l'eau ; un fragment d'inscription (IMI / HAI) que

M. Léon Rénier, un des nos premiers épigraphistes, regarde comme ayant fait partie d'un monument public, dédié à l'empereur Hadrien, et dont il rétablit ainsi les quatre premières lignes :

IMP. CAES. TRAJANO
HADRIANO. AUG. DIVI
TRAJANI. PARTH. FIL
DIVI. NERVAE. NEP. , etc.

Un goulot d'amphore avec les lettres (LII / MEL) deux fers antiques pour chevaux ou mulets, de longues épingles en cuivre ou en os; — une figurine en bronze ; — une tête de Latone ou Junon, en terre cuite ; — des fragments de flûtes en os ou en ivoire ; — une clé ; — deux pots en terre brune ; — trois cruchons en terre blanche ; — sept à huit meules en poudingue surtout ; — quatre-vingts morceaux de poterie rouge, les uns avec figures, entrelacs, guillochés ; les autres avec noms de potiers, comme : DOCCIUS. F. — HUCETOF. F. — PRIMUS. — CINNAMI. — LOGIRNI, etc. ; — des morceaux de verre ; — divers petits objets de différente nature ; des médailles de Domitien, Antonin, Posthume, Tetricus Nerva, Néron, Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Gallien, Claude, Crispine et Faustine. »

La séance est levée à 4 heures après midi et renvoyée à 8 heures du soir.

Seconde séance du 20 mai.

M. de Glanville est désigné par M. le Directeur de la Société française pour présider cette séance.

MM. Marcel et Blangis continuent de remplir les fonctions de secrétaires.

9e. QUESTION. — *A quelle époque la ville de Louviers paraît-elle avoir été fondée? Remonte-t-elle à l'époque romaine?*

M. Marcel a la parole :

ÉTYMOLOGIE DU NOM DE LOUVIERS.

« L'étymologie de Louviers m'a paru se rattacher à la 9e. question, en ce que le nom primitif de cette ville peut fournir des arguments en faveur de telle ou telle époque de sa fondation.

« Ce nom dérive-t-il de *lupus* (loup), étymologie pour laquelle paraît incliner M. Dibon (*Essai historique sur Louviers*, p. 1), ou bien doit-on lui attribuer l'origine plus riante de *locus veris* (lieu du printemps)? »

M. Marcel dit qu'après avoir interrogé le *Dictionnaire des noms de lieux du département de l'Eure*, par M. Le Prevost, et les pièces et notes qu'il possède, il a eu recours à l'obligeante érudition de M. l'abbé Caresme et de M. Alph. Chassant. En outre, des copies de deux anciennes chartes lui ont été communiquées par M. Bréanté, bibliothécaire. C'est au moyen de ces divers documents qu'il lui a été permis de dresser dans l'ordre chronologique, la liste nombreuse, bien que déclarée très-incomplète, des anciennes appellations de Louviers, lesquelles paraissent concourir presque toutes à faire donner la préférence à l'étymologie de *locus veris*.

M. Marcel indique une série de chartes et pièces des XIe., XIIe., XIIIe., XVe. et XVIIe. siècles, dans lesquelles Louviers est désigné sous les noms de *Locvers*, *Lovers*, *Loverii*,

Loviers, *Louviers*, *Locus Veris* ou *Locoveris*, *Loii*, *Louviers*, *Loveer*, *etc.*

Puis il reprend en ces termes : « A la vérité, dans la première charte de 1208, ci-dessus cotée, on a écrit *Louviers ;* et l'addition de la lettre *u* peut être considérée comme favorable à l'étymologie de *lupus.* Mais l'induction tirée de cette addition est sans valeur, puisque dans cette même charte est employé concurremment avec le nom français *Louviers* le nom latin *Locoveris.*

« L'argument a toute sa force dans la deuxième charte de 1208, où le nom *Louviers* se trouve seul; mais je me demande si l'addition de la lettre *u* qui fait *Louviers* de *Loviers* n'est point le résultat d'une prononciation vicieuse. Ne peut-on point supposer encore que, par la confusion des deux lettres U et V, des copistes ont employé la voyelle et la consonne à côté l'une de l'autre quand la consonne devait être doublée, ce qui eût donné le nom Lovviers avec deux V ?

« M. Caresme m'indique une charte de 1260 dans laquelle serait mentionné un Robertus *de Lupiceriis.* Ce nom que je ne saurais décomposer semblerait avoir de l'analogie avec l'étymologie de *lupus.*

« M. Dibon cite Huet et Baudrand qui traduisent Louviers par *Lupariæ.*

« Le Brasseur *(Histoire du Comté d'Évreux)* ne se prononce pas. « Louviers, dit-il, qu'on nomme en latin *Loco-*
« *veris* ou *Lupariæ.* »

« On ne peut contester que, dans tous les dictionnaires publiés dans le siècle dernier et de nos jours, le nom latin *Lupariæ* a prévalu. Mais sur quoi s'est-on fondé pour changer un nom consacré par le temps? Le *Lupiceriis* que je viens de citer est une exception unique à la racine *locus veris* et à ses analogues.

« Je ne veux rien dissimuler de ce qui peut être contraire

à l'opinion que j'émets; je dirai donc que je dois à l'obligeance de M. Stanislas Morin, de Louviers, la communication de pièces dans lesquelles un ancien propriétaire de la ferme de la Carrière, dépendant du fief de Berceloup, prétend que Louviers tire son nom du nom de *Berceloup*. Je ferai seulement cette observation, que l'allégation de cette origine, qui n'est appuyée d'aucun titre, émane d'un homme intéressé dans un litige et qui s'efforce de faire valoir l'aînesse de son fief sur tous les autres fiefs de Louviers.

Le nom ridicule de *Louvetons* ou *Louvetots* qu'on donne aux habitants de Louviers peut-il être invoqué en faveur de l'étymologie de *lupus?* Je ne le pense pas. Je possède une pièce dialoguée intitulée : « *Thobie*, tragi-comédie, par Jacques Ouyn » (Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1606, in-12). L'auteur, qui était de Louviers, y est qualifié de *Lovérien*, dénomination qui se rapporte parfaitement à l'étymologie de *locus veris*.

« Je suis donc d'avis de proscrire le nom peu poétique de *Lupariæ*, qui n'aurait jamais pu trouver place dans ces vers consacrés à célébrer le triomphe de l'archevêque Gautier, premier comte et seigneur de Louviers : »

Vir iste Galterus cui sunt signa triumphi
Deppa, Locoveris, Aliermons, Buttila, Molta.

P.-S. J'avais préparé ces notes lorsque M. Chassant m'a appris que, dans le *Tableau historique et pittoresque de Paris depuis les Gaulois jusqu'à nos jours* (Paris, 1808, 3 vol. in-4°.), l'auteur (M. de Saint-Victor) venant à parler du château du Louvre, recherche l'étymologie de ce nom sur laquelle les historiens ne sont pas d'accord, et celle qui lui paraît la plus vraisemblable est *lower*, mot saxon qui signifie *château, forteresse*. M. Chassant propose d'appliquer la même étymologie à Louviers que nous venons de voir écrit Lovers ou d'une manière analogue; je ne repousse pas cette étymologie sur laquelle j'appelle l'examen des savants qui honorent cette assemblée de leur présence.

M. Dibon est invité par M. le Président à présenter ses ob-

servations sur l'étymologie proposée par M. Marcel. M. Dibon persiste dans l'opinion émise dans son *Essai sur Louviers.*

M. l'abbé Lebeurier pense que le nom *Locvers*, qu'on trouve au XIe. siècle, est d'origine franque.

M. Raymond Bordeaux, se fondant sur ce qu'on n'a découvert aucune trace de voies romaines passant par Louviers, pense qu'anciennement ce lieu n'était qu'une bourgade. Il est possible, ajoute M. Bordeaux, que la discussion sur la fondation des paroisses et l'aqueduc de Ste.-Barbe, sujets qui seront traités plus tard, jette quelque jour sur l'époque de la fondation de Louviers.

Les membres de l'Assemblée qui ont pris part à la discussion paraissent ne pas douter que ce territoire de Louviers ne fût habité du temps de la domination romaine.

10e. QUESTION. — *Fixer la date et la direction de l'aqueduc dont on aperçoit les vestiges à la sortie de Louviers, sur le bord de la route d'Évreux.*

M. Dibon exprime son opinion dans la note suivante :

AQUEDUC DE SAINTE-BARBE.

« J'ai donné, dans une autre circonstance (1), les raisons qui, selon moi, pouvaient faire attribuer aux Romains les constructions de l'aqueduc de Sainte-Barbe : je ne les répéterai pas. D'autres opinions ont été ou seront produites, et de la discussion, ainsi que de l'examen de ces débris anciens, résultera peut-être une solution.

« Quant à la direction, le nivellement de la portion des tuyaux, visibles il y a quelques années encore, a été fait

(1) M. Paul Dibon est auteur d'une intéressante histoire de Louviers publiée en 1836.

avec le plus grand soin par M. Antoine et les élèves de l'école supérieure qu'il dirigeait à Louviers. La pente est du Sud-Ouest au Nord-Est, c'est-à-dire allant de la fontaine de Becdal au couvent de Sainte-Barbe, avec une pente légère vers Louviers.

« Sauf ces débris de tuyaux, il n'a rien été trouvé ni dans le couvent de Sainte-Barbe, ni ailleurs, qui puisse donner matière à suppositions sur leur destination; M. Antoine croit seulement avoir trouvé, presqu'à la source du ruisseau de Becdal, des vestiges de barrage qui, correspondant avec le niveau des tuyaux, pourraient faire admettre comme certain qu'ils ont été originairement alimentés par l'eau de cette fontaine.

« On trouverait peut-être quelques renseignements à cet égard dans les titres du château d'Acquigny qui n'ont pas été compulsés, que je sache; car si cette construction ne remontait qu'à quelques siècles, il nous paraîtrait difficile que les anciens titres du propriétaire du terrain qu'elle parcourait, ne continssent rien à ce sujet. »

M. Thiollet dit que cette construction ressemble parfaitement aux constructions de nos jours, d'où il est disposé à induire que ce travail n'est pas romain.

Cette opinion est partagée par M. de Glanville.

M. Gadebled pense que les eaux de cet aqueduc pouvaient arriver jusqu'à Louviers.

Plusieurs membres repoussent cette supposition en disant qu'il n'est resté aucun vestige de cette conduite d'eau au-delà de Ste.-Barbe.

Une discussion s'engage sur les résidus calcaires adhérents aux tuyaux.

M. Dibon dit que ces résidus sont attachés à la paroi supérieure des tuyaux.

M. Thiollet fait remarquer que ces dépôts se font toujours latéralement.

Cette opinion est confirmée par M. de Caumont.

M. le docteur Petel a émis verbalement une opinion dont voici le résumé :

« L'eau a coulé dans les tuyaux découverts le long de la route d'Évreux. Ceci résulte nécessairement de la présence de la couche de dépôt que l'on trouve à leur surface interne.

Cette eau a dû être prise à la source ou dans le ruisseau de Becdal ; car le dépôt, indiqué ci-dessus, est formé de tous les éléments peu solubles, et par conséquent susceptibles de se déposer, qui font partie de l'eau de Becdal.

Elle a dû y couler pendant un temps assez long. En effet, l'eau de Becdal ne fournit, par l'évaporation, pour un litre que 0 gr. 25 c. de résidu qui est composé de chlorures et de nitrates de chaux, sels très-solubles, en notable proportion ; puis, pour le reste, de carbonates de chaux et de traces de fer. Une eau aussi pure n'a pu déposer, qu'à la longue, une croute homogène et compacte de 4 millimètres d'épaisseur.

La distribution de cette croûte est celle-ci : Elle a, dans le haut, sa plus grande épaisseur (de 3 à 4 millimètres), et se termine à zéro dans le point opposé. »

La discussion n'amène pas de solution sur l'époque à laquelle appartient la construction de cet aqueduc.

M. Antoine, retenu chez lui par une indisposition, n'a pu assister aux deux séances d'aujourd'hui ; et ce n'est que dans la séance du 21 qu'il a donné lecture de la notice ci-après, insérée ici pour conserver l'ordre des matières :

« L'aqueduc de St[e].-Barbe disparaît de jour en jour et bientôt il n'en restera plus de traces. Il est impossible de choisir un moment plus opportun que celui-ci pour en dire quelques

mots. Si l'on veut bien examiner le nivellement que j'ai l'honneur de présenter, on verra que cette ligne de tuyaux se dirige vers Louviers avec une pente de 2 millimètres par mètre, en sorte que l'eau du ruisseau de Becdal, prise à la hauteur du four à chaux, pourrait s'élever à environ 7 mètres au-dessus de l'eau de l'Eure prise à la porte d'Évreux. Mais ces eaux de Becdal ne pourraient être utilisées que pour la place de l'Hôpital ou la chaussée St.-Jean; quant à la partie Ouest de la ville, il n'y faut pas songer vu la hauteur du sol. Il est donc impossible de supposer que cet aqueduc ait été construit en vue du château élevé jadis hors des murs de Louviers aux environs de la rue qui porte encore aujourd'hui le nom de *rue du Châtel*. Le conduit d'eau en question n'a jamais dépassé le prieuré de Ste.-Barbe.

« Non-seulement cet aqueduc n'a pas été construit pour les pauvres moines de Ste.-Barbe, mais ces religieux n'ont pu se l'approprier. Le prieuré de Ste.-Barbe date du règne de Louis XIII seulement; ce n'était qu'une annexe des Franciscains de Louviers; il ne comptait que six religieux, et ce nombre était réduit à deux en 1789; mon vieil ami, M. Guillaume Petit, possède là-dessus tous les renseignements désirables. Or, si les eaux de Becdal avaient coulé pour Ste.-Barbe au temps de Louis XIII, elles auraient certainement dû couler jusqu'à Louis XIV. De Louis XIII à Louis XIV il n'y a pas eu en Normandie de commotions assez violentes pour détruire un travail aussi utile; et un octogénaire aurait pu nous dire, il y a 30 ans, que dans sa jeunesse il avait connu un vieillard qui avait vu fonctionner ce travail.

« Mais par qui, pour qui, et en quel temps ces tuyaux ont-ils été construits ?

« En portant un regard sur le plan du vallon, on voit que, pour conduire le ruisseau à Ste.-Barbe, il a fallu établir un barrage ou plutôt construire un bassin pour élever les eaux

au niveau de la conduite. Les traces de ce barrage existent encore et elles sont figurées sur le plan du vallon. Quelques personnes pensent que ces travaux ont été exécutés par les Romains : mais cette époque nous paraît beaucoup trop reculée. On peut encore apercevoir, entre les deux Andelys, les restes des lignes de circonvallation construites par Philippe-Auguste lorsqu'il assiégea le Château-Gaillard. Ces travaux étaient bien autrement importants que la faible digue du vallon de Becdal. S'il n'a fallu que cinq ou six siècles pour mettre les lignes de Philippe-Auguste dans l'état où nous les voyons, l'action continue de la charrue pendant quinze siècles aurait anéanti jusqu'aux moindres traces de la petite digue de Becdal.

« Pour emboiter bout à bout quelques tuyaux de poterie, il ne faut pas une grande science ; cela ne se peut faire partout et en tout temps que d'une seule manière ; il ne faut pas pour cela le talent qui a présidé à l'aqueduc de Nîmes. Tout le luxe de ce travail consiste dans la masse de ciment dont on a entouré la conduite pour la rendre plus solide.

« Mais à quoi bon recourir aux Romains ? Becdal ou *Bachs Thal*, mot à mot le *vallon du ruisseau*, était un lieu connu ; on dit encore aujourd'hui la ferme de *Becdal*. Becdal faisait donc partie d'un fief dont le manoir était à Ste.-Barbe ; et le possesseur de ce fief n'a fait, sans grande dépense, que ce que fait chaque jour tout propriétaire qui veut conduire l'eau à son château.

« Il paraît donc passablement démontré que l'aqueduc de Ste.-Barbe a été construit par quelque baron normand à une époque dépassant peu le règne de Philippe-Auguste..... »

11e. QUESTION. — *Peut-on déterminer la date et la fondation des paroisses à Louviers et dans la banlieue ?*

M. l'abbé Caresme a fait une communication dont voici le résumé :

En 965, il existait une église à Louviers; cette église fut donnée aux religieux de St.-Taurin par le duc de Normandie, Richard II. Il est certain, d'après un arrêt de l'Échiquier de l'an 1341, que cette église était sous le vocable de saint Martin et bâtie sur l'emplacement de la chapelle dédiée au saint évêque de Tours et qui vient d'être démolie.

C'est vers l'an 1208 que fut commencée la construction d'une nouvelle église dédiée à la Sainte-Vierge, où la paroisse de Louviers fut transférée.

L'église de la Haye-le-Leconite a été dédiée en 1226. Elle avait été bâtie par les soins d'Amaury de Meulan, et en face du château construit peu d'années auparavant par Robert de Meulan, qui n'avait obtenu l'autorisation de faire cette construction qu'à la charge d'une déclaration portant que la Haye-le-Comte dépendait du domaine des archevêques de Rouen, et que nul château n'avait encore existé en ce lieu.

Les autres églises des environs de Louviers remontent toutes à une époque très-reculée.

M. P. Dibon traite de la fondation des églises de Louviers. Ses idées sont reproduites dans la note ci-après.

ÉGLISES DE LOUVIERS.

« Il ne paraît pas, selon moi, et ainsi que le constate d'ailleurs l'arrêt de l'Échiquier de Normandie de 1341, qu'antérieurement au commencement du XIIIe. siècle, il y eût à Louviers d'autres églises que celle de St.-Martin dont je parlerai plus tard.

« En 1219, Lucas, évêque d'Évreux, divisa la paroisse en deux, « Preterea, Lucas, parochiam de Locoveris in duas divisit (*Gallia christiana*, tome XI, page 583), c'est alors que dut être commencée l'église de Notre Dame, laquelle fut fondée (dit l'Échiquier de 1361), *cent vingt ans avant* sur

les fiefs de deux gentilshommes qui par là en avaient été patrons. Nous voyons, en effet, que dès l'année précédente, en 1218, un accord avait eu lieu entre Jean, abbé de St.-Taurin et un sieur Thomas de Louviers, un de ces deux gentilshommes sans doute, pour le patronage de l'église de ce lieu.

« Ce que je sais des termes de cet acte, conservé dans le grand cartulaire de St.-Taurin me paraît assez significatif; il y est dit : « In villa vero de Louviers, *erit* una mater ecclesia et una capella, videlicet capella sancti Johannis, et in illis duabus ecclesiis erunt duo presbiteri ministrantes vices suas et.... sua in eisdem ecclesiis per singulas hebdomadas permutantes.... » A cet acte signa comme témoin Lucas, évêque d'Evreux (*Gallia christiana*, tome XI, p. 583).

« *Erit* (sera une mère église, et une chapelle, savoir la chapelle St.-Jean) prouverait assez, suivant moi, qu'antérieurement cette église-mère de Notre-Dame n'existait pas, surtout quand nous voyons, comme je viens de le dire, que l'année suivante, et en conformité de ces conventions, Lucas divise la ville de Louviers en deux paroisses.

« L'on ne trouve rien dans la construction de ce monument qui soit antérieur au XIIIe. siècle, et son architecture, dans ses parties les plus anciennes, est bien d'accord avec ces actes pour assigner cette date à sa fondation.

« D'un autre côté, les textes de ceux cités par M. G. Petit ne me paraissent pas en contradiction avec cette hypothèse. Le premier acte de vente de . . . . ., parle d'une propriété touchant au Martrey, à la prison et à l'église de la Vierge-Marie. C'est évidemment de la vieille église de St.-Martin qu'il est question; l'abornement de la prison le prouve suffisamment, et si cette église est mentionnée sous l'invocation de la Vierge, cela prouverait seulement qu'en ce temps cette église était placée sous ce vocable et qu'elle en a changé depuis la fondation de Notre-Dame.

« Le seconde pièce, acte de vente de 1223, je crois, d'un bien situé sur la paroisse de Notre-Dame, n'offre pas plus de désaccord. Cette paroisse avait en effet été érigée en 1219; il est donc naturel que, quatre ans après, les propriétés sises dans sa circonscription fussent désignées ainsi.

« Quant à l'argument tiré du texte de la charte d'érection des deux paroisses de St.-Germain et de St.-Jean en 1330, je ne la trouve pas non plus de nature à modifier mon opinion. Les mots *pro tanti populi multitudine* sont peut-être un peu exagérés, et cette exagération s'explique par le besoin de démontrer la nécessité de créer deux nouvelles paroisses. Mais en admettant même la justesse de l'expression, elle témoignerait seulement qu'en 1330, Louviers était trop peuplé pour pouvoir se contenter d'une seule église, fait appuyé par le récit de Froissard qui dit que, vers cette époque, en 1346, cette ville était *grosse, riche et moult marchande*, mais elle ne serait pas une preuve suffisante de l'impossibilité de n'en avoir eu qu'une, cent dix ans avant, quand tout ce qui nous reste de documents sur ce temps semble d'accord à cet égard.

« Si la fondation de l'église de Notre-Dame vers 1220, la construction à cette époque du chœur, des transepts, de la nef et de la première ligne des bas-côtés, puis son agrandissement dans le XVe. siècle par l'addition de la seconde ligne, restent à nos yeux, aussi prouvés que puissent l'être ces œuvres des anciens temps; il n'en est pas de même, pour moi, de l'histoire de St.-Martin, et quant à cette église, je rencontre dans les documents des contradictions au milieu desquelles il n'est pas facile de discerner la vérité.

« *St.-Martin.* La primitive église de St.-Martin, ou de la Vierge, comme elle s'appelait sans doute alors, existait à la moitié du Xe. siècle.

« Vers 965, elle fut donnée par Richard Ier., duc de Normandie, à l'abbaye de St.-Taurin d'Évreux. On trouve la

preuve de cette donation dans l'acte de confirmation de Richard Cœur-de-Lion du 15 jauvier 1195, document qui nous est resté. C'était alors la seule paroisse de Louviers.

« Elle devait être construite sur l'emplacement même qu'occupait dernièrement encore l'église qui portait ce nom. Le voisinage de la maison du XIIe. siècle, dite des Templiers, les abornements inscrits dans les actes du temps, l'existence du cimetière que l'on retrouve aujourd'hui, tout concourt à me donner la conviction qu'elle ne pouvait être ailleurs.

« Depuis, en 1219, Lucas, évêque d'Évreux, divise en deux la paroisse de Louviers. On devrait supposer qu'alors St.-Martin resta une de ces deux paroisses et pourtant nous ne la voyons pas mentionnée dans l'accord de 1218, entre Jean, abbé de St.-Taurin, et Thomas de Louviers qui conviennent de faire desservir l'église de Notre-Dame et la chapelle St.-Jean par deux curés qui devront partager les dîmes et autres revenus de la cure et changeront entr'eux chaque semaine...... Est-ce de cette division seulement que parle la charte de 1219? St.-Martin, trop petit alors ou en trop mauvais état, fut-il momentanément abandonné lors de l'édification de l'église nouvelle? ou resta-t-il à l'état de paroisse ou de succursale? rien n'est bien établi à cet égard.

« La même incertitude résulte de la charte d'érection des paroisses de St.-Germain et de St.-Jean en 1330. Il y est dit d'abord qu'une seule église existait à Louviers. « Ecclesia beatæ Virginis Mariæ, *una* et *sola*, in loco illo constructa.... » puis plus loin « attendentes fructus, reditus et proventus et oblationes ecclesiæ præfatæ pro *quatuor* curatis præsbiteris posse suffire...... »

« Nulle part il n'est fait mention de St.-Martin dans cet acte qui partage en trois la paroisse de Louviers, tout en stipulant cependant que les fruits, revenus, etc., etc.... de l'église peuvent suffire à quatre curés.

« Il y a dans tout ceci des contradictions dont il ne me paraît pas facile de sortir.

« L'antique église du Xe. siècle a disparu et a été reconstruite on ne sait au juste à quelle époque ; les vestiges que nous avons eus sous les yeux, paraissaient être du XVe. ; elle tombait encore en ruine au commencement du XVIIIe., époque où elle fut de nouveau réparée, recouverte et close ; puis après avoir éprouvé bien des vicissitudes, et servi à bien des usages différents, elle vient de tomber définitivement sous les exigences qu'entraînent de nos jours la circulation et l'appropriation des cités.

« *St.-Jean et St-Germain.* J'ai peu de choses à ajouter à ce que j'ai dit de ces deux églises en parlant des autres. Simples chapelles avant 1330, elles furent alors érigées en paroisses par charte de Jean III, du Prat, évêque d'Evreux, datée du 5 novembre ou 5 décembre 1330.

« L'église St.-Jean n'existe plus ; celle de St.-Germain est en ce moment la seconde paroisse de Louviers. Le chœur est bien du XIVe. siècle ; il y a sans doute soit dans les murs de la nef, soit dans la tour du clocher des restes de l'ancienne chapelle. »

M. Guillaume Petit a d'autres idées sur les époques de fondation et sur le rang des églises de Louviers.

12e. QUESTION. — *A quelle époque remontent les patronages des paroisses de l'arrondissement, l'organisation des doyennés, etc. ?*

M. Robert d'Estaintot a fait passer aux secrétaires la note suivante :

PATRONAGE DES PAROISSES.

« Comme exemple des plus anciennes concessions de pa-

tronages, on peut citer les suivantes, dont le souvenir est conservé par les arrêts de la Chambre des Comptes.

« C'est d'abord la présentation au bénéfice de Sainte-Marie de Montaure, octroyée aux religieux de St.-Ouen, de Rouen, par Estigandus, maître d'hôtel de Guillaume, duc de Normandie.

« Le patronage honoraire en avait été conservé par les seigneurs du fief de Montaure, quart de haubert, assis audit lieu et à la Haye-Malherbe. Une série d'aveux permet de constater, à partir de la fin du XVe. siècle, la suite de ses possesseurs. En 1481, c'est Loys de Fonteine, seigneur de Criquetot et de Montaure ; en 1497, Thibaut d'Anfreville au droit de sa femme, Marie de Fonteine, seigneur de Criquetot et dudit fief. Plus tard, en 1547, le fief se trouve partagé entre les filles de Christophle de Serviac et de Guillemette d'Anfreville, l'aînée, Diane, femme de Anthoine Masquerel, sieur de Bréauté, des seigneurs d'Hermanville en Caux, l'autre, Loyse, mariée à Messire Nicolas de Canouville, chevalier. Le fief vendu par elles fut probablement acquis ou retiré à droit lignager par des parents du côté d'Anfreville ; car, en 1634, Pierre Vigor, conseiller au Parlement, rendait aveu du fief de Montaure qu'il avait acquis par décret, en 1612, sur Jean d'Anfreville ; enfin, au commencement du XVIIIe. siècle, après avoir passé entre les mains d'un sieur Belot, correcteur en la Chambre des comptes de Paris, du président d'Anfreville (Adrian Poërier), ce fief était possédé par François Le Camus, de Louviers, dont la famille paraît l'avoir conservé jusqu'à la Révolution.

« Un autre seigneur normand, sur lequel le cartulaire de l'abbaye de St.-Pierre de Conches doit contenir de nombreux renseignements, Raoul de Tosny, donna à cette abbaye le patronage des églises d'Acquigny, de Tosny et de Villiers (Villers).

« Nous n'avons pas la date de ces chartes ; mais il est, je crois, facile de la suppléer. Ce Raoul de Tosny était, disent les chartes de donation, fils de Roger de Tosny, baron d'Acquigny et de Godehilde.....

« L'historien (Gabriel Dumoulin) nous a conservé le souvenir de deux Roger de Tosny, tous deux célèbres par leurs dévastations, on pourrait presque dire, par leurs brigandages.

« Le premier trouva la mort dans un combat qu'il soutint contre Oufroy de Vieilles, comte de Pont-Audemer, vers 1040 ; mais sa veuve s'appelait Hélcine.

« Le second, comte de Conches et seigneur d'Acquigny, en punition de ses sacriléges, et pour avoir incendié l'abbaye de la Croix-St.-Leufroy, pillée par ses soldats, fut frappé d'excommunication et ses biens mis en interdit. Il vivait en 1136, et l'on trouve précisément, en 1170, au nombre des signataires d'une charte de Henri II, roi d'Angleterre (V. *Cartulaire Normand*, n°. 9) un *Radulphus de Toineio.* N'est-ce pas le même que notre donateur, Raoul, fils de Roger, baron d'Acquigny, et ses nombreuses aumônes aux religieux de Conches n'auraient-elles pas pour cause le désir d'expier les excès de son père envers ceux de la Croix-S^t.-Leufroy. Ce n'est là, du reste, qu'une hypothèse, mais qui pourrait devenir certitude, si l'on connaissait le nom de la femme de ce Roger II. »

M l'abbé Caresme a fait la communication qui suit :

ORGANISATION DES DOYENNÉS.

L'organisation du diocèse d'Évreux, en trois archidiaconés et treize doyennés, remonte à une date fort ancienne.

L'arrondissement actuel de Louviers comprenait trois doyennés : ceux de Louviers et du Neubourg relevaient de l'archidiacre du Neubourg ; celui de la Croix était soumis à l'archidiaconé d'Évreux.

Dès l'année 1249, un doyen de Louviers figure comme témoin dans une enquête ordonnée par l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, au sujet des droits réclamés dans la forêt de Louviers par les seigneurs de la Salle-du-Bois, de Pinterville et de la Villette.

En 1269, Raoul de Chevriers, évêque d'Évreux, publia une ordonnance réglementaire des droits de visite, de surveillance et de juridiction de ses archidiacres. Ce prélat dit dans son ordonnance, que les mesures par lui adoptées ont été approuvées par les prêtres des doyennés de Louviers, Neubourg, Verneuil et Conches. « Sacerdotibus decanatuum de Locoveris, de Novoburgo, etc. »

Un membre fait observer que les patrons ou collateurs de la plus grande partie des paroisses de l'arrondissement sont indiqués dans l'excellent *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure*, par M. Auguste Le Prevost.

13ᵉ. QUESTION. — *Quels monuments et quels souvenirs se rapportent à l'introduction du christianisme dans le pays? Tradition, pélerinages, cryptes, fontaines; — martyre de saint Mauxe, de saint Vénérand et de leurs compagnons à Acquigny.*

M. Marcel dit que le martyre de saint Mauxe et de saint Vénérand, arrivé, selon les légendaires, à Acquigny, dans le mois de mai de l'an 369 (voir la *Vie de ces saints*, par le curé Picard et une autre par M. Chemin, curé de Tourneville), est considéré par la tradition comme étant l'origine de l'introduction du christianisme dans le pays.

M. R. Bordeaux : « Il est à regretter que l'ancienne église d'Acquigny ait été détruite, sans qu'on ait conservé dans l'église actuelle, construite au milieu du siècle dernier, d'autre monument de cet événement important qu'une inscription qu'on voit tracée sur une tablette de marbre conservée dans l'autel de l'arrière-chœur. Cette inscription, qui rappelle en trois lignes le martyre de Mauxe, de Vénérand et de quarante soldats chrétiens, est regardée comme du VIIIe. siècle. »

On signale à Acquigny un lieu dit des *Quarante Martyrs.* Il s'y fait un pélerinage, tous les ans.

Il y aurait, dit M. Bordeaux, des recherches à faire, pour compléter les documents fournis par les légendaires sur le martyre de ces deux frères et de leurs compagnons.

M. P. Dibon ne peut s'expliquer le motif pour lequel les pélerins collent à leurs fronts des cailloux pris sur l'emplacement du martyre, et que l'on dit avoir ce privilége de rester attachés à la peau plusieurs heures et même des journées entières.

Un membre indique, comme cause possible de cet usage, la lapidation des deux saints ; mais un autre membre fait observer que les légendes ne font point mention de ce genre de supplice.

M. Bordeaux résume verbalement l'historique de l'abbaye de la Croix-St.-Leufroy, fondée à la fin du VIIe. siècle.

14e. QUESTION. — *Temps féodaux. Quelle était la hiérarchie des fiefs dans l'arrondissement ?*

M. l'abbé Caresme a fait passer aux secrétaires la note ci-après :

PRINCIPAUX FIEFS DE L'ARRONDISSEMENT.

« Les châteaux de Pitres et du Vaudreuil, résidences royales sous la première et la seconde races, sont toujours restés les points culminants du système féodal dans la contrée. Sous les Normands, Pitres fut remplacé par Pont-de-l'Arche; mais le Vaudreuil, château de nos ducs de Normandie, resta une place militaire importante et fut le chef-lieu d'une baillie qui comprenait une bonne partie de l'arrondissement de Louviers.

Après la conquête, le pays se trouva divisé en divers titres féodaux.

Le marquisat du Neubourg, assez moderne, fut érigé en faveur du seigneur de la maison de Vieux-Pont; jusqu'à lui la terre du Neubourg était une simple baronnie.

Dans le XIVe. siècle, Louviers prit le titre de comté, au profit des archevêques de Rouen.

Les baronnies étaient nombreuses dans l'arrondissement.

Heudebouville était une baronnie appartenant à l'abbaye de Fécamp.

Acquigny était aussi chef-lieu d'une baronnie.

La baronnie de Crèvecœur à la Croix-St.-Leufroy jouissait des droits de haute-justice.

Quatremare était une baronnie passée de la maison d'Harcourt aux princes de la maison de Lorraine. Gros-Theil était dans le même cas.

L'abbaye de St.-Ouen possédait la baronnie de la Grâce à St.-Pierre-de-Bailleul.

Les barons de Bec-Thomas avaient fiefs soumis à leur suzeraineté.

Rouville était aussi un chef-lieu de baronnie. Il est certain du moins que les seigneurs avaient droit de haute-justice.

La terre des Landes avait été érigée par Louis XI en baronnie et haute-justice.

Le duché d'Elbeuf, le marquisat de la Londe et le comté d'Harcourt étendaient leur suzeraineté sur notre arrondissement.

La baronnie de la Boulaye à Auteuil est célèbre comme résidence du fameux maréchal de Caumont-La-Force. »

M. Robert d'Estaintot donne lecture d'un travail important sur les fiefs de l'arrondissement :

FIEFS DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

« L'arrondissement de Louviers, dont la majeure partie était enclavée dans l'ancienne vicomté de Pont-de-l'Arche, renfermait un assez grand nombre de fiefs très-importants.

Les baronnies d'Acquigny, de Crèvecueur et du Bec-Thomas, les châtellenies du Mesnil-Jourdain, du Vaudreuil et de Lery, les baronnies de Daubeuf-la-Campaigne et d'Heudebouville à l'abbaye de St.-Ouen de Rouen, la seigneurie et haute-justice de Louviers et la châtellenie de Gaillon à l'archevêque de Rouen, la baronnie de Quatremare réunie au duché d'Ellebeuf, et plusieurs autres fiefs, comme ceux de Tourville-la-Champaigne, Tosny, Amfreville-sur-Yton, tous pleins fiefs de haubert et d'une valeur considérable ; voilà ce que comprenait son ressort. — Nous avons essayé de recueillir sur certains d'entre eux quelques-uns des détails historiques que contiennent les archives de la Chambre des comptes de Normandie.

Les baronnies d'Acquigny et de *Crèvecueur* donnaient droit de haute, moyenne et basse-justice.

La première était sise à Acquigny, et son chef-mois, « maintenant rebasty et de nouveau construit » disait, dans

un aveu de 1584, Henry de Silly, comte de la Roche-Guyon, était situé près de l'église d'Acquigny et de la rivière d'Eure, comme il l'est encore aujourd'hui.

Les fiefs de Becdal, et la Mestairie, ceux de Vieuvillers et de Heudreville, les pleins fiefs de haubert de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx et des Planches, en relevaient.

La baronnie de Crèvecueur sise à St.-Vigor-sur-Eure, avec le patronage de ce lieu, n'était pas moins considérable. Son manoir était, il est vrai, selon l'aveu de 1584, « ruyné par les anciennes guerres », mais presque toutes les paroisses qui l'avoisinent sur la rive gauche de l'Eure en dépendaient. Du reste, comme elle se trouve en-dehors de l'arrondissement de Louviers, nous nous contenterons d'indiquer qu'elle fut réunie pendant assez long-temps à la baronnie d'Acquigny.

Elle l'était en 1584, entre les mains du comte de la Roche-Guyon que nous rappellions tout-à-l'heure ; il les possédait toutes deux au droit d'Anne de Laval, sa mère. Son fils, François, mourut probablement sans enfants, et en 1636, le 20 mai, le duc de Retz et de Boispréau, pair de France, en rendait aveu, héritier pour moitié du comte de la Roche-Guyon, et pour l'autre moitié, acquéreur des représentants de Madeleine de Silly, dame de Fargis, sa tante.

Vers la fin de la première moitié du XVIIe. siècle, le duc et la duchesse de Rethel les vendirent à MM. du Rollet et des Hommets; et, à partir de cette époque, ces deux baronnies furent désunies. La première, celle d'Acquigny, la seule dont nous ayons à nous occuper, fut acquise en 1656, de M. du Rollet par Claude Le Roux, fils de Robert, seigneur châtelain de Tilly et autres lieux, et de Marie de Bellièvre, tous les deux étaient conseillers au parlement et sont la tige des vidames d'Esneval et barons d'Acquigny.

Seulement, pour faire oublier ce morcellement, et rendre à la baronnie d'Acquigny une partie de sa précédente splen-

deur, Claude Le Roux obtint des lettres-patentes de décembre 1661, pour y incorporer, d'une part, la châtellenie de Cambremont et les fiefs de Becdal et la Mestairie qui en dépendaient, et de l'autre, la châtellenie du Mesnil-Jourdain, tenue nuement du roy par un plein fief de haubert.

Cette dernière avait droit de patronage et présentation à la cure du Mesnil-Jourdain, et bénéfice de la chapelle Ste.-Agathe y annexé. Quatre fiefs en relevaient, quart de fiefs de haubert, quelques-uns avec droit de motte et fossés, comme celui de Viel-Rouen, d'autres, de patronage honoraire, comme celui de Criquebeuf ou le Mesnillet.

Le seigneur châtelain du Mesnil-Jourdain jouissait en outre de prérogatives particulières qu'il est curieux de rappeler : « J'ai, » disait Claude Le Roux dans son aveu de 1665, « titre de Conestable de camp, quand il y a gage de bataille « livré, lors de quoi les quatre tenans noblement de moi « en fief sont tenus se mettre en équipage convenable à leurs « dépens, et m'accompagner pour tenir en assurance le « camp de bataille, et empescher qu'il ne s'y commette force « ni violence ; après lequel combat, je dois avoir les armes « du resséant et vaincu. »

Mais il avait encore droit de chasse dans la forêt de Bord, et dans les bois du comté de Louviers et de la baronnie d'Acquigny, seulement il était tenu « après la chasse faite et la « beste prise, d'aller trois fois et par trois diverses fois, son- « ner de son cor sur le pont d'Acquigny, pour y semondre « le seigneur baron de venir prendre le costé droit par moi- « tié de la venaison, ou s'il n'y avait qu'un préposé, le « quart de la dite beste, en fournissant le pain, tant pour « les chasseurs que pour les chiens. »

Cette obligation cessa d'exister lors de la réunion des deux fiefs dans la même main.

La baronnie du Bec-Thomas fut érigée en marquisat vers

le milieu du XVIIIe. siècle, et sa mouvance, distraite à cette époque de la vicomté de Pont-de-l'Arche, pour relever du duché de Normandie et de la Tour du Vieux-Palais à Rouen.

Au commencement du XVIIe. siècle, elle était divisée entre les deux sœurs de feu Jehan de Sabrevoys, Anne et Jacqueline : la première, femme de Jacques de Beaulieu, la seconde, de Loys de Ste.-Marie, seigneur de Caënchy.

La demi-baronnie appartenant à cette dernière relevait par parage de la première moitié et avait le patronage de St.-Pierre-des-Serqueuils et de la chapelle du Bec-Thomas, l'autre moitié donnait droit de présentation aux bénéfices de St.-Christophle de la Harengère et de Pasquier.

De cette baronnie relevaient les pleins fiefs de haubert de la Harengère, de Pescheveron, de Montpoignant et d'autres de moindre valeur comme le Busc-Richard, Trousseboult, Bosc-Ferey, Montfort.

Possédée pendant assez long-temps par la maison de Beaulieu, elle appartenait en 1724 à Marc-Anthoine de Languedor, conseiller au parlement, dont le fils Pierre-Marc-Anthoine, comte d'Averton, et président à mortier, obtint l'érection définitive de sa terre en marquisat, érection déjà accordée en 1656 au sieur de Beaulieu, mais par lettres non enregistrées.

La seigneurie de Louviers s'étendait dans cette ville et aux environs, avec haute, moyenne et basse justice, tabellionnage, droits et revenus en la forêt de Louviers.

On a déjà communiqué à la Société, à propos de la question, des renseignements fort curieux et très-complets sur les fiefs qui en relevaient. Il est seulement intéressant de noter que « les tenans d'iceux fiefs (suivant aveu du cardinal Georges « d'Amboise, du 28 avril 1501), étaient tenus d'assister en « la cour du dit archevesque à Louviers, et ayder à faire « les jugements criminels ; et si debvaient garder deux des

« foires de Louviers qui sont aux deux festes de St.-Martin
« de l'an, et aller parmy la foire une fois devant nonne et
« l'autre après nonne en la compagnie des officiers de l'ar-
« chevesché, et avec ce étaient tenus aller, suffisamment
« armés et habillés, quérir les clercs, que l'on a accoustumés
« mener ès prisons de Louviers, en la compagnie du bailly
« d'iceluy lieu de Louviers ou son lieutenant. »

Le plein fief de haubert appartenant à l'abbaye de St.-Taurin d'Évreux devait coustumes et acquits, ainsi que les autres hommes d'icelle seigneurie de Louviers, « et si avait
« accoustumé le Séneschal d'iceluy fief, faire comparence en
« la garde des dites foires de St.-Martin avec les autres qui
« y doivent garde. »

La châtellenie du Vaudreuil, avec son château ceint de fossés à fond de cuve et pont-levis, avec ses droits de guet et garde en temps de guerre, de justice haute, moyenne et basse, était aussi l'un des fiefs les plus importants de la vicomté de Pont-de-l'Arche.

Le roi Charles IX l'avait échangé avec le comte de Fouquemberg et Courtenay (de la maison de Boullainvillers), contre la terre de Noyon-sur-Andelle, depuis Charleval. Achetée, au XVIIe. siècle, de ses représentants par Louis Girard de La Cour des Bois, conseiller du Roy en tous ses conseils et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, elle devint la dot de la fille de ce dernier, lors de son mariage (en 1678), avec le marquis de Château-Gonthier, Louis-Nicolas de Bailleul, conseiller au parlement de Paris. Celui-ci la vendit avant 1706, comme tuteur de son fils, à Louis Roze, chevalier, seigneur châtelain du Vaudreuil, et Léry, colonel du régiment d'infanterie de son nom, et parent lui-même des Bailleul, puisqu'il écartelait ses armes des leurs. Enfin, en 1766, le président Portail en rendait hommage aux mains de M. le Vice-Chancelier.

De la châtellenie du Vaudreuil relevaient la sergenterie dudit lieu et le fief de Maigremont, tous deux pleins fiefs de chevalier, de ceux d'Espréville, de la Motte, de la Heuse, de Portpinché, la Salle du Boys et plusieurs autres appartenant à des communautés ecclésiastiques, telles que les abbayes de St.-Ouen, de Bonport, de Royaumont, les chapitres de Rouen et de Beauvais.

Seulement il faut remarquer que l'on trouve des aveux faits directement au roi pour presque tous les fiefs énumérés dans le dénombrement du Vaudreuil.

Ainsi, pour en donner tout de suite un exemple, le fief de la Heuse que nous venons d'indiquer, se relevait du roi, par un huitième de fief, sis à Lery, comme l'atteste une série d'aveux du XVII[e]. siècle. Possédé jusque vers 1650 par les Le Doyen du Couldray et de la Heuse, et postérieurement par les Baillet de la Heuse, il donnait droit de présentation à l'une des portions de la cure de Léry, mais en outre au dessus d'un moulin qui en dépendait, il y avait audit fief : « une porte « assise au milieu de la rivière d'Eure, par laquelle passent et « repassent les bateaux passans et repassans, naviguans sur « ladite rivière, en payant les droits pour ce deubs et accous- « tumés qui sont douze deniers par chacun bateau passant « et repassant par ladite porte. »

De même pour le fief de la Salle du Boys, quart de fief à St.-Germain de Louviers avec droit de péage sur la rivière et obligation de garder pendant dix jours en temps de guerre la porte du château du Vaudreuil. Anthoine de Bigars, seigneur de la Londe, sergent-major de Rouen lors du siége que cette ville soutint contre Henri IV, en rendait aveu en 1584, et ses descendants par les femmes, les Le Cordier de Bigars le firent incorporer au marquisat de la Londe, avec le plein fief de haubert de Tourville-la-Champaigne, relevant nuement du Roi, et situé comme le précédent dans la vicomté de Pont-de-l'Arche.

Ce marquisat de la Londe avait d'autres extensions dans cette vicomté, ainsi le fief d'Escroville à Notre-Dame de Montaure, auquel, suivant un aveu dudit marquisat daté de 1673, aurait été attaché le patronage honoraire de cette paroisse, et le droit de présentation à la chapelle de St.-Jean-Baptiste, avec celui de sépulture en l'église de Montaure dans la chapelle à droite en entrant, *où sont,* disait l'aveu, *plusieurs tombes gravées.*

Le fief du Thuit-Auger relevait aussi du marquisat de la Londe.

A l'extrémité de l'arrondissement de Louviers, dans l'ancien baillage de Gisors, se trouvait encore un fief considérable dont le circuit était de quatre lieues et le domaine fieffé de sept à huit mille acres. C'était le fief de Tosny.

A la fin du XVe. siècle, possédé par un Jacques de Crussol, sans doute de la maison d'Uzès, il passe, en 1519, entre les mains d'un Coëtlogon, puis dans celles de Jacques de la Mothe, escuier, avouant en 1564. Sa petite, ou arrière-petite fille Charlotte, l'apporta en dot, en 1619, avec la seigneurie de Villers à Hamon de Baudry, seigneur de Piencourt, son mari, et leur petite-fille Françoise-Géneviève de Baudry, fit passer tous ces fiefs dans une autre maison, par son mariage avec Renaut-Nicolas, comte de la Roche-Aymon.

De la baronnie d'Heuqueville (baillage de Gisors), relevaient entr'autres fiefs, celui de la Motte à Vatteville, ceux de Connelles, Raoullin et Carbourt à Connelles, tous dans l'arrondissement de Louviers.

Nous avons le regret de ne posséder aucunes notes sur le canton du Neubourg, et nous terminerons cette esquisse par quelques mots sur la baronnie de la Boulaye, assise à l'extrémité méridionale du canton de Gaillon.

Elle fut érigée en baronnie, avec adjonction des fiefs

d'Autheuil, Authouillet, St.-Julien-de-la-Liègue, Chambray, etc. , par lettres-patentes de 1588, accordées par Henri III, à Nicolas de Grimouville, baron de Larchamp, chevalier des deux ordres du roy, et capitaine de ses gardes ordinaires du corps.

Cette terre avait haute et basse justice, château clos de murailles, fossés et pont-levis. Patron d'Autheuil, présentant aux bénéfices des chapelles de Notre-Dame du Val et de St.-Aignan, dite de l'Hermitage, le seigneur dudit lieu pouvait prétendre certains droits sur l'abbaye de la Croix St.-Leufroy. Mais de plus, disait-il en 1685, « Nous avons garde « en temps de guerre par le temps de quinze jours de la « porte peinte de la ville d'Évreux, en sont subjects tous les « nobles tenans de notre dite seigneurie, nous accompagner « avec armes convenables pour la défense d'icelle ; et sont tenus « les bourgeois de la dite ville, de nous apporter et présenter « les clefs de ladite porte, et fournir nos dicts vassaulx et « nous de logis, linges, langes, licts et de tous autres us- « tanciles de ménage pendant ledit temps de garde, mesme « d'estables et de paille blanche pour nos chiens et chevaulx ; « à cause de la dite prééminence nous avons quatre maisons « assises en la dite ville d'Évreux, en la paroisse de St.- « Pierre. »

Les pleins fiefs de haubert d'Heudreville et de Fauville et cinq ou six autres quarts ou huitièmes de fiefs en relevaient.

Cette baronnie, après avoir été quelque temps possédée par dame Anne-Diane de Vivonne, veuve du baron de Larchamp, tué au service d'Henri IV, passa dans la maison des Caumont-La-Force, aux mains desquels elle paraît être demeurée jusqu'au milieu du XVIIIe. siècle (on trouve en 1758 un hommage d'un sieur Rouillé de Loisy) ; et par un privilége analogue à celui que nous avons signalé pour le marquisat du Bec-Thomas, le marquis de La Force, Armand de

Caumont-Vivonne, obtint lettres-patentes de février 1652, en vertu desquelles la mouvance de son fief fut distraite de la vicomté d'Évreux, pour être tenue à l'avenir de la Tour du château de Rouen.

Telles étaient les terres les plus importantes de l'arrondissement de Louviers; un marquisat, celui du Bec-Thomas; un comté, celui de Louviers à l'archevêque de Rouen; six baronnies en comptant celles de Heudebouville, de Daubeuf-la-Campagne et de Quatremare, et un grand nombre de châtellenies et pleins fiefs de haubert auxquels leur étendue eût permis facilement de donner un titre plus élevé.

Tout cela eût mérité sans doute d'autres développements, et le paléographe eût demandé, pour l'histoire du pays et l'explication des anciens titres, un travail moins abrégé, mais le nôtre suffira peut-être pour faire connaître ce que le régime féodal avait établi de plus saillant dans cet arrondissement, et c'était là le seul but de la quatorzième question, posée par la Société.

M. Bordeaux annonce qu'il est détenteur d'un grand nombre de titres relatifs à la baronnie de la Boullaye, sur laquelle il se propose de publier un mémoire développé.

M. Marcel lit une note sur le château du Vaudreuil. Son travail fondu avec la partie du rapport de M. d'Estaintot concernant cette châtellenie, formerait un ensemble assez complet sur ce grand fief. Voici le travail de M. Marcel :

LE VAUDREUIL.

Vaudreuil (*Vallis Rodoli*, *Rodolii*, *Rothelii*, *Rotogivilla*, *etc.* — Val de Roil, de Roul, de Rael, de Ruil, de Reul (1468), de Reuil et enfin Vaudreuil).

Le Vaudreuil appartenait au Roi.

Le onzième jour d'avril 1573, par devant Jean Chesneau, notaire et tabellion royal en la cour du roi Charles IX, échange entre le Roi et messire Philippe de Boulainvilliers, comte de Fouquembergue et de Courtenay « tant en son « nom que comme soi faisant et portant fort de dame Jeanne « de Briçon, sa femme.

« Disant lesdites parties que comme il ait plu à S. M. de « s'approprier et accommoder par échange de la terre, sei- « gneurie, châtellenie et haute justice de Noyon, Bourg « Baudouin et Gournest . . . . près et joignant la « forest de Lions appartenant au seigneur comte de Fou- « quembergue pour en icelle seigneurie faire construire, bâtir « et édifier un château et maison royale, et icelle récom- « penser de la terre, seigneurie, haute justice et châtellenie « du Vaudreuil. »

Le Roi a, par cet acte, abandonné tous ses droits sur ladite seigneurie, « fors la souveraineté, ressort et hommage « que pour ce le seigneur comte de Fouquembergue, les « hoirs et ayant cause en seront tenus faire pour l'avenir à « sa dite Majesté et ses successeurs rois et les relever du « château de Pont-de-l'Arche par un plein fief de haubert, « etc., etc. »

Voici ce que je trouve sur les successeurs du seigneur de Fouquembergue : Dans un contrat du 17 juin 1613, on lit : « Haut et puissant seigneur Monseigneur le comte de Cour- « tenay, chevalier seigneur châtelain propriétaire et héré- « ditaire des châtellenies, terre et seigneuries du Vaudreuil « représentant le droit du Roi. »

On suppose, ce qui au surplus peut être facilement vérifié, que ce comte de Courtenay est un des enfants puînés de l'échangiste qualifié, comme on l'a vu ci-dessus de comte de Fouquembergue (et de Courtenay).

Dans un contrat du 14 mai 1644, on lit : « Haute et puis-

« sante dame Renée de Boulainvilliers comtesse de Courtenay,
« châtelaine de Valdreuil et Léry, veuve de feu haut et puissant
« seigneur messire Charles sire de Rambure, chevalier des
« ordres du Roi, maréchal de camp en ses armées et gou-
« verneur des citadelles de Doulens et du Crotoy.

Cette dame de Rambure est-elle la fille du comte de Courtenay qu'on vient de nommer ?

Vient ensuite en 1659 « Claude de Girardin, écuyer,
« conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France
« et de ses finances, seigneur châtelain du Vaudreuil et
« Léry. » (Contrat du 6 février 1659.)

Ce Claude de Girardin revêtu du titre modeste de « écuyer,
« conseiller, secrétaire du Roi » est-il le mari d'une Boulainvilliers Courtenay ?

N'est-il pas devenu propriétaire du Vaudreuil par acquisition ?

Les pièces, dont le rédacteur de ces notes est en possession, le reportent de 1659 à 1722; il y a donc ici une lacune. Quels ont été dans cet intervalle les seigneurs du Vaudreuil ? On l'ignore, il faudrait compulser le chartrier du Vaudreuil, étudier la généalogie du comte de Vaudreuil qui vivait dans le siècle dernier. Le temps et les livres me manquent à la fois.

On ignore également à quel titre possédait le domaine du Vaudreuil M. de Portail, quatrième seigneur de ce domaine, d'après la série évidemment incomplète qu'on présente ici :

« Antoine Portail, qualifié de haut et puissant seigneur
« messire, chevalier, conseiller d'État, président à mortier
« au parlement de Paris, seigneur châtelain et haut justicier
« du Valdreuil, Léry et dépendances aux droits du Roi,
« seigneur aussi du fief, terre et seigneurie de la Salle-du-
« Bois unie à ladite châtellenie pour autant qu'il y en a dans
« les paroisses St.-Pierre, St.-Étienne du Vauvray et Portejoie
« (aveu du 4 août 1722). »

Cet Antoine Portail, devenu premier président du parlement de Paris, en 1724, et membre de l'Académie française, est mort à 63 ans, le 2 mai 1736. (Voir *Journal historique*, juin 1736, p. 469).

La seigneurie du Vaudreuil passe à son fils, « Jean Louis « Portail, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, « président à mortier honoraire du parlement de Paris, « seigneur châtelain, haut justicier des terres et châtellenies « du Vaudreuil, Léry, la Salle-du-Bois, Boudeville, Mégre- « mont, ... Montpoignant, Bonport, etc. (aveu du « 25 septembre 1748). »

Le président Jean Louis Portail a laissé une fille unique Marie Jeanne Antoinette Portail (ou plutôt *Antoinette Madeleine Jeanne)*, mariée au marquis de Conflans (Louis Gabriel), qualifié de : « Très haut et très puissant seigneur, « lieutenant général des armées du Roi et de la haute Guyenne, « colonel d'un régiment de husards de son nom, gouverneur « de Neuf-Brissac, commandant pour le Roi en Lorraine, « marquis d'Armentières et de Ste.-Vaubourg .... « seigneur châtelain haut justicier des terres et châtellenies « du Vaudreuil, Léry, Mesgremont, Bonport, etc. (aveu « du 24 décembre 1788). »

Le domaine du Vaudreuil est ensuite entré successivement dans les mains :

1°. De Mme. la marquise de Coigny, fille de Mme. de Conflans;

2°. De Mme. la duchesse de Praslin, fille de Mme. la maréchale Sébastiani, laquelle était fille de Mme. de Coigny;

3°. De Mme. de Montalembert, aujourd'hui propriétaire du château et de deux autres enfants de Mme. de Praslin.

Cette note sur le Vaudreuil, considéré comme grand fief, me conduit à recommander à tous ceux qui ont le culte de

notre histoire locale la monographie de ce château. Les souvenirs qui s'y rattachent méritent d'être recueillis.

Je voudrais voir reconstitué par l'imagination ce vieux château fort où fut reléguée la reine Frédégonde, ainsi que nous l'apprend le plus ancien de nos historiens Grégoire de Tours. J'aimerais à savoir quels sièges il a soutenus, quels hommes d'armes l'occupaient lors de l'invasion des Normands et dans notre longue lutte avec les Anglais.

Il faudra que l'historien suive les transformations que le château a subies.

Arrivé à une époque voisine de la nôtre, l'intérêt ne manquera pas complètement à son récit. Il aura à nous dire les fêtes, les chasses gigantesques, le jeu effréné, les bons mots du dernier seigneur de ce lieu. Le comte d'Artois qui a régné sous le nom de Charles X, devenu par suite d'un ordre du Roi, l'hôte du marquis de Conflans, fournira à la narration de nombreuses et piquantes anecdotes.

La bourgeoisie de Louviers et de Pont-de-l'Arche, trouvant accueil chez le grand seigneur, sera pour l'observateur la manifestation d'un grand changement opéré dans les mœurs. Et le narrateur ne devra pas oublier de nous parler du valet de chambre devenu général après la grande catastrophe amenée par le cours des idées nouvelles. Beaucoup de ces petits faits vont disparaître entièrement de la mémoire des hommes, et il est déjà tard pour se mettre à l'œuvre.

M. Marcel s'est aussi occupé des fiefs de Louviers; voici le résumé de son travail :

FIEFS DE LOUVIERS.

Un arrêt du grand-conseil du Roi, en date du 29 août 1657, indique onze fiefs à Louviers, savoir : 1°. St.-Taurin;

2°. Bercelou ; 3°. Folleville ; 4°. l'Eprevier ; 5°. Maupertuis ; 6°. St.-Germain ; 7°. Bouteilles ; 8°. Doisnel ; 9°. La Londe ; 10°. Tatin ; 11°. Viard.

1°. *Fief de St.-Taurin.* Ce fief relevait de l'abbaye royale de St.-Taurin d'Évreux. Une partie du faubourg St.-Jean, la rue de Beaulieu, le faubourg du Neubourg relevaient de ce fief (1).

2°. *Fief de Bercelou.* Le chef-lieu de ce fief est situé à la Carrière ; M. Guillaume Petit est en possession d'une pièce de laquelle il résulte que la Carrière était autrefois un fief qui a été réuni à celui de Bercelou.

3°. *Fief de Folleville.* Les moulins et terres de Folleville appartiennent aujourd'hui à MM. Odoard du Hazé. Ont été réunis au fief de Folleville les fiefs de l'Eprevier, de Maupertuis et de Bouteilles. On trouve écrit Bouteller, Boutilier, Bouteilles. Le rédacteur de ce rapport s'est arrêté à cette dernière dénomination, présumant que ce nom de Bouteilles tire son origine de l'un des lieux cédés par le roi Richard à l'archevêque Gauthier, en 1197 (2).

4°. *et* 5°. *Fiefs de l'Éprevier et de Maupertuis.* Réunis, comme on vient de le voir, au fief de Folleville (3).

6°. *Fief de St.-Germain.* On ignore où était situé le chef-

(1) En 961, Richard, duc de Normandie, faisant rebâtir l'abbaye de St.-Taurin à Évreux, lui donna l'église de Louviers avec les terres et rentes qui en dépendaient (Notes fournies par M. l'abbé Caresme).

(2) Selon toute apparence, Christophe de Folleville était possesseur de ce fief en 1223. Roger du Martrey paraît l'avoir possédé en 1250.

La réunion des fiefs de l'Éprevier, Maupertuis et Bouteilles au fief de Folleville, a eu lieu en faveur de Joseph Le Vicomte, chevalier-comte de St.-Hilaire, lieutenant des maréchaux de France en 1771 (Note fournie par M. l'abbé Caresme).

(3) La famille de Maupertuis était puissante à Louviers dans le XIIIe. siècle (Note de M. l'abbé Caresme).

lieu de ce fief. Le dernier seigneur est M. de la Touche (Voir ci-après *Fief de La Londe*, n°. 9).

7°. *Fief de Bouteilles.* Réuni, comme on l'a vu ci-dessus, au fief de Folleville (1).

8°. *Fief Doisnel.* Le fief Doisnel appartenait en dernier lieu à la famille Lemassif, de Louviers.

9°. *Fief de La Londe.* On ignore quelle est la relation entre le grand fief-marquisat de La Londe près d'Elbeuf (qui appartenait au seigneur de Bigards, originaire de Louviers), et le fief de La Londe dont le chef-lieu est à la sortie de la ville sur le bord de la route d'Elbeuf. Ce dernier fief appartenait avant la Révolution à la famille du Roulet dont l'origine dans le pays remonte à un Leblanc du Roulet (alors Roolet), capitaine-gouverneur de Louviers sous Henri IV. On voit, par deux actes l'un du 20 septembre 1732, l'autre du 12 juillet 1786, qu'un fief nommé le Busc avait été réuni à celui de La Londe et que le seigneur du fief La Londe-le-Busc était aussi seigneur de St.-Germain.

10°. *Fief Tatin.* Ce fief donne son nom à l'une de nos rues allant de la rue aux Huiliers à la rue Royale.

11°. *Fief Viard.* Le rédacteur manque complètement de renseignements sur ce fief. Il sait seulement qu'il était le seul qui ne relevât pas des Archevêques de Rouen.

Les dix autres compris dans l'arrêt précité au grand Conseil étaient *mouvants* et *relevants* du comté de Louviers appartenant aux Archevêques de Rouen, aux droits du Roi, en vertu du fameux échange de 1197.

M. Guillaume Petit possède des notes qui indiquent

(1) Dans un contrat de vente de 1239, se trouve au nombre des témoins un Jean Le Bouteiller. Nous croyons que cette famille a laissé son nom au fief du Bouteiller qui a toujours été peu important (Note du Même).

d'autres fiefs et entre autres le fief du Martrey qui donne son nom à la rue du Martrey (1), le fief Bicault, le fief de la Perruque. Ces fiefs étaient probablement éteints lors de l'arrêt du grand Conseil.

On trouve ailleurs la mention de fiefs qui ont existé jusqu'à la Révolution, 1°. le fief de Fécamp appartenant à l'abbaye de ce nom; 2°. le fief de la Villette qui avait pour chef-lieu la maison appelée le château de la Villette appartenant aux héritiers de M. Lequesne; 3°. le fief de la Salle-du-Bois appartenant en dernier lieu à M. Rondeaux de Montbray, et dont le chef-lieu était situé sur l'emplacement des usines de MM. Defontenay et Dibon, faubourg St.-Germain (2).

15ᵉ. QUESTION. — *Quels points du territoire ont été fortifiés? Signaler les vestiges de châteaux forts.*

M. Robert d'Estaintot lit la note suivante :

(1) Nous n'avons que des conjectures à avancer sur la signification du mot *Martreium*, en français *Martrey* : il nous paraît un abrégé de *Martyrium*, mot latin qui signifiait une église dédiée à un martyr. Peut-être ce fief du Martrey avait-il remplacé une église ou chapelle dédiée au martyr saint Blaise, dont il est question dans l'*Histoire de Louviers*.

Le fief du Martrey est mentionné dans un acte du mois de mars 1212. Il paraît avoir passé vers cette époque de la maison du Martrey à la maison des Planches.

(Note de M. l'abbé Caresme qui possède sur ce fief plusieurs documents auxquels on pourrait donner place dans une notice complète sur les fiefs de Louviers).

(2) Bien que les Ducs de Normandie fussent seigneurs immédiats de Louviers, il existait néanmoins un fief particulier de ce nom.

On voit figurer un Robert de Louviers dans un acte de 1090.

L'église Notre-Dame a été construite sur un terrain appartenant à Robert et à Thomas de Louviers frères. En 1213, il y eut un arrangement entre l'abbé de St.-Taurin et Thomas de Louviers pour le partage de la rue (Note du Même).

VESTIGES DE CHATEAUX FORTS.

Les points du territoire portant encore traces de fortifications au XVIIe. siècle, étaient d'abord le château d'Acquigny (aveu de 1584); le château du Mesnil-Jourdain, assis sur une motte et entouré de fossés (aveu de 1665); ceux du Vieil-Rouen, à St.-Pierre-du-Vauvray, et du Vaudreuil, ceints tous deux de fossés et ponts-levis; enfin la baronnie de la Boulaye à Autheuil et Authouillet, « avec manoir clos de murailles et fossés à ponts-levis. »

Au reste, ne serait-il pas vrai de dire que tous les anciens chefs-mois de pleins fiefs et même de quarts de fiefs de haubert durent être fortifiés à une époque où les remparts étaient nécessaires pour protéger contre les surprises des voleurs et les attaques des voisins, et qu'il en était alors de tous les seigneurs comme de Henri d'Avaugour, qui, en 1233, dans une charte d'échange avec le Roi, stipulait le droit de « facere « talem domum.... in qua uxorem et liberos meos possim « dimittere, ita quod tuti sint a latronibus et a vicinis. » (*Cartulaire normand*, n°. 400).

On signale :

1°. Le châtel, qui devait être placé aux environs de la rue de ce nom, à Louviers;

2°. Le château des Monts, sur le territoire de Louviers;

M. Dibon a parlé de ces deux châteaux dans son *Essai sur Louviers*.

3°. Le château de la Boullaie, à Autheuil;

4°. Le château des Landes, à Canappeville.

M. Gadebled dit que ce château est cité dans une charte de Philippe-Auguste.

M. l'abbé Caresme est l'auteur de la note suivante :

POINTS FORTIFIÉS.

Sous les Anglo-Normands, en face des châteaux du Vaudreuil, de Pont-de-l'Arche et de Gaillon, occupés par les troupes royales, s'élevaient d'autres châteaux possédés par les barons de l'État.

Les belliqueux Tosny, seigneurs de Conches, avaient les châteaux forts de Cambremont à Acquigny et des Landes à Canappeville. (D. Guillelmus de Landes, miles, circà 1250). On trouve un fief de Landes en 1210.

La maison de Beaumont-Meulan avait ses forteresses de Crèvecœur à la Croix-St.-Leufroy et du Neubourg.

A côté de ces forteresses principales s'élevaient une foule de manoirs fortifiés.

D'après une note communiquée par MM. de Blosseville et de Boury, les châteaux forts d'Amfreville-la-Campagne, Bec-Thomas et Houlbec ont été détruits.

16e. QUESTION. — *Faire connaître les chartriers de châteaux, les plans et papiers terriers, les aveux et dénombrements féodaux qui subsistent encore.*

M. Marcel dit qu'il a vu chez un avoué, à Louviers, un coffre rempli de parchemins appartenant au château d'Acquigny et qui ont dû y être réintégrés. Il parle ensuite du chartrier de Heudreville.

M. Guillard dit que la famille Bonvallet, à Ste.-Colombe, est en possession de tous les papiers qui se trouvaient au château de la Boullaie lors de sa démolition.

Il parle ensuite du plan terrier de la Haie-Malherbe qui doit être aux mains de M. Coularé de la Fontaine. M. Marcel attache à ce plan un certain intérêt à cause du droit accordé aux femmes par la Coutume de Normandie sur la partie du

territoire de cette commune qui relevait de l'abbaye de Royaumont.

17e. QUESTION. — *Organisation judiciaire. Étendue et distribution des justices seigneuriales et royales.*

MM. Gadebled, Bordeaux et d'Estaintot donnent quelques conseils sur les moyens de reconnaître les juridictions.

M. l'abbé Caresme rappelle que Pont-de-l'Arche était le chef-lieu d'un bailliage dont le ressort très-considérable s'étendait jusqu'au Boulay-Morin. Il était en même temps chef-lieu de vicomté et d'élection, et possédait un grenier à sel et une maîtrise des eaux et forêts.

La question ne paraissant pas suffisamment étudiée est renvoyée à la prochaine session archéologique.

La séance est levée à 10 heures du soir et remise à demain 11 heures du matin.

Les Secrétaires,

L. MARCEL et BLANGIS.

Séance du 21 mai.

M. de Caumont invite M. le marquis de Blosseville à présider la séance.

Le bureau est composé de MM. *de Caumont*, directeur; *Bordeaux*, *de Jancigny*, *Prétavoine*, le baron *de Montreuil*, *Dibon*, l'abbé *Caresme*, *de La Londe*, *Guillaume Petit* et *Poncet*, maire des Andelys.

Secrétaires, M. *Marcel* et M. *Guillard.*

18e. QUESTION. — *Histoire de la ville de Louviers. Époque de la fondation de ses foires et marchés. Importance*

de ses archives. Halles, fortifications et autres édifices municipaux. Limites du bourgage.

La question est divisée.

NOTICE SUR L'HISTOIRE DE LOUVIERS.

§ 1. Histoire de la ville de Louviers.

M. Albert Achaintre, imprimeur à Louviers, indique comme documents imprimés de l'histoire de Louviers et de son arrondissement :

Histoire de Louviers, par Louis-René Morin (Rouen, Périaux, 1822, 2 vol. in-12).

Essai historique sur Louviers, par M. Paul Dibon (Rouen, Périaux, 1836, in-8°.).

Mélanges historiques sur Louviers, par M. l'abbé Caresme (publiés dans le *Journal de Louviers*).

Liste chronologique des curés de Louviers, de 1450 à 1651, par le même (Ibidem).

Fondation à Louviers des couvents de St.-Louis, de Ste.-Elisabeth et de St.-François, par M. Bréauté, bibliothécaire à Louviers (Ibidem).

Ancien hôpital de St.-Louis et de Ste.-Elisabeth, par M. Desrocquettes (Ibidem).

Hospice St.-Gilles de Louviers, par M. Desrocquettes (Ibidem).

Chapelle de Chalenge, existant au XVe. siècle dans le beffroy ou tour des cloches de l'église de Notre-Dame de Louviers, par M. l'abbé Caresme (Ibidem).

Léproserie de St.-Hildevert, par M. Desrocquettes (Ibid.).

Le supplice du seigneur d'Esternay, par M. Desrocquettes (Ibidem).

Sentence du lieutenant-général du bailliage de Louviers, pour contravention aux ordonnances du métier de carreleur

avec défense aux cordonniers.... etc., par M. Chassant, (Ibidem).

La trahison du prêtre Jean Delacour, dit Jean Delatour, par M. Bréauté (Ibidem).

L'origine du Papegai, par M. Albert Achaintre (Ibid.).

Acquigny, par M. l'abbé Caresme (Ibidem).

Esquisse topographique d'Acquigny, par M. Brunet (Ibid.)

St.-Georges du Theil dit Le Gros-Theil, par M. l'abbé Bichot (Ibidem).

Gaillon et ses environs, par M. Bréauté (Ibidem).

La Croix St.-Leufroy et le Neubourg, par M. l'abbé Caresme (Ibidem).

L'abbaye St.-Jean du Neubourg, par M. l'abbé Caresme (Ibidem).

Pitres, par M. Bréauté (Ibidem).

Cette notice a été mentionnée plus haut (voir 8e. question).

Contestation entre les habitants de Pitres et de Romilly et le monastère des deux Amants, par M. Desrocquettes (Ibidem).

Le prieuré de Montaure, par M. l'abbé Caresme (Ibid.)

Séjour de la reine Frédégonde au château du Vaudreuil, par M. Desrocquettes (Ibidem).

L'abbaye de Bonport, par M. Desrocquettes (Ibidem).

§ 2. Foires et Marchés.

M. l'abbé Caresme fournit la note suivante :

En 1291, les habitants de Poses payaient une rente collective de 12 deniers à l'abbaye de St.-Ouen, pour être francs de vendre et d'acheter aux marchés de Louviers et du Vaudreuil, aux quatre foires de Montaure, et pour ne payer que la moitié de la coutume au marché du Pont-St.-Pierre.

§ 3. Archives.

Sur la demande de M. l'abbé Lebeurier, la Société émet

le vœu que les archives du greffe du tribunal de Louviers soient mises en ordre.

M. Lebeurier signale comme un document important qui fait partie des archives du greffe, l'état des fiefs nobles de la vicomté de Pont-de-l'Arche. M. Gadebled dit que cet état a été publié par Expilly et d'autres auteurs; M. Lebeurier insiste sur l'importance du document qu'il vient de mentionner.

M. Lebeurier indique encore comme ayant de l'intérêt les registres de la municipalité de Louviers, etc.

§ 4. Halles.

Il importe, dit M. Bordeaux, que les souvenirs des halles soient conservés : on ne doit pas détruire ces édifices sans en faire le dessin. On trouve quelquefois sur les poutres des halles les armes des seigneurs du lieu. C'était souvent au-dessus des halles que se tenait la *cohue*, c'est-à-dire le prétoire des anciennes juridictions locales. Depuis deux ou trois ans, plusieurs administrations municipales dans l'Eure ont jeté bas leurs halles : les villes du Neubourg, Breteuil, Conches, etc., ont sacrifié à cet engouement qui mécontente parfois les populations.

§ 5. Anciens moulins.

M. Bonnin prend la parole sur cette question : il dit que l'établissement des anciens moulins se trouve dans les chartes, mais il n'attache à ces constructions elles-mêmes qu'un médiocre intérêt. Il parle ensuite de l'un des moulins de Pont-de-l'Arche qui vient d'être détruit et qu'il considère comme assez curieux.

M. Bordeaux pense au contraire que la fondation des moulins ne doit pas être négligée.

Elle sert bien, dit M. Dibon, à l'histoire du pays où ils sont établis.

M. Guillaume Petit donne sur les moulins de la Londe de Fécamp et des Quatre-Moulins des détails historiques pleins d'intérêt, mais qui n'ont pu être recueillis par les secrétaires.

M. Caresme a fourni la note suivante :

En 1025, les moines de Fécamp avaient deux moulins à Louviers, donnés par Richard, duc de Normandie. Le nom des moulins de Fécamp est resté dans le pays, et la rue où ils étaient situés, porte encore le nom de *rue Trinité*, abréviation du nom de la Trinité de Fécamp qu'elle portait autrefois.

Les moulins que le duc de Normandie avait à Louviers furent incendiés en 1180. Par suite de l'échange entre le Roi et l'Archevêque de Rouen, ces moulins passèrent à ce dernier.

Dans des actes du XIIIe. siècle, on cite le moulin *Jourdain*.

Le nom des *Quatre-Moulins*, resté à un des ponts de Louviers, atteste combien ces sortes d'établissements étaient nombreux en cette ville.

§ 6. Fortifications.

Un membre dit qu'on trouve des documents curieux sur les fortifications de Louviers, dans les ouvrages ci-dessus mentionnés de MM. Morin et Dibon.

Il resterait à faire un travail sur les fortifications de Pont-de-l'Arche.

19e. QUESTION. — *Recherches sur l'histoire du commerce et de l'industrie dans la ville de Louviers. Origine et développement de la fabrication du drap et des industries accessoires : corps de métiers, familles et hommes qui ont contribué à la prospérité et au perfectionnement de leur fabrication.*

Nous devons à M. Caresme la note ci-après :

INDUSTRIE DRAPIÈRE ET CORPS DE MÉTIERS.

Au XIIIe. siècle, l'industrie drapière existait à Louviers.

En deux chartes du cartulaire de St.-Taurin il est question de perches à faire sécher la laine.

A Geofroi Malpetit il est dû 12 deniers à Pâques et 12 deniers à la St.-Remi pour ses perches ou penteux, *pro pentoribus.* (Charte de Raoul des Planches, bourgeois de Louviers, du mois de sept. 1249.

En 1257, Martin de l'Isle vend à l'abbé de St.-Taurin 10 sous de rente à prendre sur sa maison située près de la masure de Robert à la Bourre ; mais en hypothéquant cette vente sur sa maison qui s'étend, dit-il, de la rue du moulin de Fécamp jusqu'à l'autre rue ; il en excepte ses perches à sécher, *exceptis pentoribus.*

Il ne faut donc pas être surpris de trouver dans le *Roman du Cygne* le vers cité par M. Dibon.

N'avaient pas cotreles de ces draps de Louviers.

Dans un arrêt du Parlement de Paris, trouvé dans les Registres de cette Compagnie et daté de 1359, on lit : *Duas balas pannorum de Louveriis, unam tabulam de camelotis, etc.*

Corps de Métiers. 1510. La corporation des Drapiers plaidait au Parlement contre la communauté des Tisserands.

Les Drapiers Foulons. 1372. Cloche des Foulons, fondue et donnée par Jean Liard.

1378. Les Foulons donnent un vaisseau d'argent, etc. Voir M. Dibon, p. 171.

1493. Corporation des Tanneurs. Les établissements de tanneries remontent au XIIIe. siècle.

Radulphus Pelliparius. Raoul Le Mégissier et sa masure

sont cités dans une vente de Gilbert Toupelin à l'abbé de St.-Taurin, en 1257.

20e. QUESTION. — *Archives de l'hospice de Louviers. Quelles localités possédaient des maladreries?*

M. Desrocquettes lit une note très-étendue sur la léproserie de St.-Hildevert, les archives de l'hospice de Louviers mises récemment en ordre par les soins de M. Chassant, ancien bibliothécaire à Évreux « avec un zèle et un désintéressement « dignes d'éloges » ont été étudiées par M. Desrocquettes, l'un des administrateurs de l'établissement, qui y a puisé les éléments de la notice historique qu'il a publiée dans le *Journal de Louviers* sur cette léproserie (Voir ci-dessus dans la nomenclature fournie par M. Albert Achaintre des ouvrages concernant l'histoire de Louviers : *Léproserie de St.-Hildevert*, indiquée sous le no. 9).

M. Goujon dit qu'il existait une maladrerie au Vaudreuil, lieu dit de Ste.-Marguerite, où l'on voit encore les restes d'une chapelle.

M. le marquis de Blosseville parle d'un pareil établissement à La Saussaie.

M. Marcel dit qu'on trouve un triage de la maladrerie dans un grand nombre de communes de l'arrondissement.

M. l'abbé Lebeurier a examiné les archives de l'hospice de Louviers. Il y a trouvé, dans l'examen rapide qu'il en a fait, des aveux qui concernent les fiefs de plusieurs communes de l'arrondissement, et un grand nombre de pièces qui intéressent l'histoire de Louviers.

M. de Caumont désirerait connaître la première forme architecturale de l'hospice. Il n'est fourni aucun renseignement à cet égard.

La fondation de l'hospice, dit M. Desrocquettes, date de l'an 1212.

M. Guillaume Petit fait observer que l'hospice a été fondé sur la demande des bourgeois, ce qui annonce que Louviers était déjà, à cette époque, d'une certaine importance. Une bourgeoisie ne se fonde pas d'un jour à l'autre.

M. Raymond Bordeaux ajoute que la qualification de Maison-Dieu donnée à l'hospice vient à l'appui de l'opinion de M. Petit : dans les simples paroisses, les maisons hospitalières étaient seulement qualifiées de maladreries.

M. Gadebled voudrait qu'on étudiât l'histoire des Templiers pour y chercher des documents sur la fondation de nos maisons hospitalières.

21e. et 22e. QUESTIONS. — *Histoire et examen monumental des églises Notre-Dame et St.-Germain de Louviers. — Tombeaux, statues, sculptures, vitraux, anciens tableaux, boiseries, archives, etc.*

Exploration monumentale de la ville de Louviers : anciennes maisons, chapelles, etc.

M. Guillaume Petit pense que l'église de Louviers remonte beaucoup plus haut que ne l'indiquent les documents historiques.

M. Raymond Bordeaux considère Notre-Dame comme ayant toujours été l'église principale de Louviers. Il ne peut se décider à admettre St.-Martin comme ayant été l'église primitive, attendu que Notre-Dame était en possession des processions, jubilés et autres cérémonies religieuses. Si St.-Martin eût été autrefois l'église principale, il aurait possédé ces privilèges et les aurait conservés jusqu'à la Révolution. Mais St.-Martin a dû exister comme chapelle dès l'époque mérovingienne. Son vocable, les anciens tombeaux de plâtre découverts aux environs démontrent l'antiquité de sa première fondation. Il y a eu une église de St.-Martin à l'entrée de la plupart de nos villes, presque toujours au bord des anciennes voies et dans les cimetières primitifs.

Ces observations qui se réfèrent à la 11e. question plutôt qu'aux questions actuellement en discussion, engagent M. P. Dibon à revenir sur les arguments qu'il a invoqués en faveur de la priorité de St.-Martin.

23e. et 24e. QUESTIONS. — *Statistique monumentale de l'arrondissement. Quelles sont les églises rurales les plus remarquables ?*

Quelles églises des environs possèdent des vitraux peints, des pierres tombales, des pavés émaillés, des peintures murales, des boiseries sculptées, des tableaux intéressants, des tapisseries, des statues anciennes ? — Tableaux de La Croix-St.-Leufroy.

MM. Camel, curé de Hondouville ; Harent, curé de St.-Pierre-de-Bailleul ; Delaune, curé de La Croix-St.-Leufroy ; et Denize, curé de La Saussaie, ont fait passer au Bureau des notes sur les églises de leurs paroisses respectives. Il en a été extrait ce qui suit :

ÉGLISE D'HONDOUVILLE.

La tradition rapporte que l'ancienne église paroissiale d'Hondouville était à un kilomètre environ de celle qui existe actuellement et qu'elle fut détruite avec toutes les habitations voisines par un violent incendie, on ne sait trop à quelle époque.

L'église actuelle paraît avoir été l'ancienne chapelle du Manoir des Dames de St.-Sauveur d'Évreux, et sa construction remonte au XIIe. ou XIIIe. siècle, autant qu'on peut en juger par le style des croisées. Quant à la nef, elle est postérieure à cette époque, puisque parmi les figures qui ornent les sommiers, il s'en trouve une avec un chapelet.

La tour du clocher de cette église est supportée par quatre

piliers formant quatre ogives et surmonté d'une flèche très-élégante. Il est à remarquer que les fondements du pilier de gauche ont été jetés sur deux tombes en pierre, semblables à toutes celles que l'on trouve en assez grand nombre de différents côtés; ce qui prouverait qu'à cet endroit même, et antérieurement à l'église, il existait déjà un cimetière. Les nombreuses tombes en pierre trouvées dans le cimetière actuel et aux environs contiennent parfois des vases funéraires renfermant de la cendre et du charbon. Ces tombes sont antérieures à la fondation de l'église, ainsi qu'on peut le voir à la 23e. question.

Il y aurait des investigations à faire à ce sujet.

ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL.

Suivant la tradition du pays, le nom de Bailleul vient d'un ancien seigneur dont les descendants existeraient encore en Angleterre.

En 1500 environ, le duc de Penthièvre, propriétaire de Bizy et autres pays circonvoisins, laissa en mourant un garçon et une fille qui se partagèrent ses riches domaines. Le duc prit la partie située à droite de la petite rivière d'Argueil, aujourd'hui St.-Ouen, et la duchesse hérita de toute la portion située à gauche, ce qui constitua le domaine de St.-Pierre-de-Bailleul ou La Grâce. Cette duchesse, étant morte sans enfants, légua son domaine à l'abbaye de St.-Ouen de Rouen, patronne de l'église.

Les religieux de cette abbaye s'étaient mis en devoir, vers le XIe. ou XIIe. siècle, de restaurer l'église qui ne fut achevée que vers le XVIe. ou XVIIe. En effet, on retrouve dans la structure de cette église les différents styles de cette longue période.

Les archives de l'abbaye de St.-Ouen qui se trouvent à la

bibliothèque de Rouen pourraient fournir à ce sujet de précieux documents.

Sur la petite rivière St.-Ouen se trouve jeté un pont qui n'est autre qu'une pierre tombale, ornée d'inscriptions gothiques, d'armoiries et de deux figures ; l'une, dit-on, du sire de Chèvredieu, l'autre de sa femme, avec le millésime 1585.

Ce sire de Chèvredieu avait un domaine considérable à St.-Etienne-de-Bailleul. On voit encore son portrait, peint sur bois, dans l'église de cette commune et il est dans le pays le sujet d'une légende.

Il y a environ 40 ans, des ouvriers, en fouillant un champ, trouvèrent des corps avec des tronçons d'armes, des urnes funéraires et quelques pièces de monnaies.

Personne ne paraît s'être occupé des suites à donner à cette découverte.

ÉGLISE DE LA CROIX-SAINT-LEUFROY.

Il existe dans l'église de La Croix-St.-Leufroy : 1°. trois pierres tombales contenant des inscriptions qu'il serait trop long de transcrire ici ;

2°. Des fonts baptismaux, ornés à l'extérieur de différents groupes dont les sujets sont tirés de l'Écriture-Sainte ;

3°. Un panneau de vitrail fort ancien, représentant des religieux sous l'un desquels est écrit : *St.-Leufroy;*

4°. Huit grands tableaux très-remarquables, représentant : une Descente de Croix, un Couronnement d'épines, une Assomption, une Nativité de la Ste.-Vierge, un Mystère, une Mère de Douleur, le Grand-Prêtre donnant à David les pains de proposition, et enfin, le dernier, quelques traits relatifs à l'Histoire romaine.

Sur l'un de ces tableaux, se lit : Nicolle pinxit 1635.

Ces tableaux, d'un fort grand style, auraient besoin d'une restauration urgente. Malheureusement la fabrique manque de ressources.... et il est à craindre que de cet état de choses il ne résulte une détérioration complète, car ils sont appliqués contre les murs dont l'humidité les dévore.

ÉGLISE DE LA SAUSSAYE.

L'église de La Saussaye, la plus remarquable du canton d'Amfreville, a été fondée en 1313 par Guillaume d'Harcourt.

C'était une collégiale desservie jusqu'en 1792 par douze chanoines. — Philippe IV, en 1311, avait amorti 500 livres tournois à cette fondation. — Philippe V, par une charte, avait exempté de toute juridiction et justice temporelle l'église, le cimetière, les maisons et jardins de cette collégiale.

L'église fut brûlée en 1550, puis reconstruite. On y voit quelques verrières assez remarquables; des stalles au nombre de 44, datant de la Renaissance, et parmi les ornements d'église, une chasuble rouge, brochée or, qui est au moins du XVIe. siècle.

M. Dibon a remis la note suivante, concernant l'église de St.-Cyr-la-Campagne.

ÉGLISE DE SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE.

Portail roman d'un bon style, mais que le temps a détérioré; les colonnes n'existent plus.

Absides rondes avec corbeaux sculptés; petite fenêtre percée dans un contrefort extérieur, au bout de l'abside, disposition rare.

Dans le chœur, une pierre tumulaire bien gravée et représentant un personnage; inscription en lettres gothiques, voici ce qu'on peut en lire :

. . . . seigneur de St.-Cyr, de Barselou et de Criquebœuf, qui trépassa le 29e. jour de juin 1513.

Le reste est caché soit par les marches de l'autel, soit par le siége du curé qui le couvre en partie.

En haut, à gauche, est un écusson *écartelé, portant au 1er. et 4e., une fleur de lys en abyme accompagnée de 3 étoiles 2 et 1 ; au 2e. et 3e. une fasce accompagnée de 6 besants, 3 et 3.*

Il serait bien à désirer que l'on pût ou réparer ou au moins couvrir le portail de St.-Cyr pour empêcher qu'il ne périsse tout-à-fait. Il était, il y a peu de temps encore, abrité par un porche que l'on a enlevé ; exposé à la pluie comme il est, ce curieux reste d'architecture romane sera bientôt entièrement détruit.

ÉGLISE D'ALIZAY. — STATUE.

M. Mauger, propriétaire à Alizay, dans une lettre en date du 10 mai 1856, signale justement comme un acte de vandalisme, l'abandon dans lequel on a laissé la statue d'une dame de Rouville, dont la famille a fondé la jolie église d'Alizay, où se trouvent encore les armoiries de la maison : « Il y a 300 « ans, des membres de cette famille furent inhumés au mi- « lieu du chœur. Deux tombeaux, enrichis de la statue des « châtelains, ornaient leur sépulture. La Révolution de « 1793 détruisit ces monuments, mais la statue de la châte- « laine fut enfouie dans la terre où elle resta un demi-siècle. « Par suite de réparations, on découvrit cette statue et le « vénérable curé qui existait alors comprit qu'il devait à la « mémoire de cette dame une place dans l'église. Il fut « décidé, en conseil de fabrique dont je faisais partie, que « ne pouvant lui rendre sa place primitive, on lui désigne- « rait une place modeste, en la mettant dans la chapelle « réservée à sa famille. . . . .

M. Mauger ajoute que le rétablissement de la statue a été exécuté avec l'ancienne inscription : « Ci-gît très-haute et « très-puissante dame, etc. » Cette inscription était suivie de ces mots : « Ce tombeau, détruit pendant les troubles « de 1793, a été réédifié par le conseil de fabrique en 1846. »

M. Mauger se plaint de ce que la statue a été non-seulement retirée de la chapelle, mais de plus reléguée dans le cimetière où elle est exposée aux intempéries. Il espère que la Société fera des vœux pour le rétablissement de ce monument précieux.

L'Assemblée, après avoir témoigné un vif intérêt pour la conservation de tous les monuments anciens, exprime des sympathies particulières pour celui qui fait l'objet de la lettre de M. Mauger, et le remercie de sa communication.

MM. de Blosseville et de Boury appellent l'attention sur l'église de Fouqueville qui menace ruine. Cette église est indiquée comme étant la plus ancienne du canton.

Ces messieurs signalent l'existence de quelques inscriptions dans les églises de Gros-Theil et de la Harangère.

M. Thaurin expose dans la salle des séances les estampages de deux pierres tombales qu'il a trouvées dans l'église de Ste.-Opportune-du-Bosc, canton de Beaumont-le-Roger. Ces monuments intéressent l'arrondissement de Louviers en ce qu'ils représentent d'anciens sénéchaux du Neubourg et leurs épouses ; M. Thaurin en donne une description sommaire qu'il se propose de reproduire, en la complétant, dans le *Journal de Rouen.*

L'Assemblée prend un vif intérêt à cette communication et le témoigne en émettant le vœu que les monuments décrits par M. Thaurin soient conservés et mis à l'abri du contact des pieds ; le Bureau décide que la Société française concourra à cette opération pour une somme de 50 francs.

M. Bordeaux, en sa qualité d'inspecteur de la Société, devra surveiller l'exécution des mesures à prendre.

M. Thaurin annonce également que plusieurs pierres tombales, du XIVe. siècle, existent dans le chœur et dans la nef de la petite église de la Pile, près du Troncq (canton du Neubourg). Ces pierres, qui recouvrent encore les sépultures pour lesquelles elles furent gravées, sont très-riches de travail; elles ont besoin surtout d'être préservées du frottement des pieds.

25e. QUESTION. — *Signaler les autels et les fonts baptismaux anciens, les cloches à inscriptions gothiques, les objets d'orfèvrerie et les autres meubles et ornements du moyen-âge que renferment encore les églises de l'archiprêtré de Louviers. — Croix émaillées de Marbeuf et de la Vacherie.*

M. Mercier, instituteur à Tourville, met sous les yeux de l'Assemblée :

1°. Le dessin des fonts baptismaux romans de l'église de Tourville-la-Campagne;

2°. Le dessin de la croix du cimetière de St.-Pierre-de-Bosguerard, pris avant la restauration faite l'an dernier;

3°. Un croquis très-curieux de la confrérie de la charité de Thuit-Signol, pris sur un tableau portant la date de 1680.

Le Bureau remercie vivement M. Mercier, et la Société alloue une somme de 50 fr. pour la restauration de ce tableau qui est en mauvais état. Cette restauration devra être faite sous la surveillance de M. R. Bordeaux.

M. Mercier pense que l'église de Tourville a été fondée par les Templiers.

M. Renout, peintre, fait hommage au bureau d'un recueil de dessins des monuments de Louviers dont quelques-uns sont détruits. Le bureau accueille avec un vif intérêt cette

collection de dessins et vote des remercîments à M. Renout, avec insertion au procès-verbal.

Le temps faisant défaut pour s'occuper des autres questions du programme, la discussion de ces questions est renvoyée à la Session, qui très-probablement aura lieu à Louviers en 1858, pendant le Congrès projeté de l'Association normande.

La séance est levée à deux heures un quart.

Le Secrétaire,

L. MARCEL.

EXCURSION AU VAUDREUIL ET A PONT-DE-L'ARCHE.

Compte-rendu par M. Raymond BORDEAUX.

La journée du 22 mai 1856 a été consacrée à une excursion archéologique dans l'arrondissement de Louviers, excursion pour laquelle un bon nombre d'amateurs s'étaient fait inscrire. Les voitures ont d'abord suivi la petite route qui conduit de Louviers à St.-Pierre-du-Vauvray, station du chemin de fer de Paris à Rouen. Arrivée sur le territoire de St.-Étienne-du-Vauvray, la caravane archéologique s'est subitement arrêtée pour visiter un bloc druidique, pierre levée ou menhir qui se dresse encore dans la prairie, et n'est séparé de la route que par une haie. C'est à peu de distance de cette pierre levée, qu'en décembre 1842, en redressant l'ancien chemin pour arranger la route actuelle, on découvrit, au pied du côteau, un tumulus gaulois, où un certain nombre de squelettes rangés comme les rayons d'une roue, les pieds au centre et la tête à la circonférence, gisaient encore accompagnés de hachettes en silex. Les circonstances de cette

découverte ont été racontées dans une notice que M. Bonnin publia alors, et qui, tirée à un petit nombre d'exemplaires, est devenue si rare qu'il a paru utile de la réimprimer à la suite de ces procès-verbaux. Les hachettes, dont l'une est emmanchée d'un fragment de bois de cerf, sont conservées à la bibliothèque de Louviers. Malheureusement aucun des crânes n'a été réservé, malgré l'intérêt qu'ils eussent présenté pour l'anthropologie. La conservation du menhir est assurée : Mme. de Lux, propriétaire de l'ancien fief de la Basse-Crémonville, ne permettrait pas de le renverser.

Tout en devisant de ce monument si curieux, la Compagnie arriva bientôt à l'église de St.-Etienne-du-Vauvray, dont les voyageurs aperçoivent les murailles romanes sur le côté droit de la route. L'abside et la tour de cette église ont excité la curiosité : malheureusement l'intérieur a été modernisé avec plus de zèle que d'intelligence, et ce sont, dit-on, les fonds départementaux qui ont, en partie, servi à élargir les baies cintrées des fenêtres romanes, à noyer leurs arcades sous une bordure de plâtre, et à les garnir de vitraux bariolés de jaune, de bleu et de rouge, mosaïque indigeste et criarde, enchâssée dans un dormant en bois.

Avant de quitter St.-Etienne, on n'eut garde d'oublier l'if du cimetière dont l'énorme tronc atteste la vieillesse, ainsi que la croix de pierre du XVIe. siècle qui s'élève dans ce champ des morts et au pied de laquelle la Vierge éplorée reçoit sur ses genoux le corps de son divin fils.

Bientôt nous arrivâmes au Vaudreuil ; il s'agissait d'y visiter l'antique église de Notre-Dame, construction romane à abside très-curieuse et à nef garnie de collatéraux. Grâce au zèle de M. l'abbé Concedieu, curé, et aux sacrifices de la commune, la restauration de cette église est fort avancée. La Société a été reçue à l'entrée de cette église par M. le

Curé, M. Goujon, maire, et M. Simon, membre de la Société française, architecte à Rouen, qui dirige les travaux. La plus grande partie de cette église est du XIe. siècle. On vient de reconstruire, dans le même style, une partie des murs latéraux de la grande nef, naguère masqués par des poteaux en charpente sans caractère. M. de Caumont signale la présence de modillons qui règnent sous la corniche intérieure de cette nef : ces modillons, à l'intérieur, ne sont fréquents que dans les églises romanes du Poitou. Le très-curieux cul-de-four de l'abside ne subira aucune retouche. On conserve le maître-autel qui le garnit, et dont le grand rétable doré de la fin du XVIe. siècle, rappelle tout-à-fait le style d'Androuet du Cerceau et les frontispices gravés des in-folios du temps d'Henri IV et de Louis XIII : de belles guipures anciennes servent à couvrir la table de cet autel. — Les chapelles qui terminent les collatéraux à droite et à gauche du chœur ont de beaux restes de verrières de la renaissance qui seront restaurés ; M. Simon a religieusement maintenu à sa place originaire le grand Christ de l'arc triomphal qui paraît dater du XIVe. siècle, ainsi que la croix et les deux statues de la Vierge et de saint Jean placées à ses côtés. — Tout le monde a beaucoup remarqué un groupe en pierre, représentant la Trinité sous les traits du Père-Éternel, tenant sur ses genoux le Fils crucifié, au-dessus duquel plane la colombe représentant le Saint-Esprit. Cette rare sculpture qui paraît également du XIVe. siècle, sera réparée et replacée.

Du Vaudreuil à Léry, la distance était faible et l'église de Léry, célèbre parmi les églises romanes du diocèse d'Evreux, méritait d'être visitée. Nous ne décrirons pas ce monument que Hyacinthe Langlois et les dessinateurs des *Voyages dans l'ancienne France* firent connaître, il y a plus de 30 ans, et qui a souvent été visité et figuré. A Léry, comme à Notre-Dame-du-Vaudreuil, le Crucifix de l'arc triomphal mérite

d'être remarqué : on peut l'attribuer également au XIVe. siècle.

Il eût fallu plusieurs jours pour visiter en détail toutes les curiosités de cette vallée : il faudrait un volume pour retracer une fois de plus tous les grands souvenirs de cette contrée historique, depuis Frédégonde jusqu'à la reine Blanche, depuis la reine Blanche jusqu'à nos jours. Que sont devenus les jardins du château de Léry, bâti dans le noble style du règne de Louis XIII ? On en trouve à Paris, au cabinet des Estampes, une superbe vue, qui rappelle les gravures où Perelle figurait les beaux jardins de son temps, avec leurs terrasses en amphithéâtre, leurs vastes escaliers, leurs grilles contournées, leurs parterres en arabesques, leurs bassins et leurs jets d'eau. Mais à peine avions-nous le temps de jeter un regard sur le passé et sur le paysage, nos véhicules nous emportaient rapidement vers Pont-de-l'Arche où nous avions hâte d'arriver.

Nous mîmes bientôt pied à terre à Pont-de-l'Arche, et, tandis qu'on nous préparait un dîner indispensable à la suite de nos pérégrinations du matin, nous nous dirigeâmes pédestrement vers les restes si monumentaux de l'abbaye de Bonport. Ici, comme en tant d'endroits, les acquéreurs de biens nationaux ont, pendant de longues années, mis les démolisseurs à l'œuvre. Mais que de belles choses il reste encore à Bonport, ne fût-ce que son incomparable réfectoire, dont les hauts pignons sont drapés par des lierres immenses, véritables curiosités végétales qui offrent au voyageur étonné des troncs aussi gros que ceux des plus vieux arbres de nos vergers ! Non loin de là s'élèvent encore les cuisines de ce monastère, échantillon maintenant assez rare des dépendances d'une grande abbaye, et où M. de Caumont a retrouvé une immense cheminée monastique analogue à celles qu'il a décrites dans son *Rudiment d'archéologie*.

Nous passâmes plusieurs heures à Bonport, qui mériterait

une longue description, et aucun de nous ne partit sans avoir fait provision de souvenirs; l'un recueillait une inscription, l'autre déchiffrait une pierre tombale, celui-ci dessinait un gracieux chapiteau dans les salles basses du logis conventuel, celui-là profilait une base élégante du plus beau XIIIe. siècle ou esquissait le blason de l'un des bienfaiteurs de céans. Chacun de nous a recueilli quelques notes sur son carnet : voici une menue inscription que je retrouve sur le mien ; c'est celle d'une dalle gothique qui sert aujourd'hui de pavé à l'entrée d'une tourelle au bout du corridor du premier étage.

Vide te · Voy t *(oi)*
mil v^c^.
f. Johẽs moisãt
de valle rodolij.

Mais nous devions visiter l'église de Pont-de-l'Arche adossée au rempart qui domine la Seine et dont les sculptures et les verrières ont une juste réputation. Ce n'est pas en quelques lignes que nous pourrions décrire cette église. Son maître-autel serait, nous assure-t-on, un présent de Henri IV, et jusqu'ici il a heureusement échappé à divers projets de restauration assez malencontreux. Cet immense rétable à colonnes torses, est l'un des plus beaux que l'on voie en France ; M. de Chennevières en a signalé les peintures dans le Ier. volume de ses *Peintres provinciaux*. Qu'il reste sans altération, et il méritera l'intérêt des gens de goût ; mais que les marguilliers de Pont-de-l'Arche se gardent bien de céder aux propositions de badigeonneurs besogneux qui viennent offrir leurs prétendus talents, tantôt pour refaire à neuf, en dorure bien fraîche et bien criarde, les anciennes dorures à teintes nuancées et

harmonieuses, tantôt pour remplacer les vieux chandeliers de bois doré, par des flambeaux argentés au procédé Ruolz, ou pour substituer aux parements en antique soie brochée, je ne sais quelles sculptures dont eux seuls aperçoivent l'analogie avec le reste de la décoration.

Voici, sur ce monument, une notice rédigée par M. Bizet, maire de Pont-de-l'Arche et membre du Conseil d'arrondissement. M. Bizet attendait, avec M. le Doyen de Pont-de-l'Arche, la Compagnie à l'entrée de l'église, dont ces Messieurs ont indiqué toutes les parties notables.

ÉGLISE DE PONT-DE-L'ARCHE.

« La ville de Pont-de-l'Arche, l'une des plus anciennes de la Normandie, et des plus intéressantes par les souvenirs qui s'y rattachent, possédait, avec plusieurs communautés religieuses, une église paroissiale dédiée à saint Vigor, évêque de Bayeux, qui fut un des disciples de saint Vaast, et qui quitta l'Artois, sa patrie, pour venir dans la Neustrie où il travailla à la destruction de l'idolâtrie vers le commencement du VIe. siècle. Soit que cette église ait été renversée par le feu du ciel, soit que le temps qui détruit tout l'ait ruinée, elle fut remplacée par celle que l'on voit maintenant, construite vers la fin du XVe. siècle près des remparts de la ville et sur une éminence d'où elle domine la vallée.

Dans ces temps de foi, on ne calculait pas la dépense ; aussi cet édifice fut-il conçu sur de magnifiques proportions. Une nef, des bas-côtés, un ambon ou jubé, une chapelle de la Vierge derrière l'abside, devaient faire de cette église un monument tout-à-fait remarquable. Le malheur des temps, le défaut de ressources, peut-être, ou d'autres motifs, suspendirent les travaux et le monument resta inachevé. Au lieu d'un clocher qui devait s'élever dans les airs, on voit une misérable char-

pente qui n'atteint pas même la hauteur du toit de la nef ; cette nef elle-même est voûtée en bois en forme de carène ; le commencement de la chapelle de la Vierge sert de sacristie, le jubé a été à peine commencé, et ce qui en existe fait regretter que l'ouvrage n'ait pas été conduit à son parfait achèvement.

Il ne faut pas en conclure pourtant que les parties achevées de l'édifice soient restées, sous le rapport des détails et de l'ornementation, à l'état de rudiment. On y mit la dernière main comme si le monument eût été entièrement terminé ; « C'est ainsi, dit un homme compétent sur la matière dans une note qu'il a eu la bonté de m'envoyer, qu'à l'extérieur, au Midi, se développe une façade admirable, enrichie de tout ce que l'art, à cette époque si élégante, peut offrir de plus recherché, de plus fleuri. Le ciseau semble s'être promené avec amour sur cette longue façade latérale : rampants des fenêtres, piliers, galeries courantes, gargouilles, pinacles, il a tout fouillé, ciselé, embelli. »

Mais, hélas ! le temps, la rigueur des saisons, et disons-le, une longue incurie, ont laissé de cruelles dégradations peser sur cette belle décoration.

Le monument se dégrade de jour en jour, et bientôt, si l'on n'y apporte remède, les amis des arts auront à déplorer la perte de l'une des églises remarquables de la Normandie.

Cette localité se rappelle avec orgueil que Duguesclin, le bon connétable, communia dans son église, avec toutes ses troupes, vers le milieu du XIVe. siècle, et elle montre aux étrangers, pour preuve de son dévouement à ses princes, son magnifique rétable et son orgue, don de Henri IV, qui voulut par là récompenser la fidélité des habitants, car Pont-de-l'Arche est la première ville de France qui ouvrit ses portes à ce prince, et le bon roi de recevoir bien gracieusement le brave Du Raulet, gouverneur de Pont-de-l'Arche, quand cet officier lui porta, à Pont-St.-Pierre, les clés de la place

qu'il commandait. — « Ventre St.-Gris », ce dut être au Roi de bon augure pour le succès de ses armes devant Rouen, qu'il allait assiéger.

Puisque j'ai parlé du rétable du grand-autel et de l'orgue, entrons dans l'église; après avoir admiré ces deux objets, portons nos regards sur les quarante-six stalles du chœur et sur douze magnifiques lions qui les décorent : ouvrage si précieux, qu'au sentiment de Langlois, ils peuvent être estimés à mille francs chacun. Est-ce son amour d'artiste ou d'enfant du Pont-de-l'Arche qui l'a porté à priser si haut cet ouvrage, est-ce sa valeur réelle? Je ne suis pas compétent pour juger la chose; mais je puis bien admirer l'heureuse audace des habitants de cette ville qui, sachant que la vieille abbaye de Bonport, fondée au XII[e]. siècle, par Richard Cœur-de-Lion, était vouée à la destruction, s'empressèrent de s'emparer des stalles des moines et du grand chapier de leur sacristie pour en orner leur église paroissiale.

Si du chœur l'on visite le reste de l'église, l'on admire les magnifiques pendentifs des voûtes de la sous-aile de droite, et, en passant à gauche, la superbe cuve des fonts baptismaux, d'une seule pierre ciselée, assure-t-on, par Jean Goujon, dans les promenades qu'il fit à Pont-de-l'Arche pendant qu'il travaillait aux sculptures des portes de l'église de St.-Maclou de Rouen; il serait à désirer que la Fabrique possédât l'argent nécessaire pour voûter la chapelle de mauvais goût qui la renferme.

Au haut de cette contre-nef du Nord, l'on remarque un confessionnal gothique construit, en 1845, par Boudin, de Gisors.

Il faut élever les regards vers les vitraux, en verres peints et en grisailles qui répandent dans le temple ce demi-jour si propre au recueillement et à la prière.

Ici, tout près de l'autel de la Vierge, est la généalogie, ad-

mirable de coloris; là, les attributs de Marie, entourant une Vierge immaculée, d'un dessin extrêmement pur. Plus loin, l'Annonciation, le trépas de la Vierge où l'artiste a représenté saint Pierre offrant à la Mère de Dieu l'image de son fils crucifié, et d'autres personnages avec des flambeaux allumés, de l'eau bénite, voir même un goupillon. Dans les belles verrières du Midi on voit un curé de Pont-de-l'Arche, pendant une famine survenue au commencement du XVIIe. siècle, distribuer à ses paroissiens des grains qui sont déchargés et mesurés sous ses yeux. Tout à côté, et au-dessous de la multiplication des pains, un vitrail précieux, du commencement du XVIIe. siècle, retrace l'occupation des habitants de Pont-de-l'Arche qui était de tirer les bateaux qui s'en allaient montant (expression du pays) et qui devaient, à la Fabrique de l'église, un droit de six livres quand ils voulaient passer, le dimanche, sous le pont. Au pied de la croix qui le domine, est représenté le maître des ponts qui commande la manœuvre afin que le bateau n'éprouve aucune avarie en passant sous la maîtresse-arche.

Ce vitrail est très-remarquable en ce qu'il retrace le costume des gens du peuple au XVIe. siècle, comme le précédent représente celui des bourgeois, à la même époque.

En continuant, l'on voit la tentation dans le désert, la barque battue par la tempête sur laquelle Jésus dormait, saint Pierre marchant sur les eaux; la résurrection de Lazare, saint François d'Assise et d'autres personnages; le sacre d'un évêque, etc, etc.

L'étranger, qui voit pour la première fois l'église de Pont-de-l'Arche, est émerveillé de sa situation sur la colline d'où elle domine la vallée, et il fait des vœux pour que le gouvernement, en la déclarant monument historique, la range dans la catégorie des édifices sacrés auxquels il accorde des secours.

Telle est aussi la demande que le Conseil municipal a adressée avec confiance à l'État. Le gouvernement ne voudra pas laisser périr un monument qui fait l'orgueil d'une population très-affligée que son peu de ressources ne lui permette pas de le rétablir elle-même. »

A Pont-de-l'Arche, notre directeur, M. de Caumont, devait, avec plusieurs d'entre nous, profiter de la station du chemin de fer pour terminer notre amusante exploration. D'autres moins pressés, et qui devaient retrouver un gîte à Louviers, avaient juré d'aller jusqu'à Pitres où les ruines romaines, récemment découvertes, et l'antiquité de l'église, excitaient vivement leur curiosité.

Nous franchîmes les dernières arches, encore debout, du vieux et si monumental pont de Pont-de-l'Arche. Hélas ! c'était la dernière fois que nos yeux d'antiquaires devaient le contempler, car au moment où je remets ces notes au net, il n'en reste plus rien : un écroulement, que les travaux nouveaux devaient faire présager, est venu compléter l'œuvre de démolition commencée par les agens des ponts-et-chaussées...

L'église abbatiale de Bonport a servi, il paraît, de carrière à moëllons pour tous les maçons du pays : à chaque pas, dans les murs de clôture, nos yeux attristés apercevaient un fragment sculpté, un bout de moulure délicate. Sur le bord de la route qui nous menait à Pitres, nous remarquions de temps à autre, à l'entrée des fermes, de superbes chapiteaux de la fin du XIIe. siècle posés, comme couronnement, sur des piliers de portes charretières.

L'église de Pitres s'offrit bientôt à nos yeux, avec sa grosse tour carrée où les tuiles romaines s'entremêlent aux blocs de travertin. Tout le sol de ce pays est semé de débris antiques. Le cimetière est formé d'une terre excessivement noire et partout sur les tombes on ramasse des quartiers de poterie et

des fragments de tuiles à rebords. Depuis plus de mille ans, les générations s'entassent évidemment sous le gazon de ce champ funèbre qui semble formé de poussière humaine. Quelques jours avant notre arrivée, le fossoyeur, pour faire une fosse nouvelle, avait arraché encore un cercueil en pierre dont les fragments gisaient au pied de l'église avec des restes d'autres cercueils en plâtre. Cette vieille église a-t-elle vu tenir dans sa nef les conciles assemblés par Charles-le-Chauve? A-t-elle entendu les populations épouvantées adresser à Dieu la supplication *à furore Normanorum libera nos?* A-t-elle été ravagée par nos ayeux qui, sortant de leurs barques légères, campaient là au confluent de la Seine et de l'Andelle? c'est ce qu'il serait difficile d'affirmer; mais, ce qui n'est pas douteux, c'est que cette église est une des plus vieilles des rives de la Seine. Du côté du Nord, côté ordinairement le plus ancien de nos églises rurales, l'église de Pitres présente une muraille d'une maçonnerie romane très-austère, et où les briques romaines abondent, mais sans former d'assises régulières. Au Midi, on voit encore deux fenêtres romanes, à côté de deux autres qui ont été élargies au XVe. siècle et divisées par des meneaux flamboyants.

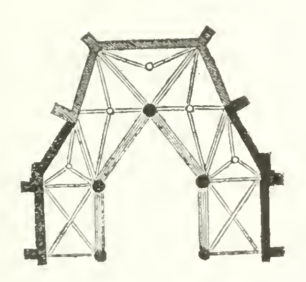
Quant au chœur, ses voûtes et ses colonnes sont du XIIIe. siècle. Le maître-autel, qui avait un rétable du même temps que celui de Pont-de-l'Arche, a été démoli; car, au lieu de le restaurer, on a cru faire de l'archéologie en lui en substituant un tout neuf. Il est vrai que le corps de cet autel neuf est en style gothique flamboyant; Boudin, sculpteur de Gisors, en a trouvé le modèle dans les bahuts dont nos fermiers faisaient naguère des coffres à avoine. Les débris de l'autel du XVIIe. siècle, condamné par nos modernes faiseurs de moyen-âge, gisent maintenant dans le grenier du curé, et le tableau qui en ornait le milieu a été accroché au-dessus de la porte de l'église.

Ainsi qu'il est arrivé dans beaucoup d'églises du diocèse d'Évreux, les autels latéraux placés, comme dans toutes les églises rurales, à droite et à gauche de l'arc triomphal, ont échappé aux ravages de la mode. Ces deux autels sont encore surmontés à Pitres de deux baldaquins en bois, sculptés, non pas en gothique du XIXe. siècle, mais en vrai gothique du XVe. Nous avons remarqué, sur l'autel de Saint-Sébastien, une jolie Vierge en faïence blanche qui était exposée à l'occasion du mois de Marie. Les draperies de cette statuette sont bordées de liserés jaunes et violets : le jaune, dans la nuance de ces jaunes affectionnés par les décorateurs de faïences italiennes : le violet d'une couleur œillet. Cette Madone nous a paru un monument intéressant de la céramique de la fin du XVIe. siècle. La couronne primitivement fleurdelisée a seulement subi quelques fractures, et la hauteur de cette précieuse figurine est de dix-huit pouces.

La voûte de bois de la nef mérite aussi quelqu'attention, et deux des poinçons ou pièces verticales qui la supportent, sont sculptés d'une manière curieuse.

La journée s'avançait, et nous nous hâtâmes de profiter de ce que le soleil était encore sur l'horizon pour aller visiter les ruines romaines découvertes dans une cour du village. Nous vîmes là les débris d'un vaste hypocauste. Dans un petit cellier, le propriétaire, le sieur Leber, avait déjà accumulé un grand nombre de très-grands pavés en terre cuite, de conduits de chaleur, de tuiles à rebord et de blocs de moyen appareil. Nous y remarquâmes aussi un bon nombre de fragments de poteries rouges, de meules en poudingue, de menus objets en bronze, des perles de colliers en verroterie bleue. Certes, il y a là un grand édifice antique à explorer, peut-être les restes d'un palais qui pouvait subsister encore à l'époque des Carlovingiens, et il est à désirer que la

Société d'agriculture de l'Eure, qui depuis deux ans annonce l'ouverture de fouilles dans ce village, se décide enfin à les commencer, car les *graffiti* ou fragments d'inscriptions griffonnées à la pointe sur plusieurs moëllons, semblent de nature à piquer la curiosité.



PLAN DE L'ABSIDE DE L'ÉGLISE DU NEUBOURG CITÉE PAGE 220.

NOTICE

SUR UN

TOMBEAU CELTIQUE

DÉCOUVERT EN DÉCEMBRE 1842 A St.-ÉTIENNE-DU-VAUVRAY ;

Par M. T. BONNIN (1).

La découverte des trésors archéologiques renfermés dans le sein de la terre, due plus souvent à des travaux de terrassement et de constructions nouvelles, qu'à des explorations dirigées dans l'intérêt de l'art et de l'histoire, empêche presque toujours ces monuments de parvenir à nous aussi complets qu'on pourrait le désirer. Le pic de l'ouvrier qui découvre des vases, des statues, des tombeaux, est souvent l'unique cause de leur mutilation ; il en est bien peu sur lesquels le choc violent du fer ne soit point gravé, et l'on doit se trouver heureux lorsque les objets mutilés par le hasard ne sont point ensuite détruits par l'ignorance, lorsque leurs fragments présentés à nos musées peuvent y trouver enfin, grâce à la cupidité des inventeurs, un abri contre la destruction.

C'est de l'or que tout ouvrier espère trouver dans la terre qu'il fouille, c'est de l'or qu'il voit dans tout objet métallique ; découvre-t-il un informe morceau de bronze, il le frotte, il le lime, enlevant les caractères et les empreintes,

(1) Cette notice, publiée d'abord sous forme de brochure isolée, était devenue introuvable : elle est réimprimée ici, avec l'agrément de l'auteur, d'après l'exemplaire de la bibliothèque de M. Marcel.

doute encore après cet examen et n'est pas toujours convaincu par l'orfèvre qu'il consulte. Toutefois l'instruction plus répandue et la cupidité elle-même, depuis quelques années, ont rempli de nombreuses richesses nos musées d'antiquités. Quand on a commencé à savoir qu'il y avait plus d'avantage, plus d'honneur, à conserver qu'à détruire les objets livrés par le hasard, à les vendre à un établissement qui les classe et les conserve, qu'à un artisan qui les fond et les détruit, l'archéologie a pu compter sur le temps.

Déjà de beaux vases d'argent, masqués sous leur trompeuse couverte brune; des bronzes terreux et rongés par l'oxide, mais précieux par leur forme; des instruments dont l'usage ancien nous est inconnu, ont évité le creuset du chaudronnier qui allait les convertir en ustensiles nouveaux, et font aujourd'hui l'ornement de notre collection départementale.

Mais jusqu'à ce jour, les objets en métal ont seuls paru avoir de la valeur et de l'intérêt. Si l'ouvrier découvre d'anciennes constructions, des pierres sculptées, gravées ou creusées, n'y voyant que la pierre et le silex qui peuvent améliorer sa chaumière, il détruit, sans les avoir fait connaître, les substructions qui indiquaient une mansion romaine, expliquaient les itinéraires et la géographie ancienne, et place dans ses murs, pêle-mêle avec le silex, les fragments et les marbres romains. Le calcaire qui portait des inscriptions, il le retourne et l'ajuste aux appuis de sa fenêtre, au seuil de sa porte, et brise les tombeaux, s'il ne peut les faire servir d'auge pour abreuver ses bestiaux.

Nous savons une commune de ce département, où récemment encore un cimetière servait à tout le village de carrière où chacun allait extraire le pavé de son habitation, les marches de sa porte, les pierres dont il avait besoin. On rejetait de côté les crânes et les débris humains qui blanchissaient à l'air en

si grande quantité, que l'autorité fut enfin obligée de les faire enfouir et de s'opposer à de nouveaux travaux, sans que, de tant de fouilles, on ait conservé un seul souvenir qui puisse indiquer l'époque des tombeaux détruits. Personne ne s'est rappelé si quelque monnaie avait été découverte auprès des corps, si des inscriptions recouvraient les pierres, et la vue de celles qu'on nous a montrées n'a pu nous guider.

Il serait à désirer qu'on ne vît pas se reproduire, dans les travaux surveillés par les agents de l'administration, ce qui se passe pour des découvertes fortuites dues à des fouilles et des terrassements particuliers. Des routes et des chemins nombreux sont tracés dans notre département ; le nivellement et le déblai du sol y font souvent découvrir des médailles, des tombeaux, des aqueducs, des marbres antiques ; les ouvriers, toujours désireux de trouver de l'or, et voulant s'en emparer à l'insu l'un de l'autre, fouillent sans ordre, à la hâte, et en l'absence de leurs chefs, les cercueils qu'ils trouvent, soulèvent les couvercles, jettent pêle-mêle les os et les cendres, les médailles enfouies, les fragments de vases et de verre, brisent la pierre qu'ils déplacent et remettent même rarement à leur surveillant des fragments sans valeur, que celui-ci ne juge pas toujours utile de faire parvenir à l'administration centrale, non plus que la nouvelle de la découverte.

Cependant cette insouciance générale n'a pas atteint tous les agents de l'administration des ponts-et-chaussées et des chemins vicinaux.....

M. Fauchon, agent-voyer de l'arrondissement de Louviers, après avoir, il y a peu d'années, enrichi notre musée départemental de quelques objets découverts sur le sol de l'ancien Condate, vient tout récemment, à Saint-Étienne-du-Vauvray, d'augmenter de faits nouveaux la somme de nos connaissances archéologiques.

Quant à nous, assuré par l'examen de la localité qu'il ne restait que peu de chance de faire de nouvelles découvertes, nous aurions regretté, en écrivant cette notice, de ne point avoir été témoin des fouilles, si la précision des souvenirs de M. Fauchon, qui s'est empressé de nous faire connaître les moindres détails de sa découverte et de nous communiquer ses croquis, avec les renseignements qui nous ont été donnés par les ouvriers, ne rendaient notre tâche moins difficile.

Le chemin vicinal de grande communication, qui conduit de Louviers à l'embarcadère du chemin de fer, à Saint-Pierre-du-Vauvray, suit, sur la rive droite de l'Eure, les sinuosités d'une côte aride jusque dans la vallée de la Seine; il traverse, à 3 kilomètres environ de Louviers, la commune de St.-Étienne-du-Vauvray et remplace le chemin fangeux qui seul conduisait auparavant dans ces deux communes. Point de village sur le bord; quelques habitations isolées seulement viennent interrompre la ligne irrégulière d'ormes et d'épines qui forme les haies et conserve l'humidité du chemin. Dans un pays qui en compte tant de mauvais, ce chemin pouvait être cité, et, l'aridité de la côte ne faisant pas réclamer son amélioration par l'agriculture, il ne la doit aujourd'hui qu'au progrès de l'industrie, comme moyen de plus facile communication entre Louviers et le chemin de fer.

Le pied de la côte, sensiblement élevé par l'éboulement des terrains supérieurs, a dû être abaissé pour ouvrir et déblayer la voie sur certains points.

Auprès de la ferme de la Basse-Crémonville, hameau de St.-Étienne-du-Vauvray, que ce chemin traverse, chacun connaissait bien une grosse pierre, plus haute que large, dont le calcaire, détaché de la côte supérieure, s'élevait en pointe; chacun savait aussi que sur le bord du chemin se

trouvaient de gros fragments de rocher qui rejetaient les charrettes dans les ornières voisines ; tous aussi voyaient au milieu de la côte, parmi les ronces et de rares touffes de genevriers, percer quelques pointes du roc et des fragments détachés gisant çà et là, informes et inclinés diversement, mais aussi tous pensaient que ces débris étaient l'œuvre de la nature et que l'homme n'était pour rien dans leur disposition.

Le travail de terrassement du chemin a prouvé le contraire.

L'une de ces pierres dressée au bord de la vallée est évidemment un menhir, semblable en sa forme à tous les monuments de ce genre signalés dans notre contrée et dans les départements voisins ; sa hauteur est de 2 mètres 75 centimètres ; sa largeur de 2 mètres 25 centimètres, et son épaisseur de 1 mètre 30 centimètres environ. Une fouille pratiquée au pied a permis de constater qu'il se terminait en pointe irrégulière à 1 mètre 25 centimètres au-dessous de la surface du sol (1), et qu'aucun objet ne s'y trouvait enfermé ; il n'est remarquable que par sa direction parallèle à la vallée et par une ouverture peu profonde en forme de parallélogramme qu'on observe à son sommet (2). Cette ouverture, qui se remarque dans d'autres monuments du même

(1) M. Alphonse Fresné, fermier de Mme. de Lux, a fait creuser au pied du menhir, il n'a rien trouvé. Seulement il a constaté que la partie de la pierre qui est en terre excède en longueur la partie que nous voyons hors du sol.... (Note de M. Marcel, 21 juin 1856).

(2) M. Lalun fils, architecte à Louviers, ayant mesuré de son côté ce menhir, en janvier 1857, a eu l'obligeance de me communiquer les dimensions suivantes : hauteur : 3^m^. ; largeur moyenne au centre : 1^m^. 90^c^. ; épaisseur moyenne au même endroit : 70^c^.

L'entaille carrée, creusée au haut du menhir, sur la face tournée à l'Est, c'est-à-dire du côté du chemin, mesure 20^c^. de hauteur, 16^c^. de largeur et 7^c^. de profondeur. Les gens du pays la regardent comme une ancienne niche de saint. (Note de M. Marcel).

geure, dut servir, dans un temps de transformation religieuse, du paganisme ou du christianisme, à modifier les idées du peuple sur un culte qu'on ne pouvait anéantir sans danger; dieu ou demi-dieu, croix, saint ou madone, nous semblent y avoir, ainsi que cela est souvent arrivé, reçu peut-être successivement les pieux hommages dus à un grand souvenir.

Les monuments, dont il nous reste à parler, nous permettront peut-être d'en donner la preuve.

De tout temps, on a élevé des tombeaux aux guerriers morts en combattant; le monument qui devait conserver leur mémoire était placé sur le champ de bataille, et leurs enfants y ont souvent été prier.

Dans la science tout hypothétique de l'archéologie, si cette conjecture devait s'appliquer à un monument isolé, ce serait avec raison qu'on nous reprocherait d'abuser de ce moyen; mais si, près de là, à quelques mètres, un grand tombeau remontant à des siècles barbares et inconnus, se trouvait et venait à justifier notre supposition; alors sans arriver à une certitude historique impossible à donner, peut-être aurions-nous l'espoir d'approcher de la vérité.

A quelques pas de là, gisait un fragment de rocher recouvert à moitié par les éboulements de la côte, et que le nivellement forçait à détruire ou à déplacer; ce dernier moyen ayant été jugé moins dispendieux, des ouvriers furent chargés de creuser auprès et au-dessous une fosse profonde pour l'y enfouir. Personne ne songeant que ce bloc de calcaire pouvait être plus intéressant que ceux qui l'avoisinaient, ce fut sans soins et sans surveillance que, pendant plusieurs jours on se livra à ce travail qui ne fut point interrompu. Malgré la surprise des ouvriers, presque effrayés du grand nombre d'ossements humains qu'ils remuaient parmi les terres et les moëllons; l'idée de prévenir l'agent-voyer d'une circonstance dont ils s'entretenaient entre eux ne leur vint que plus tard.

Ce ne fut qu'après l'enfouissement du rocher, et le déblai du sol trop élevé, qu'à son retour, M. Fauchon en eut connaissance.

Les ouvriers lui déclarèrent alors que, dans la fosse qu'ils venaient de creuser, ils avaient rencontré, immédiatement sous le bloc de calcaire, une espèce de voûte de moellons qui recouvrait des ossements humains, et, au-dessous, une couche de pierres plus grandes sous lesquelles se trouvaient des crânes et des ossements étendus sur une autre couche de pierres au-dessous de laquelle un dernier rang de squelettes était étendu dans le même ordre, sur un lit de pierres inégales placées sans soin. Plus bas, ils n'avaient rien découvert. Les squelettes, qui leur avaient paru d'une stature ordinaire, étaient placés en cercle, les pieds au centre et isolés par des moëllons assemblés sans maçonnerie, et formant une cavité que chaque corps paraissait avoir complètement remplie; les trois couches successives de corps étaient disposées de la même manière; enfin, la pierre enfouie était d'un diamètre inférieur à celui de la construction circulaire qui pouvait être de 5 mètres environ.

Ils ajoutèrent que, n'ayant aperçu aucune arme ni monnaie, ils avaient tout rejeté dans le remblai, à l'exception d'une espèce de hachette qui se trouvait au fond, et ne pouvaient dire si rien n'était échappé à leur examen, mais qu'ils pensaient qu'on découvrirait encore des ossements dans la partie du sol qu'ils n'avaient pas eu besoin de fouiller.

Ces renseignements bien précis et confirmés par tous, parurent assez intéressants pour faire naître le désir de retrouver les restes encore existants du tombeau détruit et de réparer le mal, en cherchant à compléter et à prouver les déclarations des terrassiers. En présence des autorités locales on fit donc, le 27 décembre, extraire de nouveau le bloc calcaire de la fosse où il était enfoui, et enlever les terres déjà remuées

dans la première fouille. Ainsi que l'avaient déclaré les ouvriers, on ne trouva plus rien au-delà des points indiqués par eux, mais en avançant vers la côte, on parvint bientôt à un rang de calcaire en ligne droite et recouvert d'un dallage en pierres aplaties, terminé en cercle par quelques restes d'une sorte de mur formé de pierres superposées à sec contre le sol.

Ces pierres ayant été retirées, on reconnut au-dessous l'hémicycle fait également de fragments superposés à sec; le blocage du devant avait formé, entre des squelettes brisés dans la première fouille, des divisions semblables à celles alors apparentes, où deux rangs de moëllons, entassés sans soin et sans art, isolaient trois squelettes humains, reconnaissables à leurs principaux ossements, au milieu des terres infiltrées dans la cavité.

Chacun des corps, dont la tête était appuyée sur une pierre aplatie, placée contre la pierre circulaire, avait les pieds au centre du cercle; leurs bras étaient allongés près du corps qui remplissait la cavité, chaque compartiment avait environ 40 centimètres d'élévation.

Le diamètre du tombeau put alors être vérifié; il était de 4 m. 50 c. environ, et sa profondeur, au-dessous de la pierre qui le recouvrait, de 1 m. 65 c.; en donnant une hauteur égale à chacune des cavités superposées et une épaisseur moyenne de 0 m. 15 aux dallages qui les séparaient, ces mesures s'élevaient à la hauteur où se trouvait le rocher avant son déplacement.

Chacune des trois cavités fut ensuite vidée et examinée avec soin pour y rechercher les objets qui pouvaient y être renfermés. Aucun objet métallique, fer ou bronze, n'y fut trouvé; l'on n'en retira qu'un fragment informe d'un vase de terre grossière et une espèce de hachette, dont nous parlerons plus loin; puis, sous l'espèce de pavage de calcaire

sur lequel reposaient les ossements, on parvint au sol naturel de la vallée.

Du reste, on n'interrompit les fouilles qu'après qu'on fut assuré qu'il ne restait plus de chance de découvertes, et après avoir acquis la preuve de la véracité des ouvriers, et constaté la singulière disposition des corps dans le tombeau.

Puis, comme d'autres pierres semblables se trouvaient près de là, on rechercha si elles ne recouvraient point également des tombeaux, si le menhir voisin, lui-même, n'en était pas un. C'est alors qu'on y fit la fouille dont nous avons indiqué le résultat et que l'on creusa, sans rien découvrir, sous d'autres fragments du roc couchés sur le penchant de la côte. Mais, à moins d'un kilomètre de là, vers Louviers, sous un rocher déjà recouvert par les remblais, on eût peut-être été plus heureux si les frais du travail, et le danger pour les terrassiers de miner une masse énorme, n'avaient forcé d'interrompre les fouilles, lorsque la vue d'ossements humains, paraissant disposés comme dans le premier tombeau, commençait à faire naître l'espoir.

Maintenant, pour justifier la contemporanéité du menhir et du tombeau, et expliquer nos idées sur leur réunion, nous devons décrire les objets trouvés à St.-Étienne-du-Vauvray ; leur complète similitude avec ceux découverts à Cocherel, il y a près de deux siècles, nous semblent autoriser à leur assigner une même date.

Lorsqu'en 1685 on découvrit, sur le côteau de la rive droite de l'Eure, la sépulture de Cocherel, un procès-verbal authentique, publié par Le Brasseur (1), fut rédigé pour conserver le souvenir des faits extraordinaires qu'on y avait observés; on constata, qu'auprès du caveau qui renfermait les

(1) *Histoire civile et ecclés. du comté d'Evreux*, in-4°. *Preuves*, p. 172 et suiv.

corps, se trouvaient dressées deux pierres longues, presque complètement enfouies alors sous l'éboulement des terres, mais qui, mesurées après les fouilles, avaient environ 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de largeur, et nous paraissaient être deux pierres levées. Si les squelettes n'étaient point comme à St.-Étienne, rangés circulairement, mais en ligne droite, et sans séparation, leurs têtes étaient également placées sur une pierre plate; une couche d'ossements gisait aussi au-dessus d'une voûte de grosses pierres et aucun tumulus n'indiquait le tombeau.

Les objets découverts auprès des corps présentent encore une plus grande analogie.

Nous trouvons à St.-Étienne un fragment de poterie grossière en terre rougeâtre mêlée de gravier, paraissant façonné à la main et dont le peu de ténacité fait croire qu'il a été séché au soleil; des fragments de même nature furent découverts à Cocherel, et on sait que, dans presque tous les tombeaux, remontant à l'époque gauloise ou celtique, on découvre des vases semblables.

Le Brasseur a fait dessiner des hachettes en silex, découvertes près de la tête des squelettes, et des os aiguisés dont il ne peut indiquer l'usage. Deux de ces hachettes étaient ajustées à l'extrémité d'un bois de daim; à l'une, ce bois est brisé près de l'extrémité du silex, tandis qu'il a figuré la seconde tellement complète, avec un manche adapté à la corne, qu'on a pu douter de sa véracité depuis la disparition de la hachette.

A St.-Étienne nous retrouvons ces mêmes objets avec des détails nouveaux et précis. Deux bois de daim, l'un de 14 et l'autre de 16 centimètres de longueur, se trouvaient près des squelettes; chacun d'eux a une ouverture oblongue dans laquelle furent ajustés des manches aplatis, dont on n'a découvert aucune trace. Les aspérités de la corne sont encore apparentes à quelques endroits.

A l'extrémité de la première, une hachette en jade remplit, jusqu'à l'ouverture du manche, la cavité qu'on lui a faite; sa longueur est de 8 centimètres. A l'autre extrémité, on voit encore la base de la corne; elle fut trouvée dans la fouille.

La seconde, découverte précédemment par les ouvriers, ne porte aucune trace d'ouverture à son sommet où l'on aperçoit encore la section des andouillers, mais elle a été creusée à son extrémité inférieure pour y adapter un ossement rond et aiguisé, dont les restes sont conservés dans la cavité qu'il remplissait. Il est impossible d'indiquer la longueur de cet ossement, qui a été brisé à fleur d'une espèce de bourrelet que la main de l'homme y a façonné.

Par cette découverte, et celles récemment faites en Picardie (1), se trouve complètement résolue la question si long-temps controversée, si long-temps débattue (2), de savoir comment on emmanchait les hachettes celtiques en silex et les ossements aiguisés découverts dans les tumulus.

Nous voudrions pouvoir dire qu'elle a également résolu ces questions à l'égard des hachettes de bronze qu'on trouve souvent aussi dans des tombeaux que nous croyons d'une époque postérieure (3).

En effet, la fabrication d'armes métalliques suppose un degré de civilisation avancée; il dut s'écouler un long espace de temps entre l'époque où l'on se servait d'armes fabriquées sans art, avec les pierres qu'on trouvait près de

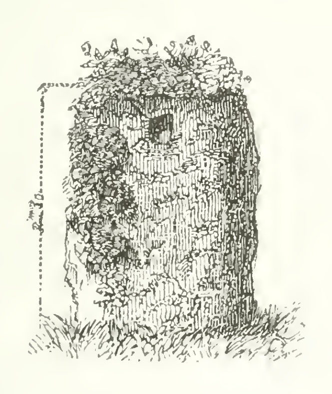
(1) *Mémoires de la Société d'archéologie du département de la Somme*, 1—215 *et suiv.*

(2) *Mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville*, 1826 et 1837, p. 221 et suiv.

(3) Une hachette de bronze, du cabinet des antiques de la bibliothèque royale, conserve encore, à son extrémité, les traces et quelques minces parties du bois avec lequel elle était ajustée. Nous devons ce renseignement à M. Deville.

soi, entre celle où tout monument consistait à dresser sur sa pointe une pierre qui se trouvait là et l'époque où l'on put fondre et couler, dans les moules creusés avec art, des armes dessinées avec quelque pureté, où l'on put travailler le fer et s'en faire des armes, où ces métaux purent devenir assez communs pour être inhumés avec leur possesseur; il y a loin de là surtout à l'époque où l'on eut besoin de monnaies et où l'on put en fabriquer.

Nous en concluerons donc que, si le tombeau de Cocherel où l'on ne découvrit aucune trace de monnaies ni d'armes métalliques, remonte aux temps les plus reculés de l'époque anté-historique qu'on a nommée Celtique, cette même date doit être aussi celle du tombeau de St.-Étienne-du-Vauvray, qui présente les mêmes caractères, et que la pierre monumentale, élevée près d'eux, nous paraît l'avoir été au temps de la lutte où périrent les guerriers qu'ils renfermaient, en souvenir du combat dans lequel ils perdirent la vie.



VUE DE LA PIERRE CELTIQUE DE S^t.-ÉTIENNE-DU-VAUVRAY.

ESQUISSES

DE

QUELQUES FRAGMENTS

DE SCULPTURE GALLO-ROMAINE

DU MUSÉE DE NANTES ;

Par M. THIOLLET.

J'ai dessiné au musée de Nantes quelques fragments antiques dont je vais présenter l'esquisse.

Supposons que je réunisse les trois pierres qui forment le pilier A B comme elles le sont sur la figure 1, au moyen de la queue d'aronde dont les entailles existent, il n'y a pas là le moindre doute sur les fonctions que je leur assigne. Si je place la pierre C avec un intervalle *c* déterminé par le besoin et la nécessité, et en complétant le pilier C par la pierre supposée *c* on aura le deuxième pilier. Comme la pierre D existe aussi, elle forme l'encoignure d'un troisième pilier en le complétant par la pierre *d*. Pour le quatrième pilier, il n'y a point de fragment pour le former, mais il est commandé par les trois autres, ainsi que les murs de B en *d* et de C en L, dont la longueur n'est pas déterminée, ainsi que la largeur des ouvertures *ef*.

Les figures qui suivent et dont il a été question dans le compte-rendu de la visite faite au musée de Nantes par la Société française d'archéologie, p. 101, pourraient être rapprochées et doivent avoir fait partie d'un ou de plusieurs monuments. Nous nous bornons, quant à présent, à en reproduire les esquisses.

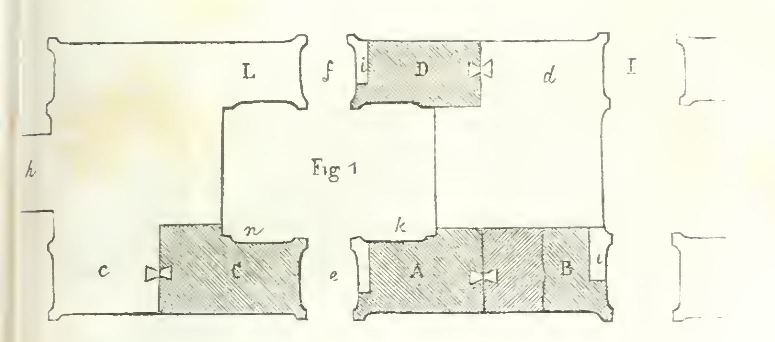
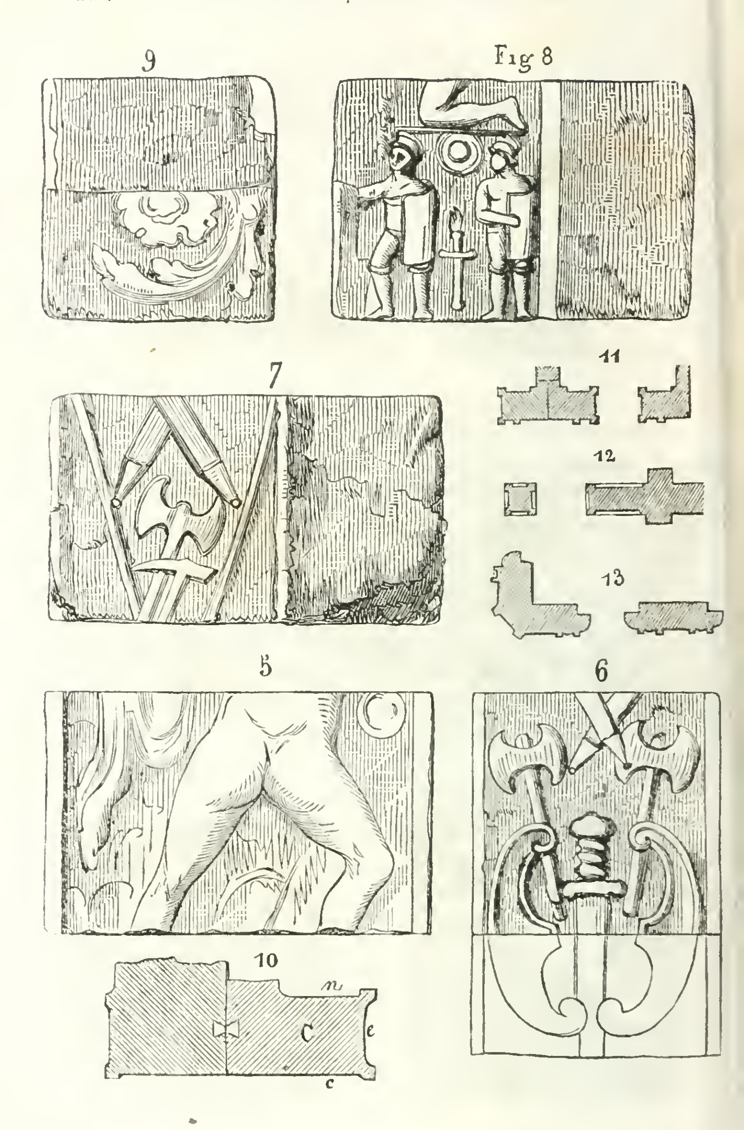


Fig 1

Fig 2

Fig 3


9
Fig 8
7
11
12
13
5
6
10
n
C
e
c

La figure suivante donne le dessin un peu restauré du casque du guerrier, dessiné (fig. 2), mais trop petit pour



donner une idée de cette composition très-remarquable.

Des fragments analogues de l'architecture, exécutée par les Romains en France, se retrouve dans beaucoup de villes. Le musée de Rouen possède des pierres provenant de Lillebonne : si on réunit ces pierres, on en forme plusieurs piliers ou pieds-droits comme l'indique la fig. 11 ; si l'on réunit les fragments de la ville de Sens, l'on forme des supports comme l'indique la fig. 12. A Champlieu, on peut reformer un pilier d'angle, fig. 13, etc. Toutes les faces de ces supports sont ornées de grandes figures, encadrées de pilastres avec bases et chapiteaux, et dont les faces des pilastres sont ornées d'arabesques.

Nous terminons cette courte note en donnant le dessin d'une tête du XVIe. siècle sculptée sur granite au musée de Nantes.



TÊTE EN GRANITE AU MUSÉE DE NANTES.

NOTICE

SUR

QUELQUES DROITS FÉODAUX

DE LA GÉNÉRALITÉ DE ROUEN;

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par le vicomte R[t]. d'ESTAINTOT.

La réaction contre le passé, qui fut la conséquence de la révolution de 1789, s'attaqua surtout à ce qu'on appelait le régime féodal; ce fut contre les usages vieillis de la féodalité, contre ses coutumes presque toujours incomprises, que les publicistes et les pamphletiers d'alors se donnèrent carrière avec le plus de vivacité. Tyranniques et vexatoires, attentatoires, comme on le disait, à la liberté humaine, n'ayant pour elles ni droit ni raison, ses traditions devinrent l'objet de la réprobation générale.

De nos jours, un mouvement contraire s'est prononcé. Trop éloignés de l'ancien état de choses pour en avoir jamais souffert, ou pour en craindre le retour, nous avons pu aborder, avec l'impartialité de l'histoire, l'étude de ces temps calomniés. Les titres qui avaient échappé aux auto-da-fé révolutionnaires, ont été analysés par des hommes sérieux; ils voulaient, avec ces débris, recomposer l'organisation féodale, et retrouver les mœurs d'une époque à la fois si héroïque et si croyante; et, grâce aux efforts réunis de ces nouveaux bénédictins, l'obscurité s'est dissipée et la France des croisades a pu être sainement appréciée.

C'est à l'aide de recherches aussi consciencieuses, que l'on est parvenu à faire justice des reproches habituels de tyrannie du seigneur et d'oppression du vassal, et à comprendre enfin que, dans une société organisée comme celle-là, la supériorité incontestée du seigneur donnait naissance, vis-à-vis des tenanciers, à une administration protectrice et paternelle. « Placés à une distance immense « du peuple, les nobles, dit M. de Tocqueville, prenaient « cependant à son sort cette espèce d'interêt bienveillant « et tranquille que le pasteur accorde à son troupeau; et « sans voir dans le pauvre leur égal, ils veillaient sur sa « destinée comme sur un dépôt remis par la Providence « entre leurs mains...... On voyait alors dans la société « de l'inégalité, des misères; mais les âmes n'y étaient pas « dégradées (1). »

Ce serait donc une grande erreur de voir, dans les redevances souvent bizarres imposées aux tenanciers, une preuve de leur abaissement moral; et ce fut un défaut de réflexion d'apprécier ces usages avec nos idées du XIXe. siècle, si profondément modifiées par une révolution. Dernières réminiscences du vieil esprit gaulois, ils ne pouvaient être compris que par les siècles dont les gaillardises trouvèrent un dernier écho dans les créations hardies de Pantagruel et de Gargantua. Nous ne parlons ici, on le comprend, que des droits féodaux les plus ordinaires, et nous ne nous proposons pas d'examiner les discussions qu'a soulevées celui connu sous le nom de droit du Seigneur; il faudrait avant tout prouver qu'il ait jamais existé tel qu'on se l'imagine aujourd'hui. Mais quant aux autres, ils ne sont humiliants qu'à nos yeux, et en dehors même de leur utilité pratique, sur laquelle nous reviendrons, c'étaient de joyeux spectacles

(1) *De la démocratie en Amérique*, 33e. édition, p. 8.

dont nos pères se trouvaient tour à tour acteurs et spectateurs, sans honte et sans regrets.

Il est facile de l'établir. On sait quels liens étroits unissaient entre eux les membres de la grande hiérarchie féodale : quels que fussent leurs richesses et leur rang, ils étaient d'abord gentilshommes. « La grandeur féodale, « dit M. Guizot, était accessible et simple, la distance « courte du vassal au suzerain....... De là cette étendue de « la vie domestique, cette noblesse des services personnels.... « qui conciliait merveilleusement la dignité de l'homme « avec le dévouement du vassal. D'ailleurs les situations « n'étaient pas exclusives. Le suzerain d'un fief était le vassal « d'un autre...... Les plus puissants seigneurs avaient des « devoirs à remplir envers de petits suzerains...... nouveau « principe de réciprocité et d'égalité (1). »

Ces quelques lignes font parfaitement comprendre l'intimité qui existait entre les membres privilégiés de la société féodale ; elles prouvent en même temps que les redevances, même les plus anormales, n'avaient rien de dégradant aux yeux de ceux qui les imposaient ou les acquittaient. Autrement eussent-elles pris jamais naissance dans les rapports de gentilhomme à gentilhomme, de vassal à suzerain ? Eussent-elles pu subsister en même temps que ces rapports intimes signalés tout à l'heure ? Et cependant il suffit de feuilleter quelques titres féodaux pour y retrouver, à chaque pas, la trace de ces redevances imposées aux nobles eux-mêmes. Elles étaient donc un trait des mœurs du temps que tous acceptaient sans se plaindre, parce qu'aucun n'en était lésé.

Notre but, dans cette notice rapide, sera d'en fournir la preuve par des exemples pris dans notre pays, et de montrer les nobles soumis à ces droits si souvent critiqués.

(1) *Essais sur l'histoire de France.*

Nous n'avons pu consulter sur leur existence que des registres d'aveux postérieurs à la première moitié du XVIe siècle, et certes déjà la marche du temps avait dû altérer l'originalité de leur caractère primitif; mais il est assez saillant encore pour permettre d'apprécier leur valeur, et démontrer que les servitudes personnelles pesaient également sur les tenures nobles et sur les tenures roturières.

Nous avons suivi la classification adoptée par M. Léopold Delisle (*État de l'agriculture au moyen-âge* , p. 76).

§ 1.

DES DROITS RELATIFS A LA DÉPENSE DE LA MAISON DU SUZERAIN.

Le seigneur de la Haute et Basse-Commanville, près Cany, devait au Roy « une paire de gants et un bouton de rose » (1).

Celui de Pucheux (2) reconnaissait dans ses aveux, « devoir au Roy nostre sire, quand il lui plaist bastir ou réparer « son chasteau d'Arques, les claiz pour échauffauder, et « mes hommes (disait-il) le doibvent faire à mon bois, « et porter audict lieu et chasteau d'Arques » .

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 174. 19 Octobre 1607. Aveu de Jehan de Rouen, conseiller et omosnier du roy acquéreur d'Adrien de Bréauté, sieur d'Erodeville. - Av. du 19 février 1619. Pierre de Rouen. — Janvier 1639. Pierre de Rouen, vicomte de Caudebec. — 8 octobre 1665. Abraham, seigneur de Bermonville, fils de Pierre de Rouen. — Avril 1723. — Pierre de Becdelièvre, premier président honoraire en la Chambre des comptes.

(2) Id., B. 151, p. 39 à 68. Pucheux, 1/4 de fief, paroisse de Donvrend, hameau de Pucheux. — Aveu du 5 juillet 1578. Anthoine Le Seneschal, seigneur d'Auberville, Lardenière, Yuerville et Bellengreville, fils de Robert. — Av. 17 juin 1650, Charles Le Seneschal, fils de Samuel. — Av. 11 août 1682. Charles, fils ainé du précédent.

Celui du fief Faulcon ou Herlandois (1) à Oissel était tenu « quérir au Roy une conte de duvet, et paille d'estrain « (stramen) à l'usage de sa chambre; et au logis de la « bouteillerie, ou une myne de bled pour ses chiens, quand « ledit seigneur vient à sa maison d'Oissel ; et quand il s'en « va ou retourne dudit lieu », disait l'avouant, « je lui dois « garder ladite coute de duvet ».

Cette redevance de conte était assez répandue, et se trouve plusieurs fois répetée dans le livre des jurés de St.-Ouen (2). Quant à celle d'une mine de blé pour les chiens du Roi, un autre fief d'Oissel, celui de Lyvet, s'y trouvait également soumis ; et, dans un aveu de 1582, Anthoine de Bigars de la Londe, qui devait plus tard s'illustrer, sous les ordres de l'amiral de Villars, lors du siége que Rouen soutint contre Henri IV, reconnaît être tenu envers le Roy son souverain seigneur « à une myne de tercheul de la « valeur de douze deniers tournois pour paistre les chiens « dudit seigneur, toutes fois que ledit seigneur et sa meute « viennent audit lieu d'Oissel (3).

(1) Id., B. 204, p. 368 à 376. — Aveu du 27 juillet 1601, Richard Le Pelletier, escuier, seigneur d'Estouteville. – 15 juin 1665. Roger de Martainville, seigneur de Thiouville, Claville..... fils de Charles, seigneur d'Estouteville. — 15 février 1715. Alexandre-François de Carrey de St.-Gervais, chevalier, seigneur de la Tour d'Asnières.... conseiller au parlement, au droit de Anne-Cécile de Martainville, fille de Roger. — V. aussi « *De la vicomté de l'Eaue de Rouen*, par M. Ch. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, p. 34, note 10 : et *Cartulaire normand*, n°. 1 et la note.

(2) M. Léopold Delisle, *État de l'agriculture au moyen-âge*, p. 84, note 165.

(3) *Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 204, p. 211. 24 août 1682. Aveu d'Antoine de Bigars, chevalier seigneur de la Londe, Tourville,..fils de Loys. — 14 janvier 1678. Aveu de Charles-Louis Maignart, escuier, cohéritier en la succession de Jeanne Puchot.

Le goût de la chasse avait fait imposer d'autres prestations du même genre. Les uns devaient « au Roy nostre sire, pour « une fois en sa vie, un repas ou repue de ses chiens, s'il « passoit, en sa personne par-dessus leur terre (1). » Les autres devaient à leur suzerain « bailler litière franche à ses « chiens et blanche nappe à ses veneurs toutes fois et quantes « il alloit à la chasse sur les terres de leur fief (2). » D'autres enfin étaient tenus d'une couple de chiens de rente par chacun an (3).

De telles conditions n'ont certes rien d'exagéré, et ne

(1) La Chaussée, 1/8 de fief, à St.-Ouen-du-Breuil, vicomté de Pont-Audemer. *Arch. de la S.-Inf.*, B. 196. Aveu du 22 nov. 1584. François de Quievremont, escuier, seigneur de Heudreville et la Chaussée, fils de Jehan, conseiller au parlement. 5 mai 1699. Adrian de Thiessé, chevalier des ordres de S. M., maréchal-des-logis de la 2e. compagnie des mousquetaires, seigneur de Montfort, acquéreur de noble dame Yolante de Bailleul, veufve de Denys Barbé, escuier, sieur de St.-Ouen, notaire et secrétaire du Roy. — Aveu du 3 avril 1715. Jean-Baptiste-Joseph de Thiessé, escuier, seigneur de St.-Laurent, fils du précédent.

(2) Couillarville, 1/4 de fief, à St.-Denis-de-Briosne, relevant du comté de Briosne (V. aveu de Briosne, du 1er. sept. 1688. *Arch. de la S.-Inf.*, B. 196, p. 245 et suiv.).

(3) La Baglaude, 1/8 de fief, lès le Château-Gaillard, vicomté de Gisors.—Aveu du 7 sept. 1595. Georges de la Porte, seigneur de Montagny, Bruquedalle, Vasteville et le Framboisier, conseiller du Roy en son Conseil privé, et procureur-général au Parlement de Rouen, au droit de Catherine de Gayant, sa mère, veuve de Jean de la Porte, seigneur de Vasteville, lieutenant-général à Gisors, laquelle avait acquis ce fief de noble homme Guillaume Jubert et de Marguerite Bellenger, sa femme. — Aveu du 9 nov. 1656. Georges, seigneur de Montagny, Vasteville, conseiller du Roi en ses Conseils d'Estat et privé, maître des requêtes, fils ou petit-fils du précédent. — Aveu du 20 avril 1696. Catherine, fille du précédent, veuve de Maximilien Alpin, marquis de Béthune. (*Arch. de la S.-Inf.*, B. 150 et 184).

peuvent être considérées que comme une bien faible compensation pour la possession d'un domaine important.

§ 2.

DES DROITS SE RATTACHANT AUX SERVICES DIVERS DUS AU SUZERAIN.

Nous trouvons, dans la vicomté de Pont-Audemer, l'obligation d'aider à la garde des foires, frappant sur plusieurs fiefs, sur quatre entr'autres, à cause de la foire de Routot: le premier, parce qu'il donnait droit « de franc-jugeur, et coustumier en la forêt de Brotonne (1), » et les autres à la condition qu'il leur fût donné, pour ce service un cent d'ail (2).

(1) Le Boys, 1/8 de fief, à Appeville, vicomté de Pont-Audemer, Aveu du 23 mai 1628. Jean Poisson, escuier, fils de Guillaume. 17 mai 1680. André, fils de Charles, avouant le 21 mars 1657. 3 avril 1713. André-François, coéchangiste avec André, son oncle, par contrat du 15 devant les notaires de Pont-Audemer (*Arch. de la S.-Inf.*, B. 196, p. 123 à 131).

(2) 1°. Espreville, 1/2 fief de haubert et châtellenie audit lieu, avec droit de patronage et présentation aux escoles, et obligation à 20 jours de garde à la porte du chasteau de Pont-Audemer.

4 décemb. 1684, aveu de Nicolas de Bauquemare, chevalier, conseiller au Parlement de Paris et président aux requêtes, au droit de Catherine Voisin, sa femme, fille de François, escuier, sieur de la Haye-des-Mares, acquéreur, par contrat du 20 mars 1639, de Suzanne Poisson, veuve de Jacques Le Mansel, sieur de Pierrepont, descendante de Jean Poisson, avouant dudit fief, le 28 juin 1484. — Aveu du 18 avril 1742. Nicolas-Joseph-Balthazard de Langlade, V[te]. du Chayla, lieutenant-général des armées, inspecteur général de cavalerie et dragons, au droit de sa mère (Id., B. 196, p. 394 à 402);

2°. L'Espiney-en-Vièvre, plein fief de haubert à St.-Pierre-des-Ifs, vicomté de Pont-Audemer, avec droit de prévost tournoyant, de pa-

C'est ainsi que le seigneur du fief Campheroult « franc-« jugeur et veneur en la forêt de Brotonne », à cause de l'exemption de tous droits et coustumes en la foire de Bourg-theroulde, à laquelle son fief lui donnait droit, était « tenu

tronage des chapelles St.-Nicolas et St.-Thomas-de-L'Espiney. Il avait encore « droit de vicomté de tout l'honneur de Montfort, et d'y com-« mettre sergent en icelle forest de Montfort, nommé sergent de tout « l'honneur de Montfort... et s'il advenait que le Roy, mondit seigneur, « donnast aucun fief de haubert, ou 5e. d'icelui, je doibs avoir un bœuf, « ou vingt sols pour ma livrée comme vicomte.

« Item, si aucun ou aucuns sont fugitifs pour larcin ou homicide, je « doibs avoir le tonneau ou de vin ou de cervoise qui ne serait plein, la « vesture taillée, et toutes manières de chairs non entières, et tous les « ustensiles qui seroient en la maison desdicts fugitif ou fugitifs, pour « lesquelles coustumes et libertés, je suis tenu faire, tant par moy « que par mes serviteurs, 40 jours de service à ayder à garder « le chasteau de Montfort, quand le cas s'offre. »

Aveu du 18 juin 1602. Robert Cavelier, seigneur de Villequier, général en la Cour des aydes, fils de Robert, notaire et secrétaire du Roy. (*Arch. de la S.-Inf.* B. 196, p. 385 et suiv.);

3°. Boscheroult, 1/4 de fief à Escaquelon, vicomté de Pont-Audemer, assujetti en temps de guerre à 10 jours de garde au château de Montfort. Aveu du 6 sept. 1579. Hervé de Longaunay, chevalier de l'Ordre, lieutenant-général en Basse-Normandie, seigneur de Basenville... au droit de Caterine Sureau, sa femme, sœur de Thomas, neveu de Nicolas La Vieille. (Sept. 1521. Aveu de Thomas La Vieille, sieur de Montegny); — Aveu du 20 mai 1623. Anthoine, seigneur de Franqueville... Dampierre... gouverneur de la ville et chasteau de Carentan, et lieutenant de la compagnie des gens d'armes de S. M. commandée par M. le comte de Soissons, fils du précédent. — Aveu, décemb. 1672. Anthoine, gouverneur de Carentan, fils de Charles, aussi gouverneur. Aveu, 10 mai 1710. Guillaume Le Chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, avocat général au Parlement, acquéreur en 1706 d'Anthoine de Longaunay, gouverneur de Carentan. (*Arch. de la S.-Inf.*, B. 196, p. 363-372).

« y envoyer ung prévost avec une hallebarde pour garder avec « les autres (1). »

Quelquefois le vassal est, en cas de combat sur le fief, garde du champ de bataille, ou encore porteur fieffé de la bannière du seigneur. Cette inféodation de la charge est de l'essence même du régime féodal. Le fief de Soquence, relevant de celui de Sahurs, devait « anciennement faire le « service de sergant-guidon fieffé de ladite seigneurie, et « accompagner le seigneur dudit fief de Sahurs entre les quatre « portes de la comté de Meulant » (les comtes de Meulant ont été seigneurs de Sahurs. V. *Cartul. norm.*, n°s. 51 et 608 à leurs *Notes*); « et, au cas de bataille sur ledit fief « de Sahurs, devait aider à garder le champ comme franc, « avec la targe du champion resséant, le tout aux despens « dudit seigneur pendant le temps du service (2) » (V. un droit analogue rapporté sous la page 372, note 2).

Mais ce droit, si bien empreint du caractère de la féodalité, disparut avec elle; et, comme il s'accordait assez mal avec la gravité de Conseillers au Parlement, les de Grouchet, qui en devinrent possesseurs, obtinrent, par transaction avec les seigneurs de Sahurs, que ceux-ci cesseraient de l'exiger.

L'obligation à d'autres services dus à la personne même

(1) Campheroult, 1/4 de fief à Boschenard, vicomté de Pont-Audemer. Les familles auxquelles il appartint successivement sont les Jubert de Brécourt avant 1580; les Voisins de Guenonville, jusqu'en 1634; — Fremyn, jusqu'en 1680; — les Druel du Thuit, par alliance, et Seurey par fieffe, avant 1700 (*Arch. de la S.-Inf.* B., 196, p. 296-307).

(2) Sequence, 1/4 ou 1/8 de fief, relevant du plein fief de Sahurs, sis à Sahurs-sur-Seine et environs. V. aveu du 27 mars 1670. (*Arch. de la S.-Inf.*, B, 205, p. 1076).

du Roi se perpétua, dans les titres, jusqu'aux dernières années du XVIII[e]. siècle.

« Toutes et quantes fois le Roy passoit par le bourg de « Barentin, qui estoit ci-devant une ville, le seigneur en « estoit subjet, faire porter l'oyseau de S. M. tant et si avant « qu'il en fust hors et qu'il fust passé ladicte ville (1). »

Le seigneur de la cour d'Ellebeuf inscrivait également dans ses aveux « à cause de ladicte sergenterie moidict Dufay suis « tenu et subject porter l'arc du Roy nostredict seigneur, « toutes et quantes fois qu'il chasse en la forest de Montfort, « en me le faisant savoir (2) ».

De même « à l'entrée et joyeux advenement du Roy en sa ville de Pontaudemer », le seigneur du Plessis-Bouquelon était

(1) Barentin dict les Clémentines, chastellenie et plein-haubert, assis audit lieu de Barentin, vicomté de Rouen. — Aveu du 17 juin 1684. Charles de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, bailli et gouverneur de Gisors et lieutenant-général pour S. M. audit bailliage, fils de Charles. — 21 avril 1701. — Pierre Le Marchand de Bardouville, seigneur chastelain de Villers-le-Chambellan... conseiller au Parlement, acquéreur en 1694 de Charles de Carradas, seigneur du Héron, baron de Tubeuf, colonel d'un régiment de dragons; Nicolas, abbé; Jacques, chevalier de Malte, capitaine de dragons, enfants de François Carradas, conseiller honoraire en la Grand'Chambre, acquéreur par décret, en 1686, sur Michel de Fouilleuse, fils unique de Charles (*Arch. de la S.-Inf.*, B. 204, p. 3 et 4).

(2) Court d'Ellebeuf. 1/8 de fief et sergenterie à Fourmetot, et Manneville, vicomté de Pont-Audemer, 31 mai 1604. Aveu de Claude Le Bienvenu, escuier au droit de Madeleine du Fay sa femme, héritière de Georges son frère, décédé il y a 30 ans. — 19 novembre 1665, Guillaume du Fay, fils d'Alexandre, héritier de Madeleine du Fay. — 16 avril 1697. Louis, fils du précédent. — 2 mars 1708. Jean-Baptiste Guillot de la Houssaye, escuier, seigneur, haut-justicier de Fourmetot, acquéreur du précédent. — 27 sept. 1716, Jacques Estienne de la Rue, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, acquéreur du précédent. (*Arch. de la Seine-Inférieure*. B. 196, p. 351 à 362).

tenu « de le conduire à pied, depuis la porte par où il « entroit jusqu'à son logis, et tenir son cheval par la bride, « et lui servir la première nuit de chambellan (1). » Mais aussi le cheval que montait le Roi devenait-il la propriété du vassal. Ce principe d'indemnité pour le service personnel rendu se rencontre dans tous les cas.

Le baron et franc bouteillier de Cretot, qui avait droit de présenter à boire au Roi, lorsqu'il faisait son entrée à Rouen, avait aussi droit après la cérémonie « à la coupe « ou vaisseau dans lequel S. M. avait beu (2) ».

Il est des circonstances où ces indemnités stipulées au profit du vassal prenaient des proportions considérables. Je

(1) Plessis-Bouquelon, 1/4 de fief audit lieu, vicomté de Pontaudemer, avec droit de franc-jugeur en la forêt de la Brotonne, et de présentation à la chapelle St.-Eustache fondée dans l'enceinte du manoir, ruinée avant 1582, et recommencée à bâtir sous l'invocation de saint Claude. — 28 juin 1582. Aveu de François de Coursy, escuier. — 3 octobre 1601. Aveu de Claude de la Barre, escuier, sieur du lieu et du giste Benard, trésorier général de France à Rouen, et secrétaire des finances de S. M., acquéreur de Constant le Gentil, escuier, sieur de Montperreux. — 12 octobre 1645. Claude, fils du précédent, consellier du Roi en ses conseils d'Estat et privé, président en la chambre des comptes (*Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 197, p. 280 à 309).

(2) Cretot, baronnie et franche bouteillerie, sise audit lieu, vicomté de Montivilliers, avec haute, moyenne et basse-justice, présentation aux bénéfice et escoles de Cretot, droit de chasteau enclos de mottes (V. *Cartulaire normand*, n°. 1216, touchant le fief de Houquetot qui en relevait). — Aveu du 3 septembre 1596. André de Fautereau, donataire de Françoise de Gouvis, sa mère, baronne de Maynières, dame des Cerqueulx, héritière de François de Gouvis, son frère. 27 juillet 1668. — Aveu de Roderic de Châlons, escuier, conseiller du Roi en tous ses conseils, secrétaire ordinaire de la chambre et cabinet de S. M. Maitre des Requetes ordinaires de la feue reine-mère, coéchangiste avec Pierre de Fautereau, sieur de Garambouville, fils de Jean fils d'André, (*Arch. de la Seine-Inférieure.*, B. 187, p. 249 à 277).

citerai tel fief dont le seigneur était obligé « quérir ou trouver « navire ou bateau pour faire le passe du Roy lui huitième, « toutes fois et quantes il lui plaisoit de passer de Harfleur à « Honfleur » mais devait aussi pour récompense « avoir le « cheval ou autre beste sellée et bridée sur laquelle le Roy « estoit monté, lorsqu'il arrivoit audit bateau, avec le bassin « ou aiguière dont il lavoit ses mains, les linges de table « desquels il s'estoit servi à diner audit lieu d'Honfleur, la « coupe dans laquelle il buvoit, le plat desservi devant lui, « ou pour cela la somme de cent livres tournois au choix « d'icelui seigneur (1) ».

De même le seigneur de Lardenière, après avoir servi à boire au Roi, lors de sa première et joyeuse venue au château d'Arques, avait droit à la coupe et au hanap de S. M., et part pour lui et sa famille aux munitions du château, dont il devait garder la première porte en temps de guerre. Mais, de plus, ajoutait-il dans son aveu : « Ai droit de tous « les grains qui sont mis en provision audict chasteau après « la pelle, à tous les vins, sildres et cervoises qui demeurent « deux paulmes au-dessus du sable du bas, à tous les

(1) Drumare 1/2 fief de haubert à St.-Vigor et environs, vicomté de Montivilliers. — 26 oct. 1630. Aveu d'Adrien de Mondion, sieur de la Salle, fils premier puisné d'Ezéchias, chevalier de l'ordre, fils de Adrien seigneur de Vinay, ledit Adrien fils de Guyon et de Marie de la Croix, au droit de laquelle lui serait échu ledit fief de la succession d'Anthoinette de la Croix, sa cousine, sœur et unique héritière de messire Nicolas de la Croix, capitaine et mestre de camp de mille hommes des légions de Normandie. — 22 juin 1646. Marie Miffant, dame de Drumare et St. Saire, veuve de Horace Bouchard, notaire et secrétaire, par acquisition sur Nicolas de Mondion, fils du précédent. — 23 juin 1663. Charles Pouyer, escuier, héritier de la précédente son ayeule. — 25 avril 1709. Guillaume, fils de Charles. — 1739. François le Roux, seigneur d'Ymonville.. au droit de Marguerite Louise sa femme, fille du précédent (*Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 187, p. 297 à 313).

« lards à demi-pied de la penture, et s'ils chéent par défaut « d'estre bien pendus, ils sont miens et m'appartiennent (1). »

Je ne veux pas multiplier les exemples, et je citerai seulement, comme régi par la même loi, le fief de Gouy auquel étaient annexés le titre et les prérogatives de grand panetier héréditai de Normandie (2).

Tout service de ce genre donnait droit à une indemnité plus ou moins élevée, cela était vrai dans les rapports de seigneur à suzerain comme dans ceux de tenancier à seigneur. L'étude des titres féodaux en fournirait facilement la preuve ; mais l'autorité de M. L. Delisle suffit, quand il constate que le jour où les paysans rendaient quelques-uns des services auxquels ils étaient assujettis, ils recevaient soit un minime salaire en argent, soit une certaine quantité d'aliments (p. 88, libro citato).

Jusqu'ici la raison d'être des droits dont nous avons eu l'occasion de parler se comprend facilement, qu'ils s'appliquent aux différents actes de la vie féodale, ou même aux services dus directement à la personne du seigneur. Il en est d'autres, au contraire, dont l'utilité paraît ne pouvoir s'expliquer à aucun point de vue, et qui choquent l'idée que nous nous formons de notre dignité personnelle. Mais en y

(1) Lardenière, 1/4 de fief, paroisse de N.-D. d'Arques. Aveu du 5 juillet 1578. Antoine Le Séneschal, escuier fils de Robert. - 5 avril 1604. Isaac Peigné, acquéreur par décret sur Anthoine Le Seneschal. (*Arch. de la Seine-Inf.*, B. 151, p. 39 à 68). V. aussi *Vicomte de l'Eaue*, p. 106 ; Houard, *Anc. lois franç.*, t. II.

(2) Gouy, le fief de la Panneterye du duc de Normandie, plein fief de haubert à Gouy, vicomté de Rouen, avec le patronage honoraire de la paroisse, droit de franc-bateau pour pêcher franchement dans la rivière de Seine. — Aveu du 30 octobre 1687. Thomas du Moucel, escuier (*Arch. de la Seine-Inf.*, B. 204, p. 376 à 380). V. aussi *Vicomte de l'Eaue de Rouen*, p. 150 et 184, et *Cartul. norm.*, n°s. 14 et 569.

réfléchissant mieux, on se rend compte de leur existence ; leur singularité qui nous frappe d'abord, tient aux mœurs du temps ; mais elle est aussi l'une des conditions de leur portée sérieuse. Créations d'une époque à demi barbare, où le meilleur moyen d'éterniser le souvenir des contrats, était de les graver dans la mémoire des hommes par des cérémonies qui dussent la frapper, ces redevances avaient pour objet de constater les rapports des fiefs, la suzeraineté des uns et la vassalité des autres. On trouve des coutumes analogues contemporaines des demi-civilisations; la Grèce et Rome nous fourniraient la preuve de semblables usages. Tous tendent au même résultat : préserver les conventions des atteintes de la mauvaise foi ou des injures du temps ; tel était incontestablement celui des redevances les plus extraordinaires, tout le monde est d'accord aujourd'hui sur ce point.

C'est là l'explication toute naturelle de certaines obligations, par exemple de celle imposée, au fief de l'Esprevier (1), « d'estre « tenu à la garde d'un nich d'esprevier, s'il s'en trouvait en « la forêt de Brotonne, jusqu'à ce que les petits espreviers « fussent prêts a voler, pourvu qu'il lui fust indiqué par le « sergent ou garde d'icelle ; » ou bien encore de celle « de « bailler au Roy, lorsqu'il venoit au chasteau d'Arques, une « fois sa vie durant seulement, un arc sans corde, et deux « flèches sans fer le tout de bois blanc » (2), ainsi que de cette

(1) 1/4 de fief à Hauville, vicomté de Pontaudemer. 25 novembre 1662. Aveu de Guillaume Scott, escuier, sieur de la Mésangère, acquéreur de Philippe Chappelier, sieur de la Varenne, coéchangiste avec Nicolas de la Houssaye, curé de Cattelon. — 1701. Guillaume, fils du précédent. — 31 janvier 1741. Édouard-François-Pierre Scott, seigneur de Roys et de l'Esprevier, fils de Guillaume, conseiller du Roy en ses conseils et président à mortier (*Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 196 p. 389 à 394).

(2) Le Feugueray, 1/8 de fief à Maintru, hameau du Mesnil-aux-

autre redevance analogue, mais plus sérieuse peut-être, consistant par chacun an « en dix flèches ou sagettes ferrées, « esrazillées, raclercies, empanées de plumes d'aigle ou de paon « relevées de fil d'or ou de soie (1). »

Telle est aussi la portée du service auquel le seigneur châtelain du Mesnil-Jourdain était tenu envers la baronnie d'Acquigny : il avait droit de chasse dans les bois de cette baronnie. et du comté de Louviers, et dans la forêt de Bord, mais sous la condition « après la chasse faite et la beste prise, d'aller « trois fois et par trois diverses fois sonner de son de cor, sur « le pont d'Acquigny pour y semondre ledit sieur baron de « venir prendre le costé droit par moitié de la venaison, ou « s'il n'y avoit qu'un préposé, le quart de ladite beste en four- « nissant le pain et le vain tant pour les chasseurs que pour « les chiens (2). »

On lit de même dans un aveu du fief d'Iville, vicomté

Moines, vicomté d'Arques. — 27 janvier 1529. Aveu de Jacques la Caille, seigneur de Feugueray. — 19 janvier 1539. Pierre Le Noble, escuier. — 1er. mai 1585. Jehan Le noble. — 12 février 1613. Pierre, petit-fils du précédent. — 2 juillet 1657. Claude, fils de Pierre. — 9 mars 1668. Jacques, fils de Claude. — 1er. septembre 1729. Claude-Edme-Pierre Le Roux, sieur de la Vallée, au droit de Marie-Anne-Denise Le Noble, petite-fille du précédent (*Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 151, p. 247 à 264).

(1) Fief des Flèches à Offranville, relevant du plein fief d'Auppegard, V. aveu d'Auppegard du 29 janvier 1660 (*Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 151, p. 205).

(2) Mesnil-Jourdain, châtellenie et plein fief de haubert audit lieu, vicomté du Pont-de-l'Arche, incorporé depuis à la baronnie d'Acquigny. « De plus à cause de sadite chastellenie ce seigneur avait titre de connes- « table de camp, quand il y a gage de bataille livré, lors de quoi les « quatre tenants noblement de moi en fief, sont tenus se mettre en « équipage convenable à leurs despens, et m'accompagner pour tenir « en asseurance le camp de bataille, et empescher qu'il ne s'y commette

de Pontaudemer (1) : « Jacques Lebon, sieur de Four-
« neaux, tient une vavassorie à cause de laquelle il est
« tenu en quarante jours de service d'ung homme d'armes
« à ses despens lorsque l'on fait garder au chasteau de Breteuil,
« et doibt, ledict homme, tenir un allant en une chaîne de fer
« après moi, lorsque le Roy, ou celui à qui le chasteau ap-
« partient, ira chasser en la forêt dudit Breteuil, pourvu que
« ledit chasteau soit en bonne et deue réparation. »

Enfin, pour terminer toutes ces citations, c'était le même principe qui avait fait imposer, au seigneur d'Espinay, l'obligation « de laisser aller au seigneur d'Auppegard, ou à son « receveur, une perdrix vive sur le puits d'Auppegart (2) ; » c'était pour perpétuer à jamais la marque de sa vassalité que le fief de la Hache se relevait « en nous donnant, disait le

« force ni violence, après lequel combat je doibs avoir les armes du « resséant et vaincu ».

Aveu du 9 décembre 1665. Claude Le Roux, baron d'Acquigny, châtelain de Cambremont, conseiller au parlement, coéchangiste, en 1649, avec Pomposne, son frère, conseiller de S. M. en ses conseils, lieutenant-général de ses armées, et gouverneur de la ville et château de Collioure en Roussillon (*Arch. de la Seine-Inférieure*, B. 201, p. 61).

(1) Iville, plein haubert audit lieu. — 2 juin 1407. Aveu de Jacques de Trys, chevalier, seigneur de Roulleboise. — 3 février 1609. Timoléon d'Espinay-St.-Luc, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Brouage et Saintonge. 28 février 1680. François, marquis de St.-Luc, comte d'Estelan, fils de François, lieutenant-général en Guienne. — 4 mai 1711. François Le Menu, notaire et secrétaire du Roi. — 3 février 1725. Jean-Prosper Goujon de Gasville, intendant de la généralité de Rouen, acquéreur le 13 mai 1723, « sur les Commis- « saires généraux nommés par le Roy pour juger en dernier ressort les « affaires et contestations du sieur Jean Law et la vente de ses im- « meubles, » (*Arch. de la Seine-Inf.* B. 197, p. 1 à 20).

(2) Espinay, portion de fief, à St.-Valery-sous-Bures, sergenterie d'Envermeu, relevant de celui d'Auppegard (V. note 1, page 372).

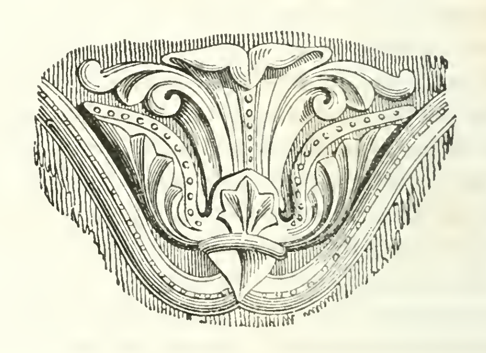
« baron de Baudemont, les jour et feste de Pentecoste de « chacune année, trois horions ou coups de hache, sur « le pont du chasteau de Baudemont (1).

« Il en était de même pour les paysans : l'observation de ces pratiques ridicules, si l'on veut, sauvegardait leurs droits vis-à-vis du seigneur, et quand on les leur contestait, le souvenir que d'innombrables témoins conservaient de l'accomplissement de ces formalités venait à leur aide, pour les maintenir dans leur saisine (*État de l'Agriculture*, p. 91) ».

Si un champ plus vaste avait été ouvert à nos recherches, mille autres exemples viendraient corroborer ceux que nous avons cités; c'est ainsi, qu'à force de patience, on parviendrait à rétablir tout entier, l'édifice féodal, et que l'on reconnaîtrait les progrès dus à cette grande époque, même au point de vue de la liberté individuelle. N'est-ce pas au moyen-âge et aux principes qu'il honorait qu'il faut attribuer la disparition de l'esclavage, cette lèpre sociale qui souillait les législations, cependant si vantées des peuples de l'antiquité? Ne sont-ce pas les mêmes principes dont la marche lente, mais sûre, adoucit les rigueurs du servage, et les remplaça par les redevances de la vassalité? La Société ne connut plus alors que deux classes d'hommes, mais libres toutes deux, mais unies désormais l'une à l'autre par des droits et par des devoirs réciproques. Ces droits et ces devoirs existaient, ils étaient reconnus et respectés bien avant que des constitutions fussent venues les consacrer. Qu'était-il, en effet, besoin de garanties politiques, à une époque où le sentiment religieux était assez ardent pour enfanter les croisades? Cette foi si vive n'était-elle pas compagne de la charité; et le chrétien du moyen-âge, qui vouait sa vie à l'érection d'une de nos

(1) V. aveu de la baronnie de Baudemont du 5 novembre 1689. (*Archives de la Seine-Inf.*, B. 150).

basiliques, allait-il, tout grand seigneur qu'il pouvait être, oublier, à l'égard de ses vassaux, les commandements de son Dieu? Si, plus tard, ses descendants dégénérés ont négligé de les remplir, et ont failli aux obligations que leur rang leur imposait, il ne serait pas juste d'en rejeter la faute sur la société féodale; ses institutions doivent être expliquées en tenant compte de la religion, sous la surveillance de laquelle elles étaient créées; et, loin de les croire imposées par une tyrannie qui se développait sans entraves, il faut reconnaître que cette tyrannie même était alors inconnue, et que, si elle eût osé se produire, l'anathème du Pontife eût fait bientôt justice du seigneur assez audacieux pour enfreindre, à ce point, les préceptes divins.



ANTIQUITÉS FRANQUES
DÉCOUVERTES A ENVERMEU

(SEINE-INFÉRIEURE).

EN 1856;

MÉMOIRE COMMUNIQUÉ A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Par M. l'abbé COCHET.

Pendant les mois de septembre et d'octobre 1856, j'ai exécuté ma septième et dernière fouille archéologique dans le cimetière mérovingien d'Envermeu, qui depuis sept ans m'a révélé à peu près toute l'archéologie franque. L'exploration de cette année n'aura pas été moins utile pour la science que les six précédentes. Si je la considère comme la dernière, c'est que la mine est épuisée et que le cimetière franc a été visité dans son entier. Il avait la forme circulaire et pourrait avoir été autrefois recouvert d'un tumulus abattu par la culture. Le nom de *Tombe*, conservé au champ labouré qui le renferme, pourrait être considéré comme une preuve dernière et presque démonstrative de cette destination.

La fouille de 1856 a porté sur 60 fosses réparties en dix rangées, et sur un espace de 28 mètres de long sur 18 de large. Les rangées de fosses allaient du Sud au Nord, tandis que les fosses elles-mêmes se dirigeaient de l'Est à l'Ouest. L'orientation toutefois avait dû, pour un bon nombre, varier selon les saisons ou le goût des familles; car quelques fosses allaient du Nord-Ouest au Sud-Ouest et presque du Nord au Sud. Cette irrégularité du reste a été remarquée à peu près

dans tous les cimetières francs, burgondes ou anglo-saxons.

Comme les années précédentes, il s'est trouvé que la plus grande partie des sépultures avaient été visitées et pillées à une époque voisine de la déposition. On les savait riches, de là la cause de ces spoliations si fréquentes pendant la période mérovingienne, en dépit de la sévérité des lois civiles et ecclésiastiques. Hélas! le scandale venait parfois d'en haut, car il faut entendre les historiens nous raconter qu'en 580, Gontran-Boson, prince d'Austrasie, pilla dans une église de Metz le tombeau d'une de ses parentes enterrée avec ses plus précieux ornements.

Toutefois, grâce aux quelques fosses épargnées par les anciens spoliateurs, la dernière fouille a donné, avec une série d'objets déjà connus en archéologie, une suite de pièces moins connues et entièrement neuves pour la vallée de l'Eaulne. Nous allons exposer ces deux catégories de découvertes en commençant par les premières.

Citons d'abord une épée pointue et à deux tranchants. Cette arme, longue de 80 centimètres, reposait dans un fourreau de bois recouvert de cuir et garni vers la pointe d'une plaque de cuivre étamé ou argenté. L'épée est considérée comme l'arme de la cavalerie; le sabre, au contraire, appelé aussi scramasaxe ou couteau de combat, est regardé avec raison comme l'arme du soldat. Cette fois il ne s'en est rencontré qu'un seul présentant, comme toujours, une double rainure sur chaque côté de la lame.

Les épées, comme les sabres, étaient placées au côté gauche des guerriers, les couteaux au contraire étaient à la ceinture et le plus souvent sur le travers du bassin. Ces derniers, tous en fer, ne se sont pas rencontrés en un nombre moindre de vingt-deux. Presque tous avaient été placés dans des gaînes de cuir ou de peau dont la trace est encore reconnaissable.

Ces couteaux, ces sabres, ces épées, étaient rattachés à la

ceinture au moyen d'une courroie parfois en tissu, mais le plus souvent en cuir. Ce ceinturon, dont on retrouve quelquefois la trace, fermait au moyen de boucles, soit en fer, soit en bronze étamé. Quelquefois même au lieu de boucles sont des agrafes accompagnées de plaques et de contre-plaques. Cette fois il s'est trouvé trois agrafes avec plaques de cuivre et deux agrafes avec plaques de fer : ces dernières avaient été damasquinées en argent.

Il a été également recueilli treize petites boucles en bronze destinées à rattacher à la courroie principale, au moyen d'une petite lanière de cuir, l'épée, le sabre et surtout le couteau. Outre les boucles et les agrafes, les Francs portaient à la ceinture, pour un usage qui nous est tout-à-fait inconnu, des anneaux tantôt en fer, tantôt en bronze. Ces anneaux, il est vrai, n'offrent pas trace d'ardillon en métal, mais on reconnaît sur eux, quand ils sont en fer, l'indice des courroies ou lanières jadis passées dedans. Ces courroies serraient si fortement les anneaux, que plusieurs sont encore rivés par le frottement. Cette année, on a rencontré cinq de ces anneaux en fer et en bronze.

La ceinture, la partie la plus riche du corps des Francs, a présenté de plus deux ciseaux en fer, tous dans des étuis de cuir : deux clefs en fer, véritables clefs de maison, portées par des femmes; la forme de ces meubles est romaine, mais il faut dire que ce type antique s'est conservé tout le moyen-âge. Puis on a trouvé des vrilles ou alênes en fer destinées à percer le cuir et le bois ; ces instruments étaient généralement sur des hommes de guerre : quatre ou cinq pierres à feu qui avaient beaucoup servi; elles étaient saturées de rouille, résultat de leur contact avec le fer. Venaient ensuite quatre aiguilles de bronze, aussi bien sur les hommes que sur les femmes.

Tous ces objets avaient dû être placés dans des sacs de cuir

ou des poches de toile détruites par le temps. Leur présence ici ne se conçoit pas autrement.

N'oublions pas de mentionner quelques détails d'ornement qui se rattachent au ceinturon. Ce sont d'abord des clous de bronze à tête plate ou arrondie, mais le plus souvent pentagone. Puis des lamelles de cuivre qui formaient comme la frange de la ceinture, et surtout de petits triangles d'un métal brillant, munis d'une goupille et d'un tenon destiné à les fixer dans le cuir du ceinturon. Ces pièces, constamment au nombre de trois, sont toujours luisantes par suite d'un étamage que l'on peut appeler indestructible. Les bagues ou anneaux de doigt ont été peu nombreuses. Il ne s'en est trouvé qu'une en argent et quatre en cuivre. Ces dernières passablement petites et propres au doigt d'un enfant ou tout au plus d'une jeune femme, avaient ceci de singulier, que le fil dont elles se composent était arrondi, absolument comme par un anneau de rideaux. En compensation il a été recueilli de trois à quatre bracelets, tous en perles de verre ou de pâte de verre. A un de ces bracelets se trouvait attaché, comme ornement, un moyen bronze de Magnentius (350).

C'est aussi près de la main et non loin de la poitrine, qu'a été recueillie une monnaie gauloise en or, du poids de 7 grammes 2 décigrammes. Cette pièce, ou plutôt ce lingot à peine dégrossi, présentait au revers un cheval barbare et disloqué, tandis que l'avers était lisse, bombé et *globuleux*, pour me servir de l'expression des numismatistes. Jugée d'après le système de M. Lambert, de Bayeux, cette pièce doit se rapporter à la *période symbolique* qui va de 270 à l'an 100 avant Jésus-Christ. Couverte de mastic sur le côté concave, elle dut autrefois servir de brillant dans sa partie convexe.

La tête des Francs n'a présenté cette fois ni peignes ni épingles, mais seulement des boucles d'oreilles et des colliers.

Cinq paires de boucles d'oreilles ont été recueillies : elles sont assez variées dans leur forme. En effet, trois sont en argent, une en bronze et une en argent et bronze tout à la fois. Sur les six boucles d'oreilles en argent, deux étaient petites, tandis que les quatre autres étaient grandes. Aucune d'elles ne crochait par les extrémités. Deux ont présenté un fil tors et quatre seulement avaient des pendants. Ces pendants mobiles se composent d'une boule de pâte ou mastic, de forme carrée et dont les angles ont été rabattus. Le tout était recouvert de lamelles d'argent très-fines, enchâssant sur chaque face des verroteries rouges ou vertes taillées en losange.

Les boucles d'oreilles en bronze ont présenté à peu près les mêmes détails, sauf que les pendants étaient fixes.

Celles au contraire qui se composent de bronze et d'argent, ont donné d'abord un fil de laiton épais et tordu comme une corde, puis un pendant mobile fait de mastic et revêtu de lames d'argent avec des verroteries vertes enchâssées. Ces dernières ferment au moyen d'un anneau et d'un crochet placés à chaque extrémité.

Plusieurs colliers se sont aussi présentés, tous en verre ou en pâte de verre. Un collier de quatorze perles en pâte de verre était sur un jeune guerrier : un pareil a été trouvé sur une femme, ainsi qu'un autre collier de verre dont les grains allongés comme du jais imitaient tellement des graines, que tout d'abord j'ai songé à un produit végétal. Des colliers de graines ont en effet été trouvés dans des tombeaux péruviens.

La poitrine des Francs a offert six fibules rondes dont quatre ont été trouvées par paires, les deux autres dépareillées. La plus petite, qui est en argent, offre un champ couvert de ronds en filigrane, qui ressemblent à des O semés avec profusion. Quatre verroteries, taillées en triangles isocèles, forment la croix sur le plan, et au centre est une lentille d'un

bleu céleste. Les cinq autres fibules sont en bronze, sur ce nombre deux sont recouvertes de six segments de verroteries vertes ayant au milieu une lentille de verre bleu. Les autres présentent des creux qui ont dû recevoir autrefois des émaux ou des pâtes vitrifiées.

C'est aussi sur la poitrine ou sur la tête que l'on a recueilli trois styles, dont deux petits et entièrement semblables, sont en bronze; le troisième long de 23 centimètres est en bronze étamé ou en argent à bas titre, car il est brillant et parfaitement conservé.

Les pieds des Francs ont présenté cette fois sept haches de fer ou francisques, qui, presque toutes, étaient accompagnées d'autant de lances ou framées également en fer. Les six autres lances de fer ont été recueillies près de la tête. Chose assez curieuse, c'est que toutes les fois que la lance accompagnait la tête, la pointe était en haut et le manche s'allongeait vers les pieds; chaque fois au contraire qu'elle avait été mise croisée avec la hache, la pointe était en bas et le manche des deux armes s'allongeant vers la tête, semblait avoir été placé dans la main du guerrier.

C'est aussi certainement aux pieds qu'ont été recueillis les vases de terre dont douze ont été extraits entiers, et huit autres par morceaux. Sur douze vases, neuf sont noirs, les autres blancs ou rougeâtres. Leur forme, perpétuellement la même, présente presque toujours sur la panse un ou deux rangs d'ornements gravés en creux, à l'aide d'une roulette ou d'un poinçon. Les dessins sont des chevrons, des dents de scie, des nattes, des nébules, des croix de St.-André, en un mot tous les ornements de la future architecture romane.

Voilà pour les découvertes ordinaires dans ces sortes de sépultures. Nous avons hâte d'arriver aux raretés produites par cette fouille.

Parmi les plus singulières, nous signalerons la présence de

trois éperons en fer rencontrés aux pieds de trois fosses différentes. Ces éperons n'étaient pas complets comme ceux qui ont déjà été recueillis à Bel-Air près Lausanne, par M. Troyon, et à Farébersviller, par M. Dufresne, de Metz : toutefois ils avaient ceci de ressemblant avec ces derniers, que, comme eux, ils étaient armés d'une pointe aiguë au lieu d'une molette roulante.

Nous sommes tenté de croire que ces éperons, au lieu d'être greffés sur une branche de fer, étaient simplement adhérents à une semelle de bois ou de cuir que le temps aura détruit. Quand je parle de chaussures de bois, je prie le lecteur de se souvenir que des semelles de galoches décorées de sculptures ont été extraites du lias d'Oberflacht, dans le Wurtemberg, ancienne Souabe.

Dans deux fosses différentes, on a également recueilli aux pieds cinq fers de flèches. Un était seul et avait été couché, pointe en bas, sur une toile ou étoffe posée elle-même sur des herbes, dont la trace était adhérente à l'oxyde. Les quatre autres, aussi la pointe en bas, étaient réunis et soudés ensemble par la rouille. Je les considère comme la provision d'un carquois jeté dans la tombe d'un archer franc. C'est la seconde fois que pareille découverte se fait à Envermeu, mais des circonstances analogues sont rarement signalées par les explorateurs.

Je sais que des cure-oreilles et des cure-dents ont déjà été rencontrés dans des sépultures de l'époque qui nous occupe. Je puis citer de ce nombre ceux que l'on voit au musée de Neufchâtel-en-Bray, provenant des sépultures franques de cette ville, et ceux qui furent recueillis en 1855 dans un cercueil de pierre à Caudebec-lès-Elbeuf. Un cure-oreilles en argent a été extrait, en 1853, du cimetière Helveto-Burgonde, de Vidy près Lausanne; des trousseaux de cure-oreilles et de cure-dents avec passoires ou autres instruments de bronze

sont sortis des cimetières anglo-saxons de Fairford, de Wilbraham, du Kent et de Suffolk, et ont été dessinés par les soins de MM. Wylie, Faussett et Kerrison. Mais jusqu'à présent aucune découverte de ce genre n'avait été signalée dans la vallée de l'Eaulne, où j'ai opéré tant de fouilles et visité plusieurs centaines de sépultures. Cette année seulement, j'aurai pour la première fois recueilli ce meuble de toilette sur la poitrine d'une femme.

Des pinces à épiler s'étaient aussi présentées fréquemment sur de vieux guerriers; mais toujours elles étaient en bronze. Cette fois il s'en est rencontré une en fer, et dans l'espèce cela est rare. Toutefois, M. Akerman en signale une pareille sur les Saxons de l'Angleterre, et M. Mathon en a recueilli une semblable, dans une sépulture gallo-romaine de Beauvais.

Mais voici deux choses qui paraissent n'avoir été observées nulle part ou qui du moins l'ont été bien rarement : l'une prouve toute la barbare férocité de ces siècles de fer, l'autre montre l'élégance qui régnait encore au milieu de tous ces appareils guerriers.

La première remarque s'applique à deux poignards de fer trouvés à la ceinture de guerriers déjà munis de différentes armes. Ces deux poignards, terminés en pointe, présentent une lame large de 4 centimètres et longue de 19 : la soie, qui ne paraît pas entière, en compte 7. Ces deux armes reposent encore dans un étui de bois recouvert de cuir sur toute sa longueur, et garni au bas d'une feuille de bronze. Mais ce qui doit paraître le plus extraordinaire, c'est que chacun de ces poignards était flanqué de deux autres couteaux plus petits dont la lame, variant de 8 à 10 centimètres, formait avec le manche une longueur de 12 à 15 centimètres. Ces petits couteaux devaient être nichés dans des étuis de cuir attachés à la gaîne principale; car tous deux adhèrent encore à la masse au moyen de l'oxide. Seulement sur un poignard les

deux couteaux sont placés à droite et à gauche de la lame, tandis que sur l'autre ils sont tous deux sur la lame droite.

Aucun de ces couteaux, grands ou petits, n'a jamais fermé. Je ne me souviens pas d'en avoir trouvé de semblables, ni même d'avoir lu jamais pareille découverte.

Ce qui prouve maintenant un certain confort ou élégance de vie, ce sont cinq fermoirs de bourse ou d'aumônières, rencontrés dans cette fouille. Quatre étaient en fer et un en bronze; les fermoirs de fer n'avaient rien de particulier; ils ressemblaient beaucoup à ceux que l'on voit reproduits dans les ouvrages anglais, et qui ont été tirés des cimetières d'Ozingell près Sandwich, de Harnham-Hill près Salisbury, et de tout le Kent par les nombreuses explorations de Bryan Faussett. Mais le fermoir de bronze avait une grâce et une élégance toute particulière. Il a été recueilli au côté droit d'un jeune guerrier franc qui portait un collier de perles, un style et un fer de lance long de 9 centimètres et large de 12 millimètres. Ce fermoir est orné sur toute sa surface de dessins creux, gravés au trait. Au centre de l'objet figure un quatre-feuilles incrusté, vide maintenant, mais qui probablement autrefois fut rempli d'émail. Ensuite on remarque, à droite et à gauche, quatre groupes composés de trois ronds et placés perpendiculairement. On y observe enfin six trous percés dans toute l'épaisseur du métal. Les trous ronds, triangulaires ou polygones sont garnis de verroteries doublées de paillons selon l'usage de ce temps-là. Les deux extrémités de la pièce reproduisent très-bien le bec d'un oiseau de proie, aigle ou perroquet; les serres ou pattes de l'animal sont représentées par une boucle de bronze placée au centre inférieur du fermoir. Cette agrafe était évidemment destinée à recevoir la lanière de cuir ou de tissu qui fermait la bourse.

Aucun fermoir de bourse en bronze n'a encore été signalé en France, en Suisse, en Belgique ni en Angleterre. Un

seulement a été trouvé, en 1846, à Oberflacht, en Wurtemberg ; mais si ce dernier, qui se termine par des têtes de serpent, est plus long, il est à coup sûr bien moins décoré et moins élégant que celui d'Envermeu.

La dépense causée par cette exploration, qui a duré six semaines, a été couverte au moyen d'allocations accordées, l'une par M. le Préfet de la Seine-Inférieure, l'autre par M. le Maire du Havre. La ville du Havre s'est associée cette fois à l'administration départementale, afin d'obtenir des objets antiques pour meubler le magnifique musée-bibliothèque qu'elle a construit en 1844 au prix de plus de 400,000 fr.



TABLE.

MÉMOIRES.

SÉANCES GÉNÉRALES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE, EN 1854 ET 1855.

SÉANCES GÉNÉRALES TENUES A LOUVIERS

en 1856.

MÉMOIRES.

Caen, typ. de A. Hardel.





